







2. Choiseaux Millet 24

5 11  
m  
844  
m. D.

FAUNE

DE

MAINE ET LOIRE,

OU

DESCRIPTION METHODIQUE DES ANIMAUX QU'ON RENCONTRE DANS  
TOUTE L'ETENDUE DU DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE, TANT  
SEDENTAIRES QUE DE PASSAGE; AVEC DES OBSERVATIONS SUR  
LEURS MOEURS, LEURS HABITUDES, etc., etc.;

*Avec des figures dessinées d'après nature.*

PAR P.-A. MILLET,

Membre de plusieurs Sociétés savantes.

TOME PREMIER.



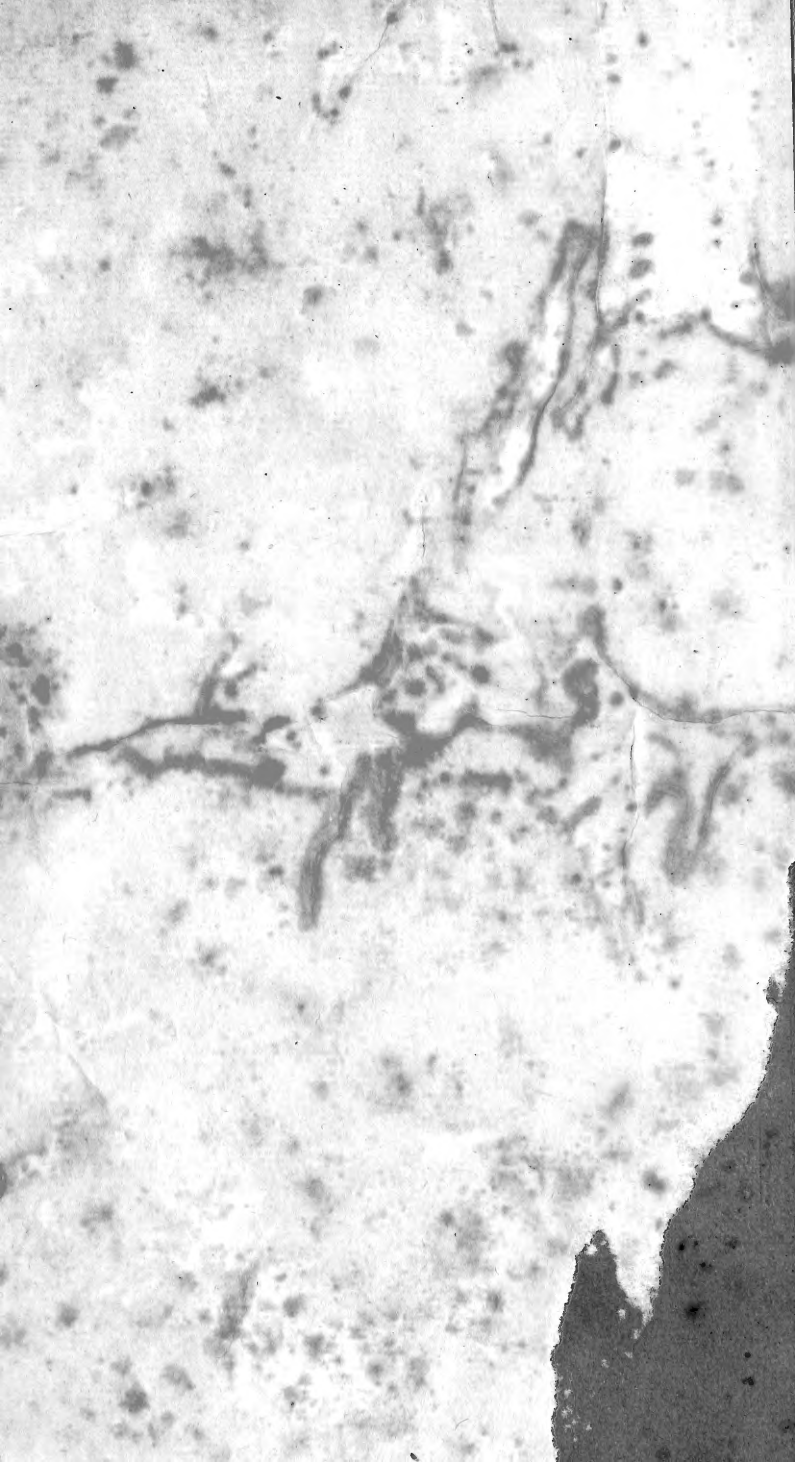
A PARIS,

Chez ROSIER, Libraire, rue Montmartre, n.º 68;

A ANGERS,

Chez L. PAVIE, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Laud.

1828.





1204

# FAUNE

DE

Mayne et Loire.

215115

015115

QL  
690  
F81165  
1828  
Mamm.

# **FAUNE**

DE

## **MAINE ET LOIRE,**

OU

Description méthodique des Animaux qu'on rencontre dans toute l'étendue du Département de Maine et Loire, tant sédentaires que de passage ; avec des observations sur leurs mœurs , leurs habitudes , etc. , etc. ;

*Avec des figures dessinées d'après nature :*

**PAR P.-A. MILLET,**

Membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers ; de celle d'Horticulture de Paris ; Correspondant de la Société Philomatique de Paris ; des Sociétés Linéennes de Bordeaux et de Paris ; de la Société académique de la Loire-Inférieure , etc.

**TOME PREMIER.**



**A PARIS,**

Chez ROSIER, Libraire, rue Montmartre, n.º 68;

**A ANGERS,**

Chez L. PAVIE, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Laud.

---

**1828.**

---

Angers, L. PAVIE, Imprimeur du Roi.

---

## AVERTISSEMENT.

---

LA position géographique du département de Maine et Loire, la nature variée de son sol et de ses végétaux, la diversité de ses sites, les différentes rivières, les marais et les ruisseaux qui le traversent en tous sens, son peu d'éloignement de la mer : tout pouvait faire espérer aux Naturalistes qui s'occuperaient de la recherche des productions naturelles de ce pays, d'être un jour amplement dédommagés de leurs travaux, par le nombre et la variété des espèces qu'ils pourraient y rencontrer, ainsi que par les observations nouvelles qu'ils seraient à même de faire en le visitant avec attention.

Il existait bien plusieurs ouvrages sur les plantes de Maine et Loire (1) ; M. Desvaux, directeur du Jardin des Plantes d'Angers, vient encore d'enrichir la Botanique

---

(1) 1.<sup>o</sup> Catalogue des plantes des environs d'Angers, arrangé selon le système de Linnæus, avec les lieux indiqués ; par M. de la Richerie, 1 vol. in-12, 1763 ; manuscrit de notre bibliothèque.

2.<sup>o</sup> Flore des environs de Paris, adaptée au département de Maine et Loire, par M. Merlet de la Boulaye ; 1 vol. in-8.<sup>o</sup>, 1804. *inédit*, déposé à la Bibliothèque d'Angers.

3.<sup>o</sup> Herborisations dans le département de Maine et Loire, etc. ; par feu M. Merlet de la Boulaye ; in-18, 1809.

d'une *Flore de l'Anjou* (2) ; mais sur les autres parties de l'Histoire naturelle du même pays , un seul avait été publié (3).

D'après cela , on voit qu'une grande lacune est à remplir , pour avoir une Histoire naturelle complète du département ; et c'est pour parvenir à ce résultat que MM. Desvaux , Courtillé et moi , nous nous sommes partagé ce travail.

M. Courtillé, amateur zélé et instruit dans les sciences naturelles , fera connaître les insectes ; je me suis chargé de décrire les autres animaux ; M. Desvaux et moi nous devons nous occuper de la minéralogie et de la géognosie.

LA FAUNE DE MAINE ET LOIRE, comprenant l'Histoire naturelle des animaux qu'on rencontre dans toute l'étendue de ce département, sera divisée en deux parties : la première, que nous offrons aujourd'hui au public, renferme les *Animaux vertébrés* ; la deuxième, qui paraîtra plus tard et formera un ouvrage particulier, traitera des *Animaux invertébrés*.

---

4.° Essai sur la Flore du département de Maine et Loire, par M. T. Bastard ; in-12, 1809.

5.° Supplément à la Flore du département de Maine et Loire, par M. T. Bastard ; in-12, 1812.

6.° Observations sur les plantes des environs d'Angers, par N.-A. Desvaux ; in-12, 1813.

(2) Flore de l'Anjou, par N.-A. Desvaux ; 1 vol. in-8.° ; Angers, 1827, Launay.

(3) Mollusques terrestres et fluviatiles de Maine et Loire, par P.-A. Millet, 1 vol. in-12 ; Angers, 1813, Pavie.

En publiant, en 1813, l'ouvrage sur les *Mollusques terrestres et fluviatiles* de Maine et Loire, si nous avons anticipé sur le rang que cette classe d'animaux devait occuper dans notre travail, c'est que nous n'avions pas, à cette époque, des documens suffisans sur les animaux des premières classes, et que nous nous croyions assez éclairés sur les mollusques de notre pays. Néanmoins, cette partie, qui peut dans tous les cas être considérée comme formant un ouvrage particulier, reprendra naturellement sa place dans la Faune de Maine et Loire, après la publication des classes antérieures à ces animaux.

Quant aux espèces d'animaux fossiles qu'on rencontre dans le département de Maine et Loire, nous nous proposons de les faire connaître séparément. Nous avons pensé qu'un travail de cette nature ne devait pas être réuni dans une Faune qui ne doit comprendre que les animaux vivans : car, bien qu'il faille considérer les animaux ou leurs dépouilles devenues fossiles sous le rapport de la zoologie, il n'en est pas moins vrai qu'ils se rattachent d'une manière plus positive à la science de la géognosie. En outre, ces fossiles, ne pouvant convenablement être isolés des végétaux de même nature, indiquent encore par cela même qu'ils ne peuvent figurer parmi des animaux vivans.

Nous ne parlerons pas non plus des animaux domestiques qu'on élève dans notre département; la Faune d'un pays quelconque ayant pour objet de faire connaître par la description, ainsi que par leurs mœurs et leurs habitudes, les animaux indigènes qui l'habitent, il est déplacé d'y réunir ceux chez qui l'état de domesticité où ils vivent, a effacé toute trace de leur nature primitive. De plus, ces animaux, tous exotiques, ne sont pas arrivés de leur propre volonté

dans le pays où nous les voyons. Nous parlerons seulement dans le cours de cet ouvrage, des espèces, peu nombreuses il est vrai, qui ont leur type sauvage dans l'Anjou : les autres devant appartenir aux Faunes particulières du pays dont ces animaux sont originaires, ou trouver place dans un article de statistique départementale. Cependant, comme cette omission volontaire pourrait paraître une lacune aux yeux de quelques personnes, nous nous contenterons d'en donner ici l'énumération nominale.

---

## MAMMIFÈRES.

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| 1. Le furet.  | <i>Mustela furo</i> , Linn.     |
| 2. Le chien domestique et ses variétés.                             | <i>Canis familiaris</i> , Linn. |
| 3. Le chat ordinaire et ses variétés. ( Voy. pag. 36.)              | <i>Felis catus</i> , Linn.      |
| 4. Le lapin domestique et ses variétés. ( Voy. pag. 55.)            | <i>Lepus cuniculus</i> , Linn.  |
| 5. Le cochon d'inde.  | <i>Cavia cobaya</i> , Linn.     |
| 6. Le cheval.   | <i>Equus caballus</i> , Linn.   |
| 7. L'âne.   | <i>Equus asinus</i> , Linn.     |
| 8. La chèvre domestique.  | <i>Capra hircus</i> , Linn.     |
| 9. La brebis domestique, avec ses variétés, entr'autres le mérinos. | <i>Ovis aries</i> , Linn.       |
| 10. Le taureau ordinaire.   | <i>Bos taurus</i> , Linn.       |



---

OISEAUX.

1. Le serin des Canaries, ainsi que ses variétés et les méfis provenus de cet oiseau avec le chardonneret, le tarin, le verdier, etc. *Fringilla canaria*, Linn.
2. Différentes espèces de perroquets. *Psittaci variæ species.*
3. Le paon domestique. *Pavo cristatus*, Linn.
4. Le dindon ordinaire. *Meleagris gallopavo*, Linn.
5. Le coq ordinaire et beaucoup de variétés. *Phasianus gallus*, Linn.
6. Le faisan commun, ainsi que son hybride : le coquard ou faisan bâtard, provenu du faisan avec la poule. *Phasianus colchicus*, Linn.
7. La pintade ordinaire. *Numida meleagris*, Linn.
8. Le pigeon biset et beaucoup de races et de variétés. *Columba livia*, Briss.
9. La tourterelle à collier, ainsi qu'une variété blanche. *Columba risora*, Linn.
10. Le cygne à bec noir. *Anas olor*, Gmel.
11. L'oie domestique. (*V. p. 517.*) *Anas anser ferus*, Lath.
12. L'oie à coiffe noire. *Anas indica*, Lath.
13. Le canard musqué; *vulg.* le canard d'inde. *Anas moschata*, Linn.
14. Le canard ordinaire, provenu du canard sauvage. (*Voyez page 529.*) *Anas boschas*, Linn.

---

POISSONS.

1. La dorade de la Chine; *vulg.* le poisson rouge, avec ses variétés. *Cyprinus auratus*, Linn.

Nous suivrons pour la classification ou distribution méthodique des animaux compris dans cette Faune, savoir : pour les mammifères , l'ouvrage de M. Cuvier , *le Règne animal, distribué d'après son organisation* ; pour les oiseaux, le même ouvrage, mais avec quelques modifications établies par M. Latreille dans ses *Familles naturelles du règne animal*, ainsi que quelques changemens qui nous ont paru utiles.

Nous avons adopté pour les reptiles, les ouvrages de MM. Brongniart et Cuvier ; et enfin pour les poissons, l'ouvrage précité de M. Cuvier.

Quant à la synonymie des espèces, nous l'avons simplifiée autant qu'il nous a été possible, en ne mettant qu'un ou deux noms d'auteurs ; cependant pour les oiseaux, indépendamment du nom de l'auteur dont nous adoptons la nomenclature, ainsi que de celui qui a parlé le premier d'une espèce, voulant à chacune d'elles ajouter les noms donnés par MM. Buffon, Vieillot et Temminck, il en est résulté une augmentation nominale dont nous avons senti l'utilité. Afin de ne pas multiplier cette synonymie, nous avons eu soin, pour lui donner plus d'extension, d'indiquer à chaque espèce d'oiseau la page du *Manuel d'Ornithologie* de M. Temminck, où ce savant, après avoir décrit chaque espèce en particulier, donne une synonymie des plus complètes.

A cette synonymie nous avons ajouté les noms vulgaires en Anjou seulement ; négligeant les autres, qui ne peuvent nous être utiles, et que nous croirions déplacés dans un ouvrage de cette nature ; tandis que c'est avec les noms vulgaires du pays où l'on se trouve, qu'on peut se faire comprendre des gens de la campagne, et obtenir d'eux les renseignemens que l'on désire sur telle ou telle espèce.

Les figures étant en quelque sorte le complément ou la confirmation d'une description, nous avons figuré les espèces nouvelles, ou celles déjà connues qui ne l'avaient pas été; et pour les autres, nous renvoyons à celles de l'*Encyclopédie méthodique* pour les quadrupèdes, à l'*Atlas des oiseaux d'Europe* de M. Temminck, ainsi qu'aux planches de l'*Ornithologie française* de M. Vieillot, pour les oiseaux, sans les indiquer particulièrement à chaque espèce: la synonymie que nous donnons de ces deux auteurs reportant naturellement à la figure de chacune d'elles.

Pour les reptiles, nous citons les planches des ouvrages de MM. Daudin et Latreille, ainsi que celles de la *Faune française*: travail important, que les Naturalistes voudraient voir bientôt terminé.

Enfin, pour les poissons; on aura recours aux figures de MM. Bosc et de Lacépède, ainsi qu'aux planches de l'*Encyclopédie méthodique*.

Cependant, comme les meilleures figures ne rendent jamais aussi bien un animal que l'animal lui-même, nous avons pensé faire une chose utile, en indiquant les espèces rares qui se trouvent réunies dans les différentes collections particulières de notre département, de même que dans celle du Muséum d'Angers (1); mais on ne rencontrera

---

(1) Collection nombreuse et des plus intéressantes par les espèces rares qu'elle rassemble, et qui n'attend qu'un local plus vaste pour s'augmenter encore davantage. Néanmoins, le zèle infatigable de M. Desvaux, directeur de ce bel établissement ainsi que du Jardin des Plantes d'Angers, ne se ralentit point; et nous le disons avec connaissance de cause: c'est au savoir en Histoire naturelle, à l'activité, aux recherches particulières et persévérantes, ainsi qu'aux correspondances multipliées de cet estimable professeur, que les deux établissements qui lui sont confiés, doivent en quelque sorte l'état de prospérité et de richesse où on les voit maintenant.

que dans la nôtre la réunion des reptiles et des poissons du département de Maine et Loire , que nous possédons tous en parfaite conservation , de manière à donner un ensemble satisfaisant de ces deux classes d'animaux bien remarquables.

Nous saisisons cette occasion pour indiquer aussi la collection d'oiseaux vivans, particulièrement ceux du genre canard, que M. Tessié-Thareau a su former, dans l'espoir de rendre un jour domestiques ces précieux animaux.

M. Rousseau, dans les eaux de son parc de Varennes, à Savennières, est déjà parvenu à acclimater et rendre domestique l'oie à coiffe noire (*anas indica*, Lath.; — *anser melanocephalus*, Vieill.) : espèce très-intéressante par sa taille, la longueur de son cou, ainsi que par ses formes agréables et la bonté de sa chair, et qu'il serait utile de propager davantage.

Nous nous sommes attaché à donner une description suffisante de chaque espèce, en dépeignant le mâle, la femelle et les jeunes ; mais afin de les séparer encore d'une manière tout-à-fait tranchée par un caractère commun qui doit leur être propre, et qui puisse faire distinguer de leurs congénères le mâle et la femelle, même en différens plumages chez les oiseaux, lorsque cela a lieu, ainsi que les jeunes soit de l'année ou même plus âgés, nous avons mis en tête de chaque description spécifique un ou plusieurs caractères diagnostiques, qui peuvent quelquefois dispenser de recherches ultérieures, ou bien servir seulement à séparer deux ou un plus grand nombre d'espèces très-voisines. Il en sera de même des descriptions faites en caractères italiens, qu'on rencontre éparses dans le cours de l'ouvrage; elles sont là pour servir aussi de diagnoses propres à distinguer l'âge ou le sexe dans la même espèce.

Ayant cité en tête de chaque classe d'animaux qui nous occupent les auteurs dont nous suivons la classification, on doit penser que nous avons dû employer les mêmes caractères dont ils s'étaient servis pour la formation de leurs travaux ; et nous ne pouvions guère faire autrement, sans nuire à l'intérêt de la science ; néanmoins nous en avons retranché ou ajouté d'autres, lorsque cela nous a paru utile ; et il en est résulté, surtout pour les espèces, que nos descriptions et nos observations sur leurs mœurs et leurs habitudes ne ressemblent pas toujours ou ressemblent faiblement à celles des auteurs qui nous ont précédés.

Mais telle a été notre manière de voir ; et avant d'en déduire aucune conséquence, nous prions les Naturalistes de se reporter avec nous dans les mêmes situations où nous nous sommes trouvé, pour obtenir les matériaux nécessaires à la composition de cette Faune ; c'est-à-dire, à la campagne, dans les champs, les landes, les bois, les forêts, les marais, les prairies, les pâturages, les moissons, ainsi que sur les collines, au bord des rivières et des ruisseaux : c'est dans ces lieux que nous avons fait nos recherches, afin d'y rencontrer et d'y observer les animaux dont nous parlons, ne nous en rapportant à aucune description qu'après l'avoir vérifiée. Si nous nous sommes permis de réfuter quelques erreurs, c'est encore dans l'intérêt de la science, en pensant surtout qu'il est aussi utile de les signaler que de propager des vérités.

Malgré nos soins et nos recherches multipliés, il serait possible qu'on trouvât encore quelques espèces d'animaux non comprises dans cette Faune ; mais nous osons espérer du moins qu'on nous saura quelque gré d'avoir su la borner aux seules espèces que nous avons vues, plutôt que d'avoir attendu le temps, peut-être fort reculé, où nous

eussions pu acquérir la certitude de n'en avoir omis aucune : si nous en jugeons toutefois par l'investigation attentive et persévérante avec laquelle nous avons fait nos recherches. En effet, avant d'en avoir fait l'épreuve, on estimerait difficilement combien il faut de temps, de travail et de circonstances heureuses pour arriver à connaître toutes les espèces d'animaux d'un pays quelconque, ainsi que leurs mœurs et leurs habitudes ; et si nous sommes loin d'avoir fait un ouvrage parfait, en publiant cette Faune, nous avons du moins la certitude de n'y avoir point introduit d'espèces au hasard ou sur de faux renseignemens.

Nous avons eu quelques obstacles à surmonter, mais d'un autre côté sans doute, nous n'avons eu qu'à nous féliciter de la manière obligeante avec laquelle nous avons été accueillis par les différentes personnes chez lesquelles nous nous sommes présentés : soit qu'elles aient bien voulu nous communiquer ou nous indiquer des espèces d'animaux, soit en nous guidant elles-mêmes dans nos nombreuses explorations. Et nous devons le dire ici : si dans nos recherches, quoique très-multipliées, et que nous continuons depuis plus de quinze années, nous avons été constamment seul, nous ne doutons nullement que nous n'aurions pu d'ici long-temps atteindre le but auquel nous sommes arrivé. D'après cela, nous saisissons cette occasion pour témoigner à ces personnes toute notre reconnaissance ; et particulièrement, comme ayant eu avec elles des rapports plus intimes, à MM. Desvaux, Courtillé, Ollivier, Guilloux, de la Perraudière, O'Diette, Guitet, Treton, Brouard, Audouys, Genest, Lebreton, Chaussée, Bouton, Maugars, Meignan, Meunier, Joubert de Beaulieu, Guépin, Ouvrard, Lachèse, Beaumanoir, du Grandlaunay, de Boulongne, Pannetier, Paulmier, Tessié-Thareau, Juvigneau, Tardif, de Jourdan, etc.;

MM. de Blainville , Geoffroi-Saint-Hilaire , Desmarais ; Valenciennes , savans distingués autant qu'obligeans , ont bien voulu vérifier les espèces sur lesquelles nous avons quelques doutes ; et leurs ouvrages , ainsi que ceux de MM. Cuvier , de Lacépède , Daudin , Bosc , Vieillot , Temminck , Duméril , Latreille , Cloquet , etc. , nous ont été de la plus grande utilité pour la composition de cette Faune.

Autant que nous avons pu , nous avons fait connaître les traits les plus saillans des mœurs des animaux , ainsi que de leurs habitudes , en les indiquant en tête de chaque genre ; mais lorsqu'une différence ou même une légère modification pouvait servir à caractériser une espèce , nous avons eu soin de la signaler. Nous avons également décrit et même noté leurs cris et leurs chants , lorsqu'il a été possible , en indiquant aussi l'époque à laquelle ils cessent de les faire entendre : ce qui a lieu pour les oiseaux le plus ordinairement avec les dernières couvées (1).

Nous avons également fait la description du nid et des œufs des oiseaux , autant que nous avons pu nous les procurer , avec la certitude qu'ils appartenaient bien à l'espèce que nous citons.

Si nous nous sommes attaché à décrire chaque espèce avec un soin particulier , et quelquefois un peu longuement , c'est qu'il était nécessaire qu'en ne la confondant

(1) La connaissance du chant des oiseaux nous a paru présenter un moyen de plus pour parvenir à distinguer l'espèce à laquelle il se rapporte , en faisant reconnaître l'oiseau , sans qu'il soit besoin pour cela de le voir ; en même temps qu'elle peut servir quelquefois à distinguer une espèce d'une autre très-voisine , par exemple , comme pour la fauvette verderolle. ( Voy. pag. 198. )

pas avec une autre, on pût attribuer à chacune d'elles les rapports ou les différences qui les séparent ou les lient, tant par leurs mœurs et leurs habitudes que par leur instinct; ce qui forme le complément des connaissances qu'on doit avoir sur les divers êtres vivans. Car s'il est utile de réunir les différentes espèces d'animaux par des caractères physiques qui les rapprochent entr'eux, pour arriver à en former des classes, des ordres, des familles naturelles et des genres; c'est aussi pour en mieux saisir les mœurs et les habitudes, qui doivent avoir des rapports tels avec les caractères physiques, que les connaissances que l'on peut acquérir des uns et des autres ne puissent plus être séparées.

Les dents des mammifères, quoique exactement utiles pour établir des caractères génériques invariables, sont quelquefois difficiles à observer pour certaines espèces, et plus encore sur des animaux montés: nous avons pensé qu'en réunissant à ceux-ci d'autres caractères plus apparens, nous en rendrions l'étude plus facile.

Les oiseaux sont caractérisés par les pieds, le bec, la proportion des rémiges entr'elles (1), ou de celles-ci avec la queue; ainsi que par leurs couleurs qui laissent presque toujours quelques traces du type de l'espèce, lorsque toutefois elles ont pu varier.

Après avoir fait connaître toutes les espèces d'oiseaux qu'on rencontre dans le département de Maine et Loire, nous les avons réunies en quatre tableaux, d'après les époques auxquelles on les rencontre: 1.<sup>o</sup> comme étant sé-

---

(1) Par rapport à la proportion des rémiges; on ne doit tenir compte de ce caractère qu'après la mue terminée, et en faisant abstraction de la plume bâtarde, lorsqu'elle existe.



*dentaires en Anjou; 2.º de passage périodique, et nichant en Anjou; 3.º de passage périodique, ne nichant point en Anjou; 4.º ou seulement de passage accidentel.* Nous avons cru devoir les grouper de la sorte, afin que cette manière de les présenter pût, comme une chose remarquable de leur histoire, servir à la connaissance de leur distribution géographique sur le globe, qui dérive naturellement de leur station ou de leur migration.

A cette occasion, nous avons remarqué, en tenant compte de leur arrivée et de leur départ, que, lorsqu'un oiseau arrivait tard, il repartait de bonne heure, et *vice versa*. C'est ainsi, par exemple, que le *martinet noir*, qui nous arrive régulièrement du 20 au 25 avril, s'en retourne du 24 au 30 juillet; tandis que l'*hirondelle de cheminée*, qui revient chaque année vers la fin de mars, ne repart qu'aux premiers jours d'octobre.

Est-ce l'influence atmosphérique et le manque d'alimens qui peut porter les oiseaux à changer ainsi de pays? Mais en admettant cette hypothèse, comment expliquer le départ précipité du martinet noir, à l'époque de l'année où cet oiseau nous quitte? la température est en quelque sorte la même que celle qu'on éprouve dans le mois qui précède, comme dans celui qui suit ce départ; et les insectes dont il se nourrit, sont également abondans dans l'un et l'autre mois: il est donc un autre motif qui porte les oiseaux à s'éloigner ainsi. Et n'auraient-ils, en revenant tous les ans, que celui de nicher et d'élever leurs petits?

Les couleurs des reptiles étant très-sujettes à varier, nous avons dû ne regarder les caractères qu'elles auraient pu nous fournir, que comme secondaires, et en chercher de plus certains dans des formes ainsi que dans des proportions relatives, prises sur le même individu. C'est de cette

manière, nous le pensons, que nous sommes parvenu à préciser des caractères invariables pour les espèces que nous décrivons.

Les poissons sont distingués en cartilagineux et en osseux, selon que le squelette est de l'une ou de l'autre nature. Les autres caractères seront pris, soit dans les branchies, soit dans la position ou le nombre des nageoires; et pour la détermination des espèces, le nombre des rayons des nageoires dorsales et anales seront les caractères les plus certains.

Enfin, pour arriver d'une manière aussi prompte que facile à reconnaître les différentes espèces d'animaux comprises dans cette Faune, nous avons fait précéder chaque classe d'un tableau synoptique des ordres seulement: ce qui doit être suffisant pour les personnes déjà versées dans la connaissance de l'Histoire naturelle. Mais pour faciliter le travail à l'égard des autres, nous avons placé en tête de cet ouvrage une suite de tableaux synoptiques et analytiques, avec lesquels et au moyen de numéros de renvois, on parviendra jusqu'à la connaissance du genre, qui à son tour indiquera la page, dans le corps de l'ouvrage, où l'on trouvera successivement toutes les espèces décrites.

Comme on le verra dans cette Faune, nous avons négligé les hypothèses pour ne nous occuper que des faits; cependant, lorsque nous avons espéré obtenir quelque vérité en employant ce moyen, nous avons dû y recourir. C'est ainsi qu'en parlant du pouvoir mimique de certaines pie-grièches, nous avons cru découvrir pourquoi, à une époque de l'année, elles imitaient la voix des animaux qu'elles entendaient autour d'elles. (*Voyez page 158.*) Il en est de même pour la génération de l'anguille. (*Voyez pag. 736.*)

Nous aurions pu ajouter à nos descriptions, ainsi qu'à l'indication des lieux qu'habite chaque espèce, toutes les particularités qui peuvent lui être relatives, en indiquant pour les oiseaux, par exemple, le pays où chacun d'eux se retire après nous avoir quittés; mais nous avons pensé que toutes ces circonstances incidentes, qui conviennent bien dans un ouvrage général sur les oiseaux, seraient déplacées dans une Faune particulière qui ne doit en quelque sorte faire connaître de chaque espèce que ce qui peut être relatif au pays où on la rencontre; et plus encore par cet autre motif, que, ne voulant rien mettre dans notre ouvrage que nous n'ayons été à portée d'observer nous-mêmes, nous avons dû écarter tout ce qui était étranger au pays que nous avons exploré.

Par l'énumération des espèces qui composent cette Faune, nous voyons que nous approchons beaucoup du nombre de celles qu'on rencontre dans la France entière. Cependant, il serait possible que quelques espèces d'animaux nous eussent échappé: nous invitons donc les personnes qui par goût pour l'Histoire naturelle, ainsi que par l'intérêt qu'elles peuvent prendre à la Faune de notre pays, de vouloir bien nous communiquer le résultat de leurs recherches, ainsi que les observations qu'elles auraient pu faire sur quelques espèces, afin de les faire connaître dans un supplément. A cet égard, nous croyons devoir recommander à leur attention les petites espèces de mammifères: telles que les chauve-souris, particulièrement celles qui habitent les arbres creux, soit champêtres, soit des forêts; dans l'espoir de rencontrer les *vespertillions à moustaches* et *versicolor*; les différentes espèces de *musaraignes*, de *rats* et de *campagnols*, qui habitent soit sur les bords des eaux, soit dans les lieux sablonneux ou

arides, etc.; ainsi que le *loir* et le *muscardin*, qui se tiennent sur les arbres ou les buissons, dans les bois de préférence.

Parmi les oiseaux, nous ne soupçonnons aucune nouvelle espèce à trouver, si ce n'est, peut-être, quelques fauvelles; mais il sera bon néanmoins de visiter avec assiduité les bords de la Loire, surtout au printemps et à l'automne; et principalement les grèves de ce fleuve, où une infinité d'oiseaux de rivage vont se reposer, parmi lesquels on peut espérer d'en rencontrer de nouveaux pour notre département.

Quant aux reptiles, les lézards, les crapauds et les vipères pourront peut-être fournir quelques variétés; mais c'est vers les couleuvres qu'il est important de diriger ses recherches, afin d'en découvrir quelques-unes de celles qui habitent la France méridionale; mais surtout une que nous croyons nouvelle, qui a été rencontrée aux environs de Poitiers par M. Mauduy, directeur du Cabinet d'Histoire naturelle de cette ville, et dont nous allons donner la description, en la désignant, d'après sa couleur générale, sous le nom de Couleuvre glaucoïde: *Coluber glaucoides* (1).

(1) L'individu dont M. Mauduy a fait présent au Musée d'Angers, a de longueur totale, 10 pouces 8 lignes; de la queue, 2 pouces 8 lignes; du corps, y compris la tête, 8 pouces 2 lignes; la queue fait le quart ou un peu plus de la longueur totale; diamètre du corps dans sa plus grande épaisseur, 3 lignes; toutes les écailles lisses; 212 plaques abdominales; 100 à 102 paires de plaques souscaudales.

Tête elliptique, presque aussi épaisse que large; corps mince et délié, rétréci en arrivant vers la tête qui est plus large et plus épaisse que le cou.

Dessus du corps et de la queue d'un cendré bleuâtre, sans taches, mais les écailles très-légèrement ombrées ou entourées de noir; partie

Enfin , par rapport aux poissons , si l'on en croit plusieurs pêcheurs , qui disent en avoir pris quelquefois qui leur étaient inconnus , il est à penser que quelques espèces étrangères peuvent remonter de la mer dans la Loire , et par suite dans les rivières qui se jettent dans ce fleuve.

Après avoir considéré l'Histoire naturelle , qui nous occupe dans cette Faune , sous le rapport scientifique , et sans nous arrêter sur l'utilité de cette science qui ne peut être contes-  
tée , nous ferons remarquer un de ses précieux avantages qui , comme l'observe M. Cuvier , est de classer dans l'esprit un grand nombre d'idées ; « on s'exerce par-là , dit » ce savant (1) , dans cette partie de la logique , qui se

supérieure de la tête bleuâtre , plus pâle antérieurement , marquée de lignes irrégulières et de taches blanches qui sont ombrées ou entourées de noir foncé ; ces taches blanches sont : une bande transversale formée de quatre arcs superposés , qui traverse la tête , en passant derrière les yeux , et y formant vers le milieu une légère échancrure ; sur chaque côté de l'occiput une tache irrégulière blanche , qui revient obliquement vers la commissure des lèvres : cette tache est interrompue par une autre tache , mais noire et oblongue , qui s'avance sur la nuque et se réunit à une couleur semblable qui ombre la partie supérieure et postérieure de la tête , et sur laquelle on distingue une rosace formée de six petites taches ovales blanches , ainsi qu'une autre , mais oblique , de même couleur de chaque côté de cette rosace ; lèvre supérieure blanche , traversée par cinq à six petits traits noirs ; toutes les parties inférieures blanchâtres , sans taches.

Cette couleuvre , qui ne ressemble à aucune espèce d'Europe , tant par la forme de sa tête que par celle de son corps , ainsi que par ses couleurs , a quelques rapports avec le *coluber petalarius* , Linn. , par le nombre des plaques abdominales et souscaudales ; et avec le *coluber œarulescens* , Linn. , par la couleur du corps seulement.

(1) *Le Règne animal* , etc. préface , pag. xviii.

» nomme la méthode, à peu près comme on s'exerce par  
» l'étude de la géométrie dans celle qui se nomme le syllo-  
» gisme, par la raison que l'Histoire naturelle est la science  
» qui exige les méthodes les plus précises, comme la géo-  
» métrie, celle qui demande les raisonnemens les plus ri-  
» goureux, etc., » qui nous accoutume en outre à rap-  
porter toutes nos observations à la raison, et à ne pas  
nous laisser entraîner par l'imagination et l'habitude.  
Ajoutons qu'on peut encore envisager la science de la nature  
sous un aspect moins sévère, en ne voyant que les jouis-  
sances qu'elle procure, lesquelles, aussi pures que vives,  
ne laissent jamais de regrets après elles; sont de tous les  
temps, de tous les âges, et nous sauvent du dégoût des  
plaisirs frivoles. Son étude, si variée et si attrayante, en  
éclairant notre esprit, l'affranchit des erreurs et des préju-  
gés enfantés par l'ignorance ou la mauvaise foi, en même  
temps qu'elle nous oblige à une admiration sans cesse re-  
naissante, en faisant remonter notre pensée vers l'auteur  
de la nature, qui nous donne la faculté de distinguer et  
d'apprécier tout ce qui est soumis à ses loix immuables, et  
nous sépare par cela même du reste des animaux.



# Tableaux synoptiques et analytiques

## Des animaux vertébrés compris dans cette Faune.

N.º 1.

### ANIMAUX.

Colonne vertébrale	} faisant la base d'un squelette articulé..... <i> Animaux vertébrés. N.º 2.</i>

N.º 2.

### ANIMAUX VERTÉBRÉS.

CLASSES.

Animaux	} à mamelles; corps nu ou couvert de poils.....	} des plumes, un bec, 2 ailes ou 2 moignons.....	<i> Mammifères. N.º 3.</i>
			<i> Oiseaux. N.º 12.</i>
	} sans mamelles;	} point de nageoires.....	<i> Reptiles. N.º 38.</i>
			<i> des nageoires.....</i>

N.º 3.

CLASSE DES MAMMIFÈRES.

ORDRES.

Doigt	} onguiculés;.....	{	trois sortes de dents.....	<i>Carnassiers.</i>	N.º 4.
			deux sortes de dents ( canines nulles ).....	<i>Rongeurs.</i>	N.º 8.
à sabots; au nombre de	}	{	trois ou davantage.....	<i>Pachydermes.</i>	N.º 10.
			deux au plus.....	<i>Ruminans.</i>	N.º 11.

N.º 4.

ORDRE DES CARNASSIERS.

FAMILLES.

Ailes	} deux, et deux mamelles.....	{	point de dents carnassières.....	<i>Cheiroptères.</i>	N.º 5.
			des dents carnassières.....	<i>Carnivores.</i>	N.º 7.
nulles; plus de deux mamelles;	}	{	.....	<i>Insectivores.</i>	N.º 6.

N.º 5.

FAMILLE DES CHEIROPTÈRES.

GENRES.

Nez	} bordé et surmonté d'une membrane.....	{	<i>Rhinolophe.</i>	p.	5.
			sans membranes.....	<i>Vespertilion.</i>	p.



N.º 6.

FAMILLE DES INSECTIVORES.

GENRES.



Incisives supérieures, { moins de 8; corps { velu; 2 incisives en haut et 2 en bas, crochues. *Musaraigne.* p. 14.  
 huit; pieds antérieurs tranchans et en forme de mains..... *Hérisson.* p. 13.  
*Taupe.* p. 19.

N.º 7.

FAMILLE DES CARNIVORES.

GENRES.



réunis par une membrane; queue conique, aplatie horisontalement..... *Loutre.* p. 29.  
 Doigts { rétractyles..... { tout à fait; museau arrondi..... *Chat.* p. 35.  
 libres; ongles { à demi; museau pointu..... *Civette.* p. 33.  
 non rétractyles, { très-allongés aux pieds antérieurs; queue courte. *Blaircau.* p. 22.  
 { 5 doigts à tous les pieds..... *Marie.* p. 23.  
 { 5 doigts aux pieds antérieurs  
 seulement..... *Chien.* p. 30.

N.º 8.

ORDRE DES RONGEURS.

FAMILLES.

Incisives supérieures	2 ; incisives inférieures.....	{	pointues ; jamais plus de 16 machelières.....	} <i>Murins</i> . N.º 9.
			très-comprimés ; 10 machelières supérieures... <i>Sciurins</i> . N.º 9.	
	4 ; 20 machelières.....			<i>Léporins</i> . N.º 9.

N.º 9.

FAMILLE DES MURINS, DES SCIURINS ET DES LÉPORINS.

GENRES.

Incisives.....	{	2 ; molaires	{	échantonnées en zigzags ; queue moins longue que le corps. <i>Campagnol</i> . p. 38.	}	arrondie,	{	touffue au bout... .. <i>Loir</i> .	p. 42.
								simples ; queue.....	conique et à poils ras. <i>Rat</i> .
								aplatie et pennée..... <i>Écureuil</i> .	p. 52.
				4 ; queue courte, relevée et fournie de longs poils.....				<i>Lièvre</i> .	p. 54.

N.º 10.

ORDRE DES PACHYDERMES.

GENRE.

FAMILLE DES FISSIPÈDES. — Un seul genre.....	<i>Sanglier</i> . p. 58.
--	--------------------------

N.º 11.

ORDRE DES RUMINANS.

GENRE.

FAMILLE DES PLÉNICORNES. — Un seul genre.....	<i>Cerf</i> . p. 59.
---	----------------------

N.º 12.

CLASSE DES OISEAUX.

ORDRES.

Doigts postérieurs	deux et deux devant ; tarses courts ou médiocres.....	Grimpeurs.	N.º 16.
doigts antérieurs			
non palmés ; les deux extérieurs	très-longs ; tarses grêles et élevés.....	Echassiers.	N.º 27.
médiocre-ment longs ; base du bec	vouté ; doigts antérieurs	réunis à leur base. Gallinacés.	N.º 26.
sans membrane.....			
		Passereaux.	N.º 19.

N.º 13.

ORDRE DES RAPACES.

FAMILLES.

Yeux	grands, à fleur de tête et dirigés en face ; cire recouverte par des plumes cétacées..	Accipitriens.	N.º 14.

**N.º 14.**

**FAMILLE DES EGOLIENS.**

**GENRE.**

Des plumes rayonnantes autour des yeux..... *Chouette.* p. 73.

**N.º 15.**

**FAMILLE DES ACCIPITRINS.**

**GENRES.**

Bec	{	fortement denté vers le bout ; narines orbiculaires , tuberculées.....	<i>Faucon.</i>	p. 84.				
		non denté ou légèrement festonné ..	{	court et courbé dès sa base ; tarses.....	{	long ; droit à sa base et courbé subitement au bout.....	<i>Aigle.</i>	p. 93.
fourche.....	<i>Milan.</i>	p. 107.						
						arrondi ou coupé carrément.....	<i>Buse.</i>	p. 111.
						longues.....	<i>Busard.</i>	p. 117.
						courtes.....	<i>Autour.</i>	p. 102.

**N.º 16.**

**ORDRE DES GRIMPEURS.**

**FAMILLES.**

Bec	{	imberbe , arqué ; langue courte.....	<i>Cuculides.</i>	N.º 17.
		barbu , droit et cunéiforme ; langue longue , lombriciforme et rétractyle.....	<i>Proglosses.</i>	N.º 18.

N.º 17.

FAMILLE DES CUCULIDES.

GENRE.



Tarses courts, emplumés à leur partie supérieure; 10 rectrices..... *Coucou*. p. 125.

N.º 18.

FAMILLE DES PROGLOSSES.

GENRES.



Bec { droit, longicône et arrondi en-dessus; queue flexible, non étagée..... *Torcol*. p. 130.  
 { droit, cunéiforme et sillonné en-dessus; queue roide et étagée..... *Pic*. p. 132.

N.º 19.

ORDRE DES PASSEREAUX.

FAMILLES.



Bec { échancré à sa pointe, { court ou médiocre, soit triangulaire, soit conique ou aciculaire..... *Dentirostres*, N.º 21.  
 { faible, très-fendu, déprimé, triangulaire et courbé au bout; tarses courts. *Laiirostres*. N.º 20.  
 { fort, solide, conique, prismatique ou cultriforme..... *Conirostres*. N.º 22.  
 { entier, ... { (très long, { grêle et généralement arqué..... *Ténirostres*, N.º 23.  
 { plus ou moins droit, quadrangulaire; jambes nues inférieurement. *Syndactyles*. N.º 24.

N.º 20.

FAMILLE DES LATIROSTRES.

GENRES.

Doigts à	ongles entiers, } trois en avant; } } bec..... }	tous les quatre dirigés en avant.....	p. 148.	
		( sans barbes..... } } garni de barbes roides à sa base..... }		p. 141.
		ongle du milieu dentelé en-dedans.....	p. 150.	
			p. 140.	

GENRES.

} *Martinet.*  
} *Hirondelle.*  
} *Gobe-mouche.*  
} *Engoulevent.*

N.º 21.

FAMILLE DES DENTIROSTRES.

GENRES.

( fort,.. }	voûté, } } déprimé à sa base; tarsi courts..... }	droit, comprimé latéralement, crochu et fortement denté vers le bout....	p. 157.
			p. 163.
Bec	( grêle, } } subnité; } } 1. <sup>re</sup> rémige } } plume } } bâtarde }	droit et conique; à bords rentrés en-dedans.....	p. 179.
		nulle; ( aussi ou plus longue que la 2. <sup>e</sup> ; bords du bec rentrés en-dedans. <i>Pipi.</i> 1. <sup>re</sup> rémige } plus courte que la 2. <sup>e</sup> ; plumage coloré par masse.... <i>Bergeronnette.</i>	p. 246. p. 268.
	( courte; } } arête du } } bec..... }	saillante et avancée dans les plumes du front.....	p. 182.
		recouverte par } entier; ailes concaves..... <i>Troglodyte.</i> les plumes; bec } échancré; nari- ( d'une membrane nue. <i>Fauvette.</i> nesrecouvertes } par 2 petites plumes. <i>Roitelet.</i>	p. 254. p. 190. p. 249.

GENRES.

} *Pie-grêche.*  
} *Merle.*  
} *Loriot.*  
} *Accenteur.*

N.º 22.

FAMILLE DES CONIROSTRES.

GENRES.

Bec	{ court, conique; } { pennes secondaires. . . . . }	{ droit, { applati, arrondi à sa pointe et tranchant sur ses bords. . . . . } { long. . . . . }	{ presque aussi longues que les primaires et échancrées au bout. . . . . } { plus courtes que les primaires; } { mandibules à }	{ bords droits; } { bec. . . . }	{ bombé dans tous les sens. . . . . } { aigu, à } { mandibules }	{ droites; } { bec. . . }	{ étroit. . . . . } { épais à sa base. }	{ croisées. . . . . }	<i>Etourneau.</i> p. 344.
									<i>Sittelle.</i> p. 365.
									<i>Corbeau.</i> p. 347.
									<i>Alouette.</i> p. 280.
									<i>Bruant.</i> p. 302.
									<i>Bouvreuil.</i> p. 339.
									<i>Mésange.</i> p. 289.
									<i>Fringille.</i> p. 317.
									<i>Bec croisé.</i> p. 341.

N.º 23.

FAMILLE DES TÉNUIROSTRES.

GENRES.

Queue à	{ 10 rectrices; } { 12 rectrices }	{ bec beaucoup plus long que la tête; une huppe. . . . . } { roides, pointues et un peu arquées. . . . . } { molles, droites et coupées carrément. . . . . }	<i>Huppe.</i> p. 368.
			<i>Grimpereau.</i> p. 371.
			<i>Tichodrome.</i> p. 373.

N.º 24.

FAMILLE DES SYNDACTYLES.

GENRE.

Ailes et tarsi courts; bec long, droit, gros et fort..... *Martin-pêcheur*. p. 377.

N.º 25.

ORDRE DES PASSERIGALLES.

GENRE.

FAMILLE DES COLOMBINS. — Un seul genre..... *Pigeon*. p. 383.

N.º 26.

ORDRE DES GALLINACÉS.

GENRE.

FAMILLE DES TÉTRADACTYLES. — Un seul genre..... *Perdre*. p. 388.

N.º 27.

ORDRE DES ÉCHASSIERS.

FAMILLES.

Bec	{	pointu,	{	à pointe mousse, et plus long que les doigts.....	<i>Longirostres</i> .	N.º 30.
				un peu plus courts que le bec.....	<i>Pressirostres</i> .	N.º 28.
				beaucoup plus longs que le bec.....	<i>Macroductyles</i> .	N.º 32.
				faible; pieds palmés, ou palmés et lobés.....	<i>Ptérodactyles</i> .	N.º 31.
				long,.....	<i>Cultrirostres</i> .	N.º 29.
				fort, droit, conique, tranchant (2).....		

(1) Le genre huitrier excepté.

(2) Le genre spatule excepté, dont le bec est spatuliforme.



N.º 28.

FAMILLE DES PRESSIROSTRES.

GENRES.

Pouce	} très court, ne pouvant toucher la terre.....	} nul ;	} 18 ou 20 rectrices ; naines situées vers la moitié du bec.....	} queue à	} 12 rectrices ; bec	} plus long que le tarse, terminé en forme de coin.....	} plus court que le tarse ; doigts..	} tous les trois réunis à leurs base.....	} les deux extérieurs seuls réunis à leur base.	<i>Yanveau.</i>	p. 421.
										<i>Outarde.</i>	p. 400.
										<i>Huitrier.</i>	p. 419.
										<i>OEdicnème.</i>	p. 405.
										<i>Pluvier.</i>	p. 410.

N.º 29.

FAMILLE DES CULTIROSTRES.

GENRES.

Bec	} spatuliforme, aplati en-dessus et en-dessous, très-long.....	} à la hauteur des	} longs ; celui du milieu dentelé en-dedans.....	} autres doigts ; ongles	} courts, obtus et entiers.....	} plus haut que les autres doigts ; ongles courts, élargis et entiers ; tête chauve chez les vieux.....	<i>Spatule.</i>	p. 443.
							<i>Héron.</i>	p. 429.
							<i>Cigogne.</i>	p. 442.
							<i>Grue.</i>	p. 427.

N.º 30.

FAMILLE DES LONGIROSTRES.

GENRES.

Pouce	un ; bec	plus long que le tarse, ... { courbé } { plus court ou de la longueur du tarse, ... }	{ en bas ; } { en haut (plus ou moins sécchié en-dessus), renflé au bout. }	nul ; tases démesurément longs, grèles et flexibles ; bec long et grèle.....	<i>Echasse.</i>	p. 492.
				faces et lorums nus ; doigts longs.....	<i>Ibis.</i>	p. 446.
		face et lorums emplumés ; doigts courts.	<i>Courlis.</i>	p. 449.		
		droit, renflé au bout, et rugueux en se desséchant.....	<i>Bécasse.</i>	p. 452.		
		plus long que la tête, solide et à pointe lisse et étroite.....	<i>Chevalier.</i>	p. 477.		
		aussi long que la tête ou environ, { mou, flexible, dilaté et obtus vers le bout... tête ou environ, }	<i>Bécasseau.</i>	p. 462.		
		robuste, conique et à pointe tronquée.....	<i>Tourne-pierre.</i>	p. 489.		

N.º 31.

FAMILLE DES PTÉRODACTYLES.

GENRE.

Bec grèle, à pointe flexible et recourbée en haut.....	<i>Avocette.</i>	p. 495.
--	------------------	---------

N.º 32.

FAMILLE DES MACRODACTYLES.

GENRES.

Doigts { ayant de larges bordures festonnées..... *Fouque.* p. 510.  
 point ou faible-ment bordés; bec { plus court que la tête, droit, retroussé en-dessous; doigts bordés. *Gallinule.* p. 499.  
 plus long que la tête, un peu arqué; doigts lisses..... *Râle.* p. 497.

N.º 33.

ORDRE DES PALMIPÈDES.

FAMILLES.

Pouce { réuni avec les autres doigts dans une seule membrane..... *Totipalmes.* N.º 35.  
 libre ou { garni de lames ou de dents sur les bords, et onguiculé au bout..... *Lamellirostres.* N.º 34.  
 nul; bec { sans lames ni dents; ailes } longues ( dépassant ordinairement la queue )..... *Longipennes.* N.º 36.  
 courtes ( n'atteignant jamais le bout de la queue )..... *Brachyptères.* N.º 37.

N.º 34.

FAMILLES DES LAMELLIROSTRES.

GENRES.

Bords du bec { garni de lames nus; narines percées vers le milieu du bec..... *Cygne.* p. 523.  
 transverses; } { emplumés; } { plus haut que large; point de miroir sur l'aile.. *Oie.* p. 515.  
 } { bec.... } { plus large que haut; un miroir sur l'aile..... *Canard.* p. 525.  
 dentés en scie; bec étroit, crochu au bout..... *Harle.* p. 551.

N.º 35.

FAMILLE DES TOTIPALMES.

GENRE.

Bec nu à sa base; queue arrondie; point de sac à la gorge..... *Cormoran*, p. 557.

N.º 36.

FAMILLE DES LONGIPENNES.

GENRES.

Pouce	{	petit; bec	{	nul; narines réunies en tube; bec composé, crochu au bout.....	<i>Petrel</i> .	p. 560.	
				couvert d'une membrane à sa base et crochu au bout.....	<i>Stercoraire</i> .	p. 563.	
				nu, presque droit, anguleux en-dessous; queue	{ à penne égales..... fourchue.....	<i>Mouette</i> .	p. 566.
						<i>Sterne</i> .	p. 580.

N.º 37.

FAMILLE DES BRACHYPTÈRES.

GENRES.

Doigts	{	lobés; les antérieurs réunis à leur base par une membrane.....	<i>Grèbe</i> .	p. 587.
		antérieurs totalement palmés; le pouce libre.....	<i>Plongeon</i> .	p. 597.

# FAUNE

DE

## MAINE ET LOIRE.

---

---

*Première partie : contenant les animaux  
Vertébrés.*

---

**L**ES animaux peuvent être considérés comme formant deux grandes divisions : les VERTÉBRÉS et les INVERTÉBRÉS.

### ANIMAUX VERTÉBRÉS.

Squelette articulé : dont la colonne vertébrale fait la base.

Tous les animaux compris dans cette division ont un cerveau qui communique à la moëlle épinière; des sens distincts et les organes du mouvement fixés sur le squelette. Ils ont tous le sang rouge, un cœur musculaire, des sexes toujours séparés et une intelligence plus ou moins développée.

On les divise en quatre grandes classes, sous les noms de **MAMMIFÈRES**, **OISEAUX**, **REPTILES** et **POISSONS**.

## **ANIMAUX INVERTÉBRÉS.**

Point de colonne vertébrale ni de véritable squelette.

Les animaux de cette division sont à sang froid et presque tous à sang blanc. On les divise en trois grandes classes, sous les noms de **MOLLUSQUES**, **ANIMAUX ARTICULÉS** et **ZOOPHYTES** ou **ANIMAUX RAYONNÉS**; ou bien avec M. De Lamarck, en **ANIMAUX SENSIBLES** et en **ANIMAUX APATHIQUES**.

---

### **PREMIÈRE CLASSE.**

#### **MAMMIFÈRES** ou **MAMMOLOGIE.**

Les mammifères sont des animaux vertébrés, à sang rouge et chaud; respirant par des poumons libres et flottans dans une cavité thoracique distincte de la cavité abdominale. Ils sont vivipares et ont tous des mamelles. Ils n'ont jamais plus de quatre membres, rarement deux. Ils sont couverts de poils, quelques-uns d'écaillés cornées; rarement sont-ils nus, mais ils n'ont jamais de plumes.

M. Cuvier, que nous suivrons dans leur classification, les divise en huit ordres.

- |  |   |
|--|---|
| 1. <sup>er</sup> <i>Ordre.</i> BIMANES.    | 2 mains, 2 mamelles pectorales, 3 sortes de dents.  |
| 2. <sup>e</sup> <i>Ordre.</i> QUADRUMANES. | 4 mains, 2 mamelles pectorales, 3 sortes de dents.  |
| 3. <sup>e</sup> <i>Ordre.</i> CARNASSIERS. | Doigts onguiculés; mamelles en nombre variable; 3 sortes de dents.  |
| 4. <sup>e</sup> <i>Ordre.</i> RONGEURS.    | Doigts et mamelles <i>idem</i> ; 2 sortes de dents : incisives et molaires.   |
| 5. <sup>e</sup> <i>Ordre.</i> ÉDENTÉS.     | Doigts et mamelles <i>idem</i> ; point d'incisives; ordinairement des canines et toujours des molaires.                 |
| 6. <sup>e</sup> <i>Ordre.</i> PACHYDERMES. | Non ruminans; doigts en nombre variable et immobiles dans des sabots; dents variables.                                  |
| 7. <sup>e</sup> <i>Ordre.</i> RUMINANS.    | Ruminans; deux doigts immobiles dans des sabots; dents variables, mais jamais d'incisives supérieures; 2 ou 4 mamelles. |
| 8. <sup>e</sup> <i>Ordre.</i> CÉTACÉS.     | Corps pisciforme; deux extrémités antérieures seulement, et en forme de nageoires; 2 mamelles.                          |

Nous ne trouvons que dans quatre ordres seulement où placer les mammifères de Maine et Loire. Nous les décrirons, à mesure qu'ils se présenteront, dans chacun de ces différens ordres. Comme il n'entre pas dans notre plan de parler de l'HOMME, qui comprend à lui seul le premier de ces ordres, nous passons de suite à celui des CARNASSIERS, en écartant également les QUADRUMANES qui sont tous étrangers. Il en sera de même des ÉDENTÉS et des CÉTACÉS.

**ORDRE DES CARNASSIERS.**

Point de mains ; doigts onguiculés ; mamelles en nombre variable ; trois sortes de dents.

Les animaux qui composent cet ordre, ont, comme dans les bimanés et dans les quadrumanés, les trois sortes de dents : les mâchelières ou molaires, les canines et les incisives. Mais ni les unes ni les autres de leurs extrémités ne sont jamais terminées par des mains.

**FAMILLE DES CHÉIROPTÈRES.**

Verge pendante ; deux mamelles placées sur la poitrine ; une membrane en forme d'aile sur les côtés du corps ; quatre grandes canines.

Les animaux qui composent cette famille, sont connus généralement sous les noms de *souri-chauves* ou de *chauve-souris*. Ceux de notre pays, ainsi que des autres où le froid peut les incommoder, ont cette particularité bien remarquable de s'engourdir pendant l'hiver et de passer cette saison dans une espèce de léthargie, qui ne cesse qu'à l'approche du printemps, ou lorsque l'hiver vient à s'adoucir.

Ils sont tous nocturnes, et vivent d'insectes qu'ils saisissent en volant. Pendant le jour, ils se tiennent dans des lieux obscurs, retirés dans quelques trous, ou suspendus par les pieds de derrière.



Dans cette famille, nous n'aurons que deux genres qui font partie de cette division : où *la couronne des mâchoires est garnie de pointes aiguës.*

**RHINOLOPHE : *RHINOLOPHUS*,**  
Geoff. Cuv.

Nez situé au fond d'une cavité bordée d'une membrane en forme de fer-à-cheval, et surmontée par une ou plusieurs feuilles ; quatre incisives en bas et deux en haut ; oreillon nul ; deux mamelles.

Ce genre facile à distinguer du suivant, par ses feuilles et ses membranes du nez, s'en éloigne encore par l'absence de l'oreillon, qui cependant est remplacé par un lobe extérieur de l'oreille.

**1. RHINOLOPHE UNIFER : *Rhinolophus unihastatus*,** Geoff. *ann. mus. tom. 20, etc.*

*Vespertilio ferrum-equinum*, var. *A*, Linn. — *Le grand fer-à-cheval*, Daub. *Buff. Cuv.* — *Encycl. pl. 34. f. 4.*

Deux feuilles nasales : la postérieure lancéolée, l'antérieure sinuée sur ses bords et à son extrémité.

Longueur du corps, 2 pouces 3 à 4 lignes ; de la queue, 1 pouce 3 lignes ; des oreilles, 9 lignes ; envergure, 14 pouces.

D'un cendré roussâtre en dessus, plus pâle en dessous.

Assez commun ; se retire et vit en société de ses pareils et de l'espèce suivante, dans les

souterrains, les caves voûtées, où il se tient suspendu par les pieds de derrière.

Le château d'Angers; les caves ou perrières de la Touche, commune de Martigné; Saumur, etc.

**2. RHINOLOPHE BIFERS : *Rhinolophus bihastatus*, Geoff. ann. mus.**

*Vespertilio ferrum-equinum*, var. B. Linn.— *Le petit fer-à-cheval*, Daub. hist. nat. de Buff. t. 8. pl. 17. fig. 2.

Deux feuilles nasales : l'une et l'autre lancéolées; oreilles profondément échancrées à leur base; 3 huitièmes plus petit que le précédent.

Longueur du corps, 1 pouce 6 lignes; de la queue, 1 pouce; des oreilles, 6 lignes; envergure, 8 pouces 10 lignes.

D'un gris noirâtre en dessus, cendré en dessous.

Assez commun; vit avec le précédent auquel il ressemble beaucoup, si ce n'est par sa petite taille.

**VESPERTILION : *VESPERTILIO*, Linn.**

Point de membrane sur le nez; oreilles larges, munies d'un oreillon interne; quatre incisives supérieures, rarement deux; six inférieures; deux mamelles.

Ce genre comprend toutes les chauve-souris ordinaires de notre pays. Elles ont toutes un sommeil hivernal, comme les précédentes. Leurs ailes, quatre ou cinq fois plus étendues que la

longueur du corps, leur donnent un vol assez facile.

(a) *Oreilles libres.*

3. VESPERTILION MURIN: *Vespertilio murinus*,  
Linn.

*La chauve-souris*, Buff. — *Vesp. murinus*, Geoff. ann. mus. — *Encycl.* pl. 33, f. 2 et B.

Oreilles ovales, aussi longues que la tête; oreillons falciformes.

Longueur du corps, 3 pouces 6 lignes; de la queue, 2 pouces; des oreilles, 11 lignes; des oreillons, 6 lignes; envergure, 15 pouces 6 lignes.

D'un brun roussâtre en dessus, d'un gris blanc en dessous; face presque nue, de couleur bistre; yeux grands (une ligne), surmontés de quelques poils noirâtres; oreilles nues, d'un gris cendré en dessus, et d'un gris jaunâtre en dedans; ailes brunâtres, velues en dessous, près du corps et des membres antérieurs.

Les jeunes, un peu moins grands que les vieux, sont d'un gris cendré.

N'est pas très-répandu; vit en société de ses semblables, dans des trous des grands édifices, des tours, des clochers, etc. Angers, Saumur, etc.

4. VESPERTILION NOCTULE: *Vespertilio noctula*,  
Linn. Desm.

*La sérotine*, Geoff. ann. mus. tom. 8, page 194. — *Encycl.* pl. 33, f. 3.

Oreilles ovales triangulaires, plus courtes que la tête; oreillons très-petits, arqués; tête large et arrondie; poils courts, lisses et unicolores; bord extérieur de l'oreille prolongé jusqu'à la commissure des lèvres.

Longueur du corps, 3 pouces 2 lignes; de la queue, 1 pouce 10 lignes; des oreilles, 7 lignes et demie; des oreillons, 2 lignes; envergure, 14 pouces 6 lignes.

Pelage doux et épais, d'un roux fauve en dessus, plus foncé en dessous; tête large et forte; museau court, épais, noir; face légèrement poilue; front plat et très-velu; yeux petits; oreilles ovales triangulaires, un peu réniformes, garnies de petits poils fins, repliées en dehors, et dont l'insertion du bord extérieur se prolonge jusqu'à la commissure des lèvres; ailes d'un brun noir, garnies en dessous, le long du corps et des bras, de poils d'un gris jaunâtre.

Les jeunes sont moins grands, et leur pelage est d'un brun jaunâtre, terne.

Assez commun; habite dans des trous de murailles, dans les maisons, les églises, etc. ainsi que dans des trous d'arbres. En été il sort de sa retraite plutôt que les autres: le soleil étant encore très-haut; il se tient alors à une grande élévation; mais lorsque la nuit arrive, il se rabat à 10 ou 12 pieds de terre, où on le voit ordinairement en petites troupes de huit à dix individus, plus ou moins.

Angers, Segré, etc.

## 5. VESPERTILION SÉROTINE : *Vespertilio serotinus*, Linn. Desm.

*La noctule*, Geoff. ann. mus. tom. 8, page 193. — *Encycl.* pl. 33, f. 4.

Oreilles ovales triangulaires, plus courtes que la tête; oreillons allongés en demi-cœur; poils du dos longs, luisans, d'un marron foncé chez les mâles et plus clair chez les femelles.

Longueur du corps, 2 pouces 8 lignes; de la queue, 2 pouces 1 ligne; des oreilles, 5 lignes; des oreillons, 2 lignes; envergure, 13 pouces 4 lignes.

Poils du dos longs, luisans et soyeux; tête large et forte; museau court, épais et renflé; face presque nue; front très-velu; yeux petits; oreilles ovales, triangulaires, à moitié velues en leur face extérieure; ailes d'un brun noirâtre.

Le vieux mâle est d'un brun châtain en dessus et d'un gris jaunâtre en dessous.

La vieille femelle a toutes ses teintes plus claires.

Les jeunes ont les leurs plus rembrunies.

Cette espèce a quelques rapports de formes avec la précédente; néanmoins on l'en distinguera facilement à ses poils allongés sur le dos, ainsi qu'à l'insertion du bord extérieur de l'oreille, qui ne se prolonge point vers la commissure des lèvres.

Habite les arbres creux des champs ou des forêts, ordinairement isolément; très-rare.

**6. VESPERTILION ÉCHANCRÉ : *Vespertilio emarginatus*, Geoff. ann. mus., t. 8, pl. 46.**

*Desm. — Encycl.*

Oreilles ovales-oblongues, aussi longues que la tête et échancrées à leur bord extérieur; oreillon étroit et subulé; pelage cendré-roussâtre en dessus, plus pâle en dessous.

Longueur du corps, 22 lignes; de la queue, 15 lignes; des oreilles, 5 lignes; des oreillons, 3 lignes; largeur des oreilles, 3 lignes; envergure, 9 pouces.

Poils du dos longs, touffus et doux au toucher; bruns dans leur première moitié, et d'un cendré roussâtre-pâle à leur extrémité; dessous du corps moins foncé; tête petite; museau court; le lobe qui sert à former l'échancre extérieure de l'oreille vers la moitié de sa hauteur, se replie intérieurement dans l'état de repos; l'oreillon, qui est droit, étroit et subulé, arrive à la hauteur de l'échancre ou environ; doigts postérieurs velus en dehors.

A été rencontré en juin dans un des appartemens de la Baumette; très-rare.

**7. VESPERTILION PIPISTRELLE: *Vespertilio pipistrellus*, Linn.**

*La pipistrelle, Buff. — Vesp. pipistrellus, Geoff. ann. mus. — Encycl. pl. 33, f. 6.*

Oreilles ovales triangulaires, plus courtes que la tête, si-

nuées extérieurement ; oreillons presque droits et terminés par une tête arrondie ; poils du dos longs et d'un brun noirâtre , ceux du ventre d'un brun fauve.

Longueur du corps, 1 pouce 6 lignes ; de la queue, 12 lignes ; des oreilles, 3 lignes et demie ; des oreillons, 2 lignes ; envergure, 7 pouces 2 lignes.

D'un brun noirâtre en dessus, moins foncé en dessous ; les poils de ces différentes parties sont longs, serrés et noirs à leur base ; face velue ; oreilles courtes, triangulaires, larges à leur base, sinuées extérieurement, presque entièrement nues, noires, ainsi que le museau et les ailes ; yeux ronds, très-petits et enfoncés.

On rencontre des individus plus ou moins foncés en couleur, ce qui est peut-être dû à l'âge.

Cette espèce, la plus petite du genre, est en même temps la plus commune ; elle habite les greniers, les trous d'arbres et de murailles, les caves, etc. ; elle craint moins le froid que ses congénères, aussi la voit-on voler pendant les soirées et les nuits d'hiver, lorsque la température est douce.

(b) *Oreilles réunies par leur base.*

#### 8. VESPERTILION OREILLARD : *Vespertilio auritus*, Linn.

L'oreillard, Buff. — Vesp. auritus, Geoff. ann. — *Encycl. pl.* 33, fol. 1 et A.

Oreilles presque aussi longues que le corps ; pelage gris , plus foncé en dessus qu'en dessous.

Longueur du corps, 1 pouce 9 lignes ; de la queue, 1 pouce 8 lignes ; des oreilles, 1 pouce 6 lignes ; des oreillons, 8 lignes ; envergure, 10 pouces 4 à 5 lignes.

Commune. Reconnaissable à ses grandes oreilles, qu'il tient couchées sur le dos et roulées en cornet pendant le vol ; il habite les maisons de préférence, vit isolé, et se tient ordinairement suspendu par les pieds de derrière.

### 9. VESPERTILION BARBASTELLE : *Vespertilio barbastellus*, Linn.

*La barbastelle*, Buff. — *Vesp. barbastellus*, Geoff. ann. — *Encycl. pl.* 33, f. 6.

Oreilles plus longues que la tête, aussi larges que longues, triangulaires, échancrées intérieurement ; oreillons arqués, très-larges à leur base, étroits vers leur pointe ; pelage d'un brun noirâtre.

Longueur du corps, 2 pouces ; de la queue, 1 pouce 10 lignes ; des oreilles, 5 lignes ; largeur des oreilles, 6 lignes ; longueur de l'oreillon, 2 lignes et demie ; largeur de l'oreillon, à sa base, 2 lignes ; envergure, 10 pouces 6 lignes.

Pelage d'un brun noirâtre en dessus, plus pâle en dessous ; museau court, joues renflées ; nez aplati ; chanfrein enfoncé et dégarni de



poils; yeux petits, presque dans les oreilles et cachés par les poils; bouche fendue jusqu'aux oreilles.

Ces formes singulières donnent à la Barbastelle une physionomie toute particulière qui la distingue, au premier aperçu, de ses congénères.

Elle habite les souterrains et autres lieux, avec la pipistrelle; mais elle est rare.

Observée à Saumur et à Angers. Cab. de MM. Court., Guit.

#### FAMILLE DES INSECTIVORES.

Verge dans un fourreau; plus de deux mamelles; point de dents carnassières; molaires hérissées de pointes coniques; pieds courts, à cinq doigts armés d'ongles robustes; ayant leur plante entièrement appuyée sur le sol.

Les animaux qui composent cette famille ont le corps couvert de poils ou de piquans; ils vivent d'insectes, de fruits et de racines tendres.

(a) *Deux longues incisives en avant, suivies d'incisives et de canines plus courtes que les mâchoières.*

#### HÉRISSON : *ERINACEUS*, Linn.

Six incisives en haut et six en bas; corps trapu, couvert de piquans en dessus et de poils roides en dessous; pouvant se contracter en boule; dix mamelles.

**10. HÉRISSON D'EUROPE : *Erinaceus europæus*,  
Linn.**

*Le hérisson*, Buff. tom. 8, pl. 6.

Oreilles courtes, larges et arrondies ; piquans longs de dix à onze lignes.

Longueur du corps, 9 pouces ; de la queue, 9 lignes ; des oreilles, 1 pouce ; taille d'un lapin.

On le rencontre, pendant le jour, roulé en boule dans un fourré, au milieu d'un petit tas de mousse et de feuilles sèches, dont il ne sort qu'à l'approche de la nuit pour aller chercher des insectes ou des fruits qui composent sa nourriture. Mais au moindre danger il se contracte en boule, et on ne peut faire cesser cet état qu'en le plongeant dans l'eau.

Pendant l'hiver il éprouve un sommeil léthargique.

**MUSARAIGNE : *SOBEX*, Linn.**

Deux incisives intermédiaires en haut et deux en bas, crochues à leur extrémité ; mais celles du haut sont en outre garnies d'un fort éperon à leur talon ; point de canines ; tête et museau très-prolongés ; six mamelles.

Les Musaraignes sont toutes de petite taille ; elles ont les oreilles courtes et arrondies ; les jambes courtes ; les yeux petits ; et sur chaque flanc une glande sébacée, entourée de soies roides et serrées, laissant suinter, surtout au printemps, une humeur odorante et musquée,

qui repousse les chats, au point qu'ils ne peuvent manger ces animaux.

Elles se retirent dans des trous en terre, d'où elles sortent le soir, pour chercher des insectes et des vers dont elles se nourrissent.

**11. MUSARAIGNE VULGAIRE : *Sorex araneus*,  
Linn.**

*La musaraigne*, Buff. tom. 8, pl. 10. f. 1. — *Vulg. La miserite, la musette.*

Oreilles très-saillantes, garnies en dedans de deux lobes surmontés de longs poils; toutes les dents blanches; queue tétragone, avec quelques poils très-longs, épars et dépassant les autres; pelage brun, mêlé de gris roussâtre en dessus; d'un gris pâle en dessous.

Longueur du corps, 3 pouces; de la queue, 16 à 17 lignes; largeur des oreilles, 2 lignes; hauteur, 3 lignes; distance du bout du museau à l'œil, 5 lignes; taille de la souris.

Commune dans les terrains sablonneux de préférence. Les champs, les jardins, etc.; dans des trous, au pied des murs, sous les pierres, etc.

**12. MUSARAIGNE DE DAUBENTON : *Sorex Daubentonii*, Erxleb. Desm.**

*La musaraigne d'eau*, Daub. Buff. tom. 8, pl. 10. — *Sorex fodiens*, Pall.

Oreilles courtes, pourvues de trois valvules intérieurement; doigts bordés de poils roides; pelage d'un noir bril-

lant en dessus, blanc en dessous ; derrière l'œil une tache blanche , orbiculaire et de deux lignes de diamètre ; dents incisives rougeâtres à leur extrémité.

Longueur du corps, 3 pouces ; de la queue , 2 pouces 2 lignes ; des oreilles, 2 lignes ; distance du bout du museau à l'œil, 6 lignes ; largeur du museau à sa base, 4 lignes ; taille un peu moindre que celle du mulot.

Les oreilles courtes et cachées dans les poils se ferment hermétiquement, lorsque l'animal plonge, au moyen de trois valvules qui occupent presque toute la largeur de la conque, et qui répondent à l'hélix, au tragus et à l'anti-tragus. La queue, qui est tétragone, est noire en dessus, blanchâtre en dessous et terminée en pointe. Les membres et le museau sont robustes, et ce dernier est aplati en dessus. Les yeux très-petits et à peine d'une demi-ligne de diamètre, sont noirs.

Cette espèce, qui n'est pas très-répondue en Anjou, habite dans des trous qu'elle se creuse ou qu'elle rencontre le long des ruisseaux ou au bord des fontaines qui ne tarissent point : cette dernière condition était nécessaire pour lui assurer en tous temps les insectes aquatiques, les vers et les petits crustacés (crevettes et azelles) dont elle fait sa nourriture et qu'elle saisit, soit en plongeant, ou bien sur les bords peu profonds des ruisseaux.

N.º 38.

CLASSE DES REPTILES.

ORDRES.

Corps	} recouvert	} d'une carapace ou boîte ; quatre pieds.....	} d'écailles ;	} deux ou quatre pieds.....	} picds et nageoires nuls.....	} nu ; quatre pieds dans l'âge adulte.....	} {	Chéloniens.	N.º 39.
								Sauriens.	N.º 40.
								Ophiidiens.	N.º 41.
								Batraciens.	N.º 44.

N.º 39.

ORDRE DES CHÉLONIENS.

FAMILLE.

Carapace écailleuse et solide ; tête et pieds rétractiles..... *Cryptopodes*. N.º 39.

GENRE.

Mâchoires en bec ; doigts mobiles, palmés, onguiculés ; queue courte..... *Enyde*. p. 607.

N.º 40.

ORDRE DES SAURIENS.

FAMILLE.

Doigts libres, inégaux ; ongles non rétractiles ; langue mince et extensible..... *Lacertiens*. N.º 40.

GENRE.

Un collier sous le cou ; tête couverte de plaques ; queue arrondie, conique..... *Lézard*. p. 608.

N.° 41.

ORDRE DES OPHIDIENS.

FAMILLES.

Corps { sans écailles, ou recouvert d'écailles semblables en-dessus comme en-dessous.. *Homodermes*. N.° 42.  
recouvert d'écailles en-dessus, et de plaques transversales en-dessous..... *Hétérodermes*. N.° 43.

N.° 42.

FAMILLE DES HOMODERMES.

GENRE.

Queue conique, non distincte du corps; tête couverte de plaques..... *Orvet*. p. 616.

N.° 43.

FAMILLE DES HÉTÉRODERMES.

GENRES.

Queue { conique, avec 2 rangées de plaques en-  
dessous; tête couverte { de 9 grandes plaques; point de crochets à venin..... *Couleuvre*. p. 620.  
en tout ou en partie de petites écailles; des crochets à venin. *Vipère*. p. 636.

N.º 44.

ORDRE DES BATRACIENS.

FAMILLES.

Corps... { trapu, sans queue; 4 pieds, les antérieurs plus courts..... *Anoures*, p. N.º 45.  
          { allongé; une queue; quatre pieds égaux..... *Urodèles*, p. N.º 46.

N.º 45.

FAMILLE DES ANOURES.

GENRES.

Parotides { marquées; pouce des pieds de devant écarté des autres doigts..... *Crapaud*, p. 668.  
          { nulles; doigts { sans pelote au bout..... *Grenouille*, p. 660.  
                          { terminés par une pelote arrondie..... *Rainette*, p. 666.

N.º 46.

FAMILLE DES URODÈLES.

GENRES.

Queue... { arrondie; des parotides aplaties, porceuses, larges et peu élevées..... *Salamandre*, p. 682.  
          { comprimée sur les côtés; point de parotides..... *Triton*, p. 684.

N.° 47.

CLASSE DES POISSONS.

SÉRIES.

Squelette..... { cartilagineux..... Chondroptérygiens. N.° 48.  
                          { plus ou moins osseux..... Poissons osseux. N.° 52.

N.° 48.

Série des Chondroptérygiens.

ORDRES.

Branchies..... { adhérentes à la peau, qui est percée de trous arrondis.... Chondr. à branchies fixes. N.° 49.  
                          { garnies d'opercules..... Chondr. à branchies libres. N.° 51.

N.° 49.

ORDRE DES CHONDROPTÉRYGIENS

A BRANCHIES FIXES.

FAMILLE.

Ni pectorales ni ventrales ; corps cylindrique, nu et visqueux..... Suceurs. N.° 50.



N.º 50.

FAMILLE DES SUCEURS.

GENRES.

Sept ouvertures branchiales de chaque côté ; bouche }  
 (circulaire , garnie de dents... *Lamproye.* p. 696.  
 (demi-circulaire , sans dents... *Ammocète.* p. 698.

N.º 51.

ORDRE DES CHONDROPTÉRYGIENS

A BRANCHES LIBRES.

FAMILLE.

Quatre nageoires paires ; opercules non prolongés postérieur ; bouche sous le museau. *Gymnorhynques.* N.º 51.

GENRE.

Corps étroit , garni d'écussons osseux ; caudale fourchue inégalement..... *Esturgeon.* p. 700.

N.º 52.

*Série des Poissons osseux.*

ORDRES.

Rayons des nageoires mous , non épineux..... *Malacoptérygiens.* N.º 53.  
 Des rayons épineux à la dorsale , ou à la première dorsale , quand il y en a deux... *Acanthoptérygiens.* N.º 63.

N.º 53.

ORDRE DES MALACOPTÉRYGIENS.

SOUS-ORDRES.

Ventrales } situées..... { en arrière de l'abdomen..... *Malac. abdominaux.* N.º 54.  
 } sous les os de l'épaule..... *Malac. subbranchiens.* N.º 59.  
 } nulles ; corps anguilliforme..... *Malac. apodes.* N.º 62.

N.º 54.

*Sous-ordre des Malacoptérygiens abdominal.*

FAMILLES.

Dorsales au nombre de	} deux, dont la seconde petite et adipeuse.....	}	} <i>Salmones.</i> N.º 55.
	} nulle; mâchoires { non prolongées; } caréné et dentelé.....	} <i>Clupés.</i> N.º 56.	
			} ventre..... } arrondi et sans dents.....

N.º 55.

FAMILLE DES SALMONES.

GENRE.

Première dorsale située au-devant des ventrales; l'adipeuse vis-à-vis de l'anale..... *Salmones.* p. 702.

N.º 56.

FAMILLE DES CLUPÉS.

GENRE.

Plus de trois rayons à la membrane des branchies; ventre caréné et dentelé..... *Clupée.* p. 707.

N.º 57.

FAMILLE DES ÉSOCES.

GENRE.

Opercules lisses; dorsale vis-à-vis de l'anale; bouche, langue et arceaux des branchies hérissés de dents aiguës; point de barbillons..... *Brochet.* p. 711.

N.º 58.

FAMILLE DES CYPRINS.

GENRES.

Trois rayons branchiaux ; ventre arrondi ; point de dents ; lèvres extensibles..... *Carpe*. p. 713.  
 Caractères des carpes ; mais le corps allongé, aplati et muqueux ; écailles très-petites.. *Loche*. p. 729.

N.º 59.

*Sous-ordre des Malacoptérygiens subbranchiens.*

FAMILLES.

Poissons { symétriques ; ventrales pointues , situées sous la gorge..... *Gades*. N.º 60.  
 non-symétriques , très-comprimés , colorés d'un seul côté ; yeux unilatéraux... *Pleuronectes*. N.º 61.

N.º 60.

FAMILLE DES GADES.

GENRE.

Deux dorsales, une anale, catopes à six rayons ; trous des branchies latéraux..... *Lotte*. p. 731.

N.º 61.

FAMILLE DES PLEURONECTES.

GENRE.

Deux pectorales ; dorsale séparée de la caudale et recouvrant tout le dos..... *Plic*. p. 733.

**N.º 62.**

*Sous-ordre des Malacoptérygiens apodes,*

FAMILLE.

Point de ventrales; corps anguilliforme..... *Anguilloïdes.* N.º 62.

GENRE.

Ouïes s'ouvrant très-en-arrière et par une espèce de tuyau..... *Murène.* p. 735.

**N.º 63.**

**ORDRE DES ACANTOPTÉRYGIENS.**

FAMILLES.

Corps { non fusiforme ; une ou deux dorsales , la première soutenue par des épines fortes. *Perséques.* N.º 64.  
          { fusiforme ; les épines libres..... *Scombroïdes.* N.º 65.

**N.º 64.**

FAMILLE DES PERSÉQUES.

GENRES.

Tête { sans épines ; { sans dents ni épines ; deux dorsales ; lèvres charnues et crénelées.. *Mulet.* p. 746.  
          { opercules.. { dentelées ( t épineuses ; deux dorsales..... *Perche.* p. 748.  
          { épineuse , plus large que le corps ; pectorales grandes..... *Chubot.* p. 749.

**N.º 65.**

FAMILLE DES SCOMBÉROÏDES.

GENRE.

Une seule dorsale , précédée d'épines libres ; un bouclier entre les ventrales..... *Gastérostée.* p. 750.

Elle est assez défiante, mais si l'on reste tranquille, on la voit aller et revenir le long du rivage, même pendant le jour : le moindre bruit et le plus léger mouvement suffisent cependant pour l'effrayer; aussi regagne-t-elle bientôt son trou, en plongeant ou en courant, selon que le ruisseau qu'elle traverse est plus ou moins profond.

On la rencontre à Thorigné, sur les bords du ruisseau provenant de la fontaine S.t-Martin; à Andard, autour des douves du Grand-Launay; à Saumur; à Angers, port Meslet, etc.

Cab. de MM. Guit., Court., Mill.; le Mus.

**13. MUSARAIGNE PLARON : *Sorex constrictus*,  
Herm. Geoff.**

*Encycl. pl. suppl. 4, fig. 6.*

Oreilles courtes, velues en dehors, entièrement cachées par les poils, formées de deux lobes épais et cartilagineux; queue étranglée à l'origine, ronde au milieu et aplatie à son extrémité; pelage d'un noir cendré en dessus, gris brun en dessous.

Longueur du corps, 2 pouces 7 lignes; de la queue, 18 lignes; des oreilles, 1 ligne et demie; distance du bout du museau à l'œil, 4 lignes.

Pelage d'un noir cendré, légèrement terminé de roussâtre et lustré en dessus, d'un gris brun sur les flancs et le dessous du corps; gorge cendrée; le museau, qui est plus court, plus large et plus épais que dans la première espèce, est ainsi que les lèvres supérieures et infé-

rieures d'un gris blanchâtre, légèrement teint de roussâtre; les pieds qui sont velus, sont aussi de cette couleur en dessus, mais blancs en dessous; queue d'un gris roussâtre en dessus, plus pâle en dessous.

Cette espèce, qui n'est pas très-répondue, habite les prairies et les pâturages, ordinairement ceux qui bordent les rivières.

Les prairies des bords de la Loire, de la Sarthe, de la Mayenne, etc.

Cab. de MM. Guit., Guill., Mill.; le Mus.

**14. MUSARAIGNE COURONNÉE : *Sorex coronatus*,  
Nob. pl. 1, fig. 1. de cet ouvrage (1).**

Parties supérieures d'un brun roux foncé, avec une espèce de masque plus sombre (2), qui s'étend depuis le bout du museau jusqu'à la partie antérieure et supérieure de la tête, et dont il est détaché par une ligne étroite, cendrée, qui l'entoure; queue tétragone.

Longueur du corps, 2 pouces 10 lignes; de la queue, 20 lignes; des oreilles, 1 ligne; dis-

(1) Dans le Catalogue des animaux du département de Maine et Loire, que nous adressâmes en 1825 à la Société linnéenne de Paris, nous avons indiqué cette musaraigne sous le nom de *Sorex personatus*; mais ayant reconnu depuis qu'une autre espèce de ce genre portait déjà ce nom, nous lui avons substitué celui de *coronatus*.

(2) Cette couleur un peu plus foncée, qui forme une espèce de masque au devant de la tête, ne se distingue bien qu'en présentant l'animal obliquement.

ance du bout du museau à l'œil, 5 lignes ; moins grande que la souris.

Parties supérieures du corps, des jambes, des pieds et de la queue d'un brun-roux foncé, avec une espèce de masque plus sombre, qui s'étend depuis le bout du museau jusqu'à la partie antérieure et supérieure de la tête, et dont il est détaché par une ligne étroite, cendrée, qui l'entoure. Cette ligne est arquée sur le front, légèrement sinueuse sur les côtés de la tête, où elle s'étend en passant sous l'œil, et de là jusque sur le bord de la lèvre supérieure ; flancs d'un gris roussâtre ; gorge blanchâtre ; dessous du corps cendré ; oreilles très-courtes, cachées dans les poils ; toutes les dents rougeâtres à leur extrémité.

Cette nouvelle Musaraigne, qui est rare, et dont le museau est plus long et plus effilé que celui des autres espèces de ce genre, habite les lieux secs et sablonneux. Elle a été observée à Blou, par M. Courtillé qui a bien voulu nous la communiquer. Cab. de M. Court.

(b) *Quatre canines écartées, entre lesquelles sont de petites incisives.*

### TAUPE : *TALPA*, Linn.

Six incisives en haut et huit en bas ; museau prolongé en boudoir ; des mains tranchantes à leur bord interne ; point d'oreilles externes.

Les Taupes ont six mamelles, les yeux très-petits, la queue et les jambes courtes, le corps couvert de poils courts, droits et très-doux au toucher ; elles vivent de vers, d'insectes et de racines tendres, qu'elles rencontrent sous terre dans les longues galeries qu'elles se creusent à une profondeur de 4 à 6 pouces, en refoulant dans plusieurs points les terres qu'elles rencontrent dans leur marche souterraine, pour former ces monticules ou taupinières, qui indiquent, d'après leur forme, leurs grosseurs et leurs dispositions ; si ce sont des mâles, des femelles ou des jeunes, qui ont ainsi travaillé (1).

**15. TAUPE D'EUROPE : *Talpa europæa*, Linn.**

*La taupe*, Buff. — *Encycl. pl.* 28, f. 1.

Poils courts, doux et veloutés, ordinairement noirs ; queue très-courte.

*Var. B.* blanche. A Juigné-sur-Loire, à la Jaille-Yvon, etc.

*Var. C.* isabelle ou jaune. Moulin de la Motte, commune de Maumusson ; Saumur.

*Var. D.* cendrée. Longué.

Longueur du corps, 5 pouces, de la queue, 14 lignes.

---

(1) Voyez à ce sujet l'excellent ouvrage de M. Dralet, intitulé *l'Art du Taupier*, etc., 14.<sup>e</sup> édition ; à Paris, chez Audot, libraire-éditeur.



La Taupe est très-répendue en Anjou, dans les prés, les champs, etc., où elle fait beaucoup de tort par les travaux qu'elle exécute sous terre ainsi qu'à la superficie; aussi a-t-on cherché de tout temps les moyens de les détruire; mais un des meilleurs, peut-être, est fondé sur cette observation: que si l'on ouvre une galerie ou que l'on endommage une taupinière, la Taupe, qui s'en aperçoit bientôt par l'air qui pénètre de suite jusqu'à elle, vient quelque temps après pour rétablir les communications et fermer les ouvertures extérieures. Il est facile de voir, d'après cela, qu'en tendant un piège à droite et l'autre à gauche de l'ouverture qu'on aura faite, la Taupe, de quel côté qu'elle arrive, se prendra infailliblement. (*Voyez l'ouvrage précité.*)

Les variétés, qui sont rares, se voient au Musée d'Angers et au cab. de M. Guit.

#### FAMILLE DES CARNIVORES.

Six incisives et deux canines à chaque mâchoire; les canines très-fortes; molaires tranchantes ou tuberculeuses, jamais hérissées de pointes coniques; verge et mamelles comme dans la famille précédente.

§. 1. *Tribu des Plantigrades* : marchant sur la plante entière du pied.

Les animaux de cette tribu vivent particulièrement d'insectes, de fruits et de racines, ra-

rement de chair. Ils sont nocturnes, et ont cinq doigts à tous les pieds.

**BLAIREAU : *MELES*, Briss.**

Cinq molaires en haut et six en bas, dont deux tuberculeuses à chaque mâchoire; une poche sous la queue, d'où suinte une humeur grasse très-fétide; ongles de devant très-allongés et propres à fouiller la terre; queue courte; six mamelles.

**16. BLAIREAU ORDINAIRE : *Meles vulgaris*,  
Desm.**

*Ursus meles*, Linn. — *Le blaireau*, Buff. — *Encycl. pl.* 35, f. 4.  
— *Vulg. le bédouan.*

Corps trapu, bas sur jambes; pelage d'un gris brun en dessus, noir en dessous; poils longs et de trois couleurs; tête blanche, avec une bande longitudinale de chaque côté et le dessous de la mâchoire inférieure noirs.

Longueur du corps, 2 pieds 4 pouces; de la queue, 7 pouces 6 lignes; des oreilles, 1 pouce 3 lignes.

Le Blaireau a un peu la physionomie d'un chien mâtin. Il se tient pendant le jour dans des terriers profonds qu'il se creuse, ou bien dans ceux de lapins, qu'il agrandit, et n'en sort qu'à l'approche de la nuit pour aller chercher des insectes, tels que bousiers, carabes, hannetons et même des cantharides, ainsi que des fruits et des racines, surtout celles du *ranunculus bulbosus*, du *saxifraga granulata*, etc.; rarement mange-t-il de la chair.

Lorsqu'il est forcé dans sa course ou atteint dans son terrier, il se défend avec courage, et malheur à la main téméraire ou au chien imprudent qui ose l'approcher.

Assez commun. Sa peau est une fourrure grossière qui se vend en hiver, de 4 à 7 francs.

§. 2. *Tribu des Digitigrades* : marchant sur le bout des doigts.

Les animaux qui composent cette tribu vivent particulièrement de chair. Il sont tous nocturnes.

(a) *Corps très-allongé et pieds courts ; deux molaires tuberculeuses à chaque mâchoire ( les vermiformes )*.

MARTE : *MUSTELA*, Linn.

Molaires tranchantes, la dernière de chaque mâchoire à couronne mousse ; pieds courts à cinq doigts libres armés d'ongles crochus, courts et solides ; queue arrondie plus ou moins touffue.

Les animaux qui composent ce genre ont tous une odeur forte et nauséabonde, produite par des glandes particulières placées près de l'anus.

Leur caractère sanguinaire leur fait préférer le sang à la chair ; ils aiment aussi beaucoup les œufs.

Leur corps allongé et presque cylindrique, leur souplesse et la rapidité de leurs mouve-

mens, ainsi que la faculté qu'ils ont de monter aux arbres, leur donnent la facilité de pénétrer partout pour suivre leur proie qui rarement leur échappe, et qui consiste en petits quadrupèdes.

On les divise en deux sous-genres : *Les Putois et les Martes*.

PUTOIS. Museau plus gros et plus court, et la queue plus courte que dans les martes ; point de tubercule intérieur à la carnassière d'en bas.

17. MARTE PUTOIS : *Mustela putorius*, Linn.

*Le putois*, Buff. — *Encycl. pl. 82, f. 2.* — *Vulg. Le pitoas, le chat-putois.*

Pelage d'un brun noirâtre, avec les flancs jaunâtres ; des taches blanches à la tête et aux oreilles.

Longueur du corps, 1 pied 5 pouces ; de la queue, 6 pouces ; des oreilles, 6 lignes ; taille d'un moyen chat.

Poils du corps de deux sortes : les plus grands, noirs, fermes et lustrés ; les plus courts, comme laineux et d'un blanc jaunâtre ; les quatre jambes et la queue, d'un noir uniforme.

Le Putois est l'ennemi le plus redoutable aux lapins et aux oiseaux de basse-cour. En été, il habite les bois et les champs, et se retire dans des garennes ou dans des trous qu'il se creuse lui-même. En hiver, on le rencontre dans des tas de pierres, les granges, les greniers des habitations rurales, etc. Assez commun.

**18. MARTE HERMINE : *Mustela erminea*, Linn.**

*L'hermine et le roselet*, Buff. — *Encycl. pl.* 83, f. 2 et 3. — *Vulg.*  
*La grande ou grosse belette.*

Pelage d'été d'un brun marron, pâle en dessus, blanc en dessous ; pelage d'hiver, blanc ; extrémité de la queue noire en tous temps.

Longueur du corps, 11 pouces 10 lignes ; de la queue, 4 pouces ; des oreilles, 6 lignes, moins grande que le putois.

La femelle est moins longue d'un pouce 6 lignes.

Dans son pelage d'été, cette espèce était connue autrefois sous le nom de *roselet*, comme formant une espèce distincte de *l'hermine*, qui prend un pelage blanc à l'hiver : époque à laquelle sa fourrure devient précieuse, mais qu'on ne recherche pas en Anjou.

Plus effilée que la précédente, cette espèce de marte habite les champs ; se retire dans des tas de pierres, sous des barges de bois, etc., dans le voisinage des habitations rurales, où elle n'est pas très-rare.

**19. MARTE BELETTE : *Mustela vulgaris*, Linn.**

*La belette*, Buff. — *Encycl. pl.* 84, f. 1.

Pelage roussâtre en dessus, blanc en dessous ; une petite tache rousse en arrière de la bouche.

Longueur du corps, 6 pouces 6 lignes ; de la

queue, 15 lignes ; des oreilles, 3 lignes ; moitié moindre que la précédente ; quelques individus ont des dimensions un peu plus fortes.

Cette espèce, la plus petite du genre, a le poil ras ; on la rencontre dans les mêmes lieux que la précédente où elle est assez commune.

MARTES. Les martes diffèrent des putois par une tête plus allongée, par une fausse molaire de plus, à chaque mâchoire, et par un petit tubercule à la carnassière inférieure ; elles ont aussi la queue plus longue et plus touffue, et les ongles acérés.

## 20. MARTE FOUINE : *mustela foina*, Linn.

*La fouine*, Buff. — *Encycl. pl.* 81, f. 1. — *Vulg.* la marte.

Pelage brun, avec le dessous de la gorge et du cou blancs.

Longueur du corps, 16 à 17 pouces ; de la queue, 8 pouces ; des oreilles, 13 lignes ; taille d'un jeune chat.

Brunâtre en dessus : cette couleur plus pâle sur la tête, plus foncée sur les pieds et sur la moitié postérieure de la queue ; dessous du corps blond ; la poitrine, le devant du cou jusque et compris la mâchoire inférieure blancs ; poils du corps de deux sortes : les plus grands, longs, fermes et de deux couleurs, cendrée et noirâtre ; les plus courts, fins et doux, et d'un cendré pâle ; poils de la queue fermes et longs de 2 pouces. Elle varie dans ses teintes.

La tête aplatie au sommet ; le museau pointu et les yeux saillans et très-écartés l'un de l'autre,

donnent à cette espèce une physionomie toute particulière.

Elle habite les champs, les villages et même les villes; se tenant dans les granges, les greniers à foin ou dans les arbres creux. Elle est assez commune.

A la chair et aux œufs qui composent sa nourriture habituelle, elle joint les fruits de ronce, le raisin et les pommes, dont on reconnaît les débris dans ses excréments, lesquels ont toujours une odeur forte et musquée.

La Fouine est susceptible de s'approprier, si nous en jugeons par deux individus que possède M. Desvaux, qui sont devenus familiers à un tel point, qu'ils jouent et s'amuse avec les personnes de la maison, en faisant mille tours à la manière des chats.

## 21. MARTE COMMUNE : *Mustela martes*, Linn.

*La marte*, Buff. — *Encycl.* pl. 81, f. 4.

Pelage brun en dessus; gorge, devant du cou et la partie antérieure de la poitrine jaunâtres, avec ou sans mouchetures brunes; partie postérieure du ventre roussâtre.

Longueur du corps, 18 pouces; de la queue, 9 pouces 9 lignes; des oreilles, 15 lignes; taille de la fouine, ou un peu plus forte.

Poils du corps de deux sortes: les plus grands, longs, fermes, et de deux couleurs, brunâtres à leur base, terminés de brun-roussâtre; les

plus courts, composant un duvet fin et très-abondant, de couleur un peu gris roussâtre; bord et dedans des oreilles d'un blanc légèrement jaunâtre; queue très-touffue, noirâtre, ainsi que les quatre membres.

Cette espèce a beaucoup de rapport avec la précédente, avec laquelle on la confond en Anjou. Indépendamment de ses couleurs, la Marte diffère encore de la fouine par un pelage plus doux au toucher : ses poils étant plus fins, ainsi que par des habitudes différentes : en effet, la Marte n'habite que les forêts où elle se tient ordinairement sur les arbres les plus élevés, auxquels elle monte avec la plus grande facilité. Elle y poursuit les écureuils, et y surprend les oiseaux. C'est ordinairement dans la bifurcation d'une grosse branche ou bien dans un nid de buse ou de corneille qu'elle passe la journée; c'est aussi dans ces nids ainsi que dans ceux des écureuils qu'elle dépose ses petits. Mais à l'approche de la nuit, elle descend à terre pour chasser ou surprendre de petits quadrupèdes.

La Marte est très-rare en Anjou; on la rencontre aux environs de Baugé; dans les forêts de Chandelais, de Monnoye et du Louroux; on la retrouve aussi dans celles de Vezins, de Cholet, de l'Epo, de Brissac, etc.

L'individu qu'on voit au Musée d'Angers, a été tué dans la forêt de Chandelais, à plus de 60



pieds de terre , lorsqu'il poursuivait un écureuil sur le tronc d'un chêne.

**LOUTRE : *LUTRA*, Briss.**

Trois fausses molaires en haut et en bas ; queue aplatie horizontalement ; pieds palmés.

Les animaux qui composent ce genre ont la tête large et aplatie ; les oreilles courtes et arrondies ; le corps long et bas sur jambes, couvert de deux sortes de poils : les uns longs et soyeux, les autres courts et très-fins. Ils ont, comme dans les martes, des glandes situées près de l'anus, qui secrètent une humeur fétide. Ils habitent au bord des eaux, et vivent de poissons qu'ils saisissent en plongeant.

**22. LOUTRE D'EUROPE : *Lutra vulgaris*,  
Erxleb. Desm.**

*Mustela lutra*, Linn. — *La loutre*, Buff. — *Encycl. pl. 79, f. 4.*  
— *Vulg. la louère, la leurre.*

Pelage brunâtre en dessus, blanchâtre en dessous ; menton et gorge d'un gris pâle.

Longueur du corps, 2 pieds 1 pouce ; de la queue, 13 à 14 pouces ; des oreilles, 5 lignes ; taille de blaireau.

Tête plate et arrondie, museau large avec la lèvre supérieure très-épaisse et recouvrant l'inférieure.

Vit solitaire au bord des rivières et des étangs :

dans quelques trous ou sous de grosses racines, d'où elle ne sort qu'à l'approche de la nuit pour aller chercher au fond de l'eau les poissons dont elle se nourrit et qu'elle vient manger à terre, cherchant pour cela une légère élévation.

On la recherche comme gibier, et plus encore comme fourrure, qui se vend en hiver de 10 à 12 francs.

Les bords de la Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, du Layon, des étangs de la Haie, etc., où elle est rare.

(b) *Corps médiocrement allongé et ordinairement haut monté sur jambes; 4 molaires tuberculeuses aux deux mâchoires.*

#### CHIEN : *CANIS*, Linn.

Six molaires en haut et sept en bas, dont deux tuberculeuses à chaque mâchoire; cinq doigts aux pieds de devant et quatre à ceux de derrière; ongles non rétractiles; langue douce; dix mamelles.

Les Chiens ont le museau allongé et le mufle arrondi; l'odorat qui est très-délicat, au moyen du grand développement qu'éprouve la membrane pituitaire, leur donne la faculté de suivre à la piste, et dans tous leurs détours, les animaux dont ils se nourrissent; à la chair ils ajoutent aussi quelquefois des fruits et des racines. Leur vue est très-bonne et l'ouïe est très-fine: qualités qu'ils joignent à une course rapide, nécessaire

à ces animaux, qui sont chasseurs par excellence. On les divise en deux groupes : *les Chiens et les Renards*.

(\*) Chien proprement dit : pupille en forme de disque ; corps fort et musculeux , assez haut sur jambes.

**23. LOUP COMMUN : *Canis lupus*, Linn.**

*Le loup*, Buff. — *Encycl. pl. 105, f. 3.*

Queue droite ; pelage gris-fauve , avec le museau et une raie noire sur le devant des jambes antérieures ; oreilles droites ; yeux obliques.

Longueur du corps, 3 pieds 7 pouces ; de la queue, 15 pouces 4 lignes ; des oreilles, 4 pouces 6 lignes ; taille d'un fort mâtin.

Assez commun dans les forêts et les grands bois , où il vit solitaire ; mais dans les hivers rigoureux se réunit en troupes plus ou moins nombreuses.

**24. LOUP NOIR : *Canis lycaon*, Linn.**

*Le loup noir*, Buff. — *Encycl. pl. 105, f. 4.*

Pelage entièrement noir ; queue droite.

Cette espèce , qui n'a encore été observée qu'une seule fois dans l'Anjou , diffère de la précédente par sa couleur d'un noir uniforme ; par sa taille moins forte ; par la position de ses oreilles et de ses yeux qui sont plus écartés ; et ces derniers en même temps plus petits que dans le loup commun : caractères qui rapprochent ce loup des renards.

En 1809, un individu *mâle*? fut tué dans un bois entre Segré et Châteaugontier. Sa dépouille a été conservée et montée; et on la voit dans le cabinet de M. Martinet, notaire royal à Châteaugontier.

(\*\* ) RENARDS. Pupille susceptible de s'allonger en se contractant verticalement; corps allongé et assez bas sur jambes.

## 25. LE RENARD COMMUN : *Canis vulpes*, Linn.

*Encycl. pl.* 106, f. 1 et 2. — *Vulg.* le *sapias*.

Pelage d'un roux fauve en dessus, blanc en dessous; queue touffue, terminée de blanc ou de noir; oreilles droites, pointues et noires derrière; tête grosse; museau effilé.

Longueur du corps, 27 pouces 6 lignes; de la queue, 16 pouces; des oreilles, 4 pouces; taille d'un chien basset.

*Var. A.* LE RENARD ROUX. Pelage complètement d'un roux fauve en dessus; bout de la queue blanc; pieds noirâtres.

*Var. B.* LE RENARD CHARBONNIER : *Canis alopec*, Linn. Pelage d'un roux foncé ou nuancé de noirâtre; bout de la queue noir; pieds presque noirs.

*Var. C.* LE RENARD CROISÉ : *Canis crucigera*, Gesn. Pelage d'un roux foncé, avec l'épine dorsale, les épaules et les pieds noirs; bout de la queue blanchâtre.

Cette espèce, dont la variété A est très-répan-

duc, habite les taillis, les fourrés, etc. Se retire et niche dans des terriers profonds qu'elle se creuse.

Les variétés B et C sont assez rares ; on les rencontre plus particulièrement dans les arrondissemens de Segré et de Beaupreau.

La var. C. qu'il ne faut pas confondre avec le *canis decussatus* de Geoff., et qui est d'Amérique, a néanmoins quelques rapports avec cette espèce étrangère.

### CIVETTE: *VIVERRA*, Linn.

Six molaires en haut, dont quatre tuberculeuses, et six en bas, dont deux tuberculeuses ; pieds pentadactyles, libres, munis d'ongles à demi rétractiles ; langue rude ; glandes odorantes placées près de l'anus, dans une poche ou un enfoncement de la peau.

Les Civettes ont la tête longue et le museau pointu ; la verge dirigée en arrière comme celle des chats, et leur pupille susceptible de contraction : aussi sont-elles nocturnes. Elles vivent d'oiseaux et de petits quadrupèdes qu'elles surprennent pendant la nuit. Elles ont des poils soyeux et des poils laineux.

M. Cuvier divise les Civettes en quatre sous-genres, savoir : celui des *civettes* proprement dites, des *genettes*, des *mangoustes* et des *suricates*. Les Genettes seules vont nous occuper.

Sous-genre *Genette*. Les caractères essentiels

de ce sous-genre, sont, au lieu d'une poche près de l'anus, de n'avoir qu'un léger enfoncement dans cette partie; formé par la saillie des glandes qui, sans sécréter une humeur sensible, n'en répandent pas moins une odeur de musc très-prononcée.

Les Genettes ont le corps très-effilé et assez bas sur jambes. Cette manière d'être, ainsi que leur genre de vie, les rapprochent beaucoup des martes. Leurs oreilles sont petites, et on y remarque un lobule comme à celles des chiens et des chats; elles ont aussi le museau des premiers et la langue des seconds, ainsi que de longues moustaches.

**26. CIVETTE GENETTE : *Viverra genetta*, Linn.**

*La genette*, Buff. — *Encycl. pl.* 88, f. 1 et 3.

Pelage gris-cendré, marqué de taches noires, les unes rondes et les autres allongées; queue annelée de noir.

Longueur du corps, 19 pouces; de la queue, 14 pouces; des oreilles, 15 lignes; taille d'un chat domestique, mais plus allongée. Dessus et côtés du corps d'un gris cendré légèrement lavé de jaunâtre, marqués de taches noires disposées en lignes longitudinales, arrondies sur le corps, mais allongées sur les épaules et le dessus du cou, ainsi que d'une ligne ou bande de même couleur le long du dos. Tête, gorge, dessous du corps et devant des pattes, d'un gris cendré sans taches, si

ce n'est le tour du museau qui est noir, avec l'extrémité de la lèvre supérieure blanche, et deux taches de même couleur, l'une au-dessus et l'autre au-dessous de l'œil; queue touffue dans toute son étendue, marquée alternativement de dix anneaux noirs et de dix anneaux d'un cendré blanchâtre.

La Genette, qui est très-rare dans le département de Maine et Loire, habite les bois et les bruyères de la rive gauche de la Loire. Elle a été observée à Distré, par M. Courtillé, et dans les forêts de Cholet et de Maulévrier, par M. Guilloux; elle monte quelquefois sur les arbres.

D'après ce que dit M. Cuvier (1), « que la Genette paraît habiter depuis la France méridionale jusqu'au cap de Bonne-Espérance, » et l'observation que nous faisons, que l'on ne l'a encore rencontrée que sur la rive gauche de la Loire; il est à présumer que ce fleuve sert de ce côté de limite à son extension.

Cabinet de MM. Court., Mill., Guill.; le Musée.

### CHAT : *FELIS*, Linn.

Ordinairement huit molaires en haut, dont une petite tuberculeuse, et six en bas non tuberculeuses; cinq doigts aux

---

(1) *Le Règne animal*, etc., tome 1.<sup>er</sup>, page 157.

pièds de devant , quatre à ceux de derrière ; ongles tout à fait rétractiles ; museau court et arrondi ; oreilles pointues ; langue rude.

Les Chats ont les oreilles courtes , droites et comme triangulaires ; le corps allongé et ordinairement assez bas sur jambes. Ils vivent d'animaux qu'ils se procurent par surprise. Leur odorat assez faible , et leur course peu rapide , ne leur permettent pas de poursuivre leur proie , comme le font les chiens ; mais en revanche , leur ouïe très-fine et leur pupille susceptible de dilatation ou de contraction , selon la quantité de lumière qui leur est nécessaire , leur servent à merveille pour reconnaître , surtout pendant la nuit , les animaux qui doivent bientôt servir à les repaître. Ils ont ces particularités , d'enterrer avec soin leur déjection , et de répandre une odeur forte et musquée lorsqu'ils sont irrités.

### 27. CHAT SAUVAGE : *Felis catus* , Linn.

*Le chat et le chat sauvage ; Buff. — Encycl. pl. 95 , f. 1.*

Pelage gris-brun en dessus , avec des bandes noirâtres longitudinales sur le dos , transversales sur les flancs , les épaules et les cuisses ; lèvres , plante des pieds et bout de la queue noirs.

Longueur du corps , 21 pouces ; de la queue , 9 pouces ; des oreilles , 2 pouces 2 lignes , un tiers plus grand que le chat domestique.

Poils longs et touffus , parties supérieures et



latérales du corps d'un gris brun plus ou moins foncé, avec des bandes noirâtres ; les inférieures blanchâtres, avec le dedans des cuisses et des pattes jaunâtres ; queue très-touffue , marquée de trois anneaux noirâtres et terminée de noir ; pupille se contractant en long.

Cette espèce est le type de toutes nos variétés de chats domestiques, qui se réduisent néanmoins aux quatre principales qui suivent :

1.<sup>o</sup> Le chat tigré domestique : *felis catus domesticus*, Linn.

2.<sup>o</sup> Le chat des chartreux : *felis catus caeruleus*, Linn.

3.<sup>o</sup> Le chat d'Espagne : *felis catus hispanicus*, Linn.

4.<sup>o</sup> Le chat d'Angora : *felis catus angorensis*, Linn.

Pendant c'est à la première de ces variétés qu'il ressemble davantage, quoique sa taille soit plus forte et ses jambes plus allongées.

Le Chat sauvage habite les forêts, les grands bois ; se tient dans les buissons épais, ainsi que sur les arbres, afin d'y surprendre des oiseaux ou des écureuils ; mais il vit plus particulièrement des petits quadrupèdes qu'il prend à terre.

Un individu a été tué dans les bois de Verrie, près Saumur, un second dans la forêt de Vihiers, et un troisième dans celle de Fontevault.

Rare. Cab. de M. Court.

## ORDRE DES RONGEURS.

Deux sortes de dents ; point de canines ; deux grandes incisives à chaque mâchoire , séparées des molaires par un espace vide.

Les animaux de cet ordre ont les doigts ainsi que les mamelles en nombre variable ; les extrémités postérieures plus longues que les antérieures. Ils vivent le plus ordinairement de substances végétales.

§. 1. *Rongeurs claviculés.* Pieds de devant servant à porter les alimens à la bouche. Ils sont en général omnivores.

### FAMILLE DES MURINS. ( LATR. )

Incisives inférieures pointues ; jamais plus de seize mâchoières ; tous les doigts libres.

### CAMPAGNOL : *ARVICOLA*, Lacép.

Trois molaires de chaque côté des deux mâchoires , sillonnées sur les côtés , et à couronne marquée de zigzag ; queue velue , plus courte que le corps ; jambes et oreilles courtes ; huit à douze mamelles ; cinq doigts aux pieds de derrière et quatre à ceux de devant.

Les Campagnols vivent de grains , de fruits secs et de racines ; ils habitent des terriers qu'ils se creusent dans les champs ensemencés , les prairies artificielles , etc. , auxquels , par leur

trop grande fécondité, ils feraient un tort considérable, si les oiseaux de proie nocturnes ainsi que les renards n'en diminuaient chaque nuit une certaine quantité.

Leurs trous ou terriers sont faciles à distinguer de ceux que font les mulots, en ce qu'ils aboutissent à trois ou un plus grand nombre d'ouvertures, tandis que les mulots n'en pratiquent aux leurs jamais plus de deux.

### 23. CAMPAGNOL RAT D'EAU: *Arvicola amphibius*, Desm.

*Mus amphibius*, Linn. — *Le rat d'eau*, Buff. — *Encycl. pl.* 68, f. 9. — *Vulg. le rat d'eau.*

Pelage d'un gris noirâtre mêlé de jaunâtre en dessus, grisâtre en dessous; queue noire, plus longue que la moitié du corps; taille du surmulot.

Longueur du corps, 7 pouces; de la queue, 4 pouces 6 lignes; des oreilles, 5 lignes et demie.

Tête courte et museau renflé; oreilles courtes, larges et arrondies, cachées dans les poils, fermées par une valvule triangulaire, lorsque l'animal plonge. Le pelage composé de poils courts et serrés ainsi que de poils longs, peu rapprochés et dépassant les autres, fait paraître cet animal comme hérissé.

Cette espèce est très-commune au bord des ruisseaux, des étangs et des rivières, où elle vit de racines, de vers, de petits poissons, et même

de grenouilles et d'écrevisses. Elle plonge fort bien et habite dans des trous au bord des eaux.

**29. CAMPAGNOL FAUVE : *Arvicola fulvus*,  
Desm.**

*Lemmus fulvus*, Geoff. *Catal. de la col. du m.* — *Dict. des sc. nat.*, tom. 6, pag. 318. — *Pl. 2 de cet ouvrage.*

Pelage roux-fauve en dessus ; d'un gris roussâtre sur les côtés ; d'un blanc teint de jaunâtre en dessous ; queue velue, un peu plus courte que la moitié du corps, noirâtre en dessus, blanchâtre en dessous ; pieds blanchâtres ; oreilles courtes, ovales, arrondies, très-velues en dedans et en dehors.

Longueur du corps et de la tête, 3 pouces 9 lignes ; de la queue, 22 lignes ; hauteur de l'oreille, 5 lignes ; largeur, 4 lignes.

Cette espèce, qui n'est pas très-rare, habite dans des galeries qu'elle se creuse au bord des ruisseaux, jamais ailleurs.

A Angers, les bords du ruisseau du pré Pigeon ; à Thorigné, ceux du ruisseau provenant de la fontaine Saint-Martin ; Segré, Cholet, etc.

**30. CAMPAGNOL VULGAIRE : *Arvicola vulgaris*,  
Desm.**

*Mus agrestis et mus terrestris*, Linn. — *Le campagnol*, Buff. — *Encycl. pl.* 69, f. 2. — *Vulg. le mulot à courte queue.*

D'un gris brun mêlé de roussâtre en dessus ; d'un cendré pâle en dessous ; queue velue, de la longueur du tiers du corps ; oreilles saillantes, larges, et presque orbiculaires ; un peu moins grand que le mulot.

Longueur du corps et de la tête, 4 pouces ; de la queue, 1 pouce ; hauteur des oreilles, 5 lignes ; largeur, 4 lignes.

Habite les champs, les bois, dans lesquels il se creuse des terriers de 8 à 12 pouces au-dessous du sol et à plusieurs galeries ; ordinairement trois à quatre qui arrivent à autant d'ouvertures. C'est au centre de cette garenne, dans une espèce de chambre, que ce Campagnol établit un nid sphérique de 4 à 5 pouces de diamètre, avec des herbes sèches et grossièrement découpées, et dans lequel il se retire pendant le jour. C'est là aussi que la femelle met bas ses petits, qui varient de 6 à 12 individus par portée.

Très-commun et très-connu par les torts qu'il cause à l'agriculture.

### 31. CAMPAGNOL ÉCONOME : *Arvicola œconomus*, Desm.

*Mus œconomus*, *Pall. nov. sp. glir.* — *Dict. d'hist. nat.* 2.<sup>o</sup> édit.  
*pl. B. 37.*

Pelage brunâtre en dessus, jaunâtre sur les flancs ; gorge et ventre blancs ; queue brunâtre en dessus, blanche en dessous ; de la longueur du quart du corps ; oreilles très-courtes, en partie cachées par les poils qui sont longs et touffus. Taille du mulot.

Longueur du corps et de la tête, 4 pouces 6 lignes ; de la queue, 1 pouce ; des oreilles, 1 à

2 lignes ; ces dernières sont presque orbiculaires et velues en dehors et en dedans.

Ce Campagnol ressemble un peu au précédent ; mais sa tête, sa queue et ses oreilles sont plus courtes ; ses poils sont plus longs et plus touffus ; et ses yeux sont moins grands.

Habite les mêmes lieux que le précédent, dont il a les mœurs et les habitudes.

On le rencontre plus particulièrement dans l'arrondissement de Segré, ainsi que dans le Craonnais.

Cab. de MM. Court. Mill. ; le Mus.

### LOIR : *MYOXUS*, Gmel.

Quatre molaires de chaque côté des deux mâchoires ; queue aussi ou plus longue que le corps, et plus ou moins touffue ; quatre doigts et un indice de pouce aux pieds de devant.

Les Loirs ont les yeux gros et saillans ; les oreilles grandes et arrondies, et de longues moustaches. Leur corps est couvert de poils fins et doux au toucher. Leurs formes sont élégantes. Ils vivent de fruits, rarement de chair. Ils grimpent avec facilité et se tiennent ordinairement sur les arbres, ainsi que dans leurs cavités, surtout pendant l'hiver, où ils éprouvent un sommeil léthargique qui ne cesse qu'au printemps. Ils sont, d'après cela, placés au nombre des animaux hibernans.

32. LOIR LÉROT : *Myoxus nitela*, Gmel.

Mus avellanarum major et mus quercinus, Linn. — Le lérot, Buff.  
— *Encycl. pl.* 78, f. 3. — *Vulg.* le rat Lyron, le rat dormant,  
le glay.

D'un gris fauve en dessus, blanchâtre en dessous ; une tache noire qui entoure l'œil, s'étend en s'élargissant jusque derrière l'oreille, laquelle est jaunâtre à sa base ; sur chaque jambe une tache oblongue noirâtre ; queue noire, touffue au bout et blanche à l'extrémité ; bout du museau d'un fauve clair ; taille du rat noir ; corps et queue variables en longueur.

Longueur du corps, 4 pouces 6 à 8 lignes ; de la queue, 3 à 4 pouces ; des oreilles, 9 lignes. Les jeunes sont un peu moins grands que les vieux et d'un gris uniforme en dessus.

Cette espèce, qui n'est pas très-rare, se retire le jour, et pendant que dure sa léthargie, dans des trous de murailles, de rochers et de vieux arbres. On la rencontre aussi dans les taillis, où pendant le jour elle se tient dans un nid sphérique de 5 à 6 pouces de diamètre, qu'elle compose de feuilles et de mousse, et qu'elle place sur de petites branches à 4 ou 5 pieds de terre.

Sa nourriture consiste en fruits secs et pulpeux ; cependant elle mange aussi de la chair ; ce que nous avons remarqué chez M. Meignan, où un individu de cette espèce, qui vit en captivité depuis 5 à 6 ans, tue et mange les petits oiseaux, ainsi que les souris qu'on lui présente.

Aux environs d'Angers, on le rencontre à

S.<sup>t</sup>-Nicolas, à Avrillé, au port Meslet, aux Banchais, etc.; à Saumur, près l'Abbaye de S.<sup>t</sup>-Florent; à Beaufort, dans les bois-taillis; à Baugé, au Longeron, à Cholet, etc.

Quant au loir (*myoxus glis*, Gmel.), et au muscardin (*myoxus muscardinus*, Gmel.), qui nous avaient été indiqués l'un et l'autre comme vivant aux environs de Baugé; nos recherches à leur égard ont toujours été infructueuses.

### RAT : *MUS*, Linn.

Trois molaires de chaque côté des deux mâchoires, non sillonnées, mais à couronne garnie de tubercules mousses; queue aussi ou plus longue que le corps, rarement plus courte, arrondie, conique, écailleuse et à poils rares; cinq doigts non palmés aux pieds de derrière; quatre et un vestige de pouce aux pieds antérieurs.

Les Rats ont le museau prolongé; les oreilles ordinairement oblongues et presque nues; la queue très-longue; les membres plus allongés que dans les campagnols; et leur pelage est dépassé par des poils longs, gros et roides. Ils sont très-agiles, courent avec rapidité, et contractent leur corps presque en boule, dans l'état de repos. Ils sont omnivores.

#### 33. RAT SURMULOT : *Mus decumanus*, Pall.

*Le surmulot*, Buff. — *Encycl. pl.* 67, f. 9. — *Vulg.* *Le rat d'eau*, *le rat d'égoûts*.

Pelage d'un gris roussâtre en dessus, blanchâtre en dessous;



queue moins longue que le corps ; oreilles aussi longues que larges ; taille de l'écureuil ou plus forte.

Longueur du corps , 9 pouces 3 lignes ; de la queue , 7 pouces 6 lignes ; des oreilles ( longueur et largeur ) , 8 lignes.

D'un gris roussâtre en dessus , avec les côtés de la tête , du cou et du corps lavés de jaunâtre ; les poils du corps qui dépassent les autres , sont noirs ; ventre blanchâtre , ainsi que les parties internes des quatre membres ; mâchoire inférieure , gorge et poitrine d'un cendré clair ; queue presque nue , formée de 200 anneaux ou environ ; oreilles presque nues , arrondies à leur extrémité , et aussi longues que larges ; tête et museau allongés ; yeux grands , ronds , noirs et saillans ; barbes blanchâtres ; douze mamelles.

Cette espèce vit , de préférence , de substances animales , surtout de voiries , ainsi que de grains en décomposition ; aussi la rencontre-t-on dans les égouts , les boucheries , les tanneries , mais de préférence dans le voisinage des eaux. Elle habite encore les maisons où elle donne la chasse aux rats noirs , afin de se repaître de leur chair. Elle attaque et tue de même les volailles que l'on tient en mue. Sa force et son courage la préservent quelquefois des chats ; néanmoins elle fuit devant eux. Elle nage et plonge fort bien.

Très-commune dans les villes. Elle est, dit M. Cuvier, originaire d'Orient, et n'était pas connue en France, ainsi que la suivante, avant 1750 ; mais les vaisseaux les ont transportées partout.

### 34. RAT NOIR : *Mus rattus*, Linn.

*Le rat*, Buff. — *Encycl. pl.* 67, f. 11.

Pelage noirâtre en dessus, cendré-foncé en dessous ; queue un peu plus longue que le corps ; oreilles plus longues que larges ; taille inférieure au précédent.

Longueur du corps, 7 pouces ; de la queue, 7 pouces 6 lignes ; des oreilles, 11 lignes.

Noirâtre et lustré en dessus, plus pâle sur les côtés, et cendré-foncé en dessous. Au-dessus du sourcil, deux ou trois poils très-longs, implantés sur une glande ; moustaches longues et noires ; oreilles nues, grandes, larges et un peu ovales ; tête allongée ; museau pointu ; mâchoire inférieure plus courte que la supérieure ; yeux noirs, gros et saillans ; doigts blanchâtres ; douze mamelles.

Les jeunes sont d'un noir bleuâtre en dessus.

*Var. B.* rat gris-cendré.

*Var. C.* rat isabelle.

*Var. D.* rat blanc, avec les yeux rouges.

Le Rat noir habite les maisons, où il ronge tout ce qu'il rencontre.

On peut le détruire, sans inconvénient, en

lui présentant un mélange, par égales portions, de farine et de plâtre en poudre.

M. Morand, médecin de la faculté de Paris, a fait l'observation que sur vingt rats, dix sont atteints de la pierre, et que cette maladie est plus fréquente chez les mâles que chez les femelles.

Il serait curieux de faire ici la même recherche, afin de savoir si cette maladie a une cause locale, ou si elle est inhérente à cette espèce.

### 35. RAT MULOT: *Mus sylvaticus*, Linn.

*Le mulot*, Buff. — *Encycl. pl.* 68, f. 3.

Pelage roussâtre en dessus, blanchâtre en dessous; queue aussi longue que le corps ou environ; oreilles presque aussi longues que la tête; taille intermédiaire entre le rat noir et la souris.

Longueur du corps, 3 pouces 10 lignes; de la queue, 3 pouces 10 lignes; des oreilles, 8 lignes; largeur des oreilles, 5 lignes.

Pelage roussâtre en dessus; blanchâtre en dessous, avec une petite bande longitudinale jaunâtre entre les jambes antérieures, chez les vieux seulement; oreilles ovales, larges et presque aussi longues que la tête; jambes longues, surtout les postérieures; yeux très-grands, noirs et saillans; moustache longue et de deux couleurs.

Les jeunes, de l'année, sont d'un gris brun en dessus et de moindre taille ; n'ont point de bande jaunâtre entre les pieds antérieurs. En général, les couleurs deviennent plus pures et plus vives en vieillissant.

Cette espèce, qui est très-commune, habite les champs, les bois, les talus de fossés, et quelquefois le bord des ruisseaux, dans des trous ou garennes qu'elle se creuse à la manière des campagnols ; mais avec cette différence, qu'elle n'y pratique que deux ouvertures, tandis que les campagnols en ménagent trois ou même davantage à leurs habitations.

Le Mulot vit principalement de grains et de fruits secs ; aussi fait-il beaucoup de tort à l'agriculture, aux pépinières, ainsi qu'à l'aménagement des forêts. Son odorat très-fin lui servant dans la recherche des graines confiées à la terre, il conviendrait, pour l'en détourner, de lui présenter une odeur plus forte que celle de ces semences, afin de masquer par-là celles qu'elles peuvent dégager : pour y parvenir, il suffit d'enduire les glands, châtaignes, noix, etc., avec un mélange de suie, d'eau et d'un peu de terre glaise, sous consistance de bouillie épaisse : la suie conservant long-temps, même dans la terre, son odeur pénétrante.

Un autre moyen de préservation, est de re-

couvrir ces semences avec des grettes ( déchets de la filasse ), qui présenteront un obstacle insurmontable à la dent de ce rongeur.

### 36. RAT SOURIS : *Mus musculus*, Linn.

*La souris*, Buff. — *Encyc. pl.* 68, fig. 1.

Pelage d'un cendré noirâtre, légèrement glacé de jaunâtre en dessus, gris cendré en dessous; queue aussi longue que le corps; oreilles nues en dehors, plus courtes de moitié que la tête; taille inférieure à celle du mulot.

Longueur du corps, 3 pouces 6 lignes; de la queue, 3 pouces 6 lignes; des oreilles, 4 lignes et demie.

Parties supérieures et flanes d'un cendré noirâtre, légèrement glacé de jaunâtre; côtés de la tête, les quatre jambes, ainsi que toutes les parties inférieures, d'un cendré clair, lavé de jaunâtre; queue velue; oreilles nues en dehors et velues en dedans.

Les jeunes, de l'année, n'ont point de teinte jaunâtre dans leur pelage, et sont moins grands que les vieux.

*Var. B.* Souris isabelle.

*Var. C.* Souris blanche, avec les yeux rouges.

Très-commune dans les maisons, où elle se creuse des galeries dans les vieux murs. Vit comme le rat noir, et peut être détruite comme lui avec le plâtre et la farine mélangés.

**37. RAT DES MOISSONS : *Mus messorius*, Shaw.  
Gen. Zool.**

*Desm. mamm. Encycl.*, pag. 302. — *Pl. 1, f. 2 de cet ouvrage.*

Pelage d'un jaune fauve en dessus, moins foncé sur les côtés, blanc en dessous; queue aussi longue que le corps ou environ; oreilles courtes, orbiculaires, velues en dehors et en dedans, et moins longues de moitié que la tête; pieds blancs. Moins grand que la souris.

Longueur du corps, 2 pouces 6 lignes; de la queue, 2 pouces 5 à 6 lignes; des oreilles, 3 lignes et demie.

D'un jaune fauve en dessus (1), moins foncé sur les flancs et les côtés de la tête; gorge d'un blanc pur; dessous du corps d'un blanc très-légèrement lavé de jaunâtre; queue poilue, couleur du dos en dessus, plus pâle en dessous; pieds petits, blanchâtres; ongles blancs; moustaches courtes (6 à 7 lignes), noirâtres et à poils fins; yeux petits (1 ligne), noirâtres.

Les jeunes, de l'année, sont plus rembrunis que les vieux.

Cette espèce, moins grande que la souris et une des plus petites du genre rat, habite les champs, les moissons, les prairies et les taillis. C'est sur les tiges des céréales, ainsi que parmi

---

(1) La base des poils du dos, ainsi que ceux du dessus de la tête, est d'un noir ardoisé; et les poils rares, qui dépassent de beaucoup les autres, sont fins et noirâtres.

les herbes épaisses des prairies, et quelquefois sur les buissons, qu'elle place son nid, ordinairement à quelques pouces de terre, rarement à plusieurs pieds. Ce nid, de forme sphérique, de 2 pouces et demi ou environ de diamètre, et qui est fait d'herbes hachées et entrelacées, n'a pour ouverture qu'un seul trou vers sa partie latérale supérieure. C'est dans ce nid que la femelle dépose et élève ses petits, au nombre de 12 à 18 par portée.

Dès les premiers jours de juin, on trouve des petits dans ces nids; mais sont-ils provenus d'une première ou d'une seconde portée?

On la rencontre assez communément dans les blés dont les chaumes sont forts et rapprochés, de même que sur les grosses touffes d'herbes des prairies, surtout celles qui bordent l'Authion; ainsi que sur les haies et même dans les taillis et les champs de genêts. Après les moissons et les foins coupés, ce petit rat se retire sous des tas de chaume, ainsi que dans les pailers ou bien dans des trous qu'il se creuse en terre.

Angers, Andard, Brain, Saumur, Baugé, Segré, Beaupreau, etc.

Cab. de MM. Du Grand-Launay, Mill.; le Mus.

*Nota.* M. Desmarets, que nous avons prié

de vouloir bien vérifier cette espèce, soupçonne que le *Mus minutus*, Pall., ainsi que le *Mus soricinus*, Herm., pourraient bien s'y rapporter.

**FAMILLE DES SCIURINS. (LATR.)**

. Incisives inférieures très-comprimées ; dix mâchelières supérieures, et six à huit inférieures ; queue longue, touffue, ordinairement pennée.

**ÉCUREUIL : *SCIURUS*, Linn.**

Cinq molaires de chaque côté de la mâchoire supérieure, et quatre de chaque côté de l'inférieure ; incisives inférieures comprimées latéralement ; queue aplatie, distique et aussi longue que le corps.

Les Écureuils ont le corps allongé et svelte ; la tête petite et les yeux grands ; les doigts allongés ; les ongles crochus : ils se servent de leurs pieds antérieurs comme de deux mains, au moyen d'un tubercule onguiculé qui leur tient lieu de ponce. Ils vivent de fruits secs et habitent sur les arbres.

**38. ÉCUREUIL D'EUROPE : *Sciurus vulgaris*, Linn.**

*L'écureuil*, Buff. — *Encycl. pl. 74, f. 1.* — *Vulg. un fouquet.*

D'un roux plus ou moins vif en dessus, blanc en dessous ; oreilles droites, terminées par un pinceau de poils, chez les adultes. Taille du surmulot ou environ.



Longueur du corps, 8 pouces 6 lignes; de la queue, 7 pouces; des oreilles, 9 lignes.

Cette espèce varie dans ses teintes : on en voit de roux, de brunâtres, de piquetés de gris; d'autres dont l'extrémité des poils devient plus ou moins blanchâtre; elle varie encore du blanc jaunâtre au blanc pur; quelquefois la queue seule est blanche.

Le petit-gris de Sibérie est une variété étrangère de cette espèce.

Commun dans les futaies, les lieux plantés en châtaigniers, en chênes, en noyers, etc., au sommet desquels arbres il établit son nid ou bauge, qu'il compose de rameaux feuillus à l'extérieur, et de mousse en dedans; il lui donne une forme sphérique d'un pied de diamètre, et n'y laisse qu'une ouverture étroite vers la partie supérieure.

L'Écureuil est susceptible d'éducation; il reconnaît la voix de son maître, et vient à lui pour en recevoir des caresses ou des alimens; mais dans l'état sauvage, il mord fortement, lorsqu'une main imprudente vient à le saisir.

§. II. *Rongeurs à clavicules nulles ou incomplètes.* Quatre doigts aux pieds de derrière et cinq aux pieds antérieurs; ces derniers ne servant point à porter les alimens à la bouche.

**FAMILLE DES LÉPORINS. ( LATR. )**

Quatre incisives supérieures, vingt mâchelières au moins ; queue courte.

**LIÈVRE : *LEPUS*, Linn.**

Quatre incisives supérieures, disposées sur deux rangs, et deux inférieures ; oreilles très-longues ; queue courte ; intérieur de la bouche et dessous des pieds garnis de poils ; six à dix mamelles.

Les Lièvres ont la tête grosse ; les yeux grands, saillans et placés sur les côtés ; les pieds antérieurs courts, les postérieurs fort longs ; la queue courte et relevée. Ils vivent de végétaux, particulièrement d'herbes.

Les jeunes se reconnaissent à la jointure des genoux, des pattes antérieures, qui ont un intervalle assez marqué, qu'on sent avec l'ongle, et qui n'existe point chez les vieux.

**39. LIÈVRE ORDINAIRE : *Lepus timidus*, Linn.**

*Le lièvre, Buff. — Encycl. pl. 61, f. 1.*

Pelage d'un gris-fauve et nuancé de brun en dessus ; oreilles plus longues que la tête, et plus courtes que les pieds de derrière, cendrées en arrière et noires à la pointe ; queue de la longueur de la cuisse, blanche, avec une ligne noire en dessus.

Longueur du corps, 22 pouces ; de la queue, 4 pouces ; des oreilles, 5 pouces.

*Var. B.* Lièvre blanc : atteint de maladie albine.

*Var. C.* Lièvre maculé de blanc : modification de la même maladie.

*Var. D.* Lièvre isabelle : id.

Le Lièvre vit solitaire; se gîte le jour en grattant légèrement la terre, et n'habite point de terriers; fait d'un à trois petits par portée. Sa chair est noire.

Au mois de mars 1819, il a été tué à Château-neuf un lièvre blanc. Deux autres de la même couleur, avec un léger mélange de gris, ont été tués en 1825 : l'un dans les vignes de Beauveau, l'autre dans celles de Montigné. Cette variété se multiplie sous cette couleur, dans le parc du château de Jarzé.

La *Var. C.* a été tuée à Bourg, en décembre 1827.

En 1821, deux lièvres de couleur isabelle existaient dans la forêt de Brissac; un troisième a été tué à Baugé.

#### 40. LIÈVRE LAPIN : *Lepus cuniculus*, Linn.

*Le lapin*, Buff. — *Encycl. pl.* 62, f. 2.

Pelage d'un gris mêlé de fauve, avec la nuque rousse; oreilles un peu plus courtes que la tête et entièrement grises; queue moins longue que la cuisse, brunâtre en dessus; gorge et ventre blanchâtres.

Longueur du corps, 15 pouces; de la queue, 2 pouces 3 lignes; des oreilles, 3 pouces 4 lignes.

Cette espèce vit en société dans des garennes profondes qu'elle se creuse; fait cinq à six portées par année, de cinq à six petits à chaque fois. Sa chair est blanche.

Originaire d'Afrique et d'Espagne, mais naturalisé et tellement répandu, qu'on peut, en quelque sorte, le regarder comme indigène de la France, ainsi que des autres pays où il s'est multiplié.

Il a donné naissance à toutes nos variétés domestiques, à poils de différentes couleurs et longueurs, qui peuvent se ranger sous quatre types principaux; savoir :

*Var. A.* Lapin clapier ou domestique : *lep. cuniculus domesticus*, Linn.

*Var. B.* Lapin riche : *lep. cuniculus argenteus*, Linn.

*Var. C.* Lapin d'Angora : *lep. cuniculus angorensis*, Linn.

*Var. D.* Lapin lièvre : *lep. cuniculus caudatus*, Linn.

La première variété est vendue dans les marchés d'Angers, comme lapin sauvage, à cause de la parfaite ressemblance dans les couleurs. Néanmoins il est facile de l'en distinguer,

en faisant attention que la tête du lapin sauvage est plus forte et plus courte, et que les poils qui garnissent le dessous de ses pieds, sont fauves, tandis qu'ils sont d'un jaune pâle chez le lapin élevé en domesticité.

La *Var. B.* est en partie d'un gris argenté, et en partie de couleur ardoisée, avec la tête et les oreilles presque entièrement noirâtres.

La *Var. C.* est remarquable par ses poils longs et soyeux.

La *Var. D.* qui n'est introduite en Anjou que depuis quelques années, est reconnaissable à sa queue et à ses oreilles qui sont aussi longues que celles du lièvre, ainsi qu'à sa forte taille et à son poids qui peut arriver à 14 livres.

Au reste, ces quatre variétés éprouvent beaucoup de modifications dans leurs couleurs, au point de former encore des *sous-variétés*.

---

#### ORDRE DES PACHYDERMES.

Un ou plusieurs sabots à chaque pied; dents variables, mais des incisives supérieures (1); clavicules nulles; peau épaisse, nue ou presque nue; animaux non ruminans.

---

(1) Excepté dans les rhinocéros où ces dents manquent en haut et en bas.

**FAMILLE DES FISSIPÈDES** ou ANISODACTYLES.**SANGLIER : *SUS*, Linn.**

Quatre doigts à chaque pied, dont les deux antérieurs seulement posent à terre ; canines recourbées vers le haut et latéralement ; museau tronqué et terminé par un boutoir où sont percées les narines ; corps couvert de soies ; douze mamelles.

**41. SANGLIER COMMUN : *Sus scropha*, Linn.**

*Le sanglier, Buff. — Eucycl. pl. 37, f. 3.*

Défenses robustes, arquées et triangulaires, dirigées sur les côtés ; corps trapu ; pelage d'un gris noirâtre, plus fourni sur le dos.

Longueur du corps, 5 pieds ; de la queue, 10 pouces 3 lignes ; des oreilles, 5 pouces : le très-vieux ; moins grand dans un âge moins avancé.

La femelle, ou laie, est moins grande que le mâle.

Les jeunes, de l'année, ou marcassins, sont marqués de bandes longitudinales, alternativement fauves et brunâtres ; à l'automne, ils perdent cette livrée.

C'est de cette espèce que sont venues toutes nos variétés de cochons domestiques.

Le Sanglier se tient dans les forêts, voyage de l'une à l'autre, quelquefois par petites troupes.

Habite les forêts de l'Épo, commune de Mon-

trévault; celles du parc et de la Foucaudière, commune de Champtoceaux; de Vezins, de Milly, ainsi que des arrondissemens de Baugé, de Segré, etc.

---

### ORDRE DES RUMINANS.

Deux doigts égaux entr'eux à chaque pied; point d'incisives à la mâchoire supérieure (1); deux ou quatre mamelles; ordinairement des cornes ou des bois.

Les animaux de cet ordre, connus sous le nom vulgaire de pieds fourchus, ont cette particularité bien remarquable d'avoir quatre estomacs, et de remâcher une seconde fois leurs alimens.

#### FAMILLE DES PLÉNICORNES ou ANIMAUX A BOIS.

#### CERF : *CERVUS*, Linn.

Tête du mâle (2) armée d'un bois osseux et branchu, caduque, et repoussant chaque année; huit incisives en bas; queue courte; quatre mamelles inguinales; corps svelte; jambes minces.

#### 42. CERF COMMUN : *Cervus elaphus*, Linn.

*Le cerf, Buff. — Encycl. pl. 57, f. 3 et 4.*

Deux canines supérieures dans le mâle seulement; bois ronds,

---

(1) Le paca et le chameau exceptés.

(2) Le renne excepté, où le mâle et la femelle portent un bois.

arqués entr'eux , à trois andouillers en avant et couronnés d'une empaumure de 2 à 5 branches ou dagues; pelage d'un brun fauve en été , d'un gris brun en hiver ; des larmiers ; taille de l'âne.

Longueur du corps, 6 pieds ; de la queue, 6 pouces ; des oreilles, 9 pouces 6 lignes ; du bois, 2 pieds.

En été, d'un brun fauve, avec une ligne noirâtre le long du dos, et de chaque côté de celle-ci une rangée de petites taches fauve-pâle. En hiver, d'un gris-brun, avec une large tache fauve sur la croupe.

La femelle, ou *biche*, diffère du mâle par l'absence de bois et de canines.

Le jeune, ou *faon*, jusqu'à l'âge de six mois, est fauve en dessus et blanc en dessous, mais parsemé de petites taches blanches sur les parties supérieures.

Les bois du mâle ne commencent à pousser que vers la seconde année; il tombe ensuite tous les ans au printemps, et revient pendant l'été.

On nomme *daguet* le cerf de deux ans, et dont le bois est simple; *cerf dix cors*, celui qui a l'âge de six ans, et dont le bois a 5 andouillers; *vieux cerf*, celui qui dépasse cet âge, et dont l'empaumure a un plus grand nombre de pointes.

Habite les bois de Linières et de Bécon; les



forêts de l'Epo, commune de Montrevault ; du parc et de la Foucaudière, commune de Champ-toceaux ; celles de Vezins ; de Brignon, commune de Nueil-sous-Passavant ; de Milly, etc.

43. CERF CHEVREUIL : *Cervus capreolus*, Linn.

*Le chevreuil*, Buff. — *Encycl. pl.* 59, f. 5.

Point de canines ni de larmiers ; bois ronds, rugueux, petits, droits et rameux, ordinairement à trois andouillers ; pelage fauve, plus foncé en hiver ; fesses blanchâtres ; taille d'un chevreau d'un an.

Longueur du corps, 3 pieds 6 pouces ; de la queue, 1 pouce ; des oreilles, 5 pouces ; des bois, 8 pouces, plus ou moins, selon les individus.

La femelle, ou *chevrette*, un peu moins grande que le mâle, est privée de bois. Elle fait ordinairement deux petits par portée.

Le jeune, ou *faon*, jusqu'à l'âge de six mois, est moucheté de blanc comme le jeune cerf.

Le bois du mâle prend ses *dagues* dès la seconde année, son premier andouiller dans la troisième, et le second ou dernier dans la quatrième. Il tombe ensuite tous les ans à la fin de l'automne, et se refait pendant l'hiver.

Habite, par couples, les forêts d'Ombrée et de Monnoye. Très-commun dans les bois et forêts de la Guerche, département d'Ille et Vilaine. On le rencontre aussi dans ceux du Lude, département de la Sarthe.

## DEUXIÈME CLASSE.

### OISEAUX ou ORNITHOLOGIE.

Les oiseaux sont des animaux vertébrés, ovipares et à sang chaud, à circulation et respiration double, respirant par des poumons non divisés, fixés contre les côtes et enveloppés d'une membrane percée de grands trous, qui laissent passer l'air dans plusieurs cavités de la poitrine, du bas-ventre, des aisselles, et même dans l'intérieur des os. ( Cuv. )

Ils ont un bec, deux pieds, deux ailes ou deux moignons, et le corps couvert de plumes.

Leurs sens les plus développés sont l'ouïe et la vue. Ce dernier leur donne la faculté de voir également bien le même objet à des distances fort différentes ; mais, par la position de leurs yeux qui sont placés sur les côtés de la tête, si ce n'est dans les oiseaux de proie nocturnes qui les ont dirigés en face, ils ne peuvent le voir que par un seul oeil à la fois.

Tous ont trois paupières, dont une intérieure, nommée membrane clignotante, est située dans l'angle nasal, et sert à l'oiseau pour modifier l'action de la lumière.

Ils vivent de chair, d'œufs, d'insectes, de fruits, de graines ou d'herbes, selon les espèces.

Les organes de la génération sont intérieurs ; les testicules, au nombre de deux, sont placés au-dessus des reins et près les poumons. Ils sont peu développés dans le plus grand nombre, si ce n'est à l'époque de la reproduction, où ils deviennent très-gros. Les ovaires de la femelle sont également placés auprès des reins.

Le cloaque est une poche où se rendent le rectum, les uretères, ainsi que les canaux spermaticques du mâle et l'oviductus de la femelle : cette dernière partie représentant la matrice des mammifères. Tous ces organes arrivent à l'anus, seule ouverture extérieure. C'est aussi par la seule juxta-position des anus que se fait l'accouplement.

Les oiseaux sont une année avant d'être propres à la reproduction. Les grands ne font qu'une ponte par an, mais les petits en font ordinairement deux, et quelques espèces vont jusqu'à trois, rarement davantage.

Les uns déposent leurs œufs dans des nids plus ou moins bien façonnés, tandis que d'autres pondent à terre, souvent sans aucune autre préparation que de la gratter un peu.

Dans les ordres *Rapaces*, *Grimpeurs*, *Passereaux* et *Passerigalles*, les petits naissent

nus, avec les yeux fermés, restent plus ou moins long-temps dans le nid, et ne peuvent vivre sans le secours de leurs parens, tandis que ceux des ordres *Gallinacés*, *Echassiers* et *Palmipèdes*, naissent couverts d'un duvet épais, avec les yeux ouverts; et dans le plus grand nombre, ils courent aussitôt et pourvoient à leur subsistance. Tous éprouvent une mue périodique, qui est *simple*, *double*, ou *ruptile*.

La mue est *simple*, lorsque l'oiseau ne mue qu'une seule fois dans l'année; et cette opération a lieu après les couvées terminées.

Elle est *double*, lorsque l'oiseau éprouve cette crise au printemps et à l'été. Elle a lieu de la sorte sur le plus grand nombre des oiseaux de rivage, ainsi que sur celui des palmipèdes, de manière à donner des couleurs ordinairement fort différentes de ce qu'elles étaient précédemment.

La troisième espèce de mue qu'on peut appeler *ruptile*, n'a lieu qu'au printemps, par la rupture qui s'opère à l'extrémité ou fine pointe des plumes de quelques parties du corps. Ces pointes étant toujours différemment colorées que la base des plumes qui éprouvent cette mutation, il en résulte que par leur chute, l'oiseau acquiert des couleurs nouvelles ou qui seulement deviennent plus pures.

Cette mue qui est toujours précédée de la mue simple, se remarque sur certains pinsons, moineaux, bruants, traquets, etc.

Dans la plupart des oiseaux adultes, le mâle diffère de la femelle par plus de grosseur, et surtout par des couleurs plus vives ou le plus ordinairement fort différentes.

Lorsque le mâle et la femelle se ressemblent, les jeunes, de l'année, diffèrent beaucoup de leurs père et mère, jusqu'à leur première mue et même quelquefois plus tard.

Mais si le mâle et la femelle diffèrent par leurs couleurs, les jeunes, de l'année, ressemblent à leur mère.

Comme nous venons de le voir, les oiseaux sont sujets à varier dans leurs teintes, selon le sexe, l'âge ou l'époque de l'année ou de la mue où on les rencontre; mais on observe en général que les plumes latérales de la queue, ainsi que celles des ailes, sont les seules à ne pas varier dans l'oiseau adulte.

On donne le nom de plumes aux grandes plumes des ailes ou de la queue.

Celles des ailes reposent sur *l'humérus*, *l'avant-bras*, *la main* et *le pouce*, le seul doigt de la main.

On nomme *scapulaires*, les plumes ordinairement faibles, qui sont attachées à l'humérus,

près de la jonction de l'aile avec le corps ; *secondaires* , celles de l'avant-bras, qui sont variables en nombre ; *primaires* ou *rémyges* , celles de la main, toujours au nombre de dix ; et *bâtardes* , une ou rarement plusieurs attachées sur le pouce.

Les grandes plumes de la queue , qu'on nomme aussi *rectrices* , sont au nombre de douze, dans la plupart des oiseaux ; rarement on en compte dix ; mais quelques gallinacés et palmipèdes en ont jusqu'à dix-huit. Elles reposent sur les os coxigiens. .

On nomme plumes ou rectrices latérales de la queue, toutes celles qui sont à droite et à gauche des quatre intermédiaires.

Les pieds se composent du *fémur*, qui s'articule au *tibia* et au *péroné*, tous les deux ensemble. Le *tarse* touche les *doigts* (1), dont le nombre varie de deux à quatre ; mais ce dernier est le plus ordinaire.

Les oiseaux sont stationnaires ou voyagent à des époques périodiques. Dans leur double passage du nord au midi et du sud vers le nord, ils sont dirigés par une force inhérente à chaque espèce, qui les fait arriver dans un lieu plutôt que dans un autre, et toujours à des époques fixes.

---

(1) Le métatarse manquant.

Il est à remarquer à ce sujet, et pour règle générale, que l'espèce d'oiseaux qui arrivera tard dans un pays, en repartira de bonne heure, *et vice versâ*.

Cette observation que nous avons faite depuis long-temps, et que nous confirmons encore chaque année par de nouvelles observations, donnerait à penser que la température, plus que la nourriture, influe sur l'époque de la migration des oiseaux.

Dans la classification des oiseaux du département de Maine et Loire, nous suivrons la distribution par ordres et par familles, donnée par M. Latreille, dans ses *Familles naturelles du Règne animal*; modification de celles de M. Cuvier, établies dans son *Règne animal, distribué dans son organisation*. Néanmoins nous nous sommes permis d'y faire quelques légers changemens que nous avons crus nécessaires, et nous nous sommes aidés ensuite des ouvrages de MM. Linnée, Gmelin, Buffon, Latham, Temminck, Vieillot, etc., tant pour la formation des genres que pour la synonymie des espèces.

---

## TABLEAU SYNOPTIQUE

*Des Ordres de la Classe des Oiseaux.*

- 1.<sup>er</sup> *Ordre.* RAPACES.      Bec fort, crochu au bout; couvert à sa base d'une membrane où sont percées les narines; doigts 3-1; ongles forts, crochus et rétractiles; jambes totalement emplumées.
- 2.<sup>o</sup> *Ordre.* GRIMPEURS.      Bec variable; deux doigts devant et deux derrière, ou trois devant, mais dont l'externe est versatile; jambes complètement emplumées.
- 3.<sup>e</sup> *Ordre.* PASSEREAUX.      Bec variable, non recouvert d'une membrane à sa base; jambes totalement emplumées (1); tarsi annelés; doigts 3-1, les trois antérieurs libres, ou seulement les deux extérieurs réunis à leur base par une membrane; le pouce placé sur le même plan que les autres doigts.
- 4.<sup>e</sup> *Ordre.* PASSERIGALLES.      Bec voûté et crochu au bout, garni à sa base d'une membrane, ainsi que d'une écaille cartilagineuse qui forme un renflement sur les narines; jambes totalement emplumées; tarsi réticulés; doigts 3-1, entièrement séparés et bordés sur les côtés; le pouce placé sur le même plan que les autres doigts.

*Observations.* Ces quatre premiers ordres ont les jambes entièrement emplumées; le pouce articulé à la hauteur des autres doigts: caractère qui donne à ces oiseaux la faculté de pouvoir se percher.

Ils sont tous terrestres; vivent en monogamie; déposent leurs œufs, qui sont ordinairement en petit nombre, dans des nids qu'ils construisent avec plus ou moins d'art, dans lesquels les petits naissent nus, avec les yeux fermés, et qu'ils ne quittent qu'après avoir reçu long-temps la nourriture de leurs parents.

---

(1) Le martin-pêcheur excepté.



5.<sup>e</sup> *Ordre.* GALLINACÉS. Bec court, voûté en dessus, couvert à sa base d'une membrane, ainsi que d'une écaille cartilagineuse qui recouvre les narines; jambes totalement emplumées; pieds courts ou moyens; doigts 3-1, ou 3 seulement, les trois antérieurs dentelés sur leurs bords et réunis à leur base par une membrane; le pouce, placé plus haut que les autres doigts, manque quelquefois.

*Observations.* Tous les oiseaux de ce cinquième ordre sont terrestres; vivent en polygamie; déposent leurs œufs, qui sont toujours en grand nombre, à terre, soit dans des nids mal façonnés, ou seulement dans une légère cavité. Les petits naissent les yeux ouverts, sont couverts d'un duvet serié, et cherchent aussitôt leur nourriture.

6.<sup>e</sup> *Ordre.* ECHASSIERS. Bec variable; bas de la jambe nu (1); tarses élevés et grêles; doigts 2, 3 ou bien 3-1; sans membrane ou avec une ou deux membranes courtes; ou bien, quoique rarement, les doigts totalement palmés; pouce variable dans sa hauteur et son articulation; littoraux; monogames; œufs en petit nombre.

7.<sup>e</sup> *Ordre.* PALMIPÈDES. Bec variable; tarses courts et comprimés, implantés à l'arrière du corps; bas de la jambe nu (2) ou emplumé; doigts 3-1, palmés ou lobés; ongles courts, aplatis ou comprimés par les côtés. Habitent sur les eaux; monogames ou polygames; œufs nombreux.

*Observations.* Les oiseaux des 6.<sup>e</sup> et 7.<sup>e</sup> ordres déposent leurs œufs ordinairement à terre ou sur les eaux, dans des nids mal façonnés ou nuls; les petits, du plus grand nombre, naissent les yeux ouverts, et peuvent, en venant au monde, pourvoir à leur nourriture.

---

(1) La bécasse et le blongios exceptés.

(2) Les cormorans exceptés.

**1.<sup>er</sup> Ordre: RAPACES OU OISEAUX DE PROIE,**  
***Rapaces.***

Bec fort, crochu au bout, couvert à sa base d'une membrane ou cire, où sont percées les narines; doigts 3-1; ongles forts, crochus et rétractiles.

Cet ordre, créé par Linnée sous le nom d'*accipitres*, et adopté ainsi par MM. Latham, Vieillot, etc., et sous celui de *rapaces*, par MM. Duméril, Temminck, etc., est parfaitement le même que celui des *oiseaux de proie* de M. Cuvier.

Cependant Linnée y réunissait les *Lanius* (pie-grièches), que les ornithologistes modernes ont reportés dans l'ordre des passereaux.

Les Rapaces ont les jambes entièrement emplumées et en général les pieds robustes et très-muscleux: leurs doigts, au nombre de trois en avant et un derrière (ce dernier articulé au bas du tarse et sur le même plan que les autres doigts), ont des ongles très-forts, crochus, acérés et rétractiles; et leur bec fort et crochu à sa pointe, sont les armes que la nature leur a départies, afin qu'ils pussent saisir et déchirer les animaux qui servent à les repaître.

Ils ont tous 12 plumes à la queue.

On les divise en DIURNES et en NOCTURNES.

Les Diurnes ont les yeux dirigés sur les côtés, tandis que les Nocturnes les ont en face. Cette dernière manière d'être, ainsi que la vie nocturne de ces oiseaux, en les rapprochant plus des mammifères, que ne pourraient l'être, par ces considérations, les Rapaces diurnes, doit déterminer à les placer en tête des oiseaux de cet ordre.

§. I.<sup>er</sup> *Rapaces nocturnes.*

Tête grosse, large et arrondie; yeux dirigés en face, à pupille très-grande; cire molle, recouverte par des plumes cétaées, couchées en avant; doigt externe versatile.

Cette division ne comprend qu'une seule famille, réunie dans un seul genre.

**FAMILLE DES ÆGOLIENS : *Ægoli*, VIEILL.**

Yeux très-grands, gros et à fleur de tête; doigt externe versatile.

Cette famille comprend tous les oiseaux de proie nocturnes, réunis dans un seul genre, celui des *Chouettes*. Leurs pieds sont velus ou rarement totalement nus; les doigts sont velus ou nus; les extérieurs sont réunis à la base par une membrane, l'externe est versatile. L'ouverture de l'oreille est très-étendue et couverte d'une valvule cutanée; la pupille est très-grande; le mâle et la femelle sont de même taille; la mue est simple.

Ces oiseaux ne font aucun bruit en volant.

au moyen des plumes molles qui les revêtissent : ils fuient la lumière du jour, en se cachant dans des trous d'arbres, de rochers ou de vieux murs, et ne voient bien que dans l'obscurité ; aussi ne chassent-ils qu'au matin , au soir, et pendant la nuit. Leur pupille alors se dilate beaucoup, afin de rassembler la quantité de lumière qui leur est nécessaire ; ils vivent de petits oiseaux et de petits quadrupèdes qu'ils attrapent en se tenant à l'affût. Ils avalent avec la chair les poils ou les plumes qu'ils rejettent en pelottes mêlés avec les os, lorsque la déglutition est opérée. Par leur genre de nourriture, les oiseaux qui composent cette famille, sont les ennemis déclarés des mulots et des campagnols : animaux des plus nuisibles aux moissons. Sans cette sage prévoyance de la nature, qui restreint dans une proportion convenable le nombre des individus nécessaires seulement à la maintenir dans un juste équilibre, on verrait bientôt ces petits rongeurs devenir, par leur multiplication, le plus grand fléau de l'agriculture. D'après cela, il importe donc beaucoup à l'agronome de protéger ces oiseaux, ainsi que de leur faciliter les moyens de destruction, en plaçant sur ses terres nouvellementensemencées, quelques rameaux propres à les inviter à se reposer, afin qu'ils soient, par cela même, plus à portée de s'élan- cer sur leur proie, lorsqu'elle vient à paraître.

**CHOUETTE : *STRIX*, Linn.**

Bec court, incliné dès sa base, crochu et aigu à son extrémité; doigt extérieur versatile; ongles crochus, rétractiles et cannelés en dessous; les trois premières rémiges ordinairement dentelées sur les bords; des plumes rayonnantes autour des yeux.

(a) *Point d'aigrettes sur la tête.* (Chouettes proprement dites.)

**1. CHOUETTE HULOTTE ou CHAT-HUANT : *Strix aluco*, Meyer.**

*Strix aluco et strix stridula*, Linn. — *La hulotte et le chat-huant*, Buff. *La chouette hulotte et la chouette chat-huant*, Vieill. — *Chouette hulotte*, Tem. pag. 89. — *Vulg. le chouan, le chohon.*

Sur les scapulaires une bande longitudinale blanchâtre, comme dentée et ombrée de brun noirâtre; pieds emplumés jusqu'aux doigts; iris d'un bleu noir, moins foncé dans les jeunes.

*Mâle adulte*: taille d'un ramier, mais plus trapu; longueur totale, 13 pouces; envergure, 20 pouces; la queue dépasse les ailes d'un pouce.

Corps trapu; tête grosse, aplatie en dessus, couverte, ainsi que toutes les parties supérieures du corps, de taches longitudinales noirâtres sur un fond roussâtre; quelques taches blanchâtres sur l'aile; dessous du corps varié de blanc, de roux ferrugineux et de noirâtre: cette dernière couleur disposée par taches longitudinales; pieds couverts jusqu'aux ongles

de plumes soyeuses d'un blanc sale, avec de petites mouchetures roussâtres; yeux d'un bleu noir et de 7 lignes de diamètre.

*La femelle adulte et les jeunes, de l'année*, se ressemblent beaucoup; ils sont plus roux que le mâle.

Commune partout où il y a de vieux arbres creux, dans lesquels cette espèce se retire pendant le jour. C'est aussi dans la cavité de ces arbres ou dans quelques nids étrangers, que la femelle dépose, vers la mi-mars ordinairement, deux œufs arrondis et blanchâtres.

Le soir, ainsi que pendant la nuit, cette espèce fait entendre, en toutes saisons, son cri monotone *hou hou hou -- hou, hou hou hou hou* : les trois premiers sont séparés du quatrième par un intervalle assez long; le quatrième l'est aussi des suivans, mais par une suspension moins longue.

## 2. CHOUETTE CHEVÊCHE : *Strix passerina*, Gmel.

*La chevêche ou petite chouette*, Buff. — *La chouette chevêche*, Vieill. — *Chouette chevêche*, Tem. pag. 92. — *Vulg.* le clou, l'oiseau Jacques, le huchét.

Moins grosse qu'un geai; doigts couverts de quelques poils blancs; iris jaune.

*Mâle adulte* : longueur totalé, 9 pouces; envergure, 21 pouces.

D'un brun grisâtre en dessus, avec des taches blanches arrondies; gorge d'un blanc pur; les autres parties inférieures d'un blanc roussâtre, avec des taches d'un brun cendré; les tarses sont couverts d'un duvet soyeux, et les doigts de quelques soies blanches, roides; œil petit, à iris jaune.

*La femelle adulte et les jeunes, de l'année*, ont des teintes moins vives; et cette première a quelques taches roussâtres sur le cou.

Pendant le jour, cette espèce voit mieux que ses congénères; aussi la rencontre-t-on souvent dans le courant de la journée, sur les arbres où elle fait entendre, aussi bien que pendant la nuit, son cri *clou*, qu'elle répète assez souvent; mais au printemps elle joint à ce cri une espèce de soupir amoureux qui lui est particulier.

La femelle, sans faire de nid, pond dans un trou d'arbre trois à quatre œufs blancs et presque ronds.

Habite, de préférence, les lieux plantés en pommiers, sur lesquels elle aime à se reposer: choisissant à cet effet une branche morte.

Très-commune dans le nord de l'Anjou.

### 3. CHOUETTE EFFRAIE : *Strix flammea*, Linn.

*L'effraie* ou *fresaie*, Buff. — *La chouette effraie*, Vieill. — *Chouette effraie*, Tem. pag. 91. — *Vulg.* *La fersaie*, *l'orfraie*, *le souffleur*.

Variée en dessus de gris, de brun et de blanchâtre sur un fond jaunâtre-clair; doigts couverts d'un duvet court, soyeux et blanc; iris noir.

**Mâle adulte** : taille de la sarcelle d'été; longueur totale, 13 pouces; envergure, 3 pieds 9 pouces.

Parties supérieures d'un jaunâtre clair, nuées de gris et de brun, et pictées de blanc et de noir (1); dessous du corps blanc ou fauve, avec ou sans mouchetures brunes ou roussâtres; ailes et queue jaunâtres, cendrées à leur extrémité; cette dernière traversée par trois ou quatre bandes grisâtres; les tarses sont couverts d'un duvet soyeux, très-court, et les doigts de quelques soies; les yeux sont d'un noir bleuâtre, et jamais jaunes, comme il est dit dans presque tous les ouvrages d'ornithologie; le bec est moins courbé dès sa base que dans les autres espèces de ce genre.

**La femelle adulte**, qui est un peu moins grande que le mâle, a des teintes plus claires et mieux tranchées.

---

(1) Chaque point blanc est placé entre deux points noirs sur chaque plume.



*Les jeunes mâles* sont plus roux en dessous; avec cette couleur, *les jeunes femelles* ont quelques mouchetures brunâtres.

Cette espèce, qui est très-commune, habite, de préférence, les vieux et grands édifices, les clochers, dans des trous ou sous les toits; mais en pleine campagne, c'est dans des trous d'arbres qu'elle se retire. C'est aussi dans ces différens lieux que la femelle pond, sans faire de nid, cinq à sept œufs blanchâtres, un peu allongés et arrondis des deux bouts.

Un préjugé populaire fait regarder ces oiseaux comme étant de mauvais augure, surtout lorsque l'un d'eux vient à se reposer ou se faire entendre sur la maison d'un malade. Ses cris et ses soufflemens lugubres: *Ché chei cheû chioû*, ou *grei gre crei*, ont suffi sans doute pour inspirer ces craintes mal fondées.

Commune, surtout dans les villes et les gros bourgs.

(b) *Tête surmontée de deux aigrettes plus ou moins apparentes et susceptibles d'érection.* (Chouettes hiboux.)

#### 4. CHOUETTE BRACHIÔTE : *Strix brachyotos*, Lath.

*Strix brachyotos et strix ulula*, Gmel. — *La chouette ou grande chevêche*, Buff. — *Le hibou à aigrettes courtes*, Vieill. — *Hibou brachiôte*, Tem. pag. 99.

Aigrettes peu distinctes ; six bandes transversales noirâtres sur la queue ; sous-caudales blanches à baguettes légèrement roussâtres ; une grande tache blanche au bord extérieur des scapulaires ; iris jaune doré.

*Mâle adulte* : taille d'une corneille ; longueur totale, 13 pouces ; envergure, 2 pieds 10 pouces ; queue plus courte d'un pouce que les ailes.

Tête moyenne, variée, ainsi que toutes les parties supérieures, de flammes brunâtres sur un fond plus ou moins nuancé de jaunâtre, avec des taches blanches sur les ailes ; parties inférieures d'un jaune isabelle, avec des flammes brunâtres. Cette couleur isabelle s'éclaircit, et les taches diminuent de largeur à mesure qu'elles arrivent vers la queue. Les aigrettes sont courtes, ordinairement couchées sur la tête et peu distinctes des autres plumes ; tarses et doigts couverts de plumes soyeuses d'un blanc légèrement teint de jaunâtre.

*La femelle* a des couleurs plus ternes, et ses taches sont moins larges.

Cette espèce, qui n'est pas très-rare, est de passage périodique ; elle arrive à l'automne, vers l'équinoxe, et repart au commencement du printemps ; se tient ordinairement à terre dans les bruyères, les taillis, ainsi que parmi les genêts, les roseaux, etc.

Les bois de Trelazé, les roseaux des bords

de l'Authion, les landes et les bois de Roux ;  
Saumur, Martigné, Montreuil, etc.

Cab. de MM. Court., Olliv., Guitt., Mill. ;  
le Mus.

5. CHOUETTE MOYEN DUC : *Strix otus*, Lin.

*Le hibou ou moyen-duc, Buff. — Le hibou commun, Vieill. — Hibou moyen-duc, Tem. pag. 102.*

Aigrettes très-apparentes, huit à neuf bandes transversales  
brunâtres sur la queue ; doigts emplumés, iris d'un jaune  
rougeâtre, jaune dans les jeunes, avant la mue ; taille de la  
mouette rieuse.

*Mâle adulte* : longueur totale, 13 pouces ;  
envergure, 35 pouces ; queue un peu plus courte  
que les ailes.

Parties supérieures marquées de taches lon-  
gitudinales noirâtres et vermiculées de blanc,  
sur un fond d'un jaune roussâtre ; dessous sem-  
blable au dessus ; mais de la poitrine à la nais-  
sance de la queue, les taches noirâtres sont croi-  
sées plusieurs fois ; tarsi et doigts couverts de  
plumés soyeuses d'un roux clair ; aigrettes lon-  
gues de 18 lignes, composées de six plumes,  
bordées de blanchâtre en dedans et de roux en  
dehors.

*La femelle adulte* a la gorge blanche et da-  
vantage de blanchâtre dans le plumage.

*Les jeunes, de l'année*, sont d'un roux pâle,

avec des lignes transversales brunes, et l'iris est jaune.

Cette espèce, qui est sédentaire ? n'est pas très-rare ; elle habite les bois et les grands arbres champêtres, sur lesquels elle se tient cachée pendant le jour. Elle fait entendre pendant la nuit un gémissement plaintif, *clow, clou*, qu'elle prononce lentement et d'un ton grave.

La femelle pond dans un vieux nid de pie ou de corneille, quatre à cinq œufs blancs presque ronds.

## 6. CHOUETTE SCOPS OU PETIT-DUC: *Strix scops*, Linn.

*Le scops ou petit-duc*, Buff. — *Le hibou scops ou petit-duc*, Vieill.  
— *Hibou scops*, Tem. p. 103. — *Vulg. une cloute*.

Taille du merle ; tarses emplumés, doigts nus ; iris jaune doré.

**Mâle adulte** : longueur totale, 7 pouces 3 lignes ; envergures, 19 pouces ; queue plus courte de 3 lignes que les ailes.

Plumage varié de gris, de brun, de roux, de noirâtre et de blanc. Le brun et le roux dominant en dessus, le gris en dessous ; le noirâtre forme des raies longitudinales qui sont croisées par des lignes brunes vermiculées ; on remarque aussi une suite de taches blanches aux scapulaires. Les aigrettes, composées chacune de six petites plumes, sont mélangées de gris, de roux, et marquées de petits traits noirs ; bec noir.

*La femelle* a dans son plumage plus de gris que le mâle.

*Les jeunes* ressemblent beaucoup à la femelle, mais leurs yeux sont d'un jaune pâle.

Cette espèce, qui est sédentaire, est assez rare en Anjou; on la rencontre particulièrement dans l'arrondissement de Saumur. Elle se tient pendant le jour renfermée dans quelques trous d'arbres, ou bien se cache entre leurs feuilles, particulièrement sur les noyers, d'où elle fait entendre un petit son sifflé, *clouw*, qu'elle répète fréquemment, même pendant le jour, surtout au printemps, époque à laquelle le mâle se tient ordinairement à l'entrée de son trou, en ne montrant le plus souvent que la tête.

On donne à cette Chouette l'habitude de voyager en troupes; cette particularité n'a point été remarquée en Anjou; seulement on sait qu'on l'y rencontre toute l'année, qu'elle y niche, et que la femelle pond dans un trou d'arbre, deux à quatre œufs blancs, presque ronds.

Cab. de MM. Court., Olliv., Guit., Guill., Mill.; le Mus.

## §. II. *Rapaces diurnes.*

Tête petite ou moyenne, comprimée sur les côtés; yeux latéraux, à pupille ordinaire; cire visible à la base du bec.

Cette division comprend tous les oiseaux de

proie de jour. Linnée les distinguait en deux genres: *Vultur* (Vautour), et *Falco* (Faucon).

En adoptant ces deux grandes divisions, M. Cuvier y a fait des coupes tellement bien caractérisées, qu'elles ont servi à plusieurs naturalistes pour la formation d'autant de genres.

On les divise en deux familles: les *Vautourins* ou *Vulturniens*, et les *Accipitrins* ou *Falconiens*.

Nous n'avons dans l'Anjou aucun oiseau de la première famille.

**FAMILLE DES ACCIPITRINS : *Accipitrini*, ILLIG.**

Yeux enfoncés, au moyen de sourcils fortement saillans; tête et cou parfaitement emplumés; jabot non saillant; cire nue et apparente; plumes tibiales longues et pendantes (1).

La tête et le cou parfaitement emplumés, ainsi que les yeux enfoncés des Accipitrins, les distinguent facilement des Vautourins, qui ont les yeux à fleur de tête, et cette dernière partie ainsi que le cou, ordinairement dénués de plumes.

Ils varient selon l'âge et le sexe, surtout dans les deux ou trois premières années de leur âge,

---

(1) Le balbusard excepté, dont les plumes tibiales sont courtes et serrées.

et quelquefois plus tard. Mais il est à remarquer que les jeunes diffèrent toujours des vieux par des raies et des taches nombreuses et variées, lorsque le plumage des vieux est coloré par masse; et si les vieux ont des raies ou des bandes transversales, les jeunes auront ces taches disposées longitudinalement ( Obs. de M. Tem. ); le mâle, en outre, est ordinairement d'un tiers moins grand que la femelle, et s'en distingue souvent encore par des couleurs différentes. La mue est simple.

Les grandes espèces vivent de quadrupèdes, d'oiseaux ou de poissons; d'autres préfèrent des reptiles, et quelques-unes, surtout les plus petites, se nourrissent particulièrement d'insectes. C'est par force, par ruse ou par adresse, qu'ils s'emparent de leur proie, qu'ils découvrent à des distances extrêmement grandes, et dont ils se saisissent avec leurs serres très-acérées: armes dont il faut se défier plus que du bec, qui néanmoins dans quelques espèces sert aussi de défense. Pour rencontrer cette proie, la plupart des Accipitrins parcourent tous les jours une étendue de pays considérable; mais une chose remarquable, c'est la régularité qu'ils mettent à faire ces différentes courses: partant chaque jour du même lieu pour y revenir chaque soir, après avoir visité exactement les mêmes endroits qu'ils avaient parcourus la veille, de manière à re-

passer par chacun d'eux tous les jours, à la même heure ou environ (1).

Quoique les oiseaux de cette famille ne soient pas tous doués du même courage, ils n'en ont pas moins tous un regard de fierté, qui leur donne cet air méchant qui leur est particulier, et qui sans doute est dû à la manière dont leurs yeux paraissent enfoncés à cause de la saillie que forment les sourcils, en reposant sur un muscle tendineux épais.

(1) *Bec muni d'une dent de chaque côté, près de sa pointe.*

### FAUCON : *FALCO*, Linn.

Bec court, courbé dès sa base ; garni d'une cire glâbre ; mandibule supérieure dentée de chaque côté vers le bout, l'inférieure échancrée sur chaque bord vers son extrémité ; narines orbiculaires avec un tubercule au milieu ; tarses courts ; doigts longs ; ailes longues ; deuxième rémige la plus longue de toutes.

Les oiseaux de ce genre sont ceux qu'on emploie de préférence, pour la fauconnerie, comme étant les plus courageux ainsi que les plus susceptibles d'éducation. Ils étaient distingués par l'épithète d'*oiseaux de proie nobles*,

---

(1) Les amateurs d'ornithologie peuvent tirer parti de cette observation, pour se procurer les oiseaux de cette famille, soit par la connaissance des lieux où l'on peut leur tendre des pièges, ou bien en les guettant au passage avec le fusil.



à raison, sans doute, de la prérogative qu'avait la noblesse de se servir de ces oiseaux pour la chasse; et par contre, on appelait *ignobles* ceux des autres genres, peu susceptibles d'être dressés pour cette espèce de plaisir.

Les Faucons ont le vol haut, soutenu ou rapide; le baissant néanmoins selon le gibier qu'ils chassent, et qu'ils prennent souvent au vol ou en fondant dessus verticalement.

Ils ont tous, plus ou moins bien marquée, une tache triangulaire noire ou noirâtre, au-dessous de l'œil, qu'on distingue même pendant le vol.

#### 7. FAUCON PÉLERIN : *Falco peregrinus*, Linn.

*Le faucon, le faucon sors et le faucon noir passager, Buff. — Le faucon commun, Vieill. — Faucon pèlerin, Tem. pag. 22.*

Une large tache noire triangulaire au-dessous de l'œil; ailes arrivant à l'extrémité de la queue ou environ; doigt du milieu aussi long que le tarse; première rémige aussi longue que la troisième, et à barbe intérieure tronquée à moitié vers le bout.

*Vieux mâle* : taille d'une corneille; longueur totale, 15 pouces; envergure, 3 pieds. Dessus de la tête et du cou, une large moustache triangulaire, et rémiges d'un noir bleuâtre; dessus du corps et des ailes, ainsi que la queue, d'un cendré bleuâtre, avec des bandes transversales et les baguettes noirâtres; gorge, devant

du cou et poitrine blancs; cette dernière marquée longitudinalement de petits traits et de petites taches lancéolées noirs; les autres parties inférieures rayées en travers de noirâtre sur un fond blanc-sale; iris, tour des yeux, cire et pieds jaunes; quelquefois la cire et les pieds sont verdâtres, et l'iris est d'un noir bleu, même avec le plumage des vieux.

*La vieille femelle*, plus grande que le mâle, est longue de 18 pouces, et a 3 pieds 6 pouces de vol. Elle est plus foncée en dessus et en dessous; mais les taches ou bandes sont les mêmes sur l'une et l'autre parties.

*Les jeunes*, avec le front blanc, la nuque et les joues d'un blanc jaunâtre, se distinguent encore des vieux, par les taches brunes du ventre, qui sont très-grandes et placées longitudinalement.

Au reste, cette espèce varie beaucoup selon l'âge et le sexe. Elle est de passage accidentel, et ne paraît ordinairement que pendant les hivers très-froids.

Cab. de MM. de la Perr., Court., Guit., Guill., Olliv., Mill.; le Mus.

### 8. FAUCON HOBEREAU : *Falco subbuteo*, Linn.

*Le hobereau*, Buff. — *Le faucon hobereau*, Vieill. — *Faucon hobereau*, Tem. pag. 25. — *Vulg. Le fouctte-mêle, le fouetteux de pâisse.*

Une tache noire triangulaire au-dessous des yeux ; une bande de même couleur sur les côtés du cou ; souscaudales et cuisses d'un roux plus ou moins vif, sans taches ; une petite tache blanche ou roussâtre de chaque côté de la nuque ; ailes dépassant l'extrémité de la queue ; première rémige plus longue ou de même longueur que la troisième. Taille de la cresserelle.

*Vieux mâle*: longueur totale, 11 pouces.

Parties supérieures d'un noir bleuâtre, avec chaque plume bordée d'une teinte moins foncée ; une tache noire sur les côtés de la tête et du cou, descend en moustache au-dessous de chaque œil ; cuisses et souscaudales d'un roux vif, sans taches ; gorge et devant du cou blancs ; poitrine et ventre blanchâtres, avec des taches longitudinales brunâtres : queue légèrement arrondie, marquée de bandes transversales rousses sur les barbes intérieures seulement ; cire et pieds jaunes ; iris d'un brun roussâtre.

*La vieille femelle*, un peu plus grande que le mâle, est longue d'un pied. Ses parties supérieures sont d'une teinte plus foncée ; les inférieures sont moins pures, avec des taches plus brunes ; le roux du croupion et des cuisses est moins vif.

*Les jeunes de l'année* sont d'un brun noirâtre en dessus, avec chaque plume bordée de roussâtre clair ; sommet de la tête roussâtre ; deux grandes taches roussâtres sur la

*nuque* ; parties inférieures d'un roussâtre clair, avec des taches longitudinales d'un brun clair ; cire verdâtre ; pieds jaunes ; iris brun.

Cet oiseau, qui est assez rare, est de passage périodique ; il arrive au printemps, et repart à l'automne. On le rencontre dans les champs, les plaines, ainsi que sur les rochers et dans le voisinage des bois, où il chasse aux petits oiseaux, ainsi qu'aux mulots et aux insectes. Souvent aussi il poursuit les merles au vol, avec tant de rapidité, qu'il les culbute avec sa poitrine ou bien avec ses ailes : ce qui lui a valu les noms de *fouette-mêle*, de *fesse-merle* et *fouetteux de paisse*, qu'il partage avec l'émerillon ainsi qu'avec l'épervier.

Il niche dans les environs d'Angers, de Baugé, de Saumur, etc., sur les futaies ou bien dans des mesures. La femelle pond trois à quatre œufs blanchâtres, tachetés et mouchetés de noir et d'olivâtre.

Avant leur départ, les hobereaux se répandent dans les plaines de l'intérieur des terres, comme aussi du bord des eaux, pour y chasser aux alouettes, et y prendre des insectes dont ils se nourrissent.

C'est ainsi qu'en août et septembre, quelquefois plutôt, on rencontre dans les vastes prairies de la Baumette beaucoup de ces oi-

seaux, de même que des *cresserelles*, des *busards montagu*, et autres Accipitrins : où les uns et les autres se repaissent de criquets qui y sont en abondance.

Cab. de MM. Guit., Olliv., Court., de la Perr., Le Bret., Mill.; le Mus.

### 9. FAUCON ÉMÉRILLON : *Falco œsalon*, Tem.

*Falco œsalon et falco lithofalco*, Gmel. — *L'émérillon et le rochier*, Buff. — *Le faucon émérillon*, Vieill. — *Faucon émérillon*, Tem. pag. 27.

Point de tache noire au-dessous de l'œil ; seulement une petite bande brune à l'ouverture du bec des jeunes ; sur les cuisses de grandes taches brunes comme celles du ventre ; ailes arrivant aux deux tiers de la queue ; première rémige plus courte ou aussi longue que la quatrième, et plus courte que la troisième ; la deuxième et la troisième de même longueur ; taille de la litorne.

*Vieux mâle* : longueur totale, 10 pouces 6 lignes ; envergure, 25 pouces.

Parties supérieures d'un cendré bleuâtre, avec une bande longitudinale noire au milieu de chaque plume ; queue d'un cendré bleuâtre, terminée de blanchâtre et marquée de six bandes noires, dont la dernière est très-large ; gorge blanche ; les autres parties inférieures d'un jaune roussâtre, avec des taches longitudinales noires en forme de larmes ; bec bleuâtre ; tour des yeux, cire et pieds jaunes ; iris brunâtre.

*La vieille femelle*, un peu plus grande que

le mâle, a toutes les parties supérieures plus foncées, tandis que les inférieures sont d'une teinte plus faible, et que les taches en forme de larmes sont plus larges.

*Les jeunes de l'année* ressemblent beaucoup à la femelle; mais ils sont d'un brun foncé en dessus, avec chaque plume bordée de roux.

Dans cette espèce, le mâle et la femelle sont à peu près de même taille: cette similitude, qu'on ne rencontre pas dans les autres oiseaux de cette famille, avait sans doute occasionné la séparation du mâle et de la femelle en deux espèces, dont le vieux mâle portait le nom de ROCHIER (*falco lithofalco*, Gmel.), tandis que les jeunes et les femelles recevaient celui d'ÉMÉRILLON (*falco œsalon*, Gmel.); mais des observations faites avec beaucoup d'exactitude par les naturalistes modernes, ont prouvé qu'il fallait réunir ces différences d'âge et de sexe en une seule espèce, et à laquelle ils ont conservé le nom d'*Emérillon*.

L'Emérillon est le moins grand de nos oiseaux de proie; sa petite taille ne l'empêche pas de chasser des oiseaux plus gros que lui, quoiqu'il se nourrisse particulièrement d'alouettes ou autres petits oiseaux, et même d'insectes.

Cet oiseau, de passage périodique, arrive à l'automne, passe l'hiver et repart au printemps.

Il est assez rare en Anjou ; on le rencontre principalement du côté de Saumur , quelquefois dans les environs de Baugé , de Beaupreau , d'Angers , etc. Comme ses congénères, il aime à se reposer sur les rochers.

Cab. de MM. Court. , Guill. ; le Mus.

10. FAUCON CRESSERELLE : *Falco tinnunculus*,  
Linn.

*La cresserelle*, Buff. — *Le faucon cresserelle*, Vieill. — *Faucon cresserelle*, Tem. pag. 29. — *Vulg. l'émouchet, le riclet, le pitreau.*

Queue très-étagée ; ailes arrivant aux trois quarts de la queue ; rémiges rayées intérieurement ; la première plus courte que la troisième , et aussi longue que la quatrième ; la deuxième plus longue que la troisième ; ongles noirs.

*Vieux mâle*: taille du coucou gris ; longueur totale , 14 pouces ; envergure , 25 pouces.

*Sommet de la tête d'un gris bleuâtre*, avec un petit trait noir sur la baguette ; les autres parties supérieures d'un brun rougeâtre , avec des taches noires *triangulaires* ; parties inférieures roussâtres , marquées de taches longitudinales oblongues , brunes ; la queue , très-étagée et *ceindrée* , porte seulement vers son extrémité une large bande noire , et est terminée de blanc ; bec bleuâtre ; cire , tour des yeux , iris et pieds jaunes.

*Vieille femelle*: longueur totale , 16 pouces ; envergure , 28 pouces.

Toutes les parties supérieures d'un rougeâtre clair, avec des lignes noires, longitudinales sur la tête, transversales sur le dos et les ailes; croupion d'un gris bleuâtre; la queue, qui est d'un *roux clair*, avec huit taches noires sur les deux côtés de chaque penne latérale, porte en outre une large bande noire vers le bout, et est terminée de blanc; iris grisâtre; le reste comme dans le mâle.

*Les jeunes de l'année* ressemblent un peu à la vieille femelle; mais ils s'en distinguent par les taches triangulaires du dos, ainsi que par une moustache noire près du bec, et par sept bandes noires, au lieu de taches, sur chaque côté des penes latérales de la queue; iris noirâtre.

La Cresserelle est avec l'épervier, l'oiseau de proie le plus répandu en Anjou, où elle y est sédentaire. On la rencontre dans les villes, autour des grands édifices, des vieilles tours, sur lesquels elle se repose, ainsi que dans les bois et dans les champs; répétant en volant et à chaque instant le cri précipité : *pri, pri, pri, pri, etc.* Elle a le vol haut, décrit dans les airs des cercles concentriques, afin de découvrir des oiseaux au-dessus desquels elle s'arrête, en faisant mouvoir ses ailes par un battement précipité et qui paraît presque insensible. Peu à peu elle s'abaisse, et finit par fondre sur sa proie.



Elle niche dans des trous de vieux édifices ou dans de vieux nids de pie ou de corneille ; la femelle pond quatre à cinq œufs roussâtres ou plus ou moins blanchâtres, avec des taches plus foncées, irrégulières, et souvent confondues toutes ensemble.

(2) *Bec non denté près de son extrémité.*

**AIGLE : *AQUILA*, Briss.**

Bec grand, très-fort, droit à sa base et courbé subitement vers sa pointe.

Les Aigles ont le bec et les ongles très-acérés, les ailes très-amples et les muscles vigoureux ; à ces avantages, ils joignent encore la force du corps, ce qui les rend des plus redoutables aux animaux dont ils se nourrissent ; mais ils n'ont pas le courage des faucons.

Les grands vivent de quadrupèdes et d'oiseaux ; à cette nourriture, d'autres y joignent des poissons et même des reptiles.

(a) *Bec anguleux en dessus ; tarses courts, emplumés jusqu'aux doigts, dont les deux extérieurs sont réunis à leur base.* ( Les Aigles proprement dits, Cuv. — Le genre aigle : *aquila*, Vieill. )

**11. AIGLE TACHETÉ ou AIGLE CRIARD : *Aquila naevia*, Meyer.**

*Falco naevius*, Linn. — *Le petit aigle*, Buff. — *L'aigle plaintif* : *aquila planga*, Vieill. — *Aigle criard*, Tem. pag. 42.

D'un brun lustré en dessus, plus pâle en dessous; avec des taches pâles ou fauves dans les jeunes; taille du balbusard femelle.

*Vieux mâle* : longueur totale, 22 pouces; envergure, 3 pieds 10 pouces. Tête, cou, corps, ailes et queue d'un brun lustré: cette dernière terminée de roux clair; plumes tibiales et souscaudales d'un brun clair; bec noir; cire et doigts jaunes.

*Vieille femelle* : semblable au mâle, seulement plus longue de deux pouces.

*Les jeunes* sont d'un brun foncé, avec une tache d'un blanc jaunâtre sur l'extrémité de chaque plume des couvertures supérieures des ailes, ainsi que des flancs et des cuisses.

Le 14 septembre 1818, il a été tué à Savennières un jeune aigle de cette espèce, qui, aux caractères énoncés ci-dessus, avait les plumes du cou et du dessous du corps marquées d'une flamme d'un roux foncé, les couvertures supérieures et inférieures de la queue blanchâtres; et la queue, terminée de roux clair, était barrée obscurément et alternativement de noir et de jaunâtre, seulement en arrivant vers son extrémité.

Voyage en automne, mais de passage accidentel, en Anjou.

Le 14 septembre 1818, deux individus à

Savennières ; le 20 septembre 1821, un individu aux Ponts-de-Cé ; le 10 septembre 1825, un individu à S.te-Gemmes-sur-Loire ; le 24 septembre 1825, un individu à Gennes, près de la Loire.

D'après les indications que nous donnons ici, on peut croire que cette espèce suit le cours des fleuves dans ses migrations, afin, sans doute, de se procurer des oiseaux d'eau.

Cab. de M. Olliv. d'Angers.

**12. AIGLE BOTTÉ : *Aquila pennata*, Vieill.**

*Falco pennatus*, Linn. — *L'aigle botté* : *aquila pennata*, Vieill. — *Aigle botté*, Tem. pag. 44.

Queue brune en dessus, sans bandes ; un bouquet de plumes blanches à l'insertion des ailes ; taille de la buse patue, à laquelle il ressemble beaucoup.

*Vieux mâle* : longueur totale, 17 pouces 6 lignes.

Front blanchâtre ; occiput et nuque d'un jaune roussâtre, avec de petites taches longitudinales brunes ; les autres parties supérieures sont brunes, avec chaque plume bordée de roussâtre ; parties inférieures blanches, avec un trait brunâtre sur chaque baguette ; cire, iris et doigts jaunes.

*La vieille femelle*, plus longue d'un pouce que le mâle, lui ressemble beaucoup au reste.

*Les jeunes* ont plus de roussâtre en dessus; le dessous est d'un roux clair, avec les baguettes noires.

Cette espèce, qu'il serait facile de confondre avec la *buse patue*, en ce qu'elle est de même taille, et qu'elle a, comme elle, les pieds emplumés jusqu'aux doigts, si on n'avait égard aux caractères diagnostiques placés en tête de cette description, n'est pas commune en Anjou; on l'a rencontrée dans les environs de Saumur, où un individu femelle a été tué sur l'aile d'un moulin à vent; et dans les forêts de Baugé, où elle niche, dit-on, sur les arbres les plus élevés. Peut-être de passage périodique?

Cab. de M. Court.

(b) *Bec arrondi en dessus; tarsi courts, en partie nus, réticulés; doigts totalement séparés.* (Les Aigles pêcheurs et les balbursards, Cuv. — Les genres pygargue et balbursard, Vieill.)

Les Aigles de cette section vivent plus particulièrement de poissons que d'autres animaux.

### 13. AIGLE PYGARGUE : *Aquila pygargus*.

Falco albicilla, F. albicaudus et F. ossifragus, Gmel. — Le grand pygargue et l'orfraie ou grand aigle de mer, Buff. — Le pygargue d'Europe : *haliaetus nisus*, Savig.; Vieill. — Aigle pygargue, Tem. pag. 49.

Queue plus courte que les ailes ; plumage brun cendré , sans taches dans les vieux ; plumage brun-clair , avec des taches roussâtres dans les jeunes ; taille d'un dindon ; plumes tibiales longues et pendantes.

*Vieux mâle* : longueur totale , 28 pouces ; envergure , 6 pieds 1 pouce.

Tout le plumage brun-cendré , sans aucune tache ; mais d'une teinte plus pâle sur la tête et le dessus du cou ; queue blanche ; bec blanchâtre ; cire et pieds d'un blanc jaunâtre ; doigt externe versatile ; iris d'un brun clair.

*La vieille femelle* est semblable au mâle ; mais elle est longue de 2 pieds 10 pouces , et a 6 pieds 6 à 8 pouces de vol.

*Les jeunes , à l'âge de deux ans* , ressemblent beaucoup aux vieux , mais on les reconnaît à leur queue qui est moitié blanche et moitié noirâtre , ainsi qu'à leur bec jaunâtre.

*Les jeunes de l'année* diffèrent beaucoup des vieux ; tête et cou d'un brun foncé , avec l'extrémité de chaque plume d'une teinte plus claire , et leur origine d'un blanc pur ; dos , dessus des ailes et dessous du corps variés de blanchâtre , de roux et de brunâtre : chaque plume étant d'un roux plus ou moins jaunâtre vers sa partie moyenne , blanche ou blanchâtre à son origine , et terminée par une longue tache

lancéolée, brunâtre, qui se prolonge en s'atténuant sur la baguette; rémiges noires; queue noirâtre, légèrement variée de gris, de brun et de blanchâtre; iris d'un brun rougeâtre; cerc et pieds jaunes.

Les Pygargues arrivent presque toujours par couples, vers le commencement de l'hiver, et repartent au printemps.

C'est ordinairement sur une futaie ou un bouquet de grands arbres, près d'une ferme, d'un village ou d'une rivière, qu'ils font leur séjour habituel, lorsqu'ils ne rencontrent pas de rochers; se tenant, de préférence, sur les branches mortes, où on les voit des heures entières. Vers le soir, ils vont aussi se poser sur de petits arbres, au bord ou au milieu des eaux, afin de surprendre des canards ou des poissons qu'ils saisissent avec beaucoup d'adresse.

De passage accidentel, quoique fréquemment répété. Rarement voit-on des vieux.

Le 26 décembre 1818, à Juigné-Béné; le 1.<sup>er</sup> novembre 1820, à Gennes; le 20 janvier 1822, à Brain-sur-l'Authion; le 19 janvier 1823, à Briolay; en janvier 1827, à Somloire; en janvier 1828, à Gennes, etc.

Cab. de MM. Guit., Guill., Mill.; le Mus.

14. AIGLE BALBUSARD : *Aquila halicetus*,  
Meyer.

*Falco haliaëtus*, Linn.—*Le balbusard*, Buff. — *Le balbusard proprement dit*, Vieill.—*Pandion fluviatilis*, Savig.—*Aigle balbusard*, Tem. pag. 47.

Plumes tibiales courtes et serrées (1) ; ongles arrondis en dessous ; troisième rémige la plus longue ; une bande noirâtre sur les côtés de la tête et du cou ; cire et pieds bleus, jaunes dans les jeunes.

*Vieux mâle* : taille de la buse ; longueur totale, 21 pouces ; envergure, 5 pieds ; queue moins longue de 2 pouces que les ailes.

Plumes de la tête et du cou effilées, blanchâtres, à nervure noirâtre ; dessus du corps et des ailes d'un brun noirâtre, avec du blanc à l'extrémité de chaque plume ; parties inférieures blanches, avec du fauve clair à la poitrine ; queue coupée carrément, d'un brun plus ou moins roussâtre, avec cinq ou six bandes transversales noirâtres et l'extrémité blanchâtre ; iris jaune ; cire et pieds bleuâtres.

Il y a peu de différence entre le mâle, la femelle et les jeunes ; seulement la femelle est

(1) La partie extérieure et supérieure du tarse seulement est revêtue de plumes courtes et serrées comme celles de la jambe ; le reste du tarse est nu.

Les plumes tibiales, courtes et serrées de cette espèce suffiront pour la distinguer des autres accipitrins qui ont tous les plumes de cette partie longues et pendantes.

plus grande que le mâle d'environ deux pouces; les jeunes ont un plus grand nombre de taches fauves à la poitrine, et leurs pieds sont jaunes.

Le Balbusard a une odeur repoussante. Il habite le bord des fleuves et des rivières; il se tient perché sur les plus grands arbres, du haut desquels il se précipite sur les poissons qui composent sa nourriture habituelle.

Il n'est pas très-répandu en Anjou; cependant on le rencontre au printemps, en été et à l'automne, sur la Loire, ainsi que sur les autres rivières du département. Il est de passage périodique; mais peut-être quelques couples nichent-ils en Anjou?

Cab. de MM. de la Perr., Guit., Mill.; le Mus.

(c) *Tarses allongés, entièrement nus et réticulés; les deux doigts extérieurs réunis à leur base par une membrane; plumes tibiales longues et pendantes; doigts et ongles courts.* (Le genre circaète, Vieill.)

15. AIGLE JEAN-LE-BLANC : *Aquila gallica.*

Falco gallicus, Gmel. — Le Jean-le-Blanc, Buff. — Le circaète jean-le-blanc : circaetus gallicus, Vieill. — Aigle jean-le-blanc, Tem. pag. 46.

Queue coupée carrément; origine des plumes supérieures d'un blanc pur; tarses longs; doigts courts; tête grosse; pre-



mière rémige plus courte que la sixième; taille du milan royal.

*Vieux mâle* : longueur totale, 22 pouces; envergure, 5 pieds; ailes dépassant la queue d'un pouce.

Tête grosse, blanche, ainsi que toutes les parties inférieures, qui sont en outre marquées de taches peu nombreuses, d'un brun clair; dessus du dos et des ailes brun, avec l'origine des plumes d'un blanc pur; queue rayée de gris-brun et de brun plus foncé, blanche en dessous; bec noir; cire et pieds bleuâtres; iris jaune.

*La vieille femelle*, plus longue de 2 pouces que le mâle, a moins de blanc; les taches des parties inférieures ainsi que celles du cou, sont brunâtres et très-rapprochées; le reste comme dans le mâle.

*Les jeunes* sont plus foncés en dessus et ont les parties inférieures d'un *brun roux*, avec ou sans taches blanches; les bandes sur la queue peu sensibles; le bec bleuâtre et les pieds d'un blanc grisâtre.

Le Jean-le-Blanc, qui est rare, a le vol bas; chasse de préférence le matin et le soir; vit de reptiles, d'oiseaux et de petits quadrupèdes. Il habite les forêts de Baugé, de Saumur, de la Vendée, etc., où il niche; mais fait tous les jours

de très-grandes excursions dans les plaines et revient coucher dans les forêts.

Cab. de M. Court.

**AUTOUR : *ASTUR*, Bechst.**

Bec incliné dès sa base, convexe en dessus, garni d'une cire glâbre ; un feston à la base de la mandibule supérieure ; tarsi allongés, nus (1), réticulés ; doigts longs ; l'intermédiaire beaucoup plus que les autres ; ongles longs, très-arqués et très-aigus ; ailes courtes, arrivant aux deux tiers de la queue ; première rémige moins longue que la huitième ; la quatrième la plus longue de toutes. (Les autours et éperviers, Cuv.)

Les Autours ont la tête rétrécie en avant, le dos comme bossu par la courbure de la colonne vertébrale, les ailes courtes, relativement à la longueur de la queue ; et chez les adultes, le dessous du corps est rayé en travers ; leurs yeux sont pleins de feu.

Leur vol est bas, horizontal et rapide. Ils fondent obliquement sur leur proie, après avoir plané long-temps au-dessus d'elle ; ou s'en emparent à tire-d'aile, si elle fuit devant eux. Ils vivent particulièrement d'oiseaux et de petits quadrupèdes.

Lorsqu'ils se reposent sur un arbre, ils ont pour habitude d'en chercher l'endroit le plus

---

(1) Le haut du tarse est seulement emplumé dans le quart de la longueur totale.

touffu ; au contraire des autres oiseaux de proie qui s'y placent toujours à découvert.

Leur courage fait qu'on les emploie à la chasse du vol, comme les faucons, mais avec cette modification, qu'ils ne font partie que de l'*autourserie*, c'est-à-dire oiseaux de basse volerie ou de poing ; tandis que les faucons forment une autre classe connue des fauconniers, sous le nom de *fauconnerie proprement dite* ou de *leure*.

(a) *Tarses et doigts médiocrement longs ; queue arrondie à son extrémité. (Autours proprement dits, Cuv.)*

#### 16. ATOUR ORDINAIRE : *Astur palumbarius*.

*Falco palumbarius*, Linn. — *L'autour* et *l'autour sors*, Buff. — *L'épervier autour* : *Sparvius palumbarius*, Vieill. — *L'autour*, Tem. pag. 55.

*Vieux mâle* : taille de la buse commune ; longueur totale, 19 pouces.

D'un cendré bleuâtre en dessus, avec quatre à cinq bandes d'un brun noirâtre sur la queue ; sourcils blancs ; parties inférieures blanches, couvertes de petites raies transversales d'un brun foncé, qui se croisent avec de petits traits verticaux de même couleur ; cire d'un vert jaunâtre ; iris et pieds jaunes.

*La vieille femelle* est d'un tiers plus grosse que le mâle ; sa taille égale celle d'un coq ; elle

a 23 ou 24 pouces de longueur; elle est plus brune en dessus, et sa gorge a un plus grand nombre de petites raies brunes que dans le mâle; au reste, elle lui ressemble beaucoup, si ce n'est par la taille; elle varie comme lui, en prenant plus ou moins de blanc ou en devenant totalement de cette couleur.

*Les jeunes de l'année* diffèrent beaucoup des vieux. Bruns en dessus; tête et cou roussâtres, avec des taches longitudinales brunes; des taches roussâtres sur la nuque; queue d'un gris brun, avec quatre bandes très-larges, d'un brun plus foncé, et terminée de blanc; parties inférieures d'un roux blanchâtre, marquées de taches *longitudinales lancéolées*, d'un brun foncé; cire et pieds d'un jaune livide; iris pâle.

L'Autour, quoique sédentaire en Anjou, y est rare; il habite les forêts, d'où il part pour aller à la chasse des lévrauts, des lapins, des perdrix, des pigeons, etc.; on le reconnaît de loin à son cri rauque, qu'il fait entendre fréquemment, en volant, afin, sans doute, d'intimider ou faire lever le gibier sur lequel il fond obliquement.

Il niche dans les forêts, sur les arbres les plus élevés. La femelle pond quatre à cinq œufs d'un blanc bleuâtre, variés de taches et de traits bruns.

On le rencontre particulièrement dans les

forêts des arrondissemens de Baugé et de Beaupreau.

Cab. de MM. Court., Guill.; le Mus.

(b) *Tarses grêles, très-allongés; dernière phalange du doigt du milieu dépassant les ongles des doigts latéraux; queue longue, coupée carrément.* (Éperviers proprement dits.)

17. ÉPERVIER COMMUN : *Astur nisus*.

*Falco nisus*, Linn. — *L'épervier*, Buff. — *L'épervier commun*: *sparvius nisus*, Vieill. — *L'épervier*, Tem. pag. 56. — *Vulg.* le tiercelet, le fesse-merle, le râle.

Queue carrée; une tache en partie blanche à la nuque.

*Vieux mâle* : taille de la cresserelle; longueur totale, 12 pouces; envergure, 2 pieds; longueur du tarse, 2 pouces.

Parties supérieures d'un *cendré bleuâtre*; plus foncé sur la tête, avec une tache en partie blanche à la nuque; les inférieures blanches, avec des raies longitudinales rous-sâtres à la gorge et au devant du cou; et de petites bandes transversales et ondulées de même couleur sur les autres parties inférieures; souscaudales d'un blanc pur; queue d'un *cendré bleuâtre*, marquée de cinq bandes noires, et terminée de blanc; cire d'un vert jaunâtre; iris et pieds jaunes.

*Le très-vieux mâle* prend du roux sur les parties inférieures; mais les souscaudales restent d'un blanc pur.

*La vieille femelle* est longue de 15 pouces, et a 2 pieds 4 pouces de vol; elle est beaucoup plus grosse que le vieux mâle, auquel elle ressemble; mais avec cette différence qu'elle est grisâtre en dessus, et qu'elle a des sourcils blancs.

*Les jeunes, après la deuxième mue* : dessus de la tête et du cou roussâtres, tachetés et mélangés de brun, avec la tache de la nuque mêlée de blanc et de noir; sourcils blanchâtres; plumes du dos et des ailes brunes, bordées de roussâtre; quelques taches blanches sur les scapulaires; queue d'un brun cendré, avec six bandes plus foncées sur la penne extérieure, et seulement cinq sur les autres.

*Les jeunes de l'année* ont plus de roussâtre en dessus; et leurs parties inférieures, d'un blanc jaunâtre, ont des taches longitudinales roussâtres à la gorge et au-devant du cou, mais en forme de flèche sur la poitrine et sur le ventre; le sourcil est blanchâtre; l'iris est d'un gris brun et les pieds sont d'un jaune livide.

Cette espèce, qui est très-répendue dans la campagne, voyage, dit-on, à l'automne, pour

ne revenir qu'au printemps ; cependant on ne s'aperçoit pas en Anjou de ces migrations ; et on la voit aussi communément dans une saison que dans une autre. Elle construit son nid sur les arbres les plus élevés des bois et des forêts, ou s'empare d'un vieux nid de corneille : la femelle y pond quatre à cinq œufs blancs, mouchetés de brun.

MILAN : *MILVUS*, Bechst.

Bec petit, court et courbé dès sa base, anguleux en dessus ; tarses courts et réticulés (1) ; ongles faibles ; queue fourchue ; quatrième rémige la plus longue de toutes.

Au moyen de leurs ailes étroites et très-étendues, ainsi que de leur grande queue qui dépasse les ailes, les Milans peuvent s'élever et se soutenir à des hauteurs tellement considérables, qu'ils semblent même se perdre dans la nue. Ces dons de la nature, joints à celui d'une vue par excellence qui leur donne la faculté de distinguer, n'importe de quelle distance où ils se trouvent, les oiseaux, les petits quadrupèdes ou les reptiles qu'ils convoitent, et sur lesquels ils se rabattent, et sans jamais saisir les oiseaux à tire-d'aile, leur étaient d'autant plus profitables, qu'ils devaient éviter la rencontre de certains oiseaux de proie, même

---

(1) Les tarses sont un peu emplumés au-dessous du genou.

ceux d'une faible taille, soit par la fuite ou bien en se plaçant au-dessus de la région que ceux-ci parcourent, et qui ne manqueraient pas, s'ils les rencontraient, de leur livrer bataille : le succès ne pourrait être en faveur des Milans, si l'on considère toutefois la faiblesse de leurs serres, ainsi que celle de leur bec. D'après une telle organisation, les Milans ont dû éviter un combat qui leur eût toujours été désavantageux. Cependant cette prudence, autre don de la nature, les a fait regarder mal à propos comme des êtres lâches, puisque l'on voit que s'ils agissaient autrement, ce serait un acte de témérité dont ils auraient bientôt à se repentir.

#### 18. MILAN ROYAL : *Milvus regalis*, Vieill.

*Falco milvus*, Linn. — *Le milan royal*, Buff. — *Le milan royal* : *milvus regalis*, Vieill. — *Milan royal*, Tem. pag. 59.

Un léger feston à la mandibule supérieure du bec ; queue très-fourchue.

*Vieux mâle* : taille d'un coq ; longueur totale, 24 pouces ; envergure, 4 pieds 8 pouces.

D'un brun roux en dessus, avec chaque plume bordée de roux plus clair ; dessous couleur de rouille, avec une flamme brune sur le milieu de chaque plume ; tête et cou couverts de plumes effilées d'un cendré blanchâtre, marquées de raies longitudinales brunes. Queue très-



fourchue; roussâtre, marquée de bandes brunes peu apparentes; rémiges noires; bec couleur de corne, avec la pointe noire; cire, iris et pieds jaunes.

*La vieille femelle*, plus grande que le mâle, est longue de 26 pouces; elle est d'un brun plus foncé, avec le bord et l'extrémité des plumes plus clairs et même quelquefois blanchâtres.

*Les jeunes* ont les plumes de la tête et du cou d'un roux clair et terminées de blanc; elles sont aussi moins effilées et plus arrondies que chez les vieux; au bas du cou, de grandes taches blanches; parties supérieures rousses, avec une tache noirâtre au milieu de chaque plume.

Cette espèce, qui est voyageuse, n'est pas très-répandue en Anjou; on l'y rencontre cependant en toutes saisons; mais c'est particulièrement à l'automne et même pendant l'hiver, qu'on la voit le plus souvent, se tenant autour des bois, ainsi que dans les plaines ou dans le voisinage des eaux et des marais. Elle niche sur les arbres les plus élevés des forêts.

Saumur, Angers, Baugé, Segré.

Cab. de MM. Guit., Court., Olliv.; le Mus.

#### 19. MILAN NOIR OU PARASITE : *Milvus ater*.

Falco ater, Linn. — Le milan noir, Buff. — Le milan étolien : milvus ætolius, Savig., Vieill. — Milan noir ou parasite, Tem. pag. 60.

Point de feston au bec ; queue peu fourchue ; bec noir.

*Vieux mâle* : un peu moins grand que le précédent ; longueur totale , 22 pouces.

Parties supérieures d'un gris brun très-foncé , avec la tête et la gorge rayées longitudinalement de brun sur un fond blanchâtre ; parties inférieures d'un brun roussâtre , avec une tache longitudinale , étroite et noirâtre , au milieu de chaque plume ; queue très-peu fourchue , d'un gris brunâtre , marquée de neuf à dix bandes transversales moins foncées ; iris d'un gris noirâtre ; cire et pieds jaunes.

*La vieille femelle* ressemble beaucoup au vieux mâle ; mais elle est un peu plus grande et ses couleurs sont plus ternes.

*Les jeunes* sont d'un brun noirâtre en dessus , avec chaque plume bordée de roux ; celles de la tête sont plus arrondies , et leur extrémité est d'un blanc jaunâtre ; la queue n'est presque pas fourchue et ses bandes sont peu apparentes ; la cire et les pieds sont d'un jaune pâle.

Ce Milan , de passage accidentel , vit , dit-on , particulièrement de poissons.

En 1812 , un individu a été tué sur les bords de la Sarthe.

Cab. de M. de Bléret.

**BUSE : BUTEO**, Bechst.

Bec petit, court et courbé dès sa base, sans feston ; cire glabre ou à demi-emplumée ; tarses gros, courts, nus et réticulés ou couverts de plumes en tout ou en partie ; queue arrondie, non fourchue ; ailes longues, mais ne dépassant pas la queue ; première rémige plus courte ou aussi longue que la septième ; troisième, quatrième et cinquième, les plus longues de toutes ; les quatre premières sont échancrées sur leur barbe intérieure. ( *Les bondrées et les buses*. Cuv. )

Les Buses, en général, ont la tête large, le cou court et le corps trapu. Cette conformation leur donne un air lourd qu'on ne remarque pas dans les autres accipitrins. Elles ont le vol bas ; vivent de petits quadrupèdes, de reptiles, d'insectes ou d'oiseaux, qu'elles ne prennent jamais à tire-d'aile, mais bien par surprise.

On les rencontre dans le voisinage des bois, le plus ordinairement. Elles sont connues en Anjou, sous les noms de *bondrée*, de *huace* et de *cossardes*, noms qu'on applique à toutes les grandes espèces d'oiseaux de proie indistinctement ; mais dans l'arrondissement de Saumur, on désigne sous celui d'*agnier*, tous les oiseaux de proie en général.

(a) *Lorum couvert de petites plumes squamiformes, très-serrées ; tarses à demi emplumés.* ( *Les bondrées*, Cuv. )

**20. BUSE BONDRÉE : *Buteo apivorus*, Vieill.**

*Falco apivorus*, Linn. — *La bondrée*, Buff. — *La buse bondrée* : *buteo apivorus*, Vieill. — *Buse bondrée*, Tem. pag. 67.

Trois bandes transversales, à intervalles inégaux, sur la queue.

*Vieux mâle* : taille de la Buse commune ou environ; longueur totale, 22 pouces; envergure, 4 pieds 2 pouces.

Sommet de la tête d'un bleu cendré; parties supérieures du corps d'un brun plus ou moins cendré; pennes secondaires des ailes rayées de brun noirâtre et de gris bleu; gorge d'un blanc jaunâtre, avec de petites taches longitudinales brunes; les autres parties inférieures blanchâtres, avec des taches allongées, triangulaires, plus étroites sur les plumes tibiales; cire à moitié emplumée, d'un cendré foncé; iris, intérieur du bec et pieds jaunes.

*Vieille femelle* : un peu plus grande que le vieux mâle; longueur totale, 24 pouces; envergure, 4 pieds 3 pouces.

Elle n'a de bleu cendré que sur le front; le reste de la tête, ainsi que le dessus du corps, sont roussâtres, avec des taches plus foncées au centre de chaque plume; gorge et devant du cou rayés de jaunâtre sur un fond plus pâle; dessous du corps blanchâtre, avec des taches d'un brun noirâtre.

*Nota.* Les individus qui prennent leur

deuxième année, ont des couleurs qui tiennent du vieux mâle et de la vieille femelle.

*Les jeunes de l'année* ont la tête tachetée de blanc et de brun ; le dessus du corps brunâtre, avec chaque plume bordée de roussâtre ; dessous du corps d'un blanc plus ou moins roussâtre, avec de grandes taches brunes ; iris d'un brun clair ; cire jaune.

Cette espèce, qui est rare et de passage périodique, arrive au mois d'avril et repart en septembre. Elle varie beaucoup, selon les individus, l'âge et le sexe ; on la rencontre dans les plaines, les landes, ainsi que dans les bois ; se tenant de préférence sur les petits arbres, les buissons, ainsi qu'à terre, où on la voit courir, même assez vite, sans doute après les mulots, les lézards ou les insectes, dont elle fait sa principale nourriture.

Elle niche sur les grands arbres des forêts des arrondissemens de Baugé et de Beaupreau. La femelle pond trois à quatre œufs d'un blanc sale, marqués de taches d'un brun olivâtre, en grande partie confluentes, et un peu plus gros que ceux de l'épervier.

Cab. de MM. Court., Guill., Olliv.

(b) *Lorumés sans plumes, mais couverts de poils roides ; torses emplumés vers le haut seulement, ou tout à fait emplumés.* ( Les buses, Cuv. )

21. BUSE COMMUNE : *Buteo communis*.

Falco buteo, *Lin.* — *La buse*, *Buff.* — *La buse changeante* : buteo mutans, et *la buse à poitrine barrée* : buteo fasciatus, *Viell.* — *La buse*, *Tem.* pag. 63. — *Vulg.* *la bondrée*, *La huace*, *la cossarde*. (Voyez le genre buse.)

Tarses emplumés vers le haut seulement.

*Vieux mâle* : taille d'une poule ; longueur totale, 20 pouces.

Ordinairement d'un brun foncé en dessus et en dessous, mais avec quelques taches blanchâtres formant souvent par leur réunion des bandes sur la poitrine, le ventre et les souscaudales ; les quatre premières rémiges presque entièrement blanches en dessous, jusqu'à leur échancrure ; les autres rémiges barrées de blanc et de noirâtre ; queue faiblement arrondie à son extrémité, portant douze à quinze bandes grisâtres ; iris rougeâtre ; cire et pieds jaunes.

Les individus nouvellement remplumés présentent des reflets violâtres sur le haut du dos.

*La vieille femelle* diffère du mâle par plus de grosseur ; elle a ordinairement 22 pouces de long.

*Les jeunes* sont moins foncés en couleur ; ont plus de taches blanchâtres et jaunâtres, surtout en dessous, où elles sont ordinairement cordiformes ou bien panduriformes.

Cette espèce, qui est sédentaire, est tellement

variable dans la distribution de ses couleurs, qu'il est rare de rencontrer deux individus absolument semblables. Quelquefois elle a la tête blanche seulement, ou bien elle est entièrement de cette couleur, avec plus ou moins de taches brunes, ou brune avec des taches blanches; on la voit aussi avec la poitrine blanche ou plus ou moins tachetée de blanc. Elle se présente encore avec tout le dessous du corps blanc; rarement est-elle d'un blanc jaunâtre ou totalement blanche.

Cette Buse, qui est très-commune, et dont le corps est plus trapu que dans les autres espèces de ce genre, a les yeux très-grands; elle se tient de préférence autour des bois, ordinairement sur de petits arbres, une motte de terre, etc., d'où elle se précipite sur les oiseaux, les petits quadrupèdes, les reptiles ou les insectes qui viennent à sa portée; néanmoins elle chasse aussi en planant dans les airs, mais toujours d'un vol bas: ce qui tient sans doute à la faiblesse de sa vue.

Elle niche sur les arbres élevés des bois et des forêts. La femelle pond deux à trois œufs ovales, très-gros, tachetés de brun roux sur un fond blanc.

## 22. BUSE PATUE : *Buteo lagopus*, Vieill.

*Falco lagopus*, Linn. — *La buse patue*: *buteo lagopus*, Vieill. — *Buse patue*, Tem. pag. 65.

Tarses emplumés jusqu'aux doigts ; un large plastron brun sur le bas-ventre ; queue ordinairement sans bandes, mais blanchâtre à sa base et à son extrémité.

*Vieux mâle* : un peu moins grand que la Buse commune ; longueur totale, 19 pouces.

Tête, dessus du cou et parties inférieures d'un blanc plus ou moins jaunâtre, avec des taches oblongues brunes ; dos et ailes d'un brun noirâtre, avec chaque plume bordée de jaune roussâtre. Une large bande transversale brune ceint le bas-ventre et les côtés du corps (1) ; abdomen, souscaudales et croupion d'un blanc jaunâtre ; queue blanchâtre à sa base, brune au reste, sans bandes, mais terminée de blanchâtre ; bec noir ; cire jaune ; iris et doigts bruns.

*La vieille femelle*, plus grande que le mâle, est longue de 27 pouces ; elle a plus de blanc en dessus, ainsi qu'aux jambes et aux tarses ; la bande brune du ventre est plus étendue ; la cire et les doigts sont jaunes.

Cette espèce varie beaucoup, surtout en prenant du blanc, mais avec des taches brunes sur cette couleur ; rarement la queue porte quelques bandes transversales.

Cette espèce, que nous croyons sédentaire,

(1) Dans quelques variétés, cette bande brune est effacée sur le milieu du bas-ventre ; mais elle est toujours indiquée sur les côtés du corps, par de larges taches de cette couleur.



est très-rare en Anjou ; on la rencontre dans les bois ou leur voisinage, ainsi que dans les plaines et sur les marais, où elle plane avec aisance, lorsqu'elle est à la recherche des oiseaux, des petits quadrupèdes ou des reptiles dont elle fait sa nourriture.

Cab. de MM. de la Perr., Court.; le Mus.

**BUSARD : *CIRCUS*, Bechst.**

Bec médiocre, presque droit à sa base ; cire poilue à sa base ; lorums velus ; tarses longs, déliés, nus (1) et réticulés ; ailes longues ; première rémige plus courte que la deuxième et la sixième ; les troisième et quatrième les plus longues de toutes. (*Les busards, Cuv. — Tem.*)

Les Busards ont le corps svelte, la queue longue et arrondie ; leur vol est très-bas, et ils saisissent leur proie à terre. On les rencontre sur les marais, ainsi que dans les landes, les plaines et autour des bois, où ils chassent aux oiseaux, aux reptiles, etc. Au contraire des autres oiseaux des proies, les Busards nichent à terre, parmi les roseaux ou les bruyères, selon les espèces.

Quelques-uns ont la tête entourée, en tout ou en partie, d'une espèce de collerette, tandis que d'autres en sont dépourvus.

(a) *Point de collerette autour de la tête.*

---

(1) Les tarses sont plus ou moins emplumés au-dessous du genou, selon les espèces.

### 23. BUSARD HARPAYE OU DE MARAIS : *Circus rufus*, Briss.

*Falco rufus*, Linn. — *Le busard et la harpaye*, Buff. — *Le busard de marais* : *circus æruginosus*, et *le busard harpaye* : *circus rufus*, Vieill. — *Busard harpaye ou de marais*, Tem. pag. 69. — *Vulg. la cossarde, la huace.*

Une large tache blanche ou jaunâtre sur la nuque, plus foncée sur les jeunes; un léger feston à la base de la mandibule supérieure.

*Vieux mâle* : taille d'une corneille; longueur totale, 20 pouces; envergure, 3 pieds 9 pouces; la queue dépasse les ailes d'environ 3 pouces.

Tête, cou et poitrine d'un blanc jaunâtre, avec un trait longitudinal brun sur le milieu de chaque plume; scapulaires d'un brun roussâtre; *rémyges blanches à leur origine*; queue d'un gris cendré; ventre, flancs, jambes et sous-caudales d'un roux ferrugineux, quelquefois avec des taches jaunâtres; bec noir; cire d'un jaune verdâtre; iris d'un jaune rougeâtre; pieds jaunes.

*La vieille femelle* ressemble au vieux mâle, mais elle est longue de 21 pouces et a 4 pieds d'envergure.

*Les jeunes de l'année* sont d'un brun foncé, avec les plumes du dessus du corps terminées de brun jaunâtre; occiput et gorge d'un brun jaunâtre, plus ou moins pâle, sans tache; *point de blanc à l'origine des rémyges*; queue

brune , terminée de brun jaunâtre ; iris brunâtre.

Rien n'est plus variable que cette espèce , selon l'âge et les individus ; et sur dix Busards harpaye que nous avons vu réunis , pas un ne ressemblait à l'autre. L'un était entièrement brun , avec une seule tache blanche à la nuque ; un second , avec ces mêmes couleurs ( et c'était une femelle ) , avait en outre une très-large tache blanche au haut du ventre ; les autres se rapprochaient plus ou moins des vieux ou des jeunes , ou portaient les couleurs des deux à la fois : ces derniers étaient sans doute âgés de deux ans.

Ce Busard , qui est sédentaire , ne se rencontre que sur les marais , les rivières ou les prairies qui les bordent ; il plane à une petite hauteur , afin de mieux découvrir les oiseaux , les reptiles , et même les poissons dont il fait sa nourriture. On le voit aussi se reposer à terre ainsi que sur de petits arbres.

La femelle pond dans les herbes des marais , sur une élévation , deux œufs elliptiques , parfaitement blancs , longs de 22 lignes sur 17 de diamètre.

Les marais de l'Authion , du Thouet , ceux des bords de la Mayenne , de la Sarthe , etc. Commun.

(b) *Une collerette courte, totale ou partielle, autour de la tête.*

24. BUSARD SAINT-MARTIN : *Circus cyaneus*.

Falco cyaneus, *Monta.* — Falco cyaneus, F. griseus, F. albicans, F. pygargus, *Gmel.* — *L'oiseau de Saint-Martin et la soubuse, Buff.* — *Le busard soubuse : Circus gallinarius, Vieill.* — *Busard Saint-Martin, Tem. pag. 72.*

Les ailes ployées arrivent aux trois quarts de la queue ; troisième et quatrième rémiges d'égale longueur.

*Vieux mâle* : taille du pigeon ramier ; longueur totale, 18 pouces ; envergure, 3 pieds 3 pouces.

Tête, cou, dos et ailes d'un gris bleuâtre ; rémiges blanches à leur origine, noires au reste ; croupion, dessous de la base des ailes, jambes et toutes les autres parties inférieures d'un blanc pur ; queue d'un gris cendré en dessus, avec le bout blanchâtre ; tour des yeux, iris et pieds jaunes.

*Vieille femelle* : un peu plus grande que le mâle ; longueur totale, 20 pouces ; envergure, 3 pieds 7 pouces.

Parties supérieures brunâtres, avec les plumes de la tête, du cou et du haut du dos, bordées de roux ; parties inférieures marquées de grandes taches longitudinales brunes, sur un fond d'un jaune roussâtre ; *croupion blanc avec des taches rousses ; rémiges rayées extérieure-*

*ment de brunâtre et de noir, et intérieurement de noir et de blanc*; les dix rectrices latérales rayées transversalement de roussâtre et de noirâtre; les deux intermédiaires le sont de cendré et de noirâtre.

*Les jeunes* ressemblent beaucoup à la vieille femelle.

Ce Busard, qui est de passage périodique, n'est pas très-rare en Anjou; il y arrive vers le mois d'octobre, y passe l'hiver, et repart au printemps. On le rencontre particulièrement dans les terrains de landes, autour des bois, où il chasse les petits oiseaux, les mulots, etc.

Cab. de MM. Le Bret., de la Perr., Court., Guill., Mill.; le Mus.

## 25. BUSARD MONTAGU: *Circus montagui*, Vieill.

Falco cineraceus, *Monta.* — *Le busard montagu*: *circus montagui*, *Vieill.* — *Busard montagu*, *Tem. pag. 76.*

Les ailes ployées arrivent à l'extrémité de la queue; troisième rémige la plus longue, et dépassant les deuxième et quatrième de 6 à 7 lignes; aspect du busard Saint-Martin, mais un peu moins grand.

*Vieux mâle*: un peu moins grand que le précédent; longueur totale, 17 pouces; envergure, 2 pieds 9 pouces.

Parties supérieures d'un cendré bleuâtre foncé, avec *deux bandes noires transversales* sur les pennes secondaires des ailes; gorge

et poitrine d'un cendré bleuâtre clair; toutes les autres parties inférieures blanches, avec une large raie longitudinale d'un roux clair sur le centre de chaque plume; queue cendrée, et ordinairement marquée de larges bandes roussâtres; iris et pieds jaunes.

*La vieille femelle* ressemble beaucoup à celle du busard Saint-Martin, mais elle est un peu moins grande. Elle a, comme elle, le croupion blanc, et toutes les autres parties supérieures à peu près semblables; les inférieures sont également marquées de taches longitudinales d'un brun roussâtre, sur un fond plus pâle, dont la teinte s'éclaircit d'autant plus, ainsi que celle du fond, qu'elles arrivent vers la queue; *deux taches blanches de chaque côté de la tête, séparées par une bande noirâtre où est placé l'œil*; les rémiges de la précédente; mais la collerette moins bien prononcée, iris et pieds jaunes.

*Les jeunes de l'année* : œil placé au milieu d'un grand espace blanc; parties supérieures d'un brun foncé, avec chaque plume terminée de roux clair; sur la nuque un grand espace blanc et roussâtre, maculé de noirâtre; croupion blanc; parties inférieures d'un roux rougeâtre, avec les baguettes noirâtres; queue marquée alternativement de larges bandes rousses et de noirâtres; iris brun; pieds jaunâtres.

Cette espèce, de passage périodique, et qui a quelques rapports avec la précédente, arrive vers la mi-avril; niche dans le pays, et repart à l'automne. On la rencontre dans les landes, autour des bois, ainsi que dans les plaines où elle chasse aux oiseaux, aux reptiles et aux insectes; préférant néanmoins les reptiles à toute autre nourriture.

Niche à terre dans les bois, parmi les bruyères des lieux découverts. La femelle pond trois à cinq œufs blanchâtres.

Baugé, Saumur, Beaupreau, Segré. Très-commune dans les plaines de l'arrondissement de Saumur, surtout à son passage d'automne; ainsi que dans les landes des environs de Cholet, de Baugé, etc.

Cab. de MM. Court., Olliv., Guill., Le Bret., Mill.; le Mus.

---

## 2.<sup>e</sup> Ordre : GRIMPEURS , *Scansores*.

Deux doigts devant et deux derrière; l'extérieur de derrière souvent réversible; bec variable.

L'ordre des Grimpeurs de MM. Cuvier et Latreille, formé d'une section (*pedibus scansoris*) de celui des *Picæ* de Linnée, correspond à celui des *Zygodactyles* de M. Temminck, ainsi qu'à la famille de même nom,

établie par M. Vieillot dans l'ordre des *Sylvains*.

Tous les oiseaux qui composent cet ordre, ne grimpent pas; mais ceux qui sont doués de cette faculté, ont cela de remarquable qu'ils trouvent dans leur queue un troisième point d'appui, qui leur est d'autant plus utile, qu'ils sont sans cesse obligés de s'assujettir à l'écorce des arbres, pour y trouver les insectes dont ils se nourrissent; tandis que les oiseaux qui, avec la même conformation de pieds, ne grimpent pas, ont les plumes de la queue molles et non susceptibles de rendre ce même service. Ceux-là, ou vivent d'insectes qui n'habitent point l'écorce des arbres, ou bien de plusieurs espèces de fruits.

Cependant, en observant que presque tous les oiseaux de cet ordre nichent dans des trous d'arbres, souvent très-profonds, on retrouve l'utilité de cette conformation de pieds, en pensant qu'ils ne peuvent sortir de ces cavités, qu'en se cramponnant à leurs parois internes; moyens que la nature leur a donnés plutôt pour vaquer à la propagation de l'espèce, comme on le voit, que pour se procurer leur nourriture; cette chose, comme toute autre, n'étant que pour arriver à ce but.



**FAMILLE DES CUCULIDES : *Cuculides*.**

Bec imberbe ; tarsi annelés ; doigt extérieur de derrière versatile (1) ; langue ordinaire.

**COUCOU : *CUCULUS*, Linn.**

Bec médiocre, entier, arrondi en dessus et légèrement arqué ; tarsi courts, emplumés à leur partie supérieure ; plumes tibiales longues et pendantes ; ailes longues et pointues ; première rémige plus courte que la septième ; la troisième la plus longue de toutes ; queue à dix rectrices.

**26. COUCOU GRIS : *Cuculus canorus*, Linn.**

*Le coucou gris, Buff. — Le coucou proprement dit et coucou cendré, Vieill. — Coucou gris, Tem. pag. 381. — Vulg. le cocou.*

Parties supérieures d'un cendré noirâtre ; devant du cou et poitrine d'un cendré bleuâtre clair ; dessous du corps blanchâtre, avec des raies transversales noirâtres ; plumes tibiales d'un cendré bleuâtre et sans taches en dedans de la jambe, mais rayées de noir et de blanchâtre en dehors. (*Les adultes.*)

*Vieux mâle* : taille de l'épervier mâle ; longueur totale, 1 pied ; envergure, 16 pouces.

Parties supérieures, devant du cou et poitrine d'un cendré bleuâtre, plus foncé sur les ailes ; queue très-longue, très-étagée, noirâtre, avec chaque penne maculée de blanc le long de la tige, ainsi qu'au bord intérieur et terminée de cette couleur ; dessous du corps et souscaudales rayés transversalement de noirâtre sur un fond

---

(1) Les jacamars exceptés.

blanchâtre ; mais les raies des souscaudales plus écartées ; tour des yeux, iris, pieds et bords membraneux du bec, jaunes : ce dernier noir en dehors et jaune en dedans.

*La vieille femelle*, un peu moins grande que le mâle, n'en diffère pas autrement.

*Les jeunes, au sortir du nid*, ont toutes les parties supérieures brunâtres, avec chaque plume terminée de blanc et des taches rousses sur les couvertures supérieures des ailes ; rémiges noirâtres, tachetées de roux et terminées de blanchâtre ; *une tache blanche à l'occiput* ; dessous du cou et gorge d'un brun noirâtre, avec des raies transversales blanchâtres peu marquées ; jambes et ventre rayés en travers de noirâtre et de blanchâtre ; souscaudales d'un blanc roussâtre, sans taches ; iris et tour des yeux brunâtres ; bec noirâtre, avec le dedans jauné-rougeâtre ; pieds et ongles d'un carné un peu jaunâtre.

La description de ce jeune Coucou est faite sur un individu que nous rencontrâmes le 16 juillet 1824, sortant d'un nid de traîne-buisson.

En vieillissant, et jusqu'à leur départ, ces jeunes prennent davantage de roux sur les parties supérieures ; la tache blanche de l'occiput s'efface ; le croupion et les couvertures supérieures de la queue sont roux, maculés de noir

et de blanc; l'iris est roussâtre, et les pieds et les ongles sont jaunes.

Ce Coucou, de passage périodique, et qui est très-commun, arrive dans les premiers jours d'avril, et repart au mois d'août. Il cesse de chanter vers les premiers jours de juillet; mais avant cette époque, il répond et vient parfaitement à l'appau; il est surtout remarquable par l'habitude qu'a la femelle de déposer ses œufs dans des nids étrangers, et de les abandonner ensuite, ainsi que les petits qui en proviennent, aux soins de la propriétaire du nid (1). La mue est simple.

Cet oiseau vit d'insectes, particulièrement de chenilles velues.

La femelle ne fait qu'une ponte par an, ordinairement de cinq à six œufs, qu'elle distribue dans cinq à six nids de petits oiseaux. Ces œufs, de la grosseur de ceux du proyer, varient par leurs couleurs; ils sont marqués de taches, de points ou de traits bruns, grisâtres et olivâtres, sur un fond d'un blanc sale ou jaunâtre.

## 27. COUCOU ROUX : *Cuculus hepaticus*, Lath.

*Le coucou gris à l'âge d'un an, Tem. pag. 387.*

Croupion et couvertures supérieures de la queue d'un roux vif, sans taches; devant du cou, gorge et poitrine d'un roux

---

(1) Voyez à ce sujet les quarante expériences de *Lothinger*.

jaunâtre, avec des raies transversales noires et ondulées; plumes tibiales rousses et sans taches en dedans de la jambe, mais rayées de noir et de blanchâtre en dehors. (*Les adultes.*)

*Vieux mâle* : un peu moins grand que le précédent.

Parties supérieures d'un roux vif, avec des raies ondulées noires; croupion et couvertures supérieures de la queue d'un roux vif et sans taches; pennes alaires noirâtres, marquées de carreaux roux sur les barbes extérieures, et de taches ovales blanches et rousses sur les barbes intérieures; rectrices rousses terminées de blanc; marquées de bandes diagonales noires sur les deux barbes, et de taches étroites blanches le long de la baguette, qui alternent avec les taches noires; gorge, devant du cou et poitrine d'un roux jaunâtre, avec des raies transversales noires ondulées; ventre d'un blanc sale, avec des raies transversales noires, arquées; souscaudales blanchâtres, avec des raies largement espacées; ongles et pieds jaunes.

*La femelle* diffère par une moindre taille.

Cette description est faite sur un coucou roux tué au mois de mai.

Ce Coucou, de passage périodique, arrive au mois d'avril et repart au mois d'août. Il est regardé par *Latham* comme formant une espèce distincte du Coucou gris, en le désignant sous

le nom de *cuculus hepaticus*; Gmélin et Brisson ne le considèrent que comme une variété ; MM. Meyer et Vieillot , comme étant la femelle du Coucou gris ; et M. Temminck , comme des mâles et des femelles du Coucou gris, à l'âge d'un an.

Cependant le Coucou roux, qui ne peut avoir de rapports dans ses couleurs qu'avec le jeune Coucou gris , à l'époque de son départ , s'en éloigne néanmoins assez pour donner à penser qu'il doit être considéré comme une race particulière du Coucou gris. En effet, il en diffère par sa taille inférieure ; par ses parties supérieures plus rousses ; par le croupion et les couvertures supérieures de la queue , qui sont d'un roux vif sans taches ; par la gorge , le devant du cou et la poitrine , qui sont d'un roux jaunâtre , avec des raies transversales noires et ondulées ; par les souscaudales qui sont blanchâtres , avec des bandes noires largement espacées ; par les plumes tibiales qui sont rousses et sans taches en dedans de la jambe , mais rayées de noir et de blanchâtre en dehors ; enfin, par un bec plus court.

Ces dissemblances entre le jeune Coucou gris et le Coucou roux, qui ne consistent que dans leurs couleurs et la distribution de quelques taches , peuvent nous porter à croire que le Coucou roux ne doit être considéré que comme

une race du Coucou gris. Pour de plus grands renseignemens , nous renvoyons le lecteur à une note sur ce sujet, que nous avons consignée dans le 5.<sup>e</sup> volume des Mém. de la Société Linnéenne de Paris.

**FAMILLE DES PROGLOSSES : *Proglossi.***

Bec longicône ou cunéiforme ; langue extensible et vermiciforme ; doigt postérieur externe, toujours dirigé en arrière, et non versatile ; les deux antérieurs soudés à leur base.

Dans cette famille, les uns sont des grimpeurs par excellence, tandis que d'autres ne peuvent que se cramponner au tronc des arbres. Les uns et les autres, au moyen de leur langue extensible, qu'ils enfoncent dans l'écorce des arbres, pour en retirer les insectes ou leurs larves dont ils se nourrissent, les recherchent encore à terre. Ils nichent tous dans des trous d'arbres. Leur mue est simple.

**TORCOL : *YUNX*, Linn.**

Bec droit, longicône, arrondi en dessus et garni de petites plumes à sa base ; queue à douze rectrices (1) flexibles et arrondies ; première et deuxième rémiges les plus longues de toutes.

Les Torcols ne grimpent point aux arbres, mais ils s'y cramponnent pour rechercher entre les écorces les insectes dont ils se nourrissent,

---

(1) Les latérales sont tellement courtes, que la queue ne paraît avoir que dix rectrices.

ét qu'ils attrapent au moyen de leur langue extensible, qui est dépourvue d'épines au bout. Ils sont plus souvent à terre que sur les arbres.

**28. TORCOL ORDINAIRE : *Yunx torquilla*, Linn.**

*Le torcol, Buff. — Le torcol proprement dit et torcol d'Europe, Vieill. — Torcol ordinaire, Tem. pag. 403.*

*Vieux mâle* : taille de l'écorcheur ; longueur totale, 6 pouces 8 lignes ; envergure, 10 pouces.

Parties supérieures d'un cendré lavé de roussâtre et maculées de roux ; de noir et de gris blanchâtre ; des taches noires, formant des bandes longitudinales sur le dessus du cou et le haut du dos ; une bande brunâtre derrière l'œil ; un petit trait noirâtre et oblique sur chaque côté du cou ; gorge et dessous du cou d'un jaune roussâtre, avec de petites raies transversales noirâtres ; les autres parties inférieures blanchâtres, avec de petites taches noirâtres triangulaires ; queue légèrement arrondie ; rayée en travers par cinq à six zigzags noirs.

*La femelle et les jeunes* ont des teintes moins vives.

Cet oiseau, de passage périodique, arrive vers la mi-avril et repart à la fin de l'été. Il vit toujours solitaire, hors le temps de la reproduction. On le rencontre de préférence dans les terrains sablonneux, où il est assez commun, se tenant à terre ou sur les arbres. Son chant :

*coïn, coïn, coïn.....*, neuf à dix fois répétés sur le même ton, le décèle ordinairement.

La femelle pond dans un trou d'arbre, sur le bois vermoulu, six à sept œufs parfaitement blancs, et de la taille de ceux de l'hirondelle de croisée.

### PIC : *PICUS*, Linn.

Bec robuste, entier, cunéiforme et sillonné en dessus ; queue à baguettes fortes, roides et aiguës.

Les Pics habitent de préférence les bois de haute futaie, où on les voit cramponnés au tronc des arbres, en s'appuyant de leur queue, et les parcourir de bas en haut, pour y rencontrer les insectes ou leurs larves dont ils se nourrissent. Ils frappent souvent à coups redoublés avec leur bec, afin de les faire sortir des écorces qui les recèlent ; et c'est avec leur langue lombriciforme, pointue et armée, vers le bout, d'épines recourbées en arrière, qu'ils les harponnent ; ou seulement en les y collant au moyen d'un suc visqueux dont elle est enduite.

Leur queue ne paraît avoir que dix plumes, en ce que les latérales sont très-courtes.

Ces oiseaux nichent dans les trous naturels des arbres ou qu'ils pratiquent eux-mêmes.

Leur mue est simple ; le mâle diffère de la femelle ; et les jeunes ne ressemblent aux vieux qu'après leur première mue.



Leur vol, qui a lieu par saccades, est peu soutenu.

Tous les Pics qu'on rencontre en Anjou, y sont sédentaires.

### 29. PIC VERT : *Picus viridis*, Linn.

*Le pic vert, Buff. — Le pic vert, Vieill. — Pic vert, Tem. pag. 391. — Vulg. le pivart.*

Toutes les plumes caudales rayées transversalement; l'œil placé dans une tache noire, mais mouchetée de blanc et de noir dans les jeunes; pieds d'un brun verdâtre.

*Vieux mâle* : taille de la litorne; longueur totale, 1 pied; envergure, 18 pouces.

Dessus de la tête et occiput d'un beau rouge, avec la base des plumes cendrées; une moustache rouge, entourée de noir; dessus du corps vert; croupion jaune; queue brunâtre, rayée transversalement d'olivâtre; iris blanc.

*La vieille femelle* diffère du mâle par ses moustaches qui sont noires, et par des couleurs moins pures.

*Les jeunes, avant leur première mue*, ont peu de rouge sur la tête; ils sont mouchetés de jaune en dessus; et le dessous est rayé longitudinalement de brun sur un fond vert blanchâtre; iris cendré.

Ce Pic est commun dans les bois, ainsi que sur les arbres champêtres. Il fait entendre sou-

vent son cri : *tiacacan*, *tiacacan*, qu'il répète ordinairement en volant; mais au printemps, il reedit sept à huit fois de suite son chant d'amour, *tio*, *tio*, etc.

La femelle pond sept à huit œufs d'un blanc comme transparent, sans taches.

### 30. PIC CENDRÉ : *Picus canus*, Gmel.

*Picus norvegicus*, Lath. — *Le pic gris et le pic à tête grise*, Vieill. — *Pic cendré*, Tem. pag. 393.

Seulement les deux rectrices intermédiaires, rayées transversalement; pieds noirs; bec couleur de corne.

*Vieux mâle* : un peu moins grand que le précédent; longueur totale, 11 pouces 8 lignes.

Tête, dessus du cou et dessous du corps cendrés; front d'un beau rouge; dos d'un vert clair; croupion jaune; lorums, petites et étroites moustaches et pieds noirs; iris d'un rouge clair.

*La femelle* n'a point de rouge à la tête, et ses teintes sont moins pures que dans le mâle.

Cette espèce, qui est très-rare, n'a encore été observée que dans l'arrondissement de Baugé. Elle a beaucoup de rapport avec la précédente.

Cab. de M. Court.

### 31. PIC ÉPEICHE : *Picus major*, Linn.

*Le pic varié ou épeiche*, Buff. — *Le pic épeiche*, Vieill. — *Pic épeiche*, Tem. pag. 395. — *Vulg. le roc-en-bois, le pi-de-mar.*

Flancs blancs, sans taches longitudinales; dos et croupion noirs.

*Vieux mâle* : taille du merle ; longueur totale, 9 pouces ; envergure, 16 pouces.

Parties supérieures d'un noir pur, avec le front d'un blanc-roussâtre et *une bande transversale rouge sur l'occiput* ; tempes, une tache sur la partie latérale du cou, scapulaires, de petits carreaux sur les rémiges et dessous du cou et du corps blancs ; bas-ventre et souscaudales d'un beau rouge cramoisi ; une moustache noire part du bec, se divise sous l'oreille en deux branches, dont une va rejoindre le noir du dessus du cou, tandis que l'autre descend obliquement sur les côtés de la poitrine ; iris rouge.

*La femelle* ressemble au mâle, mais elle n'a point de rouge sur la tête.

*Les jeunes, avant la mue*, ont tout le sommet de la tête d'un rouge terne et l'occiput noir, le blanc et le noir moins purs ; et les parties inférieures sont marquées de petits points noirâtres.

Ce Pic, qui est sédentaire et assez commun dans les futaies, les châtaigneraies, etc., se décide par son cri, *quet*, qu'il répète, lorsqu'il aperçoit quelqu'un ; et si on approche de l'arbre où il s'est cramponné, il se retourne du côté opposé, au lieu de fuir.

Au printemps, il produit un roulement assez prolongé, et qu'il recommence souvent, en

frappant de son bec et à coups précipités sur l'extrémité d'une branche morte. Ce roulement, qui s'entend de fort loin, est bientôt répété par un oiseau semblable; de manière à faire croire que, si la nature, toujours prévoyante et sage, a donné à ces oiseaux cette faculté instinctive comme un moyen d'appel, c'est en quelque sorte en dédommagement du chant qu'elle leur a refusé.

### 32. PIC MAR : *Picus medius*, Linn.

*Le pic varié à tête rouge, Buff. — Le pic varié à tête rouge, Vicill.  
— Pic mar, Tem. pag. 398.*

Flancs roses, marqués de taches longitudinales noires; dos et croupion noirs; plumes coronales et occipitales rouges et effilées dans les deux sexes.

*Vieux mâle* : un peu moins grand que le précédent; longueur totale, 8 pouces 2 lignes.

Front cendré; dessus de la tête et occiput rouges; joues, cou et poitrine blanchâtres; une moustache brune, qui se fonce en noir sous les yeux, descend sur les parties latérales de la poitrine; dos et ailes d'un noir pur, avec des taches sur ces dernières et les scapulaires blancs; dessous du corps d'un blanc jaunâtre, avec les flancs roses, marqués de taches longitudinales noires; abdomen et souscaudales d'un rouge pâle; iris brun, entouré d'un cercle blanchâtre.

*La femelle* a le rouge de la tête moins vif

et moins étendu, et les plumes qui garnissent cette partie, sont moins effilées que dans le mâle.

*Les jeunes, avant la mue, ont le rouge de la tête rembruni, l'abdomen et les souscaudales roses.*

Cette espèce, qui est très-rare, ressemble beaucoup à la précédente, dont elle a les mœurs et les habitudes. Elle habite de préférence les forêts de Baugé et de Saumur.

Cab. de M. Court.; le Mus.

### 33. PIC ÉPEICHETTE : *Picus minor*, Linn.

*Le petit épeiche, Buff. — Le pic petit épeiche et petit épeiche, Vieill. — Pic épeichette, Tem. pag. 399. — Vulg. le roc en bois, l'épeiche.*

Des bandes transversales noires et blanches sur le dos, le croupion et les scapulaires; taille du moineau.

*Vieux mâle* : longueur totale, 5 pouces 6 lignes.

Sommet de la tête rouge; occiput, dessus du cou, haut du dos et des ailes noires; bas du dos, croupion et scapulaires marquées de bandes transversales noires et blanches alternativement; rémiges noires tachetées de blanc; front, joues, côtés du cou et parties inférieures d'un blanc sale, avec la poitrine et les flancs rayés longitudinalement de noir; une bande noire part du bec et s'étend sur les côtés du cou; iris rouge.

*La femelle* ressemble au mâle ; mais elle n'a point de rouge à la tête , et ses couleurs sont plus ternes.

Elle niche dans un trou d'arbre ; ses œufs, au nombre de quatre à cinq, sont entièrement blancs.

Ce Pic n'est pas très-rare où il y a des noyers et des châtaigniers.

Cab. de MM. Court., de la Perr., Olliv., Guit., Le Bret., Guill., Mill.

---

### 3.<sup>e</sup> Ordre : PASSEREAUX , *Passeres*.

Pieds courts ou moyens ; ongles faibles ; jambes parfaitement emplumées (1) ; trois doigts dirigés en avant et un derrière , rarement le postérieur versatile ; point de membrane , ou cire , à la base du bec.

L'ordre des Passereaux de MM. Cuvier et Latreille comprend celui des *Picæ* et *Passeres* de Linnée. Il correspond à celui des *Sylvains* de M. Vieillot , moins la famille des *Zygodactyles* et celle des *Colombins* , qui forment ici chacune ordre à part , et réunit les ordres *Omnivores* , *Insectivores* , *Granivores* , *Anisodactyles* , *Alcyons* et *Chélidons* du Manuel d'Ornithologie de M. Temminck.

---

(1) Le martin-pêcheur excepté , ayant les jambes nues jusqu'au talon.

Les oiseaux qui composent cet ordre, sont tous monogames. Ils ont le pouce articulé au bas du tarse, sur le même plan des autres doigts; les tarses annelés; le bec très-varié selon les familles et les genres; la queue le plus ordinairement composée de 12 rectrices (1); les yeux à fleur de tête et dirigés sur les côtés.

Les mâles sont un peu plus grands ou de la même taille que les femelles, et en ont souvent le plumage. Dans cette circonstance, il est difficile de les distinguer les uns des autres; cependant, au printemps, les mâles ont l'anus très-gonflé et protubérant : caractères qu'on n'observe point dans les femelles.

(\*) *Doigt extérieur réuni à l'intermédiaire par une ou par deux phalanges, ou tout à fait séparés.*

**FAMILLE DES LATIROSTRES : *Latirostres.***

Bec très-fendu, déprimé, plus ou moins triangulaire, courbé à son extrémité qui est échancrée dans la plupart.

(I) *Bec sans échancrure notable; pieds courts; ailes longues.* (Les Fissirostres de M. Cuvier.)

---

(1) Les engoulevents et les martinets n'ont que dix rectrices.

**ENGOULEVENT : CAPRIMULGUS,**  
Linn.

Bec petit , déprimé , garni à sa base de soies divergentes ; narines tubulées ; tarses en partie emplumés ; doigts antérieurs réunis à leur base par une membrane ; le postérieur versatile ; ongle intermédiaire dentelé en dedans ; queue à dix rectrices.

Les Engoulevents sont des oiseaux nocturnes, dont le bec, fendu au-delà des yeux, est ouvert, dit-on, pendant le vol, afin que les insectes qui composent leur nourriture, puissent s'engloutir ou se coller sur les parois internes et gluantes de la bouche. Ils ont de grands yeux et de larges oreilles : caractères propres aux oiseaux de nuit.

**34. ENGOULEVENT ORDINAIRE : *Caprimulgus europæus*, Linn.**

*L'engoulevent, Buff. — L'engoulevent d'Europe et engoulevent commun, Vieill. — L'engoulevent ordinaire, Tem. pag. 436. — Vulg. le crapaud volant.*

Point de collier roux sur la nuque.

*Vieux mâle* : taille de la litorne ; longueur totale, 10 pouces 6 lignes ; envergure, 22 pouces.

Tout le corps varié de gris, de brun, de rousâtre et de noir : ces couleurs formant des traits, des points, des ondulations ou des bandes ; ces dernières sont noires sur la tête et sur le dos ; une bande jaunâtre sur le haut de l'aile ; les trois premières rémiges, ainsi que les deux



penne latérales de chaque côté de la queue ont chacune une tache blanche ; iris et pieds noirs.

*La vieille femelle*, d'un pouce moins longue que le mâle, n'a point de taches blanches aux rémiges ni aux rectrices, et ses couleurs sont moins bien prononcées.

*Les jeunes de l'année* ressemblent beaucoup aux vieux ; mais ils sont d'une taille inférieure, et ont la queue plus courte.

De passage périodique ; arrive en avril, et repart en septembre. Vit solitaire dans les bois, les vignes, etc., où il se tient presque toujours à terre.

Au printemps, le mâle fait entendre, pendant la nuit, étant perché sur un petit arbre, de préférence, une espèce de roulement assez prolongé, qui imite assez bien le bruit que fait un rouet : c'est le seul chant qu'on lui connaisse.

La femelle pond dans les bois, les bruyères, etc., à terre, sans faire de nid, deux œufs elliptiques, un peu moins longs que ceux de la pie, marqués de taches brunes et d'autres cendrées sur un fond blanc.

Commun, surtout dans les bois sablonneux.

### HIRONDELLE : *HIRUNDO*, Linn.

Bec court, triangulaire, sans barbes ; doigts 3-1 ; les deux extérieurs réunis à leur base, l'externe libre ; tarses courts, nus ou emplumés ; queue à douze rectrices ; première rémige la plus longue de toutes.

Les Hironnelles, comme les autres oiseaux de passage périodique, reviennent tous les ans habiter les mêmes lieux. Elles sont habitantes de l'air plutôt que de la terre, et semblent nager dans ce fluide, tant elles ont de flexibilité dans le vol qu'elles savent modifier de mille manières, afin de pouvoir saisir les insectes qui composent exclusivement leur nourriture. Elles les suivent au haut des airs, lorsque le temps est serein; ou bien elles s'abaissent avec eux vers la surface du sol, selon que la pluie ou un temps couvert ramène les insectes près de la terre. C'est d'après cela, sans doute, qu'on dit que ces oiseaux indiquent la pluie ou le beau temps, selon la hauteur où ils se tiennent.

Elles ne muent qu'une fois (en février, Tem.), et font trois couvées par an.

Le mâle et la femelle se ressemblent, mais les jeunes diffèrent des vieux jusqu'à leur première inue. Elles sont toutes de passage périodique.

35. HIRONDELLE DE CHEMINÉE : *Hirundo rustica*,  
Linn.

*Hirondelle de cheminée ou domestique*, Buff. — *L'hirondelle de cheminée*, Vieill. — *Hirondelle de cheminée*, Tem., pag. 427.

Front et gorge d'un roux marron; tarsi et doigts nus; queue très-fourchue, avec une tache blanche sur les barbes inférieures esdés dix plumes latérales.

*Mâle adulte* : taille du chardonneret; longueur totale, 6 pouces 6 lignes.

Parties supérieures, côtés du cou ainsi qu'un large plastron sur la poitrine d'un noir bleuâtre à reflets violets; front, sourcils et gorge d'un roux marron; ventre d'un blanc lavé de roussâtre; queue très-fourchue, d'un noir bleuâtre, avec une grande tache blanche sur sa partie interne des dix pennes latérales; les deux intermédiaires sont sans taches.

*La femelle* a les taches rousses du front et de la poitrine moins étendues, le blanc du ventre plus pur, et la queue un peu moins fourchue.

*Les jeunes de l'année* ressemblent un peu à la femelle; mais le plastron, qui est noirâtre, lavé de roussâtre, est peu étendu; le roux du front et de la gorge est moins vif, et la queue est moins fourchue que chez les vieux.

Cette Hirondelle arrive vers la fin de mars, quelquefois plutôt, et repart dans les premiers jours d'octobre. Elle est la première de ses congénères à paraître en Anjou, et la dernière à s'en retourner.

Elle place son nid dans les cheminées; le construit avec de la boue gâchée avec un peu de paille. La femelle y pond quatre à cinq œufs blancs, couverts de points rougeâtres, lesquels sont plus grands, plus rapprochés, et forment comme une espèce de couronne vers le gros bout.

Lorsque les couvées sont terminées, ces Hirondelles s'éloignent davantage des habitations, pour fréquenter les rivières, où on les voit se baigner et même boire, en rasant la surface de l'eau.

Très-commune.

36. HIRONDELLE DE FENÊTRE : *Hirundo urbica*, Linn.

*Hirondelle à cul-blanc ou de fenêtre, Buff. — L'hirondelle à croupion blanc ou de fenêtre, et hirondelle de fenêtre, Vieill. — Hirondelle de fenêtre, Tem. pag. 428.*

Croupion blanc; tarses et doigts emplumés.

*Mâle adulte* : moins grand que le précédent; longueur totale, 5 pouces.

Noir en dessus, avec des reflets violets sur la tête, la nuque et le haut du dos; parties inférieures et croupion d'un blanc pur; queue fourchue, sans taches blanches.

*La femelle* a les couleurs moins vives et la gorge d'un blanc sale.

*Les jeunes de l'année* sont d'un brun noirâtre en dessus, et la gorge est grise.

Cette espèce arrive vers la fin d'avril, et repart dès la mi-septembre; cependant, tous les individus ne partent pas ensemble à la même époque; quelques-uns (sans doute ceux des dernières nichées) ne disparaissent qu'en octobre.

Dès leur arrivée, ces oiseaux s'occupent de

la construction de leurs nids, qu'ils placent à l'angle intérieur et supérieur d'une croisée, ou sous l'avancement d'une corniche ; ou bien ne font que réparer les anciens, si toutefois cela était nécessaire, et dont ils chassent les moineaux qui auraient pu s'en emparer.

Vivant toujours en société, on voit toujours aussi une grande quantité de ces nids sur le même édifice. Ils sont composés de terre ou de boue, ont une forme à peu près hémisphérique et l'ouverture étroite ; l'intérieur est garni de quelques fragmens de paille ainsi que de plumes. La femelle y pond quatre à cinq œufs ovales d'un blanc pur.

Lorsque les couvées sont terminées, ces hirondelles se rassemblent en très-grand nombre ; sans s'éloigner beaucoup du lieu qu'elles ont choisi, on les voit alors s'élever à des hauteurs considérables et se reposer ensuite toutes les unes après les autres sur le même toit ou sur les moulures saillantes de quelque bâtiment. Peu de jours avant leur départ, elles se reposent plus souvent qu'à l'ordinaire, partent, reviennent bientôt, et finissent enfin par disparaître toutes ensemble en poussant chacune un petit cri de rappel.

Commune dans les villes.

37. HIRONDELLE DE RIVAGE: *Hirundo riparia*,  
Linn.

*L'hirondelle de rivage*, Buff. — *L'hirondelle de rivage*, Vieill. —  
*Hirondelle de rivage*, Tem. pag. 429.

Parties supérieures et poitrine cendrées ; tarses emplumés à leur base postérieure seulement ; queue peu fourchue , sans taches.

*Mâle adulte* : taille du précédent ou un peu moindre ; longueur totale , 5 pouces.

Parties supérieures , ainsi qu'une large bande sur la poitrine , gris de souris ; mais les rémiges et les rectrices noirâtres ; gorge , devant et un peu les côtés du cou , ainsi que le ventre et les souscaudales , d'un blanc pur ; cinq à six petites plumes réunies à la base postérieure du tarse.

*La femelle* a les couleurs plus ternes.

*Les jeunes , au sortir du nid* , ont toutes les plumes des parties supérieures bordées de roux.

Cette espèce , la plus petite de nos hirondelles , arrive au mois de mars et repart en septembre , par troupes quelquefois très-nombreuses. A leur retour , au printemps , ces hirondelles , qui vivent toujours en société , même pendant les nichées , se rendent aux bords escarpés des rivières où elles ont coutume de nicher. C'est dans ces trous , ou terriers , de 3 à 5 pieds de profondeur , qu'elles savent creuser avec leurs pieds , et dont chaque couple garnit le fond avec

beaucoup de foin et une grande quantité de plumes, que la femelle, sur ce lit mollet, mais mal confectionné, pond ordinairement cinq œufs ovales, d'un blanc pur et à coque extrêmement tendre.

Lorsque les couvées sont terminées, tous les individus d'un même canton se rassemblent pour former ces nombreuses volées qu'on voit souvent se reposer sur les grèves et les pâturages qui bordent les rivières, surtout quelque temps avant leur départ :

La nuit ne les sépare point, elles vont la passer toutes ensemble sur les luisettes ( saules ) des rivages ou les roseaux des marais. Elles ont en général le vol bas et moins précipité que celui des précédentes.

Communes sur les bords de la Loire, de la Sarthe, du Loir, de l'Authion, du Thouet, et même à la sablonnière du Tertre-Monchaud, près Tiercé : où elles nichent tous les ans, dans les trous profonds qu'elles ont creusés à la partie supérieure de cette profonde excavation.

### 38. HIRONDELLE DE ROCHER : *Hirundo rupestris*, Linn.

*Hirundo rupestris* et *hir. montana*, Gmel. — *L'hirondelle grise des rochers*, Buff. — *L'hirondelle de rocher*, Vieill. — *Hirondelle de rocher*, Tem. pag. 430.

D'un brun clair en dessus, d'un blanc roussâtre en dessous ; queue à peine fourchue, avec une tache blanche sur les

barbes intérieures des dix pennes latérales ; tarses couverts d'un duvet grisâtre.

*Mâle adulte* : un peu plus grand que l'hirondelle de fenêtre ; longueur totale, 5 pouces 10 lignes.

Parties supérieures d'un brun clair sans taches, les inférieures d'un blanc sale, avec les flancs et l'abdomen légèrement lavés de roussâtre ; iris aurore.

*La femelle* ressemble au mâle.

*Les jeunes de l'année* ont les plumes du dos et des ailes bordées de roux clair ; les parties inférieures d'un jaune roussâtre ; mais la gorge est mouchetée de petits points grisâtres sur un fond blanchâtre.

Les Hironnelles de rocher effectuent leur double passage sans s'arrêter au printemps, et en ne restant que quelques jours à l'automne ; à cette dernière époque, on les voit par petites troupes de douze à quinze individus, sans doute par petites familles ainsi réunies, volant à une moyenne hauteur, et d'un vol moins rapide que celui de l'Hirondelle de cheminée ; s'arrêtant quelquefois autour des grands arbres, lorsqu'elles y rencontrent des insectes. Rare.

### MARTINET : *CYPSELUS*, Illig.

Bec petit, recouvert de plumes presque jusqu'à la pointe ; tarses très-courts, à demi emplumés ; doigts totalement séparés.



le postérieur articulé sur le côté interne du tarse et dirigé en devant; ongles courts, très-arqués et fort rétractiles; queue à dix rectrices; première et deuxième rémiges les plus longues de toutes.

Les Martinets diffèrent des hirondelles par des caractères tranchés; mais ils vivent comme elles d'insectes qu'ils saisissent en volant, et qu'ils peuvent retenir à volonté, au moyen d'abajoues gluantes, contre les parois desquelles ils se collent. Ils ont le vol beaucoup plus rapide et plus élevé que celui des hirondelles, et sont comme elles de passage périodique; la mue est simple et s'opère en janvier.

### 39. MARTINET DE MURAILLE : *Cypselus murarius*, Tem.

*Hirundo apus*, Linn. — *Le martinet noir* ou *grand martinet*, Buff.  
— *Le martinet noir*: *cypselus apus*, Vieill. — *Martinet de muraille*: *cypselus murarius*, Tem. pag. 434.

*Mâle adulte* : grosseur du rossignol; longueur totale, 7 pouces 10 lignes; envergure, 14 pouces 9 lignes; les ailes dépassent la queue de 10 lignes.

Dessus et dessous couleur de suie, avec la gorge d'un blanc cendré; devant et côtés du tarse emplumés; iris brun foncé.

*La femelle* est seulement un peu plus petite que le mâle.

*Les jeunes de l'année* ont la gorge et le tour

du bec d'un blanc pur ; les pennes des ailes et de la queue liserées de blanc.

Cette espèce , qui est très-commune dans les villes , arrive du 20 au 25 avril et repart du 24 au 30 juillet. Elle niche dans des trous de murailles, mais toujours à une grande élévation. Le nid est composé de toutes sortes de matières mollettes indifféremment , enduites d'une humeur visqueuse de couleur grise , que l'oiseau fait sortir de sa gorge. La femelle , qui ne fait qu'une couvée par an , y pond trois à quatre œufs blancs, oblongs, longs de 1 pouce et de 7 lignes de diamètre.

Ces oiseaux se tiennent autour des grands édifices, où on les voit , d'un vol extraordinairement rapide , décrire mille cercles ou planer au milieu des airs. C'est surtout vers le soir , et même après le coucher du soleil, qu'ils se réunissent par petites troupes pour faire leurs grandes évolutions, en criant tous ensemble. Rarement se reposent-ils à terre, par la difficulté qu'ils éprouvent à reprendre leur vol une fois qu'ils y sont posés, si ce n'est lorsqu'ils se trouvent sur quelque élévation.

(2) *Bec échancré près de son extrémité.*

**GOBE-MOUCHE : *MUSCICAPA*, Linn.**

Bec médiocre, robuste, triangulaire, déprimé horizontalement, à vive-arête en dessus, un peu crochu à sa pointe ;

avec des barbes roides à sa base ; tarses de la longueur du doigt du milieu ; les deux doigts extérieurs réunis à leur base.

Les Gobe-Mouches sont des oiseaux de petite taille , vifs à saisir leur proie, qui consiste particulièrement en insectes qu'ils attrapent ordinairement au vol, ainsi que de quelques baies. Ils ont les yeux grands, la penne bâtarde courte, les deuxième et troisième rémiges les plus longues de toutes, et les tarses courts (1). Leur mue est simple ou double, selon les espèces. Le mâle et la femelle se distinguent souvent l'un de l'autre, et les jeunes diffèrent ordinairement des vieux dans leur première année seulement. Ils sont tous de passage périodique.

40. GOBE-MOUCHE GRIS : *Muscicapa grisola*,  
Linn.

*Le gobe-mouche proprement dit, Buff. — Le gobe-mouche proprement dit et gobe-mouche grisâtre, Vieill. — Gobe-mouche gris, Tem. pag. 152.*

Parties supérieures d'un brun cendré, avec la tête rayée de blanc et de noirâtre.

**Mâle adulte** : taille de la fauvette à tête noire ; longueur totale, 5 pouces 6 lignes ; envergure, 9 pouces 6 lignes.

---

(1) Ce dernier caractère servira à distinguer au premier aperçu, les gobe-mouches d'avec les fauvettes dont le tarse est toujours allongé.

Parties supérieures d'un brun cendré; mais les rémiges et les rectrices noirâtres; la partie antérieure du dessus de la tête rayée longitudinalement de blanc et de noirâtre : cette dernière couleur occupant le centre de chaque plume; parties inférieures blanches, tirant au gris roussâtre sur les flancs, avec des taches longitudinales d'un brun cendré sur les côtés du cou, la poitrine et les flancs; *dessous de l'aile d'un gris-roussâtre clair*; iris brunâtre; bec et pieds noirs.

*La femelle et les jeunes de l'année* ressemblent au mâle; cependant ces derniers ont le dessus du cou pâle et le dessous de l'aile blanc.

Cette espèce, dont la mue est simple, et qui est assez répandue, arrive vers la fin d'avril, et repart vers la mi-septembre.

D'un naturel triste, ce Gobe-Mouche ne fait entendre qu'un petit cri aigre et désagréable, qu'il jette, surtout à l'approche de l'homme, sans pour cela s'en effrayer beaucoup. On le rencontre dans les lieux frais et ombragés des bois, des vergers, etc., où il vit solitaire. C'est aussi dans ces lieux qu'il établit son nid, qu'il place, soit dans une fente ou la cavité d'une branche cariée, ou bien dans un buisson, et toujours à quelques pieds de terre. Ce nid est

composé de mousse verte, de quelques lichens, de racines fibreuses, mêlées souvent avec les fleurs sèches du chêne, et de quelques crins en dedans; le tout assez mal confectionné. La femelle, qui ne fait qu'une couvée par an, y pond, vers la mi-mai, cinq œufs d'un blanc sale, marqués confusément de taches roussâtres très-rapprochées, surtout vers le gros bout. Les couvées terminées, ces oiseaux se répandent dans les jardins, les vergers, etc.

Angers (le Jardin des Plantes), Baugé, Saumur, Segré, le Puy-Notre-Dame, les forêts de Fontevault, de Cholet, de Vezins, etc.

Cab. de MM. Court., Guill., Olliv., de la Perr., Mill.; le Mus.

41. GOBE-MOUCHE A COLLIER : *Muscicapa albicollis*, Tem.

*Le gobe-mouche à collier de Lorraine, Buff. — Le gobe-mouche noir à collier : muscicapa streptophora, Vieill. — Gobe-mouche à collier : muscicapa albicollis, Tem. pag. 153.*

A l'origine des rémiges, un petit miroir d'un blanc plus ou moins pur; plus étendu sur les vieux.

*Vieux mâle en plumage de printemps ou de noces* : taille de la linotte; longueur totale, 4 pouces 10 à 11 lignes; envergure, 8 pouces 6 lignes.

Parties supérieures d'un noir foncé; les infé-

rieures ainsi que le front, un collier sur la nuque, le croupion, un miroir et une grande tache sur l'aile: le tout d'un blanc pur. Cette dernière tache qui s'étend sur la base des moyennes, ainsi que sur le bord externe des grandes couvertures, est réunie au miroir; mais ne paraît telle, que lorsque l'aile est déployée; iris, bec et pieds noirs.

Cette livrée n'est parfaite qu'après la deuxième année, et au moyen d'une double mue. Avant cette époque, on remarque quelques plumes grises parmi les noires, et les rémiges ainsi que les rectrices ne sont que noirâtres. Les deux extérieures de ces dernières ont en outre, des bords blancs qui diminuent de largeur avec la mue, et qui finissent par disparaître totalement, après l'âge de deux ans.

*Vieille femelle en plumage de printemps:* front d'un cendré blanchâtre; parties supérieures d'un gris cendré, légèrement lavé de brun olivâtre; parties inférieures et les taches de l'aile d'un blanc pur; collier d'un cendré clair et faiblement indiqué; les deux pennes extérieures de la queue bordées de blanc; iris, bec et pieds noirs.

*Les jeunes de l'année, ainsi que les vieux, mâle et femelle, après la mue d'été, ressemblent beaucoup à la vieille femelle; mais ils*

n'ont point le front d'un cendré blanchâtre, si ce n'est les très-vieux mâles, ni de collier sur la nuque; les taches blanches de l'aile sont lavées de jaunâtre; elles sont moins larges sur les grandes couvertures, où elles ne forment à chacune d'elles qu'une bordure externe étroite; et le miroir a peu d'étendue dans les jeunes de l'année. Les parties inférieures sont d'un blanc sale, glacé de cendré, surtout aux flancs, à la poitrine et aux côtés du cou; les taches latérales de la queue sont comme dans la vieille femelle; iris, bec et pieds noirs.

Cette espèce, dont la mue, double, donne au mâle et à la femelle, après les couvées terminées, la livrée des jeunes de l'année, ne niche point en Anjou, elle ne fait qu'y passer au printemps et à l'automne. A leur premier passage, qui a lieu vers la fin d'avril, ainsi que dans les premiers jours de mai, ces oiseaux sont dans leurs habits de noces. A cette époque, ils ne s'arrêtent que peu de jours: aussi les rencontre-t-on rarement; tandis qu'à leur passage d'été, qui commence dès la fin d'août, et finit dans les premiers jours d'octobre, rarement plus tard, et sous la livrée du jeune âge, ils sont très-répandus dans les bois, ainsi que partout où il y a des arbres, sur les basses branches desquels ils se tiennent ordinairement, pour être plus à portée de s'élaner sur les insectes qui

viennent à passer, ou qu'ils saisissent quelquefois à terre. Indépendamment des insectes qui composent leur nourriture ordinaire, ils mangent aussi des fruits, tels que ceux du sureau, de la ronce, ainsi que des mûres et des figues. De là les noms de *Mûrier* et de *Bec-Figue* qu'ils portent en Lorraine, et qu'ils ont de commun avec le *Muscicapa luctuosa* de Tem. Dans le même pays, on lui donne encore le nom de *petit Pinson des bois*, à cause d'une sorte de ressemblance (en plumage d'automne) avec cet oiseau, et d'une espèce de piaulement, *tuit*, qui est aussi celui du pinson, et qu'il ne cesse de répéter, surtout lorsqu'il voit quelqu'un, sans marquer pour cela beaucoup de défiance, se laissant facilement approcher.

Très-commun à son passage d'été, dans tous les bois, les îles de la Loire, les vergers, les arbres des boulevards et du Jardin des Plantes d'Angers, etc., etc.; rare à son passage du printemps.

Cab. de MM. Court., Olliv., de la Perr., Guill., Mill.; le Mus.

**FAMILLE DES DENTIROSTRES : *Dentirostres*.**

Bec fort ou grêle, toujours échancré près de son extrémité (1); triangulaire et comprimé, ou bien conique, ou

---

(1) Le genre troglodyte excepté, dont le bec est entier.



presque aciculaire; les deux doigts extérieurs réunis à leur base.

(1) *Bec fort ou gros, triangulaire et comprimé, ou plus ou moins conique.*

### PIE-GRIÈCHE : *LANIUS*, Linn.

Bec médiocre, robuste, arrondi en dessus, comprimé latéralement; garni de soies roides sur ses angles; mandibule supérieure crochue et fortement dentée vers le bout; l'inférieure retroussée et très-aiguë à sa pointe.

Les Pie-Grièches sont des oiseaux de petite taille, mais courageux et intrépides; qui se défendent et même attaquent avec vigueur des oiseaux beaucoup plus forts qu'elles, surtout à l'époque de leurs nichées.

Leur bec armé d'une dent analogue à celle du bec des faucons, les a fait classer, par quelques naturalistes, avec les oiseaux de proie; mais leurs ongles médiocres et non rétractiles et plus encore l'absence d'une cire à la base du bec, les en éloignent assez, ainsi que leur manière de vivre qui est plutôt insectivore que carnivore, quoiqu'elles mangent, dit-on, quelquefois de petits oiseaux, qu'elles ont soin de plumer et de dépecer préalablement. Leur proie, qu'elles saisissent et qu'elles emportent avec le bec, les distingue encore des oiseaux de proie qui n'emploient que leurs serres pour cet effet.

Les Pie-Grièches ne planent point non plus,

comme le font les oiseaux de proie; leur vol est pour l'ordinaire assez irrégulier et jamais long-temps suivi; et dans l'état de repos, ces oiseaux ont dans la queue un balancement de haut en bas.

Certaines espèces jouissent du talent particulier de pouvoir imiter le chant de plusieurs oiseaux; mais il serait difficile d'admettre, comme plusieurs naturalistes l'ont avancé, que cette faculté leur a été donnée pour tromper les oiseaux, afin de les attirer près d'eux, et d'être, par cela même, plus à portée d'en faire leur proie. Cependant cette manière de voir paraît au premier aperçu, assez satisfaisante, en admettant même que les Pie-Grièches doivent manger des oiseaux. Mais comment expliquer le motif qui les porte à contrefaire le chant de la perdrix rouge, et plus encore le bêlement de la chèvre? faits que nous avons été à même de vérifier plus d'une fois. Ici, il n'est plus possible d'admettre un appétit carnassier pour d'aussi gros animaux; pas plus que chez le geai, qui possède cette faculté imitatrice à un degré de perfection également bien marqué.

Ces différentes observations jointes à celle que cette habitude de contrefaire les autres animaux, n'a encore été observée que chez les Pie-Grièches rousses et écorcheurs, ainsi qu'au

geai ( en ce qui concerne toutefois les oiseaux de notre pays ) : trois espèces d'oiseaux privés en quelque sorte d'un chant notable , nous donnent à penser que si la nature les a peu favorisés, en leur refusant cet agréable précurseur de l'amour, chez les oiseaux, elle a su du moins les en dédommager, en quelque façon, en leur accordant ce pouvoir mimique.

Pour corroborer ce que nous venons d'avancer, nous ferons remarquer que ces différentes espèces d'oiseaux imitateurs ne contrefont jamais les autres animaux qu'au printemps, et qu'à cette époque, l'influence des parties de la génération sur l'organe de la voix, agissant dans toute sa force, il en résulte que les Pie-Grièches et les geais, qui n'ont pas de chant bien déterminé par eux-mêmes, et se trouvant en quelque sorte forcés par cette influence, d'en avoir un qui soit propre à remplacer celui dont la nature les a privés, ils imitent les animaux qu'ils entendent autour d'eux.

Et enfin, comment supposer que cet appétit carnassier qu'on leur attribue, ne les fit chercher à tromper les animaux qu'au printemps, afin de pouvoir s'en emparer? Ils ne mangeraient donc de la chair qu'à cette époque : ceci n'est pas supposable.

La mue est simple ou double, selon les espèces;

Le mâle et la femelle diffèrent plus ou moins l'un de l'autre ; et les jeunes, qui se distinguent souvent beaucoup des vieux dans leur première année, ne quittent bien complètement la livrée du jeune âge qu'à leur deuxième année.

Toutes les espèces de ce genre sont connues en Anjou sous celui de *pie-croix*.

42. PIE-GRIÈCHE GRISE : *Lanius excubitor*,  
Linn.

*La pie-grièche grise*, Buff. — *La pie-grièche grise*, Vieill. — *Pie-grièche grise*, Tem. pag. 142. — *Vulg. la grande pie-croi, la pie-marage, la pie-crouillère.*

Une double tache blanche sur les grandes pennés alaires ; les deux rectrices intermédiaires entièrement noires ; tête et manteau d'un cendré clair ; point de bandeau noir sur le front.

*Vieux mâle* : taille de l'étourneau ou un peu moindre ; longueur totale, 9 pouces ; envergure, 13 pouces ; queue dépassant les ailes de 2 pouces.

Parties supérieures d'un cendré clair, ailes courtes, noires, avec l'origine des quinze premières pennés d'un blanc pur, formant une double tache lorsque l'aile est ployée ; scapulaires et extrémité des pennés secondaires blancs. Queue très-étagée ; les deux pennés intermédiaires entièrement noires ; les latérales terminées de blanc, et plus largement bordées de cette couleur qu'elles sont plus extérieures ; œil noir.

râtre, placé dans une bande noire qui se rend du bec sur l'oreille; parties inférieures d'un blanc pur; bec et pieds noirs.

*La vieille femelle*, un peu plus petite que le mâle, est d'un cendré plus foncé en dessus, d'un blanc moins pur en dessous, avec la poitrine légèrement marquée de petits croissans grisâtres; les taches blanches des ailes et de la queue sont moins étendues que dans le mâle.

*Les jeunes* ont les couleurs ternes, le ventre et la poitrine marqués de lignes transversales, demi-circulaires.

*Var. B.* entièrement blanche, avec l'extrémité des rémiges noire.

Cette espèce, qui est sédentaire et qui n'est pas très-répan due, habite la lisière des bois, dans les pays de landes de préférence; mais dès l'approche de l'hiver, elle fréquente les plaines et se rapproche des habitations, où on la voit sur les arbres élevés ainsi que sur les buissons; mais d'un naturel défiant, elle se laisse difficilement approcher.

Niche ordinairement dans les bois, sur les grands arbres ainsi que dans les gros buissons d'épines. Le nid est composé d'herbes sèches et de mousse extérieurement; l'intérieur est garni de laine et de plumes. La femelle pond cinq à sept œufs d'un gris pâle, marqués de taches brunâtres plus rapprochées vers le gros bout.

Segré, Baugé, Angers, Saumur, les bords de la Loire, etc.

La *Var. B.* a été tuée en décembre 1823.

43. PIE-GRIÈCHE A POITRINE ROSE : *Lanius minor*, Linn.

*La pie-grièche d'Italie, Buff. — La pie-grièche grise à front noir et la pie-grièche à front noir, Vieill. — Pie-grièche à poitrine rose, Tem. pag. 144. — Vulg. la pie-en-crouelle.*

Une seule tache blanche formant un miroir sur l'aile ; les quatre rectrices intermédiaires entièrement noires ; un large bandeau noir sur le front des vieux, ainsi que la poitrine rose et la gorge blanche.

*Vieux mâle* : Un peu moins grand que le précédent ; longueur totale, 8 pouces ; envergure, 12 pouces 7 lignes.

Un large bandeau noir sur le front se réunit à une bande de même couleur, qui part du bec, passe par les yeux et s'étend sur l'oreille ; occiput, dessus du cou et dos d'un cendré clair ; ailes noires, avec un miroir blanc ; queue presque carrée, seulement les deux rectrices extérieures plus courtes ; les quatre intermédiaires entièrement noires, toutes les autres terminées de blanc et largement bordées ou totalement de cette couleur ; gorge blanche ; poitrine et flancs roses ; iris brunâtre ; bec et pieds noirs.

*La vieille femelle*, un peu plus petite que le mâle, a le rose plus terne et le noir moins pur et tirant au brun ; la bande du front, ainsi que celle des oreilles, moins étendue.

*Les jeunes avant la mue* : plumes des parties supérieures d'un cendré pâle, mais bordées de blanchâtre ; parties inférieures d'un blanc terne ; une tache noirâtre part du bec et s'étend sur l'oreille ; *point de bandeau noir sur le front* : cette couleur remplacée par du cendré terne ; bec et pieds noirâtres.

Cette espèce, de passage périodique, a le bec beaucoup plus fort que celui de la précédente, avec laquelle elle a quelques rapports. Elle arrive au printemps et repart à l'automne. On la rencontre sur les grands arbres des bords de la Loire, ainsi que du Thouet, où elle est rare. C'est aussi sur ces arbres ou dans un buisson qu'elle place son nid, qu'elle compose comme celui de la précédente ; la femelle y pond cinq à six œufs d'un gris bleuâtre, marqués de taches brunâtres disposées en bandes en arrivant vers le gros bout.

Ces oiseaux ont un cri d'inquiétude très aigu : *piauï, piauï, piauï*, etc. ; imitant en quelque sorte le bruit et le son d'un timbre argentin, qu'ils font entendre, surtout pendant le temps des couvées.

De très-loin on peut les distinguer des autres Pie-Grièches à ce cri particulier, ainsi qu'à leur vol élevé, rapide et horizontal.

Les îles de la Loire, les environs de Saumur, etc.

Cab. de MM. Court., Olliv., Mill.; le Mus.

44. PIE-GRIÈCHE ROUSSE : *Lanius rufus*, Briss.,  
Linn.

*La pie-grièche rousse*, Buff. — *La pie-grièche rousse*, Vieill. — *Pie-grièche rousse*, Tem. pag. 146.

Queue arrondie ; première rémige aussi longue que la quatrième ; dessous du cou et occiput roux dans les vieux ; un miroir blanc sur l'aile des mâles seulement : les jeunes avaient leur première mue exceptés ; pieds noirs.

*Vieux mâle* : un peu moins grand que le proyer ; longueur totale, 7 pouces ; envergure, 11 pouces 6 lignes.

Front blanc, suivi d'une large bande noire qui descend sur les yeux, les oreilles et les côtés du cou ; occiput, nuque et dessus du cou d'un roux vif ; dos et ailes noires ; un *miroir blanc sur les rémiges* ; extrémité et bordures des plumes moyennes, et les scapulaires blancs ; couvertures supérieures de la queue blanchâtres ; rectrices noires, mais les plumes latérales terminées et plus ou moins tachées et bordées de blanc ; les deux intermédiaires entièrement noires ; iris roussâtre ; bec et pieds noirs.



*La vieille femelle* a le roux de la tête et du cou moins vif, et rayé de brun en travers; les parties inférieures d'un blanc terne et moins étendues que dans le mâle; le noir moins pur et les couvertures supérieures des ailes *bordées de roux; point de miroir blanc sur les rémiges.*

*Les jeunes avant leur première mue* ont le front, les sourcils et le lorum mélangé de blanc et de grisâtre; toutes les parties supérieures d'un roux terne; un peu de roux cendré et quelques arcs bruns au croupion; les deux rectrices extérieures entourées de brun et de blanc; les quatre intermédiaires sont d'un roux brun, sans taches; *point de miroir blanc sur les rémiges*; parties inférieures d'un blanc sale, avec des croissans angulaires grisâtres; bec couleur de corne.

*Les jeunes après leur première mue (au mois d'août)*, ont le dessus de la tête et du cou, ainsi que les scapulaires, vermiculé de blanc, de noirâtre et de roux; le dos brunâtre; le croupion d'un blanc grisâtre, avec quelques arcs noirâtres; les bordures des ailes roussâtres; *le miroir du mâle blanchâtre et ombré de roussâtre*; les rectrices brunâtres, toutes terminées de blanc, avec la plus extérieure bordée de cette couleur, et la deuxième de blanc roussâtre; parties inférieures d'un blanc sale, avec des croissans noirâtres sur

Les côtés du cou, la poitrine et les flancs ; sous-caudales d'un blanc jaunâtre.

Cette espèce, dont la mue, double, en faisant au printemps prendre aux jeunes de l'année le plumage des adultes, leur laisse encore après cette opération, quelques traces de la livrée du jeune âge, qui ne disparaissent bien qu'à l'âge de deux ans.

Elle est de passage périodique, arrive vers la mi-avril, et repart vers la mi-septembre. On la rencontre sur les arbres, dans les champs, les prairies, etc., des lieux sablonneux de préférence. C'est ordinairement sur les arbres fruitiers, ainsi que sur les peupliers, qu'elle place son nid, à 10 ou 15 pieds de terre ; elle le compose d'herbes sèches, ainsi que de tiges et de sommités de filago, de lichens, de filasse, entrelacés ensemble, et le garnit intérieurement de racines fibreuses et de quelques plumes ; la femelle y pond six à sept œufs, longs de 41 lignes sur 8 de diamètre, d'un blanc sale, avec des taches d'un brun fauve et d'autres plus foncées : ces taches sont plus larges et plus rapprochées vers le gros bout, où elles forment une espèce de couronne.

Elle n'est pas très-commune. On la rencontre particulièrement dans les arrondissemens de Baugé et de Saumur, ainsi qu'aux bords de la Loire,

45. PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR : *Lanius collurio*,  
Briss., Linn.

*L'écorcheur*, Buff. — *La pie-grièche écorcheur*, Vieill. — *Pie-grièche écorcheur*, Tem. pag. 147.

Queue coupée carrément, seulement la rectrice extérieure plus courte que les autres ; première rémige plus longue que la quatrième ; point de miroir blanc sur l'aile ; pieds d'un brun marron.

*Vieux mâle* : moins grand que le précédent ; longueur totale, 6 pouces 6 lignes ; envergure, 11 pouces.

Un trait noir sur le front se réunit à une bande de même couleur, qui s'étend de la base du bec jusque sur l'oreille ; dessus de la tête et du cou, bas du dos et croupion d'un cendré bleuâtre ; dos et couvertures des ailes d'un roux marron ; gorge, abdomen et souscaudales d'un blanc pur ; poitrine, ventre et flancs d'un rose très-légèrement lavé de roux ; rectrices noires, les quatre intermédiaires sans taches ; les latérales blanches jusqu'aux deux tiers de leur longueur ; bec noir ; iris et pieds brunâtres.

*Vieille femelle* : parties supérieures d'un roux terne, avec la nuque et le croupion d'un roux cendré ; une bande rousse derrière l'œil ; lorums et sourcils d'un blanc jaunâtre ; queue brunâtre, terminée de blanchâtre ; les quatre pennes intermédiaires entièrement d'un brun

roussâtre, et les deux latérales entourées de brun et de blanc jaunâtre; parties inférieures d'un blanc plus ou moins pur, avec des arcs bruns sur les côtés du cou, la poitrine et les flancs.

*Les jeunes de l'année* ressemblent beaucoup à la femelle, ainsi qu'aux jeunes de la précédente. Parties supérieures d'un brun roussâtre, avec de légères lunules brunes sur la tête, mieux prononcées sur le dos et les scapulaires; couvertures supérieures des ailes *largement bordées de roux*, et terminées par un peu de blanchâtre; croupion roux, *marqué de petites raies transversales brunes*; parties inférieures d'un blanc plus ou moins pur, avec des arcs anguleux noirâtres sur les côtés du cou, la poitrine et les flancs; lorums grisâtres; sourcils d'un gris jaunâtre; queue roussâtre, terminée de blanc roussâtre: les deux pennes intermédiaires entièrement roussâtres, la plus extérieure bordée de blanc; bec grisâtre, moins foncé en dessous.

*Les jeunes au sortir du nid* sont plus teints de grisâtre.

Cette espèce, de passage périodique, arrive et repart aux mêmes époques que la précédente. On la rencontre sur les haies fortes des champs, des chemins et des prairies. C'est or-

dinairement dans un fort buisson d'épines qu'elle place son nid, et à quelques pieds de terre. Elle le compose des mêmes matériaux que celui de la précédente, lui donne la même forme; mais il est un peu moins grand. La femelle, qui fait deux couvées par an, y pond cinq à six œufs à chaque fois, très-variables, tant par la couleur du fond que par la disposition des taches : ils sont blancs, bleuâtres, grisâtres ou roses, avec des taches brunes, grises ou roussâtres, plus rapprochées et réunies en couronne vers le gros bout.

Très-commune partout.

### MERLE : *TURDUS*, Linn.

Bec médiocre, tranchant, glabre à sa base; aussi large que haut, ensuite comprimé latéralement, arrondi en dessus; bouche ciliée; tarses longs; mandibule supérieure échancrée et courbée à sa pointe.

Les oiseaux de ce genre ont les tarses allongés, les ailes moyennes ou courtes, la penne bâtarde petite, et les rémiges variables dans leurs proportions. Leur plumage est tantôt grivelé ou moucheté, ou seulement uniforme, ou varié par des couleurs distribuées par masses. Ces caractères ont servi à Montbeillard pour les diviser en deux familles : *les grives et les merles*, qui formeront dans ce genre, chacune, une section particulière.

Pour faire entendre leur chant, qui est agréable et souvent très-varié, ces oiseaux se tiennent à l'extrémité des arbres ou des rochers, selon les espèces. Ils vivent d'insectes et de fruits; leur mue est simple.

(a) *Plumage grivelé ou moucheté* ( les grives ).

Dans cette section, les mâles, les femelles et les jeunes diffèrent peu les uns des autres.

46. MERLE DRAINE : *Turdus viscivorus*, Linn.

*La draine*, Buff. — *La grive draine*, Vieill. — *Merle draine*, Tem. pag. 161. — *Vulg.* la tré, la trée, la traie, la grive de gui, la grosse grive.

Lorums d'un gris blanchâtre ; dessous de l'aile blanc ; les trois rectrices extérieures terminées de gris blanc.

*Mâle adulte* : taille d'une tourterelle ; longueur totale, 11 pouces.

D'un brun cendré en dessus, avec les couvertures alaires bordées et terminées de blanc ; parties inférieures d'un blanc lavé de jaunâtre, avec des taches brunes lancéolées sur la gorge et le devant du cou, mais ovales sur le ventre.

*La femelle et les jeunes* sont en dessous plus nuancés de roussâtre.

Cette espèce, qui est sédentaire, vit par petites familles, jusqu'au printemps : époque où chaque couple va s'occuper de la construction de son nid, qu'il place dans la bifurcation d'un

arbre de moyenne grandeur. Ce nid est composé extérieurement de mousse verte, de feuilles et d'herbes réunies ensemble, avec de la terre boueuse ; le dedans est garni d'herbes fines, de laine et de crins. La femelle y pond quatre à cinq œufs, un peu plus gros que ceux du merle, grisâtres et mouchetés de roux : ces mouchetures sont placées soit sur le gros ou sur le petit bout, ou bien elles sont disséminées également sur toute la coquille.

Pendant l'été, on la rencontre dans les prés, les pâturages, souvent à terre où elle recherche des insectes et des vers ; mais à l'automne ainsi que pendant l'hiver, elle se tient sur les pommiers où croit le guy dont elle aime beaucoup les fruits, ainsi que les pommes, surtout lorsque celles-ci sont pourries.

Dès la fin de l'hiver, le mâle commence à faire entendre son chant sifflé, en se tenant à l'extrémité des arbres. Les gens de la campagne ont remarqué que ce chant est toujours le précurseur d'un grand vent, dont l'oiseau fait connaître l'orient, en se tournant le bec du côté où il souffle. Outre leur chant sifflé, ces grives ont un cri de rappel : *trée, trée, trée*, qu'elles répètent en volant ainsi qu'étant reposées, afin de s'avertir du danger qu'elles ont à craindre, ou bien pour insulter à quelque chouette.

47. MERLE LITORNE : *Turdus pilaris*, Linn.

*La litorne ou tourdelle*, Buff. — *La grive litorne*, Vieill. — *Merle litorne*, Tem. pag. 163. — *Vulg. la flèche, la jacasse, la grive kakià.*

Lorums noirs ; dessous de l'aile d'un blanc argenté ; la rectrice extérieure terminée de gris foncé.

*Mâle adulte* : un peu moins grand que le précédent ; longueur totale, 10 pouces.

Tête, dessus du cou et bas du dos cendrés ; haut du dos et couvertures des ailes châtains ; gorge et poitrine d'un *roux clair*, avec des taches noires lancéolées ; ventre blanc ; plumes des flancs marquées de taches noires et bordées de blanc ; *pieds noirâtres.*

*La femelle*, dont la tête est un peu moins grosse que celle du mâle, en diffère encore par sa gorge, dont le fond est *blanchâtre* ; elle a aussi le cendré de la tête plus foncé, et ses *pieds sont bruns.*

Cette espèce, de passage périodique, arrive vers la fin d'octobre ainsi que dans les premiers jours de novembre, par troupes plus ou moins nombreuses, souvent de plusieurs cents. L'arrivée de ces oiseaux est toujours accompagnée ou suivie de mauvais temps ; comme aussi leur départ annonce le retour du printemps. On les rencontre dans les pâturages, les champs, où



ils cherchent des lombris, etc. Ils mangent aussi des baies, surtout celles de l'alisier; mais tandis que la troupe se repaît avec sécurité, plusieurs sentinelles, placées sur des arbres élevés, sont là pour l'avertir du moindre danger, en jetant les cris: *kià, kià, kià; kià*, qui leur sert aussi à se rallier. Très-commune.

48. MERLE GRIVE : *Turdus musicus*, Linn.

*La grive, Buff.* — *La grive proprement dite et grive de vignes, Vieill.* — *Merle grive, Tem. pag. 164.*

Dessous de l'aile jaune-chamois; lorums jaunâtres.

*Mâle adulte* : taille du merle; longueur totale, 8 pouces 7 lignes; envergure, 13 pouces 8 lignes.

Parties supérieures d'un brun olivâtre; couvertures des ailes bordées et terminées de roussâtre; gorge et devant du cou blancs, sans taches; poitrine et côtés du cou d'un jaune roussâtre, couverts de taches triangulaires noirâtres; ventre et flancs blancs, avec des taches triangulaires sur le ventre, mais ovoïdes sur les flancs.

*La femelle*, un peu moins grande que le mâle, a toutes les teintes de jaune roussâtre plus pâles et moins étendues sur les couvertures des ailes.

Cette espèce, qui est commune et qu'on voit en toutes saisons, paraît néanmoins plus nom-

breuse au printemps, peut-être parce qu'elle se fait entendre à cette époque; ou bien est-elle en partie sédentaire et en partie voyageuse?

C'est à l'extrémité des grands arbres champêtres ou des bois, que, dès la fin de l'hiver ainsi que pendant le printemps, le mâle se plaît à chanter pendant une grande partie de la journée.

Le nid, qui est de forme hémisphérique, et qu'elle place sur les arbres fruitiers ainsi que sur les gros buissons, est composé extérieurement d'herbes sèches, de mousse, et terrassé en dedans avec de la terre boueuse et du pourri de bois, liés ensemble par quelques brins de paille. C'est dans ce nid, et à nu, que la femelle pond de quatre à six œufs d'un bleu céleste un peu foncé, marqués de quelques gros points noirs ou brunâtres plus rapprochés vers le gros bout.

#### 49. MERLE MAUVIS : *Turdus iliacus*, Linn.

*Le mauvis*, Buff. — *La grive mauvis*, Vieil. — *Merle mauvis*, Tem. pag. 165. — *Vulg. la mauviette, le mauvichon.*

Dessous des ailes et flancs d'un roux vif; sourcils blanchâtres; lorums noirs et jaunâtres.

*Mâle adulte* : un peu moins grand que le précédent; longueur totale, 8 pouces; envergure, 13 pouces 3 lignes.

Parties supérieures d'un brun légèrement

lavé d'olivâtre; dessous blanc, nuancé de jaunâtre sur la poitrine et les côtés du cou, qui sont, ainsi que les côtés du ventre, marqués de taches *oblongues* noirâtres.

*La femelle* a les couleurs moins vives, les taches de la poitrine et des côtés du ventre plus étendues et d'un brun clair, et les sourcils plus blancs que dans le mâle.

Cette espèce, qui est commune et de passage périodique, arrive par petites troupes vers la fin de septembre ainsi que dans les premiers jours d'octobre, et repart vers la fin de mars. A leur arrivée, ces oiseaux se répandent dans les vignes, dont ils mangent le raisin, ainsi que dans les champs de genêts, les bois, les haies et les pâturages.

(b) *Couleurs uniformes ou distribuées par masses* (les merles proprement dits).

Dans cette section, le mâle diffère souvent beaucoup de la femelle; mais les jeunes ont de grands rapports avec cette dernière.

50. MERLE A PLASTRON : *Turdus torquatus*,  
Linn.

*Le merle à plastron blanc*, Buff. — *Le merle à plastron blanc et merle à plastron*, Vieill. — *Merle à plastron*, Tem. pag. 166.

Un plastron blanc ou blanchâtre sur la poitrine.

*Vieux mâle* : taille du merle noir; longueur totale, 10 pouces 6 lignes.

Noirâtre, avec toutes les plumes bordées de gris blanc; un large plastron blanc sur la poitrine; bec noirâtre, jaune en dedans; iris noisette.

*La femelle* est d'un noir nuancé de grisâtre, avec les plumes des parties inférieures bordées de blanc, tandis que celles des parties supérieures le sont de gris cendré. Le plastron, moins étendu que dans le mâle, est teint de roux et de gris cendré.

*Les jeunes mâles de l'année* ont le plastron d'un blanc roussâtre, et *les jeunes femelles* ont cette partie peu apparente.

Cette espèce, de passage périodique, en Anjou, ne fait qu'y passer au printemps (mars), et à l'automne (septembre), sans s'arrêter que quelques jours à chaque époque; on la rencontre, quoique rarement, sur les saules qui bordent la Loire, ainsi que dans les bois, les haies: recherchant de préférence les fruits du lierre à toute autre nourriture.

Elle a été observée, à Angers, près les Fourneaux; à Corzé, à Trelazé; à Baugé, du côté des Capucins; à Lué, à Savennières, aux Ponts-de-Cé, à Doué, à Saumur, à Cholet, etc.

Cab. de MM. de la Perr., Guit., Court., Olliv., Guill., Mill.; le Mus.

51. MERLE NOIR : *Turdus merula*, Linn.

*Le merle, Buff.* — *Le merle proprement dit et merle noir, Vieill.*  
— *Merle noir, Tem. pag. 168.* — *Vulg. un mèle, une miaule.*

*Vieux mâle* : taille du loriot; longueur totale, 10 pouces.

D'un noir pur, avec le bec et le tour des yeux jaunes; iris et pieds noirâtres.

*Femelle* : d'un brun noirâtre, avec le devant du cou d'un brun clair tacheté de noirâtre; la poitrine d'un brun roussâtre moucheté de noirâtre; ventre d'un cendré noirâtre, avec quelques traits blanchâtres sur les baguettes; bec et pieds brunâtres.

*Les jeunes mâles de l'année* ressemblent beaucoup à la femelle; après leur première mue, le plumage se noircit, le bec commence à jaunir; mais ce n'est qu'à la seconde mue qu'ils ont leurs couleurs bien décidées.

*Var. B.* Totalement blanc, avec les yeux rouges.

C. Corps blanc, ailes noires.

D. Corps noir, épaulettes blanches.

E. Tapiré de blanc.

F. Noir, à tête blanche.

G. Noir, à queue blanche.

H. Entièrement de couleur isabelle.

I. Noirâtre en dessus, plus clair en dessous; bec d'un brun jaunâtre; pieds brunâtres.

Cette espèce, qui est sédentaire et très-commune partout, est sujette à un albinisme plus ou moins complet, dont chaque modification ne peut à la rigueur constituer une variété, mais bien une variation accidentelle, qui se répète néanmoins assez fréquemment dans les var. B et E.

Les gens de la campagne reconnaissent une race de merle, à laquelle ils donnent le nom de *merle terrier*, à raison de l'habitude qu'ont ces oiseaux de placer leur nid à terre, ordinairement au revers d'un fossé. Nous avons rencontré plusieurs fois de ces nids, sans que nous ayons pu nous assurer qu'ils appartenissent à une espèce différente du *Merle noir*; et nous soupçonnons que les oiseaux qui placent ainsi leurs nids, doivent se rapporter à la var. C du Merle noir de M. Vieillot (Faune franç.; Ois. pag. 161.), qui est ici notre var. I. Est-ce le *Merle brun* de quelques auteurs ?

Dès les premiers jours de février, le mâle commence à faire entendre son chant éclatant et agréable, qu'il discontinue au mois d'août.

Ces oiseaux commencent leur nid dès la fin de février; ils le placent dans un buisson, à quelques pieds de terre, ou bien à terre même, au pied d'une haie ou du revers d'un fossé. Ils le composent de terre et de foin maçonnés en-

semble, l'entourent de mousse et le garnissent à l'intérieur de quelques menues racines. La femelle, qui fait deux ou trois pontes par année, y dépose cinq à six œufs d'un vert bleuâtre, tachetés de brun clair un peu roussâtre.

### LORIOT : *ORIOIUS*, Linn.

Bec médiocre, un peu déprimé à sa base et comprimé vers le bout; mandibule supérieure échancrée et fléchie à son extrémité; l'inférieure plus courte, aiguë et retroussée à sa pointe; tarses courts.

Les Loriots ont les tarses courts, les ailes longues, la penne bâtarde moyenne, et la première rémige moins longue que la seconde, qui est la plus longue de toutes.

Ils vivent d'insectes et de fruits tendres; leur mue est simple. On les rencontre par couples; mais ils se réunissent en familles pour effectuer leur départ.

### 52. LORIOT D'EUROPE : *Oriolus galbula*, Linn.

*Le loriot, Buff. — Le loriot proprement dit et loriot d'Europe, Vieill. — Loriot, Tem. pag. 129. — Vulg. le lorieu, le lorioux.*

*Vieux mâle* : taille du merle; longueur totale, 9 pouces; envergure, 17 pouces.

D'un beau jaune d'or; mais le lorum, les ailes et la queue noirs; cette dernière, qui est coupée carrément, est terminée de jaune; bec d'un marron rougeâtre; iris rouge; pieds noirs.

**Femelle** : olivâtre en dessus , d'un blanc verdâtre en dessous , avec une flamme noirâtre sur chaque plume de ces différentes parties ; ailes et queue d'un gris brun , liserées d'olivâtre.

**Les jeunes avant leur première mue** ressemblent beaucoup à la femelle ; mais les taches des parties inférieures sont plus noires et plus rapprochées ; le bec est grisâtre et l'iris est brun.

Cet oiseau , de passage périodique , arrive à la fin d'avril , et repart à la fin de l'été. Dès son arrivée il fait entendre son chant :



ainsi qu'une espèce de miaulement qu'on lui connaît ; mais les jeunes de l'année ont un cri particulier : *Tian, tian, tian* , qui leur sert à se rallier.

Cet oiseau se nourrit d'insectes et de fruits , particulièrement de cerises. Il se tient de préférence sur les grands arbres , d'où il se laisse difficilement approcher ; il y place aussi son nid , ainsi que sur ceux de moyenne hauteur et même quelquefois à 6 ou 7 pieds de terre , ordinairement dans la bifurcation d'une branche moyenne ; plus rarement le suspend-il par des fils plus ou moins longs. Ce nid artistement fait



avec de la laine, des lichens, des plumes, est garni intérieurement de quelques brins d'herbes ou de joncs. La femelle y pond cinq œufs blancs, marqués de gros points noirs très-espacés.

Depuis 1820, on voit chez M. Courtillé un Lorient mâle qu'il nourrit de mie de pain et de graines de chanvre pilées ensemble; il lui donne aussi de la chair, des vers et des fruits. Cet oiseau, qui ne cesse de siffler dans les beaux jours du printemps, est devenu familier, et vient manger dans la main.

*Nota.* Quant au Martin Roselin (*Pastor roseus*, Tem. pag. 136. — *Turdus roseus*, Linn.), dont la place est ici, nous l'indiquons, sans assurer, d'une manière positive, que ce soit bien cette espèce qui aurait été vue deux fois dans l'arrondissement de Saumur : l'une, dans les environs de Doué, au commencement de l'hiver de 1823; et l'autre près le village de Possay, pendant celui de 1826.

(2) *Bec grêle et pointu, presque aciculaire.*  
(Les becs fins en général.)

Toutes les espèces qui composent cette section sont de petite taille, vivent d'insectes; et quelques-uns ajoutent des baies à leur nourriture.

**TRAQUET : *SAXICOLA*, Bechst.**

Bec droit, plus large que haut à sa base, garni de poils roides sur ses angles; mandibule supérieure échancrée et courbée vers sa pointe, garnie d'une arête saillante qui s'avance sur le front; langue échancrée à son extrémité.

Ce genre est désigné par M. Vieillot, sous le nom de *Motteux* (œnanthe, Gesn.), et par MM. Cuvier et Temminck, sous celui de Traquet (*saxicola*, Bechst.).

Les oiseaux qui le composent ont les ailes de moyenne longueur; la penne bâtarde médiocrement longue; la première rémige beaucoup plus courte que la deuxième; les tarses longs. Leur mue est simple et ruptile; ils ne vivent que d'insectes; leur chant est peu varié et n'a rien d'agréable. On les rencontre à terre ou à l'extrémité des buissons, dans les lieux découverts. Leur vol est court, bas et filé.

Les Traquets se rapprochent tellement des fauvettes, que c'est plutôt par des mœurs et des habitudes différentes qu'ils s'en distinguent, que par des caractères physiques bien prononcés.

**53. TRAQUET MOTTEUX : *Saxicola œnanthe*, Bechst.**

*Motacilla œnanthe*, Gmel. — *Le motteux* ou *vitrec*, Buff. — *Le motteux cendré* ou *vitrec*: *œnanthe cinerea*, Vieill. — *Traquet motteux*, Tem. pag. 237. — *Vulg. le motteux, le mottreul, le mottereau, le cul-blanc.*

Couvertures supérieures de la queue, et les deux tiers de celle-ci blancs.

*Vieux mâle en plumage de printemps* : taille de l'alouette des champs ; longueur totale, 6 pouces 3 lignes ; envergure, 11 pouces 3 lignes.

Parties supérieures d'un gris cendré ; front, sourcils, gorgerette, couvertures supérieures de la queue et les deux tiers de celle-ci blancs ; une bande noire part du bec, passe sous les yeux, et s'élargit sur les oreilles ; devant du cou d'un blanc roussâtre ; le reste des parties inférieures plus pâles ; iris, bec et pieds noirs.

*Femelle au printemps* : un peu moins grande que le mâle.

Parties supérieures d'un brun cendré ; front gris-roussâtre ; sourcils et tache sur l'oreille bruns ; ailes noirâtres bordées de roussâtre ; le blanc de la queue moins étendu que dans le mâle ; parties inférieures d'un roux vineux, qui s'éclaircit en arrivant sur les couvertures inférieures de la queue.

*Jeunes de l'année avant leur première mue* : parties supérieures d'un cendré légèrement teint de roussâtre, avec des mouchetures blanchâtres sur la tête ; gorge, devant du cou, poitrine et haut du ventre d'un gris blanchâtre moucheté de noirâtre ; le reste du dessous du corps d'un blanc plus ou moins roussâtre ; cou-

vertures supérieures et inférieures de la queue d'un blanc sale, légèrement terminées de noirâtre; rectrices comme dans les vieux, mais bordées et terminées de roux clair; iris noisette foncé; bec et pieds noirs.

*Les vieux, mâles et femelles, ainsi que les jeunes après la mue, qui a lieu vers la mi-août, ressemblent un peu à la femelle; ils sont d'un cendré roussâtre en dessus, avec les plumes alaires et caudales bordées et terminées de roussâtre; parties inférieures d'un roux vineux, qui s'éclaircit à la gorge, au bas-ventre, ainsi que sur les souscaudales; sourcils d'un blanc lavé de roux; le blanc de la queue très-pur; le noir de la région des yeux et des oreilles remplacé par du brunâtre; iris, bec et pieds noirs.*

Il existe une race constamment plus petite, qui ne diffère du type de l'espèce que par sa moindre taille: le mâle étant long de 5 pouces 10 lignes, et ayant 11 pouces de vol. Nous l'avons observée dans les landes défrichées, au nord-ouest de l'Anjou; particulièrement dans celles de Feneu, de Sceaux, de Querré, de Thorigné, etc.

Cet oiseau, de passage périodique, arrive vers les premiers jours d'avril et repart à la fin de septembre. On le rencontre dans les terrains

secs et sablonneux, les lieux pierreux, les collines arides, souvent sur les terres labourées, les landes défrichées, etc. Si l'on s'avance vers lui, il file bientôt le long d'un sillon, soit en courant ou en volant, faisant souvent de petites pauses, pour ensuite aller se percher sur un arbre ou un buisson d'où il se laisse plus facilement approcher.

Au mois de septembre, avant de quitter le pays, ces oiseaux fréquentent les prairies qui bordent les rivières, où on les voit courir après les criquets qui sont en quelque sorte la seule nourriture qu'ils rencontrent alors.

54. TRAQUET TARIER : *Saxicola rubetra*,  
Bechst.

*Motacilla rubetra*, Gmel. — *Le grand traquet* ou *turier*, Buff. — *Turier* proprement dit et *le motteux turier*: *œnanthe rubetra*, Vieill. — *Traquet turier*, Tem. pag. 244. — *Vulg. l'ortolan*.

Pennes caudales blanches à leur origine ; un petit miroir blanc sur l'aile.

*Vieux mâle*, un peu plus grand que le *Traquet* ; longueur totale, 4 pouces 10 lignes ; envergure, 8 pouces 9 lignes.

Parties supérieures d'un brun noirâtre, avec chaque plume largement bordée de roussâtre ; couvertures supérieures de la queue rousses, avec chaque plume terminée de noir ; sourcils, bas des joues, gorge, une grande tache sur l'aile

et les deux tiers de la queue d'un blanc pur, avec l'extrémité de cette dernière, ainsi que les deux pennes intermédiaires et toutes les baguettes noirâtres; devant du cou, poitrine et flancs d'un beau roux clair: cette couleur s'affaiblit sur le reste des parties inférieures; une tache, d'un brun noirâtre, sous l'œil, s'étend jusque sur l'oreille; bec et pieds noirs.

*La femelle adulte* diffère du vieux mâle en ce que le blanc pur de celui-ci est remplacé par du blanc jaunâtre, si ce n'est la tache de l'aile où cette couleur est en même temps moins étendue; elle n'a point de noir ni de blanc sur les côtés de la tête; ses couleurs sont aussi moins vives.

*Les jeunes après leur première mue*: parties supérieures mouchetées de noir et de blanc sur un fond roussâtre: chaque plume étant noire au milieu, bordée de roussâtre et terminée de blanc; gorge, milieu du ventre et sourcils blanchâtres; poitrine d'un roux vineux; pennes alaires noirâtres, bordées et terminées de blanc roussâtre; bec et pieds noirs. Les mâles ont de plus que les femelles une tache d'un blanc sale au bas des joues, avec chaque plume, composant cette tache, terminée de brun.

*Les jeunes avant leur première mue*: dessus de la tête rayé de blanc sale sur un fond mêlé

de noirâtre et de roussâtre ; dessus du cou grisâtre , mêlé de brun ; dos et couvertures des ailes tachetés de noir , de roux et de blanc ; parties inférieures d'un blanc sale , légèrement pointillées de grisâtre sur le devant du cou , de brunâtre sur la poitrine , et les joues variées de gris et de roussâtre.

Cette espèce , de passage périodique , arrive dans les premiers jours d'avril et repart à la fin de septembre ; cependant quelques individus restent pendant le mois d'octobre et quelquefois plus tard.

Elle habite les prairies qui bordent les rivières , ainsi que les bruyères ; après que les foins ou les blés sont coupés , ces oiseaux se répandent dans la campagne , où on les voit alors sur les buissons ou perchés au sommet d'un brin de chaume , à la manière du Traquet pâtre.

C'est dans les prairies , quelquefois dans les blés , ainsi que dans les bruyères , que la femelle pond , à terre , dans un nid peu façonné et composé d'herbes sèches , six à sept œufs d'un bleu verdâtre.

Très-commune , surtout dans les prairies qui bordent les rivières , ainsi que dans les bruyères de l'arrondissement de Saumur ; où , dans ce dernier pays , cet oiseau porte le nom d'*Ortolan*.

55. TRAQUET PATRE : *Saxicola rubicola*,  
Bechst.

*Motacilla rubicola*, Linn. — *Le traquet*, Buff. — *Le traquet proprement dit et motteux traquet*: œnant'ie rubicola, Vieill. — *Traquet père*, Tem. pag. 246. — *Vulg. le charbonnier, le traquet.*

Queue noire dans toute son étendue.

*Vieux mâle en plumage de printemps* : taille de la mésange charbonnière ; longueur totale , 4 pouces 10 lignes ; envergure , 8 pouces.

Toute la tête , la gorge , le devant du cou et toute la queue d'un noir pur ; dos et nuque noirs , mais chaque plume bordée de roux pâle ; côtés du cou , haut des ailes et couvertures supérieures de la queue d'un blanc pur ; ailes noirâtres , bordées de roussâtre ; poitrine et ventre d'un roux vif , qui se nuance en roux pâle en arrivant vers la queue ; iris , bec et pieds noirs.

*Femelle adulte* : d'un brun noirâtre en dessus , avec chaque plume bordée de roux pâle ; pennes alaires et caudales brunes , bordées de roux clair ; gorge noire , marquée de petites taches , dont les unes sont roussâtres et les autres plus pâles ; couvertures supérieures de la queue rousses ; la tache blanche du côté du cou ainsi que celle du haut de l'aile moins étendues , et le dessous du corps moins vif que dans le mâle ; iris , bec et pieds noirs.



*Les jeunes de l'année, avant leur première mue* : dessus de la tête et du cou ainsi que le dos noirs, avec du blanc-sale sur le milieu et jusqu'à l'extrémité de chaque plume : cette teinte noire s'affaiblit en passant au roussâtre sur le dos, et devient tout à fait rousse sur les couvertures supérieures de la queue; ailes et queue noires, bordées et terminées de roux; gorge et dessous du cou grisâtres; poitrine et dessous du corps d'un gris jaunâtre légèrement mêlé de noirâtre.

*Les vieux et les jeunes mâles, après la mue d'été*, diffèrent des vieux en plumage de printemps, par les plumes de la tête, de la gorge, du devant et des côtés du cou, qui sont terminées de roussâtre; mais au printemps et au moyen de la mue raptile, cette couleur, qui n'occupe que la fine pointe des barbes, se détache et laisse voir alors le noir et le blanc purs de ces différentes parties; il en est de même des plumes qui recouvrent la queue, qui sont blanches à leur base, noires au milieu, bordées et terminées de roux; quant à la tache du haut de l'aile, qu'on remarque dans les deux sexes, elle est toujours d'un blanc pur en toutes saisons.

Cette espèce qui a beaucoup de rapports avec la précédente, est de passage périodique; elle arrive dès le mois de mars et repart à l'au-

tomne; cependant quelques individus restent toute l'année. Elle habite les terrains sablonneux, les pays de landes, les bruyères et les ajoncs où on la voit voltiger de buisson en buisson, et se percher à leur extrémité la plus élevée, d'où elle articule son cri, *trac*, qu'elle accompagne toujours d'un mouvement d'ailes et de queue. Au printemps, le mâle fait entendre un chant peu varié et à phrases courtes. C'est à terre, entre des racines ou au pied de quelque buisson, que ce traquet place son nid, qu'il compose d'herbes sèches et de menues racines, dans lequel la femelle pond cinq à six œufs d'un vert bleuâtre pâle, avec de légères taches roussâtres.

### **FAUVETTE** ou **BEC-FIN** : *SYLVIA*, Lath.

Bec droit, grêle, subulé, aussi ou plus large que haut à sa base, ensuite étroit; garni de quelques soies sur ses angles; mandibule supérieure aiguë, arquée et échancrée vers sa pointe; mandibule inférieure entière et droite; narines couvertes d'une membrane; langue lacérée à sa pointe.

Les Fauvettes ont la penne bâtarde courte, nulle ou presque nulle, selon les espèces; la première rémige un peu moins longue ou aussi longue que la deuxième; les grandes couvertures des ailes beaucoup plus courtes que les rémiges; les tarses longs.

Parmi les oiseaux de l'ordre des passereaux,

ce genre est le plus nombreux en espèces. Avant qu'on eût bien reconnu les caractères propres à séparer chaque espèce, leur petite taille ainsi que leurs couleurs peu variées pour la plupart, les faisaient confondre entr'elles.

M. Vieillot leur a conservé le nom de *Fauvette*; M. Temminck les distingue sous celui de *Bec-fin*; mais l'un et l'autre auteurs ont respecté le nom latin, *Sylvia*, que leur avait donné Latham, correspondant aux *Motacilla* de Linnæus, qui sont distribués maintenant en plusieurs genres.

Les Fauvettes sont presque toutes de passage périodique. Leur nourriture consiste en insectes, auxquels le plus grand nombre ajoute des fruits mous. La mue n'a lieu qu'une fois dans l'année, vers la fin de juillet ou dans les premiers jours d'août; mais elle ne change point les couleurs; seulement, dans quelques espèces, le mâle les a plus vives au printemps, au moyen de la mue raptile; dans d'autres, c'est par des couleurs différentes qu'il se distingue de la femelle. A l'époque des amours, le mâle éprouve en outre un gonflement à l'anus, qui rend cette partie très-saillante, surtout dans quelques espèces, de manière à pouvoir l'en faire distinguer encore. Cette observation peut aussi s'appliquer à beaucoup d'autres oiseaux de genres différens. Les Fauvettes font

deux ou trois couvées par année, dont le mâle partage l'incubation. Dès leur première mue, les jeunes de l'année ont acquis leur plumage parfait ; mais ils ne commencent à chanter qu'au printemps, comme le font les vieux. Quelques espèces ont la voix des plus mélodieuses, tandis que d'autres n'ont qu'un chant peu varié ; mais les unes et les autres, soit par leurs chants ou simplement par leur présence, n'en égayent pas moins nos campagnes en en rompant la monotonie.

Ce genre, très-nombreux en espèces, peut, pour en faciliter la détermination, ainsi que pour leur rapprochement, être divisé et même subdivisé en plusieurs sections et tribus.

PREMIÈRE SECTION.

Queue longue, très-étagée ; ailes courtes et arrondies.

Cette section peut se diviser en deux petites tribus.

(a) *Tête effilée, conique, à sommet déprimé ; queue très-étagée, moins longue que le corps, horizontale ou rabattue.* (La plus grande partie des becs-fins riverains de Tem.)

Cette tribu comprend les Fauvettes qui habitent les lieux aquatiques, parmi les joncs et les roseaux. Elles vivent d'insectes qu'elles y

rencontrent, surtout de libellules, d'éphémères et de tipules. Elles ont, en général, la voix rauque, et leur chant est peu varié.

**56. FAUVETTE ROUSSEROLLE : *Sylvia turdoides*, Meyer.**

*Turdus arundinaceus*, Linn. — *La rousserolle*, Buff. — *La fauvette rousserolle et la grive rousserolle*, Vieill. — *Bec-fin rousserolle*, Tem. pag. 181. — *Vulg. la paisse de marais, la racasse, le rouché, la tire-arrache.*

Taille de l'écorcheur ; dessous de l'aile jaune isabelle ; bec fort et arrondi.

*Mâle adulte* : longueur totale, 7 pouces 9 lignes ; envergure, 11 pouces ; la queue dépasse les ailes de 18 lignes.

D'un brun olivâtre et uniforme en dessus ; sourcils, gorge et milieu du ventre blanchâtres ; devant du cou d'un gris pâle, ordinairement varié de petits traits bruns ; flancs et souscaudales d'un gris jaunâtre ; bec fort, noirâtre en dessus, d'un blanc jaunâtre en dessous ; iris d'un gris roussâtre ; pieds noisettes.

*La femelle* a les couleurs un peu plus ternes.

Cette espèce, de passage périodique, arrive vers la mi-avril, et repart dès la fin d'août. On ne la rencontre que parmi les joncs (*Scirpus lacustris*, Linn.) et les roseaux (*Arundo phragmites*, Linn.) des étangs, des marais

et des rivières. C'est aussi sur ces plantes, ainsi que sur les petits saules qui bordent les rivages, que le mâle, pendant la majeure partie de la journée, et même durant la nuit, fait entendre son chant rauque très-éclatant : *Cra, cra, cara, cara*, qu'il discontinue vers les premiers jours de juillet, époque où les nichées sont terminées. C'est d'un à trois pieds au-dessus de l'eau, au milieu de trois ou quatre roseaux, que la Rousserolle place son nid; elle le construit avec des feuilles sèches de cette plante, en même temps qu'elle l'assujettit, en l'entre-  
laçant à leur tige; lui donne 3 à 4 pouces de diamètre, 4 à 5 pouces de hauteur, 3 pouces d'épaisseur dans le fond, et 1 à ses bords; elle le garnit intérieurement des sommités ou panicules sèches de roseaux; rarement y ajoute-t-elle quelques plumes. La femelle y pond de quatre à cinq œufs, de la grosseur de ceux du moineau, variables pour le fond et pour les taches; mais ordinairement d'un bleu légèrement verdâtre ou quelquefois grisâtre, avec des taches et des points noirâtres, ainsi que d'autres d'un gris roussâtre, rapprochés entr'eux dans les uns et très-éloignés dans les autres.

Il n'est pas facile d'admettre, avec quelques Naturalistes, que le nid de cette Fauvette, au moyen de trois ou quatre anneaux, peut s'élever ou s'abaisser selon la hauteur des eaux; il ne

faut qu'avoir vu un de ces nids en place, pour rejeter cette assertion. En effet, ce nid entrelacé et attaché comme nous l'avons dit, reçoit presque toujours, dans sa confection, les feuilles même non détachées, des roseaux qui le soutiennent. Il serait encore, sans cela, bientôt arrêté par d'autres feuilles dont la lame fait un angle droit avec la tige, et enfin par la divergence que doivent éprouver les roseaux. Sans doute que sur les jones, les obstacles à son élévation ne seraient pas les mêmes; mais par la facilité que ce nid aurait à glisser le long de leurs tiges unies, son propre poids le ferait toujours reposer sur l'eau; cependant c'est ce qui n'arrive pas; et même nous n'avons jamais remarqué de nids attachés aux jones, par la difficulté, sans doute, qu'éprouveraient ces oiseaux à les y fixer.

La Rousserolle, qui est très-commune sur l'Authion, est plus rare sur la Mayenne, la Sarthe, le Loir, le Layon et le Thouet. On la rencontre encore sur les étangs de Marson, près Saumur; de la Roche, commune de Pontigné, ainsi que dans les fossés du vieux château du Louroux, arrondissement de Baugé, etc.

Cab. de MM. Court., Olliv., Guill., Mill.;  
le Mus.

57. FAUVETTE EFFARVATE : *Sylvia arundinacea*,  
Lath.

*Motacilla arundinacea*, Gmel. — *La fauvette de roseaux*, Buff., mais non la pl. color. — *La fauvette effarvate* : *sylvia strepera*, Vieill. — *Bec-Fin des roseaux* ou *effarvate*, Tem. pag. 191. — *Vulg. le convion.*

Taille de la mésange bleue ; bec comprimé à la base ; lorums grisâtres.

*Mâle adulte* : longueur totale , 5 pouces 1 ligne ; envergure , 7 pouces 2 lignes.

Parties supérieures d'un brun roussâtre uniforme ; ailes et queue brunes, bordées de brun olivâtre ; une bande étroite, d'un blanc jaunâtre, part du bec et s'étend au-dessus des yeux ; gorge blanche ; les autres parties inférieures d'un blanc lavé de jaunâtre, mais tirant au roussâtre sur les flancs et les côtés de la poitrine ; bec brunâtre en dessus, jaunâtre en dessous ; iris noisette ; pieds jaunâtres.

*La femelle* a les parties inférieures plus blanches, et la bande du dessus des yeux plus pâle que dans le mâle.

*Les jeunes avant la mue* sont plus teints de roussâtre ; leurs pieds sont brunâtres ; ils n'ont point de bande jaunâtre au-dessus des yeux.

Cette espèce, de passage périodique, arrive vers la mi-avril, et repart vers la fin d'août. On la rencontre dans les mêmes lieux que la pré-



écédente, dont elle a les formes, les couleurs, les mœurs, les habitudes et même le chant; mais ce dernier avec quelques modifications, étant surtout moins éclatant, et semblant exprimer les mots : *Tran, tran, tran*. Son nid, qu'elle place et qu'elle construit aussi de la même manière, reçoit quatre à cinq œufs à peu près semblables à ceux de la précédente, mais moitié moins gros.

Cette Fauvette, qui n'est pas très-répan due, n'a encore été observée que sur le Loir (à Vilevêque, etc.), l'Authion, le Thouet, la Dive et l'étang de Marson.

Cab. de MM. Court., Olliv., Guill., Mill.; le Mus.

58. FAUVETTE VERDEROLLE : *Sylvia palustris*,  
Bechst.

*Bec-Fin Verderolle, Tem. pag. 192.*

Taille et aspect de la précédente; bec plus large que haut à sa base; lorums d'un jaune roussâtre.

*Mâle adulte* : longueur totale, 5 pouces; envergure, 7 pouces 2 lignes; la queue dépasse les ailes de 12 lignes.

Parties supérieures d'un brun olivâtre uniforme; ailes et queue brunes, bordées de cendré un peu roussâtre; une bande étroite, d'un blanc jaunâtre, part du bec et s'étend au-dessus des yeux; gorge blanche; les autres parties in-

férieures d'un blanc sale, fortement teint de roussâtre sur les flancs et sur les côtés de la poitrine ; bec brunâtre en dessus, jaunâtre en dessous ; pieds jaunâtres ; iris noisette.

*La femelle* ne diffère point du mâle.

Cette espèce, comme on le voit par la description que nous en donnons, a les plus grands rapports avec la précédente. Aussi M. Vieillot (Dict. d'Hist. nat., 2.<sup>e</sup> édit., tom. 11, pag. 183), la regarde-t-il comme n'en devant former qu'une variété.

Si les légers caractères qui les séparent ne paraissent pas suffisans pour les distinguer en deux espèces, on pourra du moins se convaincre de la nécessité de cette séparation, en observant, avec M. Temmink (Manuel d'Ornithol., 2.<sup>e</sup> édit., pag. 193), que les mœurs, les habitudes, ainsi que le chant de ces deux oiseaux, ne se ressemblent nullement ; en effet, la Verderolle n'habite point les joncs ni les roseaux ; c'est toujours dans les oseraies (vulg. luisettes), les plus épaisses, qu'on la rencontre. Quoique sans cesse en mouvement, elle s'y tient constamment cachée et presque toujours à peu de distance de terre ; rarement en sort-elle, si ce n'est pour se montrer de temps à autre dans quelque clairière. C'est aussi de l'épaisseur de ces mêmes lieux qu'elle fait entendre son chant,

qui ne ressemble à aucun ramage des autres oiseaux de ce genre. Elle le modifie de manière à ne lui donner , que par fois . toute l'extension possible : celui qu'elle exprime ordinairement est rendu à demi-voix ; on dirait un oiseau craintif qui n'ose le déployer dans toute son étendue. Chaque phrase musicale , qu'elle répète deux ou trois fois de suite , pendant la plus grande partie de la journée . mais en bien plus grand nombre lorsque le soir arrive . nous a paru pouvoir être indiqué par les syllabes *frou, frou, frou, ferou, ferou, ferou, frou, frou, frou* : les trois premières sur une seule note , les trois suivantes avec cette note et une autre d'une seconde plus élevée ; et les trois dernières d'une tierce majeure plus haute que les trois premières.

*Exemple :*



frou, frou, frou, fe rou, fe rou, fe rou, frou, frou, frou.

Cette Fauvette , qui cesse de chanter vers la fin de juillet , est très-commune sur les bords de la Loire , partout où il y a des oseraies. Elle est de passage périodique , arrive vers la mi-mai et repart à la fin d'août.

Cab. de MM. Guill. , Court , Mill. ; le Mus.

59. FAUVETTE PHRAGMITE : *Sylvia phragmitis*,  
Bechst.

*La fauvette des joncs*, Vieill. — *Bec-fin phragmite*, Tem. pag. 189.  
— *Vulg.* la tire-arrache.

Sourcils d'un blanc jaunâtre, surmontés d'une bande noire ; croupion couleur de peau d'ognon, sans taches.

*Mâle adulte* : taille du précédent ; longueur totale, 4 pouces 9 lignes ; envergure, 7 pouces 1 ligne ; tarses longs de 9 lignes.

Dessus de la tête, dos et scapulaires d'un brun noirâtre ; avec le centre de chaque plume marqué de brun noirâtre sur le dos, mais de noir sur la tête ; grandes couvertures des ailes noirâtres, largement bordées de blanc jaunâtre ; croupion et couvertures supérieures de la queue couleur de peau d'ognon, sans taches ; gorge blanche ; les autres parties inférieures d'un blanc jaunâtre, nuancé de roussâtre sur les flancs ; iris et pieds noisettes.

*La femelle et les jeunes de l'année* sont plus teints de roussâtre ; mais ces derniers ont en outre sur le devant du cou de petites taches triangulaires noirâtres, et les pieds d'un gris olivâtre.

Cette espèce, de passage périodique, arrive dès les premiers jours d'avril et repart vers la fin de septembre, ainsi que dans les premiers jours d'octobre. Elle habite les grandes herbes

des prairies humides et des marais, ainsi que les joncs et les roseaux des rivières et des étangs, où elle est très-commune. A son arrivée on la rencontre aussi dans les haies, les buissons, etc., même assez éloignés des marais ou des rivières, où cependant elle se rend à l'époque des nichées. Son chant, qu'elle ne cesse de faire entendre que vers la mi-juillet, est des plus agréables ; elle le répète vivement, en le variant par de longues phrases musicales, qu'elle sait modifier de mille manières.

Nous n'avons pas vu le nid ni les œufs.

Cab. de MM. Olliv., Guill., Court., Mill. ;  
le Mus.

**60. FAUVETTE AQUATIQUE : *Sylvia aquatica*,  
Lath.**

*Motacilla aquatica*, Gmel. — *La fauvette des marais* : *sylvia paludicola*, Vieill. — *Bec-fin aquatique*, Tem. pag. 188.

Milieu de la tête et sourcils jaunâtres, ces derniers surmontés chacun d'une large bande noire ; croupion couleur de peau d'ognon, avec une tache noirâtre et oblongue le long de chaque baguette ; des traits noirâtres sur les flancs.

*Mâle adulte* : taille du précédent ; longueur totale, 4 pouces 7 lignes ; envergure, 6 pouces 8 lignes ; la queue dépasse les ailes de 13 lignes ; longueur du tarse, 10 lignes.

Parties supérieures jaunâtres, lavées de grisâtre sur la nuque, ainsi que sur le haut de

l'aile ; avec de grandes taches oblongues noires sur le dos et les scapulaires, et de plus petites sur la nuque et le croupion ; rectrices acuminées, d'un gris roussâtre, avec le milieu noirâtre ; gorge et milieu du ventre blanchâtres ; poitrine, souscaudales et flancs d'un jaune roussâtre : ces derniers marqués de petits traits lancéolés noirâtres ; lorums d'un cendré jaunâtre ; sous l'œil une petite bande noirâtre qui s'élargit et se fonce en couleur derrière cet organe ; bec plus petit que celui du précédent, noirâtre en dessus, jaune en dedans, ainsi que sur ses bords ; pieds jaunâtres, avec le dessous des doigts d'un jaune pur ; iris noisette.

*La femelle* diffère du mâle par des nuances plus claires, surtout à la bande intermédiaire jaunâtre du milieu de la tête, où cette couleur est légèrement lavée de grisâtre ; le devant du cou est marqué de petits traits noirâtres ; ceux des flancs sont plus larges que dans le mâle.

Cette espèce, de passage périodique, est assez rare ; elle arrive au mois d'avril et repart vers la fin de septembre ; on la rencontre dans les marais, ainsi qu'au bord des rivières, parmi les grandes herbes et les petits juncs de préférence, où elle se cache ordinairement, au lieu de fuir lorsqu'elle aperçoit quelque danger ; mais bientôt rassurée, ou par un motif de curiosité, elle ne tarde pas à reparaitre sur une

des tiges d'herbes ou de joncs les plus élevées du buisson qui la recèle.

Elle a en outre beaucoup de rapports avec la précédente, tant par ses mœurs que ses habitudes; mais, moins défiante qu'elle, elle se laisse plus facilement approcher; et son chant a quelque analogie avec celui de l'effarvate.

Nous n'avons pas vu le nid ni les œufs.

Habite les marais de la Baumette et ceux de l'Authion, ainsi que les bords de la Mayenne, de la Dive, du Thouet et des environs, etc.

Cab. de MM. Court., Olliv., Guill., Guit., Mill.; le Mus.

(b) *Bec faible, large à sa base, ensuite comprimé sur les côtés; queue étagée, aussi longue que le corps, susceptible de rester relevée.*

Les Fauvettes de cette tribu n'habitent point le bord des eaux ou les marais, comme le font les précédentes; elles recherchent les bruyères, les champs de genêts, les petits buissons, même des lieux arides.

## 61. FAUVETTE LOCUSTELLE : *Sylvia locustella*, Lath.

*L'alouette locustelle*, Buff. — *La fauvette grise tachetée*, Vieill., *nouv. Dict. d'Hist. nat.*, 2.<sup>e</sup> édit. et *la fauvette locustelle*, Vieill., *Encycl.* — *Bec fin locust.*, Tem. p. 184. — *Vulg. la longue-haleine.*

Tête légèrement effilée; bec fortement en alène, noir en dessus; plumage supérieur varié de nombreuses taches noirâtres; queue longue, très-ample et très-étagée, brunâtre, avec des raies transversales plus foncées (1); ongle postérieur plus court que ce doigt; première et troisième rémiges égales, la deuxième la plus longue de toutes.

*Mâle adulte* : taille de la Fauvette grisette; longueur totale, 5 pouces 3 lignes; du tarse, 9 lignes; envergure, 6 pouces 10 lignes; la queue dépasse les ailes de 20 lignes.

Parties supérieures d'un brun olivâtre, varié de taches noirâtres, ovoïdes, plus petites sur le dessus de la tête; couvertures alaires supérieures noirâtres, bordées de brun olivâtre; dessous de l'aile d'un gris légèrement lavé de roux; queue longue, très-ample et très-étagée, d'un brun légèrement lavé d'olivâtre; marquée de raies transversales plus foncées, peu apparentes; gorge, devant du cou et milieu du ventre blancs; poitrine et côtés du corps d'un gris olivâtre légèrement teints de jaunâtre; souscaudales d'un blanc roussâtre, avec une grande flamme brunâtre au milieu de chaque plume; un petit trait blanchâtre au-dessus de chaque œil; lorums grisâtres; tarses courts, d'un gris jaunâtre, ainsi que les doigts; iris noisette.

*La femelle* se distingue du mâle par quel-

---

(1) Ces raies ne se distinguent bien qu'en plaçant la queue obliquement.



ques petites taches triangulaires brunâtres sur le devant du cou, ainsi que par ses teintes moins vives.

*Les jeunes, avant la mue, ont les couleurs plus pâles que les adultes, le cou varié de petites taches brunâtres, comme la femelle; mais les souscaudales marquées de flammes plus larges.*

Cette espèce, de passage périodique, arrive dès les premiers jours d'avril, et repart en octobre; on la rencontre ordinairement par couples dans les champs de genêts (*Spartium scoparium*, Linn.), les brondes (*Erica scoparia*, Linn.), les ajoncs et les haies touffues, ainsi que parmi les blés. Elle se tient presque toujours à peu de distance de terre, et se cache de telle sorte, qu'on l'approche de très-près, sans pouvoir l'apercevoir ni la déterminer à sortir du buisson qui la recèle.

Le matin et vers le milieu du jour, ainsi que le soir au coucher du soleil et même pendant la nuit, cet oiseau fait entendre un cri tellement prolongé (près d'une minute), qu'il lui a valu dans les environs de Beaupreau, où il est commun, le nom de *Longue-Haleine*. Ce cri que M. Vieillot compare au bruit que fait le grain sous la meule, a aussi quelques rapports avec le chant du bruant zizi, quoique beaucoup plus prolongé; mais c'est avec le bruissement des ci-

gales ou de certaines sauterelles, qu'il a le plus d'analogie : aussi, est-ce de ce rapprochement que le nom de *Locustelle* (1) a été donné à cette espèce. En effet, ce roulement prolongé qu'elle fait entendre pendant tout le temps qu'elle passe en Anjou, imite assez bien l'espèce de vibration que produisent ces insectes.

Cet oiseau singulier, dont la queue très-ample se relève en éventail, s'éloigne des autres Fauvettes, tant par ses habitudes que par ce cri qui lui est particulier, et que nous croyons n'être qu'un cri de rappel propre aux deux sexes; surtout d'après la remarque que nous avons faite, que, lorsqu'un de ces oiseaux avait produit son cri, le mâle ou la femelle, car nous n'avons pu distinguer lequel des deux, arrivait aussitôt par petits vols de vingt à trente pieds, répondait ensuite par un cri semblable, volait de nouveau, s'il se trouvait trop éloigné de l'objet de ses désirs, et cependant finissait par s'y réunir, après avoir parcouru de branche en branche les buissons qui les séparaient encore.

Nous ignorons si cet oiseau possède un chant différent du cri que nous lui connaissons.

Le nid de cette espèce, que M. Guilloux a observé sur un genêt et à peu de distance de terre, était composé d'herbes entrelacées, mais

---

(1) Du latin *locusta* : sauterelle.

assez mal confectionné, contenait cinq œufs ovales, de la grosseur de ceux de la grisette, blanchâtres, marqués de petits points et de petites taches cendrées, et d'autres d'un cendré olivâtre sur le gros bout seulement.

Assez commune dans les arrondissemens de Beaupreau et de Segré, plus rare dans les autres; mais difficile à apercevoir par la manière dont elle se cache dans les buissons, ainsi que par la difficulté de l'en faire sortir.

Cab. de MM. Guill., Olliv., Court., Mill.; le Mus.

62. FAUVETTE PITTE-CHOU : *Sylvia provincialis*, Gmel.

*Le pitte-chou de Provence, Buff. — La fauvette pitte-chou : sylvia ferruginea, Vieill. — Bec-fin pitte-chou, Tem. pag. 211.*

Tête arrondie; bec faible et grêle; queue dépassant les ailes de toute sa longueur; parties inférieures d'un rougeâtre vineux, avec le milieu du ventre blanc chez les vieux; ces mêmes parties d'un roux cendré avec le milieu du ventre plus pâle chez les jeunes.

*Mâle adulte* : grosseur du troglodite, mais plus allongé; longueur totale, 5 pouces 2 lignes; de la queue, 2 pouces 3 lignes; du tarse, 8 lignes; les ailes ployées n'arrivent qu'à l'origine de la queue.

Parties supérieures d'un cendré brun légère-

ment teint de roussâtre (1); ailes très-courtes, noirâtres, liserées de roussâtre; mais leurs couvertures supérieures largement bordées de cette couleur; queue noirâtre, la seule plume extérieure qui est beaucoup plus courte que la suivante, terminée et bordée extérieurement de blanc sale; parties inférieures d'un rougeâtre vineux; avec le milieu du ventre et le pli de l'aile blancs (2); tarsi jaunâtres; iris et tour des yeux rougeâtres; bec noir, avec la base de la mandibule inférieure jaunâtre.

*La femelle adulte* diffère peu du mâle, seulement elle a les couleurs moins vives, et sur la gorge un grand nombre de stries blanches.

*Les jeunes avant la mue* diffèrent surtout des vieux par leurs parties inférieures, qui sont d'un roux cendré, avec le milieu du ventre d'une teinte plus pâle; souscaudales brunâtres; le blanc de la rectrice extérieure teint de roussâtre; tour des yeux roussâtre; iris noisette.

Cette espèce, qui est sédentaire, du moins pour le plus grand nombre, habite les pays de landes, parmi les brondes et les ajoncs; où,

(1) Cette teinte roussâtre qui n'est bien sensible qu'à la mue, s'affaiblit peu à peu par l'éclat de la lumière.

(2) Sur la gorge on remarque de petites stries blanches qui disparaissent dans le mâle de deux ans : dans cet état il ressemble beaucoup à la femelle.

sans cesse en mouvement, et relevant quelquefois la queue, comme le fait le troglodyte, dont elle a la vivacité, elle s'y tient ordinairement cachée; cependant le mâle vient de temps à autre, particulièrement le matin et vers le milieu du jour, ainsi qu'au soir, même après le coucher du soleil, se placer à découvert sur une petite branche de buisson qui la recèle, pour faire entendre son chant, qui se rapproche un peu de celui de la *Fauvette à poitrine jaune*, mais à phrases beaucoup plus courtes. Indépendamment de ce chant, et lorsqu'il aperçoit quelqu'un, cet oiseau jette un petit cri d'inquiétude *tîhuïne*, qu'il fait entendre du fond des buissons.

Ces oiseaux ne sont pas très-répandus en Anjou; on les rencontre dans les environs de Cholet, du Puy-Notre-Dame, ainsi que dans ceux de Saumur, particulièrement dans les landes de Terre-Fort, de Verrie, d'Igné, commune de Cizay, et de la forêt de Fontevrault; rarement dans l'arrondissement de Segré.

M. Desvaux l'a observée fréquemment dans le Poitou.

Cab. de MM. Court., Olliv., Guill., de la Perr., Mill.; le Mus.

#### DEUXIÈME SECTION.

Queue longue, horizontale, légèrement fourchue ou à penes égales; tête non effilée, arrondie en dessus; bec plus

fort que dans les précédentes espèces. (*Les bec-fins sylvains* de Temm.)

Les Fauvettes qui composent cette section, habitent les champs et les bois, mais jamais les joncs ni les roseaux. Elles vivent d'insectes et de fruits mous; et le plus grand nombre possède un chant mélodieux.

On peut les diviser et même les subdiviser en plusieurs petites tribus.

(a) *Du roux à la poitrine ou à la queue ; yeux grands.*

Toutes sont mouchetées dans le jeune âge. (Les rubiettes, moins les rossignols, Cuv.)

Cette tribu des rubiettes peut encore être subdivisée en trois petits groupes : *Les Rouge-Gorges, les Rouge-Queues* et *les Rossignols.*

Les *rouge-gorges* ont les tarses noirâtres, allongés et déliés; les ongles menus; et font avec le corps une espèce de subressaut.

Les *rouge-queues* ont un bec faible, les tarses médiocrement longs; et avec le subressaut des rouge-gorges, ils ont en outre un trémoussement horizontal de droite à gauche et presque continuel dans la queue.

Les *rossignols* ont le bec jaune en dedans, les tarses jaunâtres et allongés, les ongles forts, et dans la queue un mouvement de haut en bas.

\* *Rouge-Gorges.*63. FAUVETTE ROUGE-GORGE : *Sylvia rubecula*,  
Lath.

*Motacilla rubecula*, Linn. — *Le rouge-gorge*, Buff. — *La fauvette rouge-gorge*, Vieill. — *Bec-fin rouge-gorge*, Tem. pag. 215. — *Vulg.* la gadille, la gorge-rouge, la russe, la vachette.

Devant du cou et poitrine d'un roux plus ou moins vif.

*Mâle adulte* : taille du moineau ; longueur totale, 5 pouces 9 lignes ; envergure, 8 pouces.

Gorge, devant du cou et poitrine d'un roux orangé ; ventre blanc ; flancs d'un cendré olivâtre ; côtés du cou d'un gris cendré ; dos brun olivâtre ; iris, bec et pieds noirs.

*La femelle* a toutes les parties supérieures d'un brun cendré ; le roux orangé plus pâle et moins étendu sur la poitrine.

*Les jeunes avant leur première mue* sont en dessus mouchetés de roussâtre sur un fond gris-olivâtre ; ont la gorge et le devant du cou nuancés de roussâtre et variés de petits traits olivâtres ; le ventre d'un blanc sale et ondé de gris olivâtre.

Cette espèce, qui est sédentaire et très-commune en Anjou, y paraît aussi abondante dans une saison de l'année que dans une autre, de manière à faire croire qu'elle ne voyage pas. On la rencontre dans les bois, les champs, les jardins, etc. Elle égaye ces lieux par son joli ramage, qu'elle fait entendre dès le point du jour,

et encore après le coucher du soleil, sans l'interrompre, même pendant l'hiver. Son nid, qu'elle place à terre, au pied d'un arbre ou d'un buisson, sur le revers d'un fossé, est construit de mousse extérieurement, ensuite de petites racines fibreuses, de quelques plumes et de crins en dedans. La femelle y pond cinq à six œufs blanchâtres, marqués de taches et de points rougeâtres assez rapprochés, surtout vers le gros bout : lesquels se fondent le plus souvent avec le fond de la coquille.

**64. FAUVETTE GORGE BLEUE : *Sylvia suecica*,  
Lath.**

*Motacilla suecica*, Linn. — *La gorge bleue*, Buff. — *La fauvette gorge bleue*, Vieill. — *Bec-fin gorge bleue*, Tem. pag. 216.

Les deux tiers de la queue roux à la base; devant du cou et poitrine d'un beau bleu dans le mâle adulte, blancs dans la femelle.

*Mâle adulte* : taille du précédent; longueur totale, 5 pouces 6 lignes.

Parties supérieures d'un cendré brun; sourcils d'un blanc sale; gorge, devant du cou et haut de la poitrine d'un bleu très-éclatant, avec une tache d'un blanc pur et brillant au centre de cette couleur; une bande arquée, d'un noir mat, joint sur la poitrine la couleur bleue; vient ensuite une étroite bande blanche, qui manque quelquefois; suivie d'une dernière bande, plus ou moins large, d'un roux orangé; le reste du



dessous du corps d'un blanc sale, lavé de cendré sur les flancs; les deux tiers de la queue roux à la base, l'extrémité et les deux pennes intermédiaires noirâtres; iris, bec et pieds noirs.

On rencontre, quoique rarement, des individus qui n'ont point de tache blanche au-devant du cou. M. Temminck donne cette particularité au très-vieux mâle.

*La femelle adulte* diffère du mâle par la gorge et le devant du cou, où l'on remarque une large tache blanche, qui est entourée sur les côtés du cou d'une petite bande noire qui s'élargit sur la poitrine où elle se teint de cendré; cette bande est ordinairement suivie d'une autre bande d'un bleu noirâtre, qui se fond avec le noir qui la touche; le reste comme dans le mâle.

*Les jeunes de l'année* ressemblent beaucoup à la femelle; mais les jeunes mâles s'en distinguent par une petite moustache bleu-de-ciel de chaque côté de la gorge, ainsi que par une bande étroite sur la poitrine, laquelle est suivie de bandes noires, blanches et orangées : toutes les plumes servant à former ces bandes ou ces taches, sont terminées de blanc, à l'exception de celles qui forment la bande roux-orangé, qui le sont de grisâtre ou bien mouchetées de noir.

*Les jeunes, au sortir du nid*, sont mouche-

tés de brunâtre, surtout au-devant du cou et à la poitrine; les sourcils et les joues sont teints et variés de roussâtre.

Cette espèce varie beaucoup dans la première année de son âge. Elle est de passage périodique, arrive dès la mi-mars, et repart vers la fin de septembre ainsi que dans les premiers jours d'octobre. Elle habite les bords de la Loire (les seuls lieux du département où elle a été observée), partout où il y a des oseraies (luisettes) formant de grands massifs; parmi lesquels elle se tient cachée: occupée alors à chercher à terre, au pied des luisettes, ou sur leurs tiges, mais à peu de distance du sol, les insectes dont elle fait sa nourriture. Elle reste silencieuse pendant la plus grande partie de la journée; ne chantant ordinairement que le matin, le soir et pendant la nuit: époques où le mâle vient alors se percher à l'extrémité des rameaux ou dans quelques clairières, pour exprimer son chant d'amour. Dans toute autre circonstance, et quoique cette Fauvette soit commune, il est difficile de la remarquer, à moins que de la chercher à terre, entre les brins de saule du rivage, comme étant les lieux qu'elle affectionne davantage.

Le mâle cesse de chanter vers la mi-juillet: époque où l'on voit déjà les jeunes de l'année courir à terre comme des souris, de même que

le font les vieux, et en portant comme eux la queue relevée. Indépendamment de son chant, qu'il serait difficile de rendre, mais qui commence comme le bruissement du *grillon des champs*, cette Fauvette a un cri d'inquiétude, *thuit*, semblable à celui de la Fauvette de muraille, qu'elle répète tant que dure le sujet de ses craintes.

- Le nid, qui est placé ordinairement à terre, dans une cavité, auprès de quelques broussailles, ou bien dans une touffe d'herbe ou de jeunes saules, sur les chantiers ou lieux escarpés des bords de la Loire, est composé d'herbes sèches, d'un peu de mousse, et quelquefois entouré de feuilles d'arbres tombées à terre. Dans ce nid, assez mal confectionné, la femelle pond quatre à cinq œufs d'un bleu tendre.

Cab. de MM. Guit., de la Perr., Guill., Court., Le Bret., Mill.; le Mus.

\*\* *Rouge-Queues.*

65. FAUVETTE ROUGE-QUEUE : *Sylvia tithys*, Scopoli.

*Motacilla atrata* et *mot. gibraltariensis*, Gmel. — *Le rouge-queue*, Buff. — *La fauvette rouge-queue tithys*, Vieill. — *Bec-fin rouge-queue*, Tem. pag. 218.

Première rémige plus courte que la cinquième, mais d'égale longueur avec la sixième.

*Mâle au printemps* : taille du rossignol;

longueur totale, 5 pouces 5 lignes; envergure, 9 pouces 4 lignes.

D'un cendré bleuâtre en dessus, avec les grandes couvertures des ailes bordées de blanc; lorums, joues, devant du cou et poitrine d'un noir pur; les autres parties inférieures d'un cendré bleuâtre, moins foncé sur le milieu du ventre, et passant au blanchâtre en arrivant vers la queue; couvertures supérieures et inférieures de la queue et celle-ci d'un roux vif, mais les deux pennes intermédiaires d'un brun noirâtre; iris, bec et pieds noirs.

*Après la mue, les vieux et les jeunes mâles* ont les parties supérieures légèrement frangées de brun roussâtre; toutes les plumes noires de la tête, du cou et de la poitrine, frangées de blanchâtre : ce qui donne à ces dernières parties une couleur mêlée de gris et de noirâtre, ou glacées de blanchâtre. Au printemps, et au moyen de la mue raptile, ces franges disparaissent peu à peu et laissent voir le noir dans toute sa pureté, ainsi que le cendré bleuâtre des parties supérieures.

*Femelle* : parties supérieures d'un cendré terne; couvertures et pennes des ailes bordées de cendré; le roux de la queue moins vif que dans le mâle; point de noir à la tête, au cou ni à la poitrine : cette couleur, remplacée par du

cendré légèrement lavé de roussâtre, qui s'éclaircit et passe au blanchâtre en arrivant vers la queue.

Cette espèce, de passage périodique, arrive vers le mois d'octobre, passe l'hiver, et repart vers les premiers jours d'avril; du moins pour un certain nombre, tandis que d'autres ne font que passer au printemps et à l'automne, sans s'arrêter long-temps à chaque fois. Elle est assez rare et vit isolément, recherche les villages ainsi que le bord des rivières, se tenant sur les décombres, les rochers, les murailles et même sur les cheminées, pour chasser aux insectes, surtout aux araignées.

Quoiqu'il fréquente les lieux habités, cet oiseau se laisse difficilement approcher, si ce n'est par un froid très-vif.

On le rencontre pendant l'hiver, près les Fourneaux à chaux d'Angers, ainsi que sur le chemin de la Baumette, même par un froid de six degrés au-dessous de zéro; Baugé, Saumur, etc.

Cab. de MM. Court., Olliv., Guill., de la Perr., Mill.; le Mus.

#### 66. FAUVETTE DE MURAILLE : *Sylvia phoenicurus*, Lath.

*Motacilla phoenicurus*, Linn. — *Le rossignol de muraille*, Buff. — *La fauvette rouge-queue* ou *rossignol de muraille*, Vieill. — *Bec-*

*fin de muraille, Tem. pag. 220. — Vulg. le bouvier, le cui-rouget, l'escarlande, la calandre, le rossignol tremblant.*

Première rémige plus courte que la quatrième, mais d'égale longueur avec la cinquième.

*Mâle au printemps* : un peu moins grand que le précédent ; longueur totale, 5 pouces 3 lignes ; envergure, 8 pouces.

Front et sourcils d'un blanc pur ; racine du bec, lorums, joues, côtés et devant du cou d'un noir pur ; poitrine, flancs et dessous des ailes d'un roux vif, qui s'atténue et devient blanchâtre vers l'anus ; souscaudales d'un roux clair ; couvertures supérieures de la queue et pennes latérales de celles-ci d'un roux vif, avec les deux intermédiaires brunes ; iris, bec et pieds noirs.

*La femelle adulte* ne porte point de noir dans son plumage, ni de blanc sur la tête ; elle est d'un gris roussâtre en dessus, avec les grandes couvertures des ailes bordées de roussâtre ; gorge et ventre blanchâtres ; poitrine et flancs roussâtres ; la queue comme dans le mâle.

*Après la mue, les mâles* ont, comme dans l'espèce précédente, les parties supérieures frangées de cendré roussâtre ; le noir de la tête et du cou, ainsi que le roux de la poitrine striés de blanchâtre ; les ailes bordées de roussâtre, et le blanc du front peu apparent ; mais au prin-

temps, et au moyen de la mue raptile, toutes ces franges disparaissent pour laisser à découvert les couleurs pures de ces oiseaux.

*Les jeunes, au sortir du nid*, sont mouchetés de brun et de jaunâtre en dessus et en dessous; mais à partir du milieu du ventre, ces mouchetures sont remplacées par une teinte jaunâtre qui se fonce en arrivant vers la queue, qui est rousse comme dans les adultes; les ailes sont brunes, bordées extérieurement de rousâtre; les pieds et le bec sont noirâtres.

Cette espèce, une des plus communes en Anjou, est de passage périodique; elle arrive dès les premiers jours d'avril, rarement plutôt, et repart à la fin de septembre. On la rencontre sur les petits arbres, autour des maisons, dans les jardins, les champs et le voisinage des bois. Elle niche ordinairement dans des trous d'arbres, rarement dans ceux de muraille; construit son nid avec de la mousse, beaucoup de bourre et quelques crins. La femelle y pond cinq à sept œufs d'un beau bleu, très-légèrement lavé de vert (1).

Pendant tout le temps que durent les amours,

---

(1) Par leur couleur, ces œufs ressemblent beaucoup à ceux de l'accenteur mouchet; mais ces derniers sont moins allongés et mats, tandis que ceux de la fauyette de muraille sont pointus et brillans.

le mâle ne cesse de faire entendre son chant mélancolique, qu'il n'interrompt que par le cri plaintif *thuit*, qu'il répète plus ou moins vivement selon la crainte qu'il éprouve.

\*\*\* *Rossignols.*

67. FAUVETTE ROSSIGNOL : *Sylvia luscinia*,  
Lath.

*Motacilla luscinia*, Gmel. — *Le rossignol*, Buff. — *La fauvette rossignol*, Vieill. — *Bec-fin rossignol*, Tem. pag. 195.

Première rémige plus courte de 3 lignes que la deuxième.

*Mâle adulte*: taille du moineau domestique; longueur totale, 6 pouces 2 lignes; envergure, 9 pouces 3 lignes.

Parties supérieures d'un brun roussâtre; gorge et ventre blanchâtres; poitrine et flancs cendrés; queue d'un roux vif; souscaudales d'un jaune roussâtre; tarses longs, jaunâtres; bec jaunâtre à sa base, brun en dessus; yeux grands, noirs.

*La femelle* ressemble au mâle; et on ne peut bien l'en distinguer qu'en observant que ce dernier a l'anus gonflé et très-proéminent, surtout à l'époque des amours.

*Les jeunes*, avant leur première mue, sont mouchetés de roux clair en dessus et en dessous, sur un fond brun.



Cette espèce, de passage périodique, arrive vers la fin de mars, ainsi que dans les premiers jours d'avril, et repart en septembre. Dès son arrivée et jusqu'à la mi-juin, époque où les nichées sont terminées, le mâle ne cesse de faire entendre son chant éclatant et mélodieux, que tout le monde connaît, et qu'il répète la nuit comme pendant le jour; après cette époque, ce n'est plus qu'une espèce de bruissement *cirre* ou cri d'inquiétude que le mâle ainsi que la femelle jettent, et qu'ils renouvellent souvent à l'approche du danger.

Leur nid, qu'ils placent ordinairement à terre, parmi les herbes, les orties, au pied d'une haie, etc., repose presque toujours sur un petit amas de feuilles d'arbres; il est construit de mousse, de petites racines fibreuses, de bourre et de quelques crins. La femelle y pond quatre à cinq œufs d'un vert olivâtre, sans taches.

68. FAUVETTE PHILOMÈLE : *Sylvia philomela*,  
Bechst.

*Motacilla lusciniæ major*, Gmel. — *La fauvette grand rossignol*, Vieill. — *Bec-fin philomèle*, Tem. pag. 196.

Première rémige plus longue que la troisième, et presque aussi longue que la deuxième; aspect de la précédente.

*Mâle adulte* : un peu plus grand que le précédent; longueur totale, 6 pouces 6 lignes.

Parties supérieures d'un gris brun; gorge

blanche, entourée de gris foncé; poitrine et flancs grisâtres, avec quelques nuances plus foncées; queue arrondie, d'un roux terne.

*La femelle* ressemble au mâle.

Cette espèce, ou plutôt cette race, a de tels rapports avec la précédente, qu'elle n'en diffère essentiellement que par les proportions des rémiges, des dimensions plus fortes, ainsi que par son chant, qui est plus éclatant et plus soutenu : chaque phrase musicale étant prolongée presque du double de celles que fait entendre le rossignol ordinaire.

On ne la rencontre que dans l'épaisseur des forêts ou des bois, proche des ruisseaux ou de quelques lieux frais ou humides.

Nous ne plaçons ici cette espèce que d'après un individu que nous présumons lui appartenir, et que nous observâmes avec M. Desvaux, dans la forêt de Monnoie, canton du Billot, et près la grande Planche (arrondissement de Baugé). Si nous n'avons pu nous procurer cet oiseau, nous l'avons du moins vu d'assez près pour reconnaître qu'il était plus grand que le rossignol ordinaire : ce caractère, joint à celui de sa voix forte, éclatante, et dont chaque phrase musicale se prolongeait du double de celle du rossignol ordinaire, ne nous laisserait aucun doute sur son identité, si nous n'avions pris

l'engagement de ne reconnaître pour espèces propres à notre pays, que celles dont nous avons été à même d'apprécier les caractères, en ne laissant aucune incertitude à leur égard. Ne pouvant réunir toutes ces conditions, c'est donc avec une espèce de réserve que nous indiquons cet oiseau dans la Faune de Maine et Loire. Dans cette alternative, nous invitons les Naturalistes de ce pays d'en faire la recherche, particulièrement dans la forêt que nous venons d'indiquer.

(b) *Bec plus fort, tarsi moins longs et plus épais que dans les espèces précédentes.*  
(Les Fauvettes proprement dites.)

C'est dans cette tribu qu'on trouve les Fauvettes chanteuses par excellence. Les espèces qui la composent, vivent d'insectes et de fruits mous. Leur mue, qui est simple, commence vers la fin de juillet.

#### 69. FAUVETTE ORPHÉE : *Sylvia orphea*, Tem.

*La fauvette*, Buff. — *La fauvette proprement dite*, Cuv. — *La fauvette grise*, Vieill. — *Bec-fin orphée*, Tem. pag. 198.

*Mâle adulte* : joues et dessus de la tête noirâtres ; dessus du corps cendré ; toutes les rectrices terminées de blanc, la première presque entièrement blanche. — *Femelle* : joues, dessus de la tête et du corps d'un gris un peu roussâtre ; lorums noirs, surmontés d'un trait blanc ; première rectrice comme dans le mâle, seulement la deuxième terminée de blanc.

*Mâle adulte* : un peu plus grand que le rossignol ; longueur totale , 6 pouces 3 lignes.

Parties supérieures d'un gris cendré, avec les grandes couvertures des ailes bordées de gris roussâtre ; dessus de la tête et joues noirâtres ; gorge et ventre d'un blanc pur ; poitrine et flancs d'un rose pâle , mais qui se fonce en couleur vers l'anus ; queue d'un cendré brun, avec la plume la plus extérieure presque entièrement blanche, et les autres terminées de cette couleur ; bec fort, long de 8 lignes, noir, avec la base de la mandibule inférieure jaune.

*La femelle* n'a point de noirâtre sur les joues ni sur la tête : cette couleur est remplacée par du gris légèrement lavé de roussâtre, qui se continue sur les parties supérieures ; lorums noirs, surmontés d'un trait blanc qui ne dépasse pas l'œil ; les deux plumes extérieures de la queue ont seules du blanc plus ou moins pur ; le rose de la poitrine est ici remplacé par une légère teinte de roux.

M. Temminck donne aux jeunes de l'année le plumage de la femelle.

Nous n'avons pas vu le nid ni les œufs.

Cette espèce, la plus grande de cette tribu, est de passage périodique : elle arrive vers le mois d'avril, et repart à la fin d'août. Elle est très-rare en Anjou. M. Olivier, de Doué, l'a

observée pour la première fois dans la commune d'Ambillou ; nous l'avons reconnue depuis dans celle de Noyant qui la touche, ainsi qu'au Puy-Notre-Dame. Elle se tient dans les haies et les buissons, d'où elle fait entendre, ainsi que sur leurs branches les plus élevées, un chant flûté, qui ressemble un peu à celui de la Fauvette à tête noire, mais presque aussi fort que celui de la grive, dont elle prend encore quelques inflexions.

Cab. de MM. Olliv. , Court.

70. FAUVETTE A TÊTE NOIRE : *Sylvia atricapilla*, Lath.

Motacilla atricapilla, Linn. — La fauvette à tête noire, Buff. — La fauvette à tête noire, Vieill. — Bec-fin à tête noire, Tem. pag. 201.

Tour des yeux emplumés ; lorums gris-cendrés ; une calotte noire chez le mâle, rousse chez la femelle.

**Mâle adulte** : taille de la Farlouse ; longueur totale, 5 pouces 5 lignes ; envergure, 8 pouces 6 lignes.

Dessus de la tête et occiput d'un noir pur ; lorums, poitrine, dessus et dessous du cou d'un gris cendré ; dos, ailes et queue d'un cendré légèrement lavé d'olivâtre ; gorge et ventre d'un cendré pâle ; bec et pieds noirs.

**La femelle** diffère du mâle par le dessus de la tête qui est roux, ainsi que par le ventre qui est légèrement lavé de roussâtre.

*Les jeunes* ressemblent à la femelle.

Cette espèce, de passage périodique, arrive dès la mi-mars, quelquefois plutôt, et repart à la fin de septembre. Cependant, en octobre, on rencontre encore quelques individus; et même nous avons vu, étant avec M. Desvaux, au Jardin des Plantes d'Angers, un mâle et une femelle, au mois de janvier de l'année 1825, le thermomètre marquant à 7 degrés au-dessous de 0. Ces oiseaux ne trouvant pas d'insectes par un froid aussi vif, vivaient des fruits du lierre et autres petites baies.

On la rencontre dans les lieux frais et ombragés, ainsi que dans les champs, les bosquets et les jardins, même jusque dans les villes. Elle se plaît sur les buissons et les petits arbres, d'où elle fait entendre sa voix éclatante et mélodieuse, qui a quelques rapports avec les sons sifflés du merle, et qui, sans être aussi bruyante que celle du rossignol, peut néanmoins, par sa pureté et ses inflexions agréables, lui mériter d'en faire le parallèle.

Depuis la fin de mars jusque vers la mi-août, les mâles ne cessent de faire entendre leur chant d'amour, qu'ils remplacent, à l'automne, par un léger gazouillement, qui leur est commun avec les jeunes mâles de l'année.

La Fauvette à tête noire s'élève et se prive facilement; elle peut vivre six à sept ans en cap-

tivité, en la nourrissant de graine de chanvre pilée et mélangée avec la mie de pain et un peu de persil : préparation qui peut être remplacée par le pain de pavot (1).

Elle place son nid dans un buisson, à quelques pieds de terre ; le compose d'herbes sèches et le garnit de quelques crins à l'intérieur. La femelle, qui fait ordinairement trois couvées par année, y pond à chaque fois quatre à cinq œufs d'un blanc sale, nuancés de gris et de roussâtre, et parsemés de gros points bruns, à centre plus foncé.

**71. FAUVETTE DES JARDINS : *Sylvia hortensis*,  
Bechst.**

*La petite fauvette, Buff.* — *La fauvette œdonie ou bretonne : sylvia œdonia, Vieill.* — *Bec-fin fauvette, Tem. pag. 206.*

D'un gris olivâtre en dessus ; dessous de l'aile isabelle clair.

*Mâle adulte* : taille du précédent ; longueur totale, 5 pouces 6 lignes ; du tarse, 9 lignes ; envergure, 8 pouces 6 lignes.

Parties supérieures d'un gris olivâtre ; tour des yeux et milieu du ventre blancs ; gorge blanchâtre ; poitrine et flancs d'un gris lavé de jaune roussâtre ; bec brun, avec sa bête infé-

---

(1) Il est à remarquer que beaucoup d'oiseaux insectivores trouvent dans les semences oléagineuses une nourriture équivalente à celle que donneraient les insectes, et qu'ils les recherchent, même dans l'état de liberté.

rieure jaunâtre ; ailes et queue brunâtres, avec chaque penne légèrement terminée de blanchâtre.

*La femelle* est plus grise en dessus, et a ses teintes inférieures moins foncées que dans le mâle.

*Les jeunes* ne diffèrent point des vieux.

Cette espèce, assez commune en Anjou, est de passage périodique ; elle y arrive vers la mi-avril et en repart à la fin d'août. On la rencontre dans les bois ainsi que dans les lieux qu'habite la précédente, dont elle a les habitudes de même que quelque analogie dans la voix ; mais ses accens sont moins éclatans. Elle cesse de chanter vers la fin de juin. Comme la précédente encore, elle place son nid dans une haie, un buisson, etc., à quelques pieds de terre, et le compose des mêmes matières. La femelle y pond cinq œufs blanchâtres, marqués de traits et de petites taches d'un gris violacé, et recouverts çà et là par d'autres taches, larges, d'un gris jaunâtre, ainsi que de petits traits rares, noirâtres et en zigzags.

Cab. de MM. Court., Guill., Olliv., Mill. ; le Mus.

## 72. FAUVETTE GRISSETTE : *Sylvia cinerea*, Lath.

*Motacilla sylvia*, Linn. — *La fauvette grise* ou *grisette*, Buff. — *La fauvette cendrée* ou *grisette*, Vieill. — *Bec-fin grisette*, Tem. pag. 207. — *Vulg.* la tripière, la tripasse, l'étripasse, la gorgette, la barbechatte.



Première rectrice plus courte que les autres , avec la barbe extérieure et le bout blancs ; la suivante seulement terminée de blanchâtre ; couvertures supérieures des ailes bordées de roux ; première rémige plus longue que la cinquième et plus courte que les deuxième, troisième et quatrième.

*Mâle adulte* : taille du précédent, mais plus effilé ; longueur totale, 5 pouces 6 lignes ; la queue dépasse les ailes de 18 lignes.

Dessus de la tête et *lorums* d'un gris cendré ; les autres parties supérieures d'un gris roussâtre ; ailes noirâtres, avec leurs couvertures supérieures largement bordées de roux vif et les rémiges seulement liserées de cette couleur, si ce n'est la plus extérieure qui est *liserée de blanc* ; gorge et milieu du ventre d'un blanc pur ; *poitrine lavée de rose tendre* ; flancs et abdomen d'un gris roussâtre ; iris roussâtre.

*La femelle* ressemble un peu au mâle, mais elle n'a point de rose sur la poitrine ; ses parties inférieures, ainsi que la première rectrice, sont teintées de roussâtre, et les parties supérieures sont plus nuancées de roux.

*Les jeunes, avant la mue*, ressemblent beaucoup à la femelle et ont encore plus de roux ; mais *le lorum est blanc*, et la première rémige *liserée de roussâtre*.

Cette espèce, de passage périodique, arrive dès la fin de mars, et repart à la fin de sep-

tembre. Elle est une des plus communes du département de Maine et Loire; on la rencontre partout où il y a des haies ou des buissons, dans lesquels elle se tient ordinairement, et d'où elle part de temps à autre, pour s'élever presque perpendiculairement, faire une pirouette en l'air et retomber en chantant sur le même buisson, dans l'épaisseur duquel elle continue de chanter. Indépendamment de son chant, cette Fauvette a un petit cri d'inquiétude, *thuinte*, qu'elle répète plus ou moins vivement, selon que le danger lui paraît imminent.

C'est aussi dans les haies et les buissons qu'elle place son nid, à un ou deux pieds de terre. Elle le compose de brins d'herbes, rarement y ajoute-t-elle quelques petits flocons de laine, mais elle le garnit de quelques crins en dedans. Ce nid, qui est peu profond et d'un tissu lâche, reçoit cinq œufs blanchâtres, très-légèrement lavés de verdâtre, avec de petites taches d'un gris jaunâtre très-rapprochées, et d'autres plus grandes d'un noir cendré, réunies seulement vers le gros bout.

*Nota.* Quant à la *Fauvette babillarde* : *Sylvia curruca*, *Lath.*, qui a les plus grands rapports avec la précédente, et par cela même facile à confondre avec elle, elle nous a été indiquée comme ayant été rencontrée en Anjou; mais n'ayant pas été à même de vérifier ce fait,

nous n'en parlerons ici que pour la recommander à la recherche des Naturalistes de Maine et Loire, afin de lever toute incertitude à cet égard.

**73. FAUVETTE A POITRINE JAUNE : *Sylvia hippolais*, Lath.**

*Motacilla hippolais*, Linn. — *La fauvette lusciniolle* ou *polyglotte* : *sylvia polyglotta*, Vieill. — *Le grand pouillot*, Cuv. — *Bec-fin à poitrine jaune*, Tem. pag. 222.

Parties inférieures d'un jaune serin; bec élargi à sa base; mandibule inférieure entièrement jaunâtre; première rémige plus courte que la quatrième, aussi longue que la cinquième et plus longue de 2 lignes que la sixième.

*Mâle adulte* : un peu moins grand que la grisette; longueur totale, 5 pouces 5 lignes; la queue dépasse les ailes de 12 lignes; envergure, 7 pouces 3 lignes.

Parties supérieures d'un cendré olivâtre; sourcils, tour des yeux, lorums, bas des jambes, dessous de l'aile et toutes les parties inférieures d'un jaune serin sans taches; pennes alaires et caudales d'un brun foncé, liserées de gris olivâtre; bec long de 5 lignes, large de 3 à sa base, et aplati jusqu'au-delà de la moitié de sa longueur; mandibule supérieure noirâtre, l'inférieure d'un carné jaunâtre; iris et pieds noisettes.

*La femelle et les jeunes* sont plus pâles en dessous, et plus ternes en dessus; mais avant

leur première mue, ces derniers sont d'un *jaune presque blanc*, en dessous.

Cette espèce, de passage périodique, arrive vers la fin d'avril, et repart à la fin d'août. Elle habite ordinairement les terrains secs et sablonneux, les landes, etc.; se tient dans l'épaisseur des haies et des buissons, autour des champs et dans les bois-taillis; cependant, à son arrivée, et quelque temps avant son départ, on la rencontre aussi sur les petits arbres des prairies qui bordent les rivières.

C'est du fond des buissons ou sur leurs branches les plus élevées, et quelquefois sur un petit arbre voisin, que le mâle, depuis son arrivée et jusque vers la fin de juin, se plaît à faire entendre son chant, qui ne manque pas d'agrément, et qu'on peut, il nous a semblé, pouvoir être énoncé ainsi : *ptiro ptiroux ptiro ptiro ptiroux*; ces différentes syllabes longuement répétées, et vivement exprimées sur des tons différens, sont précédées de deux ou trois sons flûtés : *treû, treû, treû*, ou bien de ceux-ci : *trúi, trúi, trúi*. Outre ce chant, qui est celui d'allégresse, on lui connaît encore un petit bruissement ou murmure : *bre, re, re, re, re*, qui ressemble, quoique moins prolongé, beaucoup à celui du moineau, et qu'il ne fait entendre que lorsqu'il est agité de quelque crainte; bientôt après l'avoir proféré, le mâle

monte à l'extrémité du buisson qui le cachait, ou bien sur un petit arbre voisin, afin de mieux reconnaître le danger, et fuit ensuite avec sa femelle. Ce caractère craintif rend ces oiseaux difficiles à approcher.

Le nid, placé dans une haie ou un buisson, à deux ou trois pieds de terre, est profond et à bords épais; il a la forme, ou à peu près, de celui du pinson; il est composé à l'extérieur, ordinairement de quelques brins de mousse, de tiges sèches de galium et autres herbes réunies ensemble par des toiles d'araignées, de la laine, et à son défaut, du duvet cotonneux de quelque plante; l'intérieur est garni d'herbes fines ainsi que de quelques crins. La femelle y pond quatre à cinq œufs, de la forme et de la grosseur de ceux du troglodyte, d'un carné un peu violacé, marqués de points ronds et brunâtres, rares; ainsi que de petites ondes de même couleur, formant comme de légers nuages plus ou moins répandus à leur surface.

Commune dans les arrondissemens de Segré et de Beaupreau, ainsi que sur les bords de la Loire, etc.

Cab. de MM. Guit., Court., Olliv., Guill., de la Perr., Mill.; le Mus.

*Nota.* Cette Fauvette qui a été, par plusieurs Auteurs, rangée avec les pouillots, ne s'en rap-

proche seulement que par ses couleurs ; ses formes, ses mœurs, ses habitudes, ainsi que son chant, l'en distinguent facilement, et lui donnent place parmi les *Fauvettes proprement dites*.

M. Vieillot (Dict. d'Hist. Nat., 2.<sup>e</sup> édition) donne la description de deux espèces de Fauvettes qui auraient les plus grands rapports avec celle-ci, tant par la taille que par la disposition des couleurs ; s'en distinguant néanmoins par le bec, ainsi que par la proportion des rémiges ; et qu'il désigne, l'une sous le nom de *Fauvette ictérine*, et l'autre sous celui de *Fauvette flavéole*. Elles sont toutes les deux figurées dans une des planches de la Faune française (Oiseaux sylvains, pl. 96), conjointement avec la Fauvette lusciniolle ou polyglotte du même auteur, qui fait le sujet de cet article.

Nous n'avons point encore observé ces deux oiseaux.

(c) *Bec petit, faible, droit et effilé ; ailes longues, arrivant au-delà de la moitié de la queue, qui est légèrement fourchue ; genoux, pli de l'aile et couvertures inférieures de celles-ci jaunes.* ( *Les Pouillots et Figuiers* de quelques auteurs : la plus grande partie des *Muscivores* de Tem.)

Les Fauvettes de cette tribu sont toutes de

petite taille, et légères dans leurs mouvemens, qu'elles accompagnent, le plus ordinairement, d'un balancement de queue de haut en bas. Elles se tiennent sur les arbres, même les plus élevés, où elles vivent d'insectes, surtout de diptères, qu'elles attrapent sur les branches, ou qu'elles saisissent au vol.

La femelle ressemble beaucoup au mâle.

Indépendamment de leur chant, qui n'a rien de mélodieux, mais qui caractérise bien chaque espèce par sa singularité, ces oiseaux ont un petit cri, *thúit*, qui leur est commun, et qu'ils font entendre, soit pour se rappeler, ou bien afin de s'avertir réciproquement des craintes qu'ils peuvent éprouver; néanmoins ils sont peu défiants, et se laissent facilement approcher. La mue commence vers la fin de juin.

Les oiseaux qui forment cette tribu, étant plus connus sous le nom de *Pouillots* que sous celui de *Fauvettes*, nous leur conserverons cette dénomination.

#### 74. POUILLOT SIFFLEUR : *Sylvia sibilatrix*, Bechst.

*Sylvia sylvicola*, Lath. — *Le pouillot sylvicole et fauvette sylvicole*, Vieill. — *Bec-fin siffleur*, Tem. pag. 223.

Première rémige plus longue que la quatrième; la deuxième la plus longue de toutes; parties supérieures d'un beau vert olive.

*Mâle adulte* : un peu moins grand que le précédent; longueur totale, 4 pouces 6 lignes; du tarse, 8 lignes; du bec, 4 lignes; la queue, qui est légèrement fourchue, dépasse les ailes de 7 lignes; envergure, 7 pouces 7 lignes.

Parties supérieures d'un beau vert-jaune; lo-rums grisâtres; sourcils (1), joues, gorge, devant du cou et poitrine d'un beau jaune; le reste des parties inférieures d'un blanc pur; pennes alaires et caudales noirâtres, bordées de jaune olivâtre; couvertures supérieures de la queue terminées de cette dernière couleur; mais les grandes et les petites couvertures des ailes largement bordées de jaune en dehors seulement; rectrice extérieure plus pâle que les autres et bordée de blanchâtre; bec brun en dessus, jaunâtre à sa base inférieure et sur ses bords; pieds d'un brun jaunâtre.

*La femelle*, un peu plus petite que le mâle, a ses parties supérieures d'un vert olive, et ses autres couleurs moins vives.

Cette espèce, de passage périodique, est rare en Anjou; elle y arrive vers la mi-mai ou un peu plutôt, et repart à la fin d'août.

C'est à la cime des arbres élevés des bois et des forêts, ordinairement sur les réserves, qu'on

---

(1) Les sourcils qui se joignent sur le front et qui s'étendent bien au-delà des yeux, sont d'un jaune jonquille.



rencontre ces oiseaux, et sur lesquels ils sont sans cesse en mouvement.

Dès son arrivée, et jusqu'à l'époque où les couvées sont terminées, le mâle fait entendre son chant, *fidoi, fidoi, fidoi*, qu'il répète toujours trois fois de suite, en le faisant précéder d'une espèce de bruissement, *froiii*, comme tremblé, qu'il varie encore par des tons *sifflés*, qui imitent un peu ceux du bouvreuil, quoique plus forts et plus aigus, et qu'on peut essayer de rendre ainsi :



répétant son chant de la sorte, sans le varier davantage; mais, lorsqu'il se pose de nouveau sur une branche, ce qui lui arrive souvent, il commence ordinairement par étendre un peu les ailes, en même temps qu'il profère le bruissement, *froiii*, dont nous venons de parler.

La femelle n'a d'autre chant que les tons sifflés, *sol mi*, éloignés l'un de l'autre d'une tierce majeure; qui forment le cri plaintif ou de rappel, propre aux deux sexes.

Habite les forêts de Cholet, de Mazière, de S.-Paul-du-Bois, de Vezins, du Breil-Lambert, où M. Guilloux l'a observée le premier.

Cab. de MM. Guill., Court., Olliv., Mill.; le Mus.

75. **POUILLOT FITIS** : *Sylvia trochilus*, Lath.

*Motacilla trochilus*, Gmel. — *Le pouillot ou le chantre*, Buff. — *Sylvia fitis*, Bechst. — *Le pouillot fitis*, Vieill. — *Bec-fiu pouillot*, Tem. pag. 224.

Première rémige plus courte que la quatrième, de la même longueur que la cinquième, et plus longue que les sixième et septième; la deuxième la plus longue de toutes.

*Mâle adulte* : taille du tarin; longueur totale, 4 pouces 6 lignes; du tarse, 10 lignes; du bec, 3 lignes et demie; envergure, 7 pouces 6 lignes; la queue, qui est un peu fourchue, dépasse les ailes de 12 à 13 lignes.

Joues et parties supérieures olivâtres; sourcils d'un jaunâtre plus ou moins foncé, selon les individus; parties inférieures d'un jaune pâle, nuancé de gris olivâtre sur les côtés de la poitrine et sur les flancs, mais le milieu du ventre et les souscaudales blancs; pennes des ailes et de la queue d'un brun cendré, bordé d'olivâtre; bec brunâtre, avec sa base inférieure d'un blanc roussâtre; pieds d'un brun jaunâtre, avec le dessous des doigts jaunâtres.

*La femelle* est plus grisâtre en dessous, et ses teintes sont moins pures que dans le mâle.

*Var. B.* Toutes les parties inférieures entièrement jaunes.

Cette espèce, de passage périodique, arrive dès la fin de mars et repart à l'automne. Sitôt

son arrivée, elle se répand dans les jardins, les champs, les bois et les prairies, enfin, partout où il y a de grands arbres, à l'extrémité desquels le mâle se tient pendant une grande partie de la journée, et d'où il fait entendre, sans changer souvent de place, son chant mélancolique et prolongé: *thuit, thuit, thuit, hiwiô, whiô, whiô, whiô, whioâ*, les trois premières syllabes prononcées vivement, les suivantes lentement, la dernière d'un ton plaintif et finissant comme si l'haleine lui manquait, mais toutes en descendant comme diatoniquement.

Ce chant, écrit et indiqué de la sorte par M. Vieillot, rend parfaitement les accens de ce Pouillot.

Vers la fin d'avril, ces oiseaux se retirent dans les bois ainsi que dans les îles de la Loire, pour y nicher; reviennent, après les couvées terminées, c'est-à-dire, vers les premiers jours de juillet, dans les mêmes lieux qu'ils fréquentaient en arrivant; mais leur chant n'étant plus l'expression d'un sentiment de tendresse, ils ne le font entendre que rarement et toujours par phrases courtes ou interrompues.

Très-commun dans tous les bois, ainsi que dans les îles de la Loire, etc.

Cab. de MM. Guit., Court., Olliv., de la Perr., Guill., Le Bret., Mill.; le Mus.

La *Var. B.* qui est assez rare, ne diffère du type de l'espèce que par ses parties inférieures qui sont entièrement jaunes; peut-être n'est-elle qu'une différence d'âge? Dans tous les cas elle ne doit pas être confondue avec le *pouillot à ventre jaune* qui suit.

**76. POUILLOT A VENTRE JAUNE: *Sylvia flavi-ventris*, Vieill.**

*Le pouillot à ventre jaune, Vieill.*

Première rémige liserée extérieurement de blanc dans toute sa longueur, plus courte que la cinquième et plus longue que la sixième; la troisième la plus longue de toutes; une petite tache blanche à la pointe des cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième rémiges; toutes les parties inférieures jaunes. Le plus petit de nos pouillots.

*Mâle adulte*: taille du roitelet ordinaire; longueur totale, 4 pouces 4 lignes; du tarse, 8 lignes; du bec, 4 lignes; envergure, 6 pouces 4 lignes; la queue dépasse les ailes de 11 lignes.

Parties supérieures et une tache triangulaire sur la joue d'un vert olivâtre; sourcils, paupières, côtés du cou et toutes les parties inférieures d'un jaune pur; pennes alaires noirâtres, la première liserée extérieurement de blanc dans toute son étendue; les deuxième, troisième et quatrième liserées de cette couleur vers le bout, mais depuis et compris l'échancrure seulement; toutes les autres, ainsi que les rectrices,

bordées de jaune olivâtre ; lorums d'un cendré noirâtre ; bec brunâtre , avec sa base inférieure et ses bords jaunâtres ; pieds d'un brun olivâtre.

*La femelle* diffère du mâle par les sourcils et les parties inférieures qui sont d'un jaune blanchâtre.

Cette espèce , la plus petite du genre , est de passage périodique ; elle arrive au mois d'avril et repart au mois de septembre.

On la rencontre dans les taillis ; mais à son arrivée , ainsi qu'après les couvées terminées , vers le commencement de juillet , elle se rapproche des habitations. C'est alors ( à ces deux époques ) qu'on la voit sur les arbres des promenades ainsi que du Jardin des Plantes d'Angers , de même que sur les saules des prairies qui bordent les rivières. Elle a les habitudes de la précédente , et niche comme elle dans les taillis , ainsi que sur les bords de la Loire , où il y a des saules.

Cab. de MM. Court. , Mill. ; le Mus.

### 77. POUILLOT VÉLOCE : *Sylvia rufa* , Lath.

*Motacilla rufa*, Gmel. — *La petite fauvette rousse*, Buff. — *Le pouillot collybite* ou *compteur d'argent* : *sylvia collybita*, Vieill. — *Bec-fin véloce*, Tem. pag. 225. — *Vulg. le tipteu*, l'apothicaire.

Première rémige plus courte que les cinquième et sixième , et aussi longue ou un peu plus longue que la septième ; les deuxième , troisième et quatrième égales entr'elles , et les plus longues de toutes.

*Mâle adulte* : taille du troglodyte ; longueur totale , 4 pouces 2 lignes ; du bec , 3 lignes ; du tarse , 8 lignes ; envergure , 6 pouces 5 lignes ; la queue , qui est coupée presque carrément , dépasse les ailes de 11 lignes.

Parties supérieures d'un brun olivâtre , un peu plus foncé sur la tête ; sourcils et paupières jaunâtres ; gorge et devant du cou d'un blanc sale un peu jaunâtre ; poitrine et flancs d'un brun roussâtre ; milieu du ventre jusqu'à l'anus , d'un blanc plus ou moins pur ; souscaudales jaunâtres ; sur toutes ces parties inférieures on remarque çà et là de petits coups de pinceaux d'un beau jaune ; pennes des ailes et de la queue noirâtres , bordées d'olivâtre ; bec brunâtre , moins foncé en dessous , surtout à sa base ; iris et pieds brunâtres.

*La femelle* ne diffère point du mâle ; et les *jeunes* ont les couleurs plus ternes.

Cette espèce , qui est très-commune , est de passage périodique ; elle arrive dès la fin de février et repart à la fin d'octobre : cependant tous les individus ne partent pas , et il n'est pas rare d'en rencontrer quelques-uns pendant l'hiver , même par un froid de 7 à 8 degrés au-dessous de 0 du thermomètre de Réaumur : ce que nous avons remarqué , avec M. Desvaux , au Jardin des Plantes d'Angers , pendant les grands froids du mois de janvier 1826.

Comme le Pouillot fitis, celui-ci se répand partout où il y a des arbres, sur lesquels il ne cesse d'être en mouvement, même en faisant entendre son chant *tip teup, tip teup, tip teup*, qu'il répète sept à huit fois de suite et pendant toute la journée. Ce chant est ordinairement précédé d'un petit bruissement, *frúi, frúi, frúi*, qu'il articule trois fois de suite, mais toujours très-bas. Cet oiseau cesse de chanter plus tard que les autres de cette tribu, se faisant encore entendre vers la fin de septembre. Après cette époque, il ne lui reste plus que son petit cri *thúit*, qu'il a de commun avec les précédens; ou bien, ce qui arrive rarement, de son chant il ne fait entendre que quelques syllabes. Mais une faculté bien remarquable qu'il possède, c'est de pouvoir modifier sa voix à la manière des ventriloques, de façon à faire croire que cet oiseau est très-éloigné de vous, tandis qu'il est au-dessus de votre tête, *et vice versá*.

Vers la fin d'avril il se retire dans les bois, ou reste dans les champs pour y nicher. C'est toujours à terre, au pied d'un arbre ou d'un buisson, et dans une touffe d'herbe, qu'il établit son nid, qui est sphérique, de 6 à 7 pouces de diamètre, et dont l'ouverture, qui est étroite, est placée sur le côté; il est composé extérieurement de feuilles d'arbres, d'herbes sèches et de mousse; le dedans est garni de plumes, de

quelques petits flocons de laine et de crins. La femelle y pond cinq à sept œufs de la grosseur de ceux du chardonneret; ils sont blancs, avec des points de différentes grosseurs, d'un brun rougeâtre, plus rapprochés vers le gros bout.

Très-commun dans tous les taillis, ainsi que sur les saules des bords de la Loire, etc.

Cab. de MM. Guill., Olliv., Court., Mill.; le Mus.

78. **POUILLOT NATTERER** : *Sylvia nattereri*,  
Tem.

*Bec-fin natterer*, Tem. pag. 227. — *Le pouillot bonelli* : *sylvia bonelli*, Vieill., *Encycl. méth.*

Première rémige plus courte que la cinquième et plus longue que la sixième; la deuxième la plus longue de toutes; croupion d'un jaune olivâtre; toutes les parties inférieures d'un blanc pur.

*Mâle adulte* : moins gros que le précédent, mais plus effilé; longueur totale, 4 pouces; du tarse, 8 lignes; du bec, 5 lignes; envergure, 6 pouces 7 lignes; la queue, qui est longue, dépasse les ailes de 12 lignes.

Dessus de la tête, côtés et dessus du cou d'un cendré très-légèrement teint d'olivâtre; dos et petites couvertures des ailes d'un brun olivâtre: cette couleur s'éclaircit en jaune olivâtre sur le croupion; couvertures supérieures de la queue d'un gris jaunâtre; pennes alaires et caudales



d'un cendré noirâtre, bordées extérieurement de jaune olivâtre ; mais la plus extérieure des caudales est moins foncée en couleur et liserée de gris-blanc ; plumes des jambes d'un cendré brun, légèrement mêlé de jaune ; toutes les parties inférieures d'un blanc pur ; sourcils d'un blanc jaunâtre ; lorums d'un cendré noirâtre ; bec d'un brun noirâtre, avec sa base inférieure d'un gris blanchâtre ; iris et pieds brunâtres.

*La femelle* ressemble au mâle.

Cette espèce, plus svelte et moins épaisse que les précédentes, a encore la tête plus effilée et les ailes plus longues. Elle est très-répan due en Anjou ; arrive vers la mi-avril et repart à la fin d'août. Elle habite les bois et les forêts, ainsi que leurs lisières, qu'elle ne quitte point pour s'approcher des habitations ; se tient de préférence sur les arbres élevés, sur lesquels elle est toujours en mouvement, même en faisant entendre son chant *thuiriquiririt*, qu'elle exprime très-vivement, sur le même ton, et sans interruption. Elle le répète à chaque instant, sans le varier davantage que par le petit cri *thúit*, qu'elle conserve en tous temps, tandis qu'elle cesse de chanter vers la mi-juillet.

Elle est très-commune dans les bois et les forêts des arrondissemens de Baugé, Saumur et Beaupreau ; rarement la voit-on sur les peupliers des bords de la Loire.

Cab. de MM. Guit. , Olliv. , Court. , Guill. , Mill. ; le Mus.

**ACCENTEUR : *ACCENTOR*, Bechst.**

Bec robuste , droit , conique , aigu , plus large que haut à sa base , à bords recourbés en dedans ; mandibule supérieure échancrée et un peu inclinée vers le bout ; ailes moyennes , à penne bâtarde courte et arrondie à la pointe ; deuxième et troisième rémiges les plus longues de toutes.

Ce genre a beaucoup de rapport avec celui des fauvettes , d'où Bechstein l'a retiré , en le formant avec le Pégot des Alpes ( *Motacilla alpina* , Gmel. ) , auquel M. Cuvier , et par suite les autres Ornithologistes , ont réuni la Fauvette d'hiver ( *Motacilla modularis* , Linn. ). Les caractères essentiels qui distinguent ce genre de celui des fauvettes , et même des genres voisins , sont d'avoir le bec robuste , avec ses bords recourbés en dedans : conformation qui donne à ces oiseaux la faculté de manger des graines , qu'ils ajoutent aux insectes qui composent leur nourriture ordinaire. Cette particularité fait qu'ils ne sont point obligés de changer de pays comme le font les autres oiseaux qui ne vivent que d'insectes et de quelques fruits mous ; aussi ne quittent-ils guère les lieux qui les ont vu naître , que lorsque la neige , par un trop long séjour sur la terre , les prive de toute nourriture. C'est alors que l'*Accenteur pégot* descend

des montagnes qu'il habite ordinairement, se répand dans les vallées et dans les plaines, et vient alors quelquefois nous visiter.

79. ACCENTEUR PÉGOT : *Accentor alpinus*,  
Bechst.

*Motacilla alpina*, Gmel. — *La fauvette des Alpes*, Buff. — *Le pégot proprement dit ou des Alpes*, Vieill. — *Accenteur pégot ou des Alpes*, Tem. pag. 248.

Ventre et flancs roux, variés de gris et de blanc; gorge blanche, tachetée de brun.

*Mâle adulte* : taille du rossignol; longueur totale, 6 pouces 8 lignes; envergure, 10 pouces 6 lignes.

D'un gris cendré en dessus, avec de grandes taches brunes sur le haut du dos; gorge blanche, tachetée de brun; cou et poitrine d'un gris cendré; ventre et flancs d'un roux vif mêlé de gris et de blanc; pennes alaires et caudales d'un brun noirâtre, liserées de cendré; petites et moyennes couvertures des ailes, terminées chacune par une tache blanche: formant, par leur réunion, deux petites bandes transversales sur l'aile; bec noir, avec sa base inférieure jaune; pieds jaunâtres; ongles bruns.

*La femelle* a les couleurs un peu moins vives.

Cette espèce, de passage accidentel, ne paraît en Anjou que pendant les hivers rigoureux.

Elle y vient par petites familles plus ou moins nombreuses, qu'on rencontre à terre, ordinairement sur les collines voisines des rivières, et quelquefois dans les champs.

En janvier 1819, une dizaine d'individus ont été observés par M. de la Perraudière, sur des rochers, au bord de la Mayenne, entre Chambellay et la Jaille-Yvon; quelques années après, et vers le milieu du mois de février, le même observateur en rencontra une autre troupe, et à peu près de même nombre, à Savennières, sur des rochers, au bord de la Loire; le 10 janvier 1823, quatre individus vinrent dans mon jardin, à Angers. Cet oiseau a encore été observé aux environs de Saumur, par M. Courtille.

Cab. de MM. de la Perr., Court., Guill.

80. ACCENTEUR MOUCHET : *Accentor modularis*,  
Cuv.

*Motacilla modularis*, Linn. — *Le mouchet*, traîne-buisson ou fauvette d'hiver, et *fauvette des bois* ou roussette, Buff. — *Le pégot mouchet*, Vieill. — *Accenteur mouchet*, Tem. pag. 249. — *Vulg.* la paisse buissonnière, la paisse de haie, la roussette.

Ventre blanc; flancs et croupion d'un gris roussâtre; gorge et poitrine d'un cendré bleuâtre.

*Mâle adulte* : taille du moineau; longueur totale, 5 pouces 3 lignes; envergure, 7 pouces 9 lignes; la queue dépasse les ailes de 15 lignes.

Plumes du dessus de la tête et du haut du

cou noirâtres, bordées de cendré; celles des autres parties supérieures également noirâtres, mais bordées de roux; croupion et flancs d'un gris roussâtre; joues, côtés du cou, gorge et poitrine d'un cendré bleuâtre; ventre blanc; souscaudales brunes, largement bordées de blanc; iris brun; bec noirâtre; pieds jaunâtres.

*La femelle* a davantage de brun sur la tête.

Cette espèce, qui est sédentaire en Anjou, y est très-commune dans toutes les saisons de l'année. Elle habite les haies et les buissons, dans les bois, les champs et les jardins; y place aussi son nid, qu'elle compose de mousse, d'herbes sèches ou de petites racines à l'extérieur; le dedans est garni de laine, de bourre, ainsi que de quelques crins. La femelle, qui fait deux ou trois pontes par an, y dépose à chaque fois quatre à cinq œufs d'un beau bleu mat.

Les petits de la première couvée éclosent dès les premiers jours de mai, tandis que les oiseaux de passage ne font encore à cette époque que commencer leur nid. Cette remarque que nous faisons relativement à cette espèce, peut néanmoins s'étendre aux autres oiseaux sédentaires.

### ROITELET : *REGULUS*, Cuv.

Bec grêle, court, droit et subulé, finement échancré vers le bout, comprimé latéralement; narines ovales, recouvertes chacune par deux petites plumes décomposées et dirigées en

avant ; langue terminée par de très-petites soies ; ailes et penne bâtarde courtes ; première et septième rémiges égales,

Les Roitelets, dont la mue est simple, sont les plus petits des oiseaux d'Europe. Ils forment un genre qui a beaucoup de rapport avec celui des Fauvettes, dont ils ne se distinguent d'une manière bien tranchée, que par les deux plumes décomposées qui recouvrent les narines. Ce caractère aurait peu d'importance sans doute, pour distinguer un genre, si les mœurs et les habitudes de ces oiseaux ne venaient s'y joindre pour en augmenter la valeur ; et sous ces derniers rapports, les Roitelets se rapprocheraient davantage des mésanges, dont ils ont encore la vivacité : se suspendant comme elles aux branches des arbres, afin de mieux fureter dans les fissures des écorces, ainsi que dans les replis des lichens, où ils rencontrent les insectes dont ils se nourrissent.

Leur petite taille, ainsi que l'espèce de couronne qu'ils ont sur la tête, leur a fait donner, sans doute, le nom qu'ils portent.

#### 81. ROITELET ORDINAIRE ou HUPPÉ : *Regulus cristatus*, Vieill.

*Motacilla regulus*, Gmel. — *Sylvia regulus*, Lath. — *Roitelet ordinaire*, Tem. pag. 229. — *Vulg. l'œil de bœuf*.

Joues d'un cendré pur ; point de bandes blanches sur les côtés de la tête ; bec très-faible ; les cinq dernières pennes de l'aile terminées chacune par une tache blanche ; la huppe du mâle d'un jaune aurore, celle de la femelle d'un jaune citron.

*Mâle adulte* : moins grand que le troglodyte ; longueur totale , 3 pouces 7 lignes ; envergure , 5 pouces 8 lignes.

Sur le sommet de la tête une huppe ou couronne aurore , entourée , en devant et sur les côtés , de plumes effilées , noires et jaunes (1) , susceptibles d'érection ; les autres parties supérieures d'un gris olivâtre légèrement nuancé de jaunâtre ; base du front , tour des yeux , côtés du cou , ainsi que toutes les parties inférieures d'un cendré légèrement lavé de roux olivâtre ; sur l'aile , deux petites bandes transversales blanches , et vers son milieu une petite tache noire carrée ; bec noir ; iris brunâtre ; pieds noirâtres.

*La femelle* diffère du mâle par sa huppe qui est d'un jaune citron , ainsi que par les plumes effilées qui l'entourent , qui sont nuancées de cendré ; ses couleurs en général sont aussi moins vives.

Cette espèce , de passage périodique , n'est pas très-rare en Anjou ; elle arrive à l'automne , passe l'hiver et s'en retourne au printemps , pour nicher dans des pays plus au nord. On la rencontre dans les bois taillis ainsi que dans la campagne , sur les chênes , les arbres fruitiers , les haies et les buissons.

---

(1) Ces plumes ont leurs barbes extérieures noires , et les intérieures d'un jaune citron.

Cab. de MM. Court., Olliv., de la Perr., Guit., Mill.; le Mus.

82. ROITELET TRIPLE BANDEAU ou A MOUSTACHES : *Regulus ignicapillus*.

*Le roitelet, Buff.* — *Sylvia ignicapilla, Brehm.* — *Roitelet à moustaches, Vieill.* — *Roitelet triple bandeau, Tem. pag. 231.*

Deux bandes blanches, séparées par une bande noire qui traverse l'œil; une moustache noire, étroite; la huppe du mâle d'un aurore vif, celle de la femelle d'un jaune citron.

*Mâle adulte* : un peu plus grand que le précédent; longueur totale, 3 pouces 6 lignes; envergure, 6 pouces.

Sur le sommet de la tête, une huppe ou couronne d'un aurore vif ou couleur de feu, entourée, en devant et sur ses côtés, de plumes effilées, noires et jaunes (1), susceptibles d'érection; les autres parties supérieures sont d'un vert olivâtre lavé de jaune, qui se nuance en jaune-rougeâtre sur les côtés du cou, où cette couleur occupe un grand espace; une bande roussâtre sur le front; deux bandes blanches: l'une au-dessus, l'autre au-dessous de l'œil, séparées par une troisième, mais noire, qui traverse cet organe; une petite moustache, noire et étroite, part du bec et descend sur les côtés

---

(1) Ces plumes ont leurs barbes extérieures noires, et les intérieures d'un jaune capucine.



de la gorge; deux petites bandes transversales blanches sur l'aile, mais moins grandes que dans l'espèce précédente; parties inférieures d'un cendré légèrement lavé de roux olivâtre, qui s'éclaircit vers l'anus; bec noir; iris et pieds noirâtres.

*La femelle*, dont la huppe est d'un jaune citron, a toutes ses autres couleurs moins pures; mais point de jaune-rougeâtre sur les côtés du cou: cette couleur est remplacée par du *vert olivâtre*.

Cette espèce, qui n'est pas très-rare, est de passage périodique; elle arrive vers le mois de septembre, passe l'hiver et repart au printemps. Cependant quelques couples, dit-on, ou bien de l'espèce précédente, restent pour nicher: ceci mérite confirmation. A son arrivée, ce Roitelet se tient dans les bois de préférence; et ce n'est guère que pendant l'hiver, qu'on le rencontre dans les champs, les jardins, etc.: vivant ordinairement par petites familles (celles des nichées sans doute), sur les arbres, les haies et les buissons, où ils sont sans cesse en mouvement et en faisant entendre de temps en temps leur petit cri de ralliement, *tit, tit, tit*, semblable à celui du Roitelet ordinaire. Ces oiseaux recherchent beaucoup les arbres verts, et tous les ans ils reviennent sur ceux du Jardin des Plantes d'Angers.

Cab. de MM. Court., Guit., Guill., Mill.; le Mus.

**TROGLODYTE : *TROGLODYTES*,  
Leach.**

Bec grêle, subulé, un peu arqué et entier; narines ovales, couvertes d'une membrane; ailes concaves, courtes et arrondies, à penne bâtarde moyenne; troisième et quatrième rémiges les plus longues.

Les Troglodytes diffèrent peu des fauvettes, dont ils ont les mœurs et les habitudes; leur bec entier est le seul caractère essentiel qui les en distingue. Ce sont de petits oiseaux très-vifs et toujours en mouvement, portant la queue relevée. Ils vivent d'insectes. Leur mue est simple.

**83. TROGLODYTE D'EUROPE : *Troglodites europæus*, Leach.**

*Motacilla troglodytes*, Gmel. — *Le troglodyte*, Buff. — *Sylvia troglodytes*, Lath. — *Le troglodyte d'Europe*, Vieill. — *Troglodyte ordinaire*, Tem. pag. 233. — *Vulg. le burichon, le bérichon, le roitelet, le roiberteau.*

*Mâle adulte* : taille du pouillot vélocé; longueur totale, 3 pouces 9 lignes; la queue, qui est étagée, dépasse les ailes de 10 lignes; envergure, 5 pouces 9 lignes.

Sourcils blanchâtres; parties supérieures d'un brun roussâtre, avec des raies transversales noires sur le dos, les ailes et la queue; rémiges

marquées alternativement de noir et de rous-sâtre sur les barbes extérieures; parties inférieures d'un blanc grisâtre, avec les flancs et l'abdomen plus foncés et marqués de raies transversales noires; souscaudales d'un brun rous-sâtre, rayées de noir et terminées de blanc; iris noirâtre; bec brunâtre en dessus, plus pâle en dessous.

*La femelle* est un peu plus petite que le mâle, a plus de roux, et ses raies transversales sont moins bien prononcées.

Cette espèce, qui est sédentaire, est très-commune partout; elle se plaît dans le voisinage des habitations, où la vue de l'homme ne paraît pas l'effrayer. Comme le rouge-gorge et l'accenteur mouchet, le Troglodyte fait entendre son chant toute l'année; il possède aussi un cri particulier, qui ressemble à un petit roulement qu'il prolonge en raison que le danger lui paraît plus imminent.

Son nid, qu'il place ordinairement sous un toit de chaume, ou qu'il colle à un rocher ou une vieille souche, parmi le lierre, est composé à l'extérieur d'une grande quantité de mousse verte, et garni en dedans de beaucoup de plumes. Ce nid, de forme sphérique et de 7 à 8 pouces de diamètre, a l'ouverture très-étroite, placée sur le côté. La femelle y pond huit à dix œufs blancs, pointillés de rougeâtre.

**BERGERONNETTE : *MOTACILLA*,  
Linn.**

Bec grêle, subulé, droit, anguleux entre les narines, et échancré à sa pointe; langue sagittée, garnie de quelques soies à sa pointe; ailes moyennes, sans penne bâtarde; une des secondaires, la plus proche du dos, presque aussi longue que les primaires et sans échancrure au bout; première rémige plus courte que la deuxième.

Les *Bergeronnettes*, les *Hochequeues* et les *Lavandières* sont les mêmes oiseaux, sous des noms différens.

Elles ont de grands rapports avec les pipis, tant par des caractères physiques que par quelques-unes de leurs habitudes; mais ce qui leur est particulier, c'est de remuer continuellement, et de haut en bas, leur queue, qui est presque aussi longue que le corps.

On les rencontre dans les lieux découverts, au bord des eaux, ainsi que dans les prairies, où, dans cette dernière circonstance, elles accompagnent ordinairement les troupeaux; cherchant les insectes dont elles se nourrissent, et après lesquels on les voit souvent courir.

Leur mue, qui est double, ne change les couleurs qu'au cou et quelquefois à la tête; mais dans quelques espèces le mâle ne diffère de la femelle que durant la saison des amours. La première mue commence à la fin de juillet, et la deuxième vers la mi-février.

Elles ont le vol court et ondulé, et font deux ou trois pontes par an.

(a) *Ongle du pouce arqué et de la longueur de ce doigt.*

84. BERGERONNETTE GRISE : *Motacilla alba*,  
Linn.

*Motacilla alba et motacilla cinerea*, Gmel. — *La lavandière et la bergeronnette grise*, Buff. — *Le hochequeue lavandière*, Vieill. — *Bergeronnette grise*, Tem. p. 255. — *Vulg. la queue de poêle, la queue de poëlon, la bergère, la gironnette.*

Croupion cendré dans tous les âges; dos cendré dans les vieux, cendré-olivâtre dans les jeunes; longueur du tarse, 10 lignes.

*Mâle en plumage de printemps* : grosseur du moineau, mais plus long; longueur totale, 6 pouces 2 lignes; envergure, 9 pouces 9 lignes; la queue dépasse les ailes de 23 lignes.

Front, joues, côtés du cou, et parties inférieures d'un blanc pur; occiput, nuque, gorge, poitrine, les huit pennes intermédiaires de la queue, et couverture de celle-ci, d'un noir foncé; les deux rectrices latérales blanches, avec le noir de leur base prolongé diagonalement sur le bord interne; dos et flancs cendrés; couvertures des ailes noires, largement bordées de blanc; bec, yeux et pieds noirs.

*La femelle en plumage de printemps* diffère du mâle à cette époque, en ce que ses joues

sont d'un blanc moins pur; que le noir de la tête, qui est moins foncé, a aussi moins d'étendue, et que les couvertures des ailes sont bordées de grisâtre.

*Le mâle et la femelle en plumage d'hiver* ont la gorge et le devant du cou blancs; sur la poitrine un hausse-col d'un noir foncé, dont les parties latérales remontent vers les côtés de la gorge; parties supérieures d'un cendré moins foncé qu'au printemps.

*Les jeunes avant leur première mue* : parties supérieures d'un cendré terne, légèrement teint d'olivâtre; sourcils, joues, gorge, devant du cou et poitrine d'un blanc sale nuancé de jaunâtre, avec une tache d'un cendré-noirâtre sur la poitrine, qui remonte en croissant sur les côtés du cou; ventre et abdomen blancs; pieds d'un gris cendré.

M. Temminck fait remarquer que « les jeunes du printemps commencent à prendre en automne la livrée des adultes; que ceux de la seconde couvée quittent nos climats dans la livrée du jeune âge, et reviennent même quelquefois dans cet état, au renouvellement du printemps. » Ce sont ces jeunes qui ont été donnés par différens Auteurs pour une espèce distincte, sous le nom de *Motacilla* et de *Sylvia cinerea*.

Cette espèce, qui est très-commune, est de passage périodique; elle arrive vers la fin de mars par petites troupes, et s'en retourne de même à l'automne; cependant un certain nombre ne quitte pas le pays.

On la rencontre dans les pâturages, avec les troupeaux, ainsi qu'au bord des eaux. Elle vole par saccades, en répétant son cri *guiguit*; mais au printemps le mâle fait entendre un petit gazouillement assez varié. Le nid que ces oiseaux placent dans un trou de mur, un tas de pierres, etc. quelquefois assez éloigné des eaux, est composé d'herbes sèches, de mousse et de crins. La femelle y pond cinq œufs blanchâtres, couverts de points et de petits traits noirâtres, plus rapprochés vers le gros bout.

85. BERGERONNETTE LUGUBRE : *Motacilla lugubris*, Pallas.

*Le hochequeue lugubre, Vieill. — Bergeronnette lugubre, Tem. pag. 253. — Les noms vulgaires de la précédente.*

Croupion noir; dos olivâtre dans les jeunes, noir dans les vieux; longueur du tarse, 11 lignes.

*Mâle et femelle en plumage de printemps:* un peu plus grands que dans l'espèce précédente; longueur totale, 7 pouces; envergure, 10 pouces 2 ou 3 lignes; la queue dépasse les ailes de 2 pouces.

Front, région des yeux et des oreilles, ventre,

abdomen, partie des deux rectrices latérales et couvertures supérieures des ailes, le tout d'un blanc pur; flancs d'un cendré noirâtre ou souvent d'un noir pur; sommet de la tête et *toutes les autres parties supérieures*, ainsi que les huit rectrices intermédiaires, la gorge, le devant du cou et la poitrine d'un *noir profond*; les deux rectrices latérales blanches, avec leur base noire: cette couleur se divise en deux branches, dont l'une remonte le long de la baguette, et l'autre, qui est plus prolongée, sur le bord interne; iris, bec et pieds noirs.

*Les vieux, mâle et femelle, en plumage complet d'hiver*, diffèrent par la gorge, les côtés et le devant du cou, qui sont d'un blanc pur; ainsi que par la poitrine qui est marquée d'un large hausse-col noir, dont les bords remontent vers les oreilles; le reste comme au printemps. Les mâles ont en outre, le plus ordinairement, quelques stries noires au-devant du cou.

*Les jeunes de l'année* ont le noir des parties supérieures remplacé ici par du *cendré brun, lavé d'olivâtre*; excepté à la tête, au croupion et à la queue où le noir est permanent; le blanc pur des autres parties est changé en blanc sale: cette couleur est ordinairement lavée de jaune pâle et marquée de points et de petites taches noirâtres sur la gorge, le front ainsi qu'autour des



yeux. Comme dans l'espèce précédente, en plumage d'hiver, la poitrine des jeunes lugubres est marquée d'un large hausse-col noir, dont les bords remontent jusqu'aux joues; les retrices latérales ont plus de blanc que dans les vieux, et l'échancrure produite par la tache noire est moins prononcée.

Il en est de cette Bergeronnette comme de la précédente; sans doute que les individus que nous voyons en hiver avec les couleurs du jeune âge, mêlées avec quelques-unes de celles qu'ils revêtissent au printemps, surtout sur le dos, où elles forment de petites taches noirâtres, parsemées sur le fond cendré-brun lavé d'olivâtre de cette partie, sont ceux de la seconde couvée, qui n'ont pu opérer leur mue d'été dans son entier développement.

Pour nous assurer de l'identité de ces jeunes lugubres, que nous voyons ainsi pendant l'hiver, et que l'on confond ordinairement avec l'espèce précédente en plumage d'hiver, nous les avons suivis jusqu'à la mue du printemps, qui commence dès la mi-février, quelquefois plutôt. A cette époque, nous étant procuré ces jeunes Bergeronnettes munies d'une partie de leurs nouvelles plumes à moitié développées, et qui déjà laissaient voir le noir pur qu'elles doivent avoir dans leur entier développement, éparses avec celles d'un cendré-brun olivâtre, qui res-

couvraient encore le dos ; nous pouvons affirmer, d'après cela, que ces individus sont bien de jeunes lugubres.

A âge égal, la Bergeronnette lugubre a plus de noir aux plumes latérales et en partie blanches de la queue, que n'en a la Bergeronnette grise sur ces mêmes plumes.

Cette Bergeronnette, de passage périodique, et qui est commune, arrive vers le milieu de l'automne et repart à la fin de mars ou quelquefois plutôt.

L'appariement a lieu au mois de janvier ; la mue commence dès la mi-février, se termine à la mi-mars ou quelquefois plus tard ; et c'est vers la fin de ce dernier mois que le mâle et la femelle, en habits de noces, regagnent le nord de l'Europe, pour y nicher. Mais pour effectuer leur départ, tous les individus d'un même canton se réunissent par troupes plus ou moins nombreuses, qu'on remarque ainsi dès le mois de mars.

On rencontre cette espèce dans les mêmes lieux que la précédente, à laquelle elle ressemble beaucoup, et dont elle a les mœurs et les habitudes. Peut-être n'en est-elle qu'une race qui a subi avec le temps quelques modifications dans le plumage, à raison du climat froid qu'elle habite ordinairement, et dont elle s'éloigne chaque hiver par le même motif qui fait agir la berge-

ronnette grise. A cette occasion, et pour corroborer ce que nous avançons, nous pouvons rapporter ce que dit M. Temmink, en parlant de la Bergeronnette lugubre ( Manuel d'Ornithol., pag. 254 ): « J'ai acquis la certitude que dans nos contrées occidentales, cette espèce s'accouple avec la Bergeronnette grise, et produit des individus tapirés de noir et de cendré clair. »

Ou bien M. Temmink aurait-il fait cette observation sur des jeunes de l'année, tels que nous en voyons quelques-uns pendant l'hiver, et qui sont en effet tapirés de noir sur un fond cendré, comme nous le disons à la page 261.

Cab. de MM. Court., Olliv., Guill., de la Perr., Mill.; le Mus.

86. BERGERONNETTE JAUNE: *Motacilla boarula*,  
Linn.

*La bergeronnette jaune*, Buff. — *Le hochequeue jaune*, Vieill. — *Bergeronnette jaune*, Tem. pag. 257.

Croupion jaune; queue plus longue que le corps.

*Mâle en plumage d'hiver*: taille du précédent; longueur totale, 7 pouces 3 lignes; de la queue, 4 pouces, laquelle dépasse les ailes de 2 pouces 7 lignes; envergure, 9 pouces 6 lignes.

Parties supérieures d'un cendré teint d'oli-

vâtre, avec le croupion d'un beau jaune un peu olivâtre ; parties inférieures d'un jaune pâle (1) ; sourcils jaunâtres ; les trois pennes extérieures de chaque côté de la queue sont : la première entièrement blanche, les deux autres de cette couleur, avec la plus grande partie des barbes extérieures noires.

*Le vieux mâle en plumage de printemps*, a de plus qu'en hiver, *la gorge d'un noir profond*, et le cendré des parties supérieures n'est point teint d'olivâtre.

*La femelle* ressemble beaucoup au mâle en plumage d'hiver ; mais ses teintes sont moins vives.

Cette espèce, de passage périodique, arrive dès le commencement de septembre et repart vers la mi-mars. Elle n'est pas très-répan due ; vit solitaire au bord des rivières, des fontaines, des viviers, des ruisseaux, etc. On la rencontre aussi dans les rues des villes, près des évier s, surtout pendant les grands froids.

Cab. de MM. Guit., de la Perr., Guill., Court., Olliv., Le Bret., Mill. ; le Mus.

(b) *Ongle du pouce presque droit, subulé et plus long que ce doigt.*

---

(1) Toutes les plumes du dessous du corps sont noires à leur base, avec leur extrémité blanchâtre ou d'un jaune pâle ; celles du dos sont de couleur uniforme.

87. BERGERONNETTE PRINTANIÈRE : *Motacilla flava*, Linn.

*La bergeronnette de printemps*, Buff. — *Le hochequeue de printemps*, Vieill. — *Bergeronnette printanière*, Tem. pag. 260.

Tête et nuque d'un cendré bleuâtre : cette couleur, moins pure et mélangée de jaunâtre dans les jeunes de l'année ; dos et croupion d'un vert olivâtre ; parties inférieures jaunes.

*Vieux mâle en toutes saisons* : un peu moins grand que le précédent ; longueur totale, 6 pouces ; envergure, 9 pouces ; la queue, qui est un peu arrondie, dépasse les ailes de 21 lignes.

Dessus de la tête et nuque d'un cendré bleuâtre ; le reste des parties supérieures d'un vert olivâtre ; parties inférieures d'un beau jaune ; deux bandes arquées, blanches, l'une au-dessus de l'œil, l'autre au-dessous de la joue ; les deux pennes extérieures de chaque côté de la queue blanches, avec leur barbe extérieure noire.

*La vieille femelle* a la gorge blanche, le dessous du corps d'un jaune moins vif, et les parties supérieures plus nuancées de cendré que dans le vieux mâle.

*Les jeunes de l'année* ont les parties inférieures d'un blanc jaunâtre, quelquefois avec des traits et des taches d'un brun roussâtre ; et les parties supérieures comme chez la femelle, à laquelle ceux-ci ressemblent beaucoup.

Cette espèce, de passage périodique, est très-commune en Anjou ; elle arrive au commencement d'avril et repart à la fin de septembre ; se tient et niche dans les prairies qui bordent les rivières, quelquefois dans les blés, où dans l'un ou l'autre lieu, on la remarque sur les herbes les plus élevées.

Son nid, qu'elle place à terre, est composé extérieurement d'herbes sèches : le fond seulement est garni d'une grande quantité de bourre, ou à son défaut, du duvet cotonneux de quelques plantes, et tout l'intérieur l'est d'un petit nombre de crins. La femelle y pond cinq à six œufs grisâtres, couverts de petites taches plus foncées, très-rapprochées, et qui se fondent avec la couleur du fond ; on y remarque aussi, quelquefois, un ou plusieurs petits traits noirs, très-déliés, assez longs, placés sur le gros bout.

*Var. B. Vieux mâle* : taille du précédent. Dessus de la tête d'un jaune olivâtre ; nuque et dos d'un vert olivâtre ; deux bandes transversales jaunes sur l'aile ; grandes couvertures des ailes bordées de blanc jaunâtre ; rectrices noires ; mais les deux extérieures, de chaque côté, blanches, avec une tache oblongue, noire ; parties inférieures, joues et sourcils d'un beau jaune ; bec et pieds noirs.

*Vieille femelle* : Dessus de la tête et du

corps d'un cendré olivâtre; croupion olivâtre; couvertures supérieures des ailes, ainsi que deux bandes transversales sur celles-ci, blanchâtres; gorge, devant du cou et sourcils blancs; les autres parties inférieures d'un jaune pâle; au reste, comme dans le mâle.

Cette variété, que nous rapportons à la *Bergeronnette printanière*, se rapproche néanmoins de la *Bergeronnette citrine*, de Pallas; mais les différences légères, il est vrai, qu'on remarque aux parties supérieures, ainsi que les taches noires des deux rectrices extérieures (1), suffiront pour l'en éloigner; en même temps que cette dernière particularité la rapproche de la *Bergeronnette printanière*.

Au reste, cette *Bergeronnette*, qui est de passage accidentel, n'a encore été observée qu'aux environs de Cholet, par M. Guillou, qui, au mois d'avril 1825, tua plusieurs individus dans une petite troupe qui suivait la charrue d'un laboureur. Au mois de septembre de la même année, le même observateur en vit encore quelques-uns, mais dans une vaste prairie, et réunis avec des *printanières*.

Pour la *var. B*, cab. de MM. Guill., Court.

---

(1) La *Bergeronnette citrine* a les deux rectrices extérieures blanches, sans taches, la tête et le cou jaunes.

**PIPI : *ANTHUS*, Bechst.**

Bec grêle, subulé, droit, échancré à sa pointe et à bords un peu rentrés en dedans, vers le milieu; langue fourchue à sa pointe; ailes longues, sans penne bâtarde; une des pennes secondaires, la plus près du dos, presque aussi longue que les primaires et sans échancrure dans le bout; première rémige un peu plus longue ou égalant la seconde.

Les Pipis ont beaucoup de rapports avec les bergeronnettes et les alouettes, et ils établissent facilement le passage de l'un à l'autre genre. Le plus grand nombre des Ornithologistes les réunissaient aux alouettes, et ils forment encore une section de ce genre, sous le nom d'*Alouettes pipelles*, dans le Dictionnaire des Sciences naturelles. Comme les alouettes, ces oiseaux ont l'ongle du pouce plus long que ce doigt (le Pipi des arbres excepté); mais leur tête conique, leurs ailes moyennes et leur queue très-longue les en feront facilement distinguer, ainsi que leur manière de vivre qui est tout-à-fait insectivore : ce qui les rapproche beaucoup des *bergeronnettes*; cependant les Pipis n'ont pas comme ces dernières un mouvement continu dans la queue; leurs couleurs ne sont pas, non plus, disposées par masses : leur distribution se rapproche davantage de celle des alouettes.

Les Pipis éprouvent une double mue; du moins, c'est ce que nous avons remarqué sur le



*Pipi farlouse*, dont la deuxième, qui a lieu dès la mi-janvier, donne quelques teintes différentes, aux mâles particulièrement. La mue d'été commence vers la fin de juillet, plus tard chez les jeunes de l'année : comme cela arrive ordinairement aux différentes espèces d'oiseaux.

**88. PIFI RICHARD : *Anthus Richardi*, Vieill.**

*Pipi richard* : *Anthus richardi*, Vieill. — *Pipi richard*, Tem., pag. 263.

Pieds d'un vert jaunâtre; tarsi très-longs; ongle du pouce presque droit, plus long que ce doigt; bec fort; taille de l'alouette commune.

Longueur totale, 6 pouces 7 lignes; du doigt postérieur, y compris l'ongle, 1 pouce.

Plumes des parties supérieures d'un brun foncé au milieu, bordées et terminées de brun clair; sourcils, tempes, gorge, ventre et abdomen d'un blanc pur; flancs roussâtres; poitrine marquée d'un large plastron formé de taches lancéolées, sur un fond légèrement roussâtre; rémiges et rectrices noirâtres, largement bordées de blanc jaunâtre; penne extérieure de chaque côté de la queue, blanche; la seconde seulement avec une tache de cette couleur.

Cette espèce, de passage accidentel, n'a encore été observée qu'une seule fois en Anjou, à Doné, pendant l'hiver, par M. Ollivier, qui ne vit que le seul individu qui est maintenant dans son cabinet.

89. PIPI SPIONCELLE : *Anthus aquaticus*,  
Bechst.

*Alanda campestris spipoletta*, Gmel. — *Pipi spipolette*, Vieill.  
— *Pipit spioncelle*, Tem. pag. 265.

Pieds d'un brun marron foncé; ongle du pouce arqué, plus long que ce doigt.

*Vieux mâle* : un peu moins grand que l'alouette des champs; longueur totale, 6 pouces 5 lignes; de l'ongle postérieur, 4 lignes et demie; envergure, 10 pouces 8 lignes.

Parties supérieures d'un gris brun, légèrement lavé de cendré sur le cou, avec une teinte plus foncée sur le centre de chaque plume; deux bandes blanchâtres sur l'aile; sourcils d'un blanc jaunâtre; parties inférieures blanches, légèrement teintées de rose roussâtre sur la gorge, avec une petite bande arquée de même couleur sous l'oreille; et des taches longitudinales brunâtres sur les côtés du cou, la poitrine et le flancs; queue fourchue, à pennes intermédiaires d'un brun cendré, les latérales noires; mais les deux extérieures, de chaque côté, marquées chacune d'une tache blanche vers le bout; bec noir, avec sa base inférieure livide; pieds d'un brun marron foncé, jaunâtre sous les doigts; ongles noirs.

Dans leur première année, les mâles n'ont point encore de rose roussâtre à la gorge; cette

couleur est remplacée par du jaunâtre sale ; mais dès la fin de l'hiver , et quelquefois plutôt , la gorge , la poitrine , le haut du ventre et les flancs , se colorent d'une teinte légère de roux rose , qui peu à peu s'affaiblit par l'éclat de la lumière.

*La femelle* , qui est un peu moins grande que le mâle , en diffère encore par ses teintes plus jaunâtres , ainsi que par un plus grand nombre de taches sur les parties inférieures , qui sont en même temps plus larges et plus rapprochées entr'elles.

*Les jeunes de l'année* ont les parties supérieures , ainsi que les joues d'un brun noirâtre , nuancé d'olivâtre , avec une tache plus foncée au centre de chaque plume ; sourcils , tour des yeux , un croissant au-dessous de l'oreille , et les parties inférieures d'un jaune clair ; mais la poitrine et les flancs marqués de grandes taches d'un brun foncé , comme dans la vieille femelle ; deux bandes d'un brun cendré sur l'aile.

Cette espèce , de passage périodique en Anjou , n'y est pas très-répendue ; elle arrive au mois d'octobre , et repart au mois de mars. On la rencontre à terre , au bord des rivières et des ruisseaux , ainsi que dans les prairies marécageuses. Vivant ordinairement seule de son espèce , mais se réunissant aux farlouses , dont elle

a les mœurs et les habitudes, pour chercher les insectes du rivage; néanmoins plus défiante que cette dernière, elle se laisse difficilement approcher, si ce n'est par un froid très-vif. En partant, elle jette un cri *tit, ti tit*, comme le fait la farlouse en pareille circonstance; mais ce cri est beaucoup plus fort.

Cab. de MM. de la Perr., Olliv., Court., Guill., Mill.; le Mus.

90. PIPIT ROUSSELINE : *Anthus rufescens*,  
Tem.

*Anthus campestris*, Bechst. — *La rousseline*, Buff. — *Pipit rousseline*: *anthus rufus*, Vieill. — *Pipit rousseline*, Tem. pag. 267.  
— *Vulg.* le zip.

Pieds jaunâtres; ongle du pouce aussi long que ce doigt, et faiblement arqué; bec long et fort.

*Vieux mâle*: un peu moins gros que le précédent; longueur totale, 6 pouces 9 lignes, envergure, 10 pouces 6 lignes.

Parties supérieures d'un gris isabelle, avec une légère teinte brune sur le centre de chaque plume; pennes alaires noirâtres, largement bordées de roux isabelle; queue noirâtre; mais la plume extérieure presque entièrement blanche, la seconde en partie d'un blanc lavé de roussâtre, et la troisième a souvent un peu de blanc roussâtre à son extrémité; sourcils et gorge d'un blanc lavé de jaunâtre; les autres parties infé-

rieures d'un blanc isabelle, plus foncé sur les flancs, avec un petit trait noirâtre de chaque côté de la gorge, et sur la poitrine quelques traits brunâtres peu apparens; bec long, fort, noirâtre, avec sa base inférieure d'un gris rougeâtre; iris noisette.

*La femelle* ressemble au mâle, mais ses teintes sont plus faibles, quoiqu'elles pâlisent encore pendant l'été, comme il arrive également au mâle, et à tel point que dans l'un et l'autre sexe, le gris isabelle des parties supérieures devient d'un gris cendré, et que le blanc isabelle des parties inférieures se change en blanc jaunâtre à cette époque.

*Les jeunes avant la mue* ont toutes les parties supérieures d'un brun noirâtre, avec chaque plume liserée de roux clair; mais les couvertures alaires, les pennes secondaires, ainsi que les rectrices, sont largement bordées de roux; des moustaches noires partent du bec et s'étendent sur les côtés du cou; poitrine et flancs marqués de *grandes taches noires* longitudinales.

Cette espèce, de passage périodique, n'est pas très-répandue en Anjou. Elle y arrive au printemps et en repart à la fin de l'été. On la rencontre à terre, sur les collines pierreuses et arides, de préférence sur leur revers, parmi

les bruyères: c'est là aussi qu'elle place son nid, au pied de quelque buisson ou dans une touffe d'herbes, rarement parmi les blés; elle le compose d'herbes sèches, de petites racines fibreuses et de quelques crins en dedans. La femelle y pond quatre à cinq œufs légèrement bleuâtres, marqués de petites taches et de traits roux et violacés.

Dès son arrivée, la Rousseline fait entendre son chant monotone: *zip zip zip...* qu'elle répète douze à quinze fois de suite, en s'élevant obliquement à une hauteur moyenne, pour retomber presque aussitôt à terre et avec précipitation. Elle est assez défiante, et sitôt qu'elle aperçoit quelqu'un, elle court avec vitesse, même fort loin, s'arrête de temps en temps pour reconnaître le danger, court de nouveau ou va se reposer à quelque distance de là, sur une monticule de préférence, afin, sans doute, de pouvoir mieux observer l'objet de ses craintes.

Elle n'a encore été observée que dans les landes de Soucelles et ses environs; les guerouilles des Noyers, près Martigné; ainsi que sur les collines que l'on rencontre depuis Blou jusqu'à Bourgueil. Elle a été vue aussi, dit-on, dans les landes de Riou.

Cab. de MM. Court., Olliv., Mill.; le Mus.

91. PIPI FARLOUSE : *Anthus pratensis*, Bechst.

*Le cujelier, Buff. — Pipi proprement dit et pipi des buissons : Anthus sepiarius, Vieill. — Pipit farlouse, Tem. pag. 269. — Vulg. un titi.*

Pieds jaunâtres ; ongle du pouce plus long que ce doigt et faiblement arqué ; bec court et faible.

*Vieux mâle* : taille de la linotte ; longueur totale, 5 pouces 6 lignes ; envergure, 9 pouces 1 ou 2 lignes.

Parties supérieures d'un cendré olivâtre, avec une tache noirâtre au centre de chaque plume ; sur l'aile, deux bandes transversales d'un gris olivâtre ; parties inférieures d'un blanc lavé de jaunâtre, avec des taches noires sur les côtés de la gorge et du cou, ainsi que sur la poitrine, le haut du ventre et le long des flancs ; sous-caudales blanchâtres, sans taches ; pennes de la queue noirâtres, l'extérieure presque entièrement blanche et à baguette de même couleur : la suivante seulement terminée de blanc ; les quatre premières rémiges à peu près égales, et les plus longues de toutes ; iris brunâtre.

La seconde mue, qui a lieu de la mi-janvier à la mi-mars, donne aux parties inférieures du mâle une teinte d'un roux rose foncé ; en vieillissant, cette teinte s'affaiblit par l'éclat de la lumière, au point de devenir blanche pendant l'été ; mais les taches noires changent peu. Il en

est de même des parties supérieures, leur teinte olivâtre se change en grisâtre pendant l'été.

*La femelle* a la gorge blanche en toutes saisons, ses couleurs moins vives qui pâlisent encore en vieillissant, et davantage de taches en dessous.

*Les jeunes avant la mue* ressemblent beaucoup à la femelle, mais ils sont plus nuancés d'olivâtre.

Cette espèce, la plus petite du genre, est très-répan due en Anjou; la plus grande partie y est sédentaire, tandis que l'autre est voyageuse. Vers la fin de septembre, toutes les nichées d'un même canton se réunissent pour former, avec les voyageuses qui nous arrivent à cette époque, des troupes souvent très-nombreuses qui se répandent dans la campagne, où elles se tiennent à terre, parmi les genets, les bruyères, les chaumes, ainsi que dans les prairies, les marais, les pâturages et au bord des rivières.

Lorsqu'un individu aperçoit quelque danger, il se lève aussitôt et donne l'alarme à toute la troupe par un petit cri: *tit, titit*, qui se répète de proche en proche et à mesure qu'elle se lève successivement; mais d'un naturel peu défiant, et bientôt rassurés, ces oiseaux retombent ensemble à quelque distance d'où ils étaient partis; ce-



pendant quelques individus assez prudens vont se placer sur un arbre voisin, et y restent quelques instans, afin de mieux observer le danger.

Chaque troupe ne se sépare qu'au printemps: à cette époque, ainsi que pendant l'été, on ne rencontre les Farlouses que dans les landes, les bruyères, ainsi qu'autour des bois humides. C'est dans ces lieux aussi que chaque couple établit son nid, qu'il place au pied d'un petit buisson, dans une touffe d'herbes. Ce nid qui est composé d'herbes sèches et garni de quelques crins en dedans, reçoit quatre à cinq œufs rougeâtres, marqués de taches plus foncées.

Pendant le temps que dure la reproduction, on remarque le mâle s'élever obliquement à une grande hauteur, en faisant entendre son chant: *pti pti pti*, etc., qu'il répète vivement sur le même ton, pendant tout le temps que dure son ascension ( 4 à 5 minutes ), en lui faisant suivre une progression qui n'est nullement ralentie par sa chute, qu'il effectue obliquement, assez lentement et sans donner un coup d'aile; mais en formant avec celles-ci et le corps un triangle qui imite assez bien un fer de flèche, ce qui donne à cet oiseau un *faciès* tout particulier.

## 92. PIFI DES ARBRES OU DES BUISSONS: *Anthus arboreus*, Bechst.

*La farlouse*, Buff. pl. enl. — *Le pipi des arbres*, Vieill. — *Pipi des buissons*, Tem. pag. 271. — *Vulg. la silouette*.

Pieds jaunâtres ; ongle du pouce plus court que ce doigt et fortement arqué.

*Vieux mâle* : un peu plus grand que le précédent ; longueur totale , 6 pouces ; envergure , 10 pouces.

Parties supérieures d'un cendré légèrement teint d'olivâtre , avec une tache allongée d'un brun noirâtre , sur le centre de chaque plume : cette tache s'affaiblit et disparaît en arrivant sur les couvertures supérieures de la queue ; sur l'aile , deux bandes transversales d'un blanc jaunâtre ; sourcils jaunâtres ; gorge et milieu du ventre d'un blanc pur ; les autres parties inférieures , d'un jaune roussâtre , sont marquées de taches noires sur la poitrine et les côtés du cou , et de traits allongés sur les flancs ; rectrices noirâtres , l'extérieure presque entièrement d'un blanc sale , avec la baguette brunâtre , la suivante seulement terminée de blanc ; les trois premières rémiges à peu près égales et les plus longues de toutes ; iris brunâtre.

*La femelle* ressemble au mâle ; mais n'a que 5 pouces 6 lignes de long.

*Les jeunes avant la mue* sont plus teints de jaunâtre.

Cette espèce , qui est très-répandue , a dans son physique beaucoup de rapport avec la précédente ; mais ses mœurs et ses habitudes sont

bien différentes. Elle est de passage périodique, arrive dans la première quinzaine d'avril et repart vers la fin d'août, ainsi que dans les premiers jours de septembre. On la rencontre dans les champs, etc. C'est autour des blés et quelquefois des prairies, que dès son arrivée et jusqu'à la fin de juillet, époque où les nichées sont terminées, le mâle, de l'extrémité d'un petit arbre où il se perche ordinairement, part en s'élançant obliquement et avec rapidité dans l'air, jusqu'à 15 ou 20 pieds, pour retomber, lentement et en planant, sur la branche d'où il était parti; en continuant toujours de faire entendre son chant qui a quelques tons de celui du pinson, et dont la vitesse suit la progression ou l'affaiblissement du vol; il le répète fréquemment et en employant à chaque fois les mêmes manœuvres.

C'est aussi dans les blés, à terre, dans une cavité, que ce Pipi place son nid, qu'il compose d'un peu de mousse, d'herbes sèches, de petites racines fibreuses et de quelques crins; dès la fin d'avril, la femelle y pond quatre à cinq œufs grisâtres, couverts de petits traits et de petites taches d'un brun rougeâtre, plus rapprochés et même confluens sur le gros bout.

Cab. de MM. Court., Olliv., Mill.; le Mus.

**FAMILLE DES CONIROSTRES : *Conirostres*.**

Bec entier, fort, conique ou cylindracé, ou bien prismatique ou cultriforme ; les deux doigts extérieurs réunis à leur base.

(1) *Bec conique ou cylindracé.*

Les oiseaux réunis dans cette section sont tous de petite ou de moyenne taille ; ils vivent de graines qu'ils dépouillent préalablement de leur enveloppe, ou bien de bourgeons et d'insectes.

**ALOUETTE : *ALAUDA*, Linn.**

Bec droit, robuste, subulé, arrondi et entier, garni à sa base de petites plumes dirigées en avant ; ongle du pouce subulé, droit et ordinairement plus long que ce doigt ; ailes longues, à penne bâtarde très-courte : deux des plumes secondaires presque aussi longues que les primaires et échancrées à leur extrémité.

Les Alouettes ont quelques rapports avec les pipis, mais leur tête petite et arrondie, ainsi que leur queue de taille moyenne, serviront avec les autres caractères à les en distinguer.

Ces oiseaux, qui habitent de préférence les terres légères, sont pulvérateurs ; ils se nourrissent de graines d'herbes, d'avoine, etc. ; se perchent rarement, mais s'élèvent dans les airs pour faire entendre leur chant. Ils nichent ordinairement dans les blés, et font deux pontes.

par année. Leur mue, qui est simple, s'opère en août chez les vieux, et en septembre chez les jeunes. Le mâle et la femelle se ressemblent.

(a) *Ongle du pouce plus long que ce doigt.*

93. ALOUETTE COCHEVIS : *Alauda cristata* ,  
Linn.

*L'alouette cochevis* , Buff. — *L'alouette cochevis* , Vicill. — *Alouette cochevis* , Tem. pag. 277. — *Vulg. l'alouette huppée* , la coqueline , *l'alouette bondrée* , *l'alouette bombrelle* .

Sur la tête , une huppe de plumes effilées ; dessous de l'aile roussâtre ; taille du proyer.

*Mâle adulte* : longueur totale , 6 pouces 9 lignes ; envergure , 1 pied.

Gris cendré en dessus , avec d'étroites taches brunes le long des baguettes ; plumes coronales effilées , formant une huppe susceptible d'érection ; parties inférieures et tour des yeux d'un blanc lavé de jaunâtre , avec des taches longitudinales brunes sur la poitrine ; iris et pieds noisettes.

*La femelle* a la tête et le bec moins forts , et moins de taches brunes sur la poitrine.

Cette Alouette , qui est sédentaire , ne vit point en troupes , seulement quelques individus se réunissent ensemble.

On la rencontre habituellement sur les grands chemins , les débris de carrières , les plaines ,

ainsi que sur les murs des villages, où elle est assez répandue, si ce n'est dans les arrondissemens de Beaupreau et de Segré, où on la voit rarement.

Son nid, qu'elle place ordinairement dans les blés, est composé de quelques herbes; la femelle y pond quatre à cinq œufs de la taille de ceux du proyer; ils sont d'un cendré clair, marqués de petites taches ou de points très-rapprochés, surtout vers le gros bout.

94. ALOUETTE DES CHAMPS : *Alauda arvensis*,  
Linn.

*L'alouette ordinaire*, Buff. — *L'alouette commune*, Vieill. — *Alouette des champs*, Tem. pag. 281.

Première rémige plus longue que les deuxième et troisième; queue assez longue, un peu fourchue; les deux rectrices extérieures de chaque côté bordées de blanc dans toute leur longueur; bec gros, court et arrondi à sa pointe.

*Mâle adulte*: taille du précédent, longueur totale, 6 pouces 10 lignes; envergure, 13 pouces.

Parties supérieures d'un gris roussâtre, avec une tache noirâtre sur le centre de chaque plume: ces taches sont plus grandes sur la tête et le haut du dos; joues d'un gris brun; sourcils blanchâtres; gorge blanche; devant du cou, poitrine et flancs roussâtres, avec une tache brune lancéolée sur le centre de chaque plume.

*La femelle* a les taches du dos et de la poitrine plus rapprochées et plus foncées en couleur.

*Les jeunes avant la mue* sont mouchetés de noirâtre et de blanc roussâtre en dessus.

Cette espèce, qui est sédentaire et très-commune, vit dans les champs. C'est elle qui pendant toute la belle saison, et dès l'aurore, fait entendre un chant des plus agréables, en décrivant des cercles dans les airs pendant son élévation; ce chant, qu'elle ne répète que rarement étant posée à terre, n'est interrompu que par un temps sombre ou pluvieux; aussi le regarde-t-on comme le précurseur du beau temps.

Vers le mois d'octobre, les individus d'un même canton se réunissent par bandes, quelquefois très-nombreuses, qui gagnent ensuite les plaines, à mesure que le froid augmente, et en rasant pour ainsi dire la terre.

C'est dans les chaumes que ces troupes se tiennent ordinairement, et que les habitans des campagnes, surtout ceux du midi de l'Anjou, les prennent en nombre considérable, avec des collets trainans attachés en très-grand nombre à une forte et très-longue ficelle, et qu'ils désignent sous le nom d'une *clayée de collets*.

95. ALOUETTE LULU: *Alauda arborea*, Linn.

*Le lulu, l'alouette des bois et le cujelier, Buff.* — *Alauda arborea et alauda nemorosa, Gmel.* — *L'alouette lulu, Vieill.* — *Alouette lulu, Tem. pag. 282.* — *Vulg. la birlute, la berlute, la berluche.*

Première rémige plus courte que les deuxième et troisième ; queue courte, coupée carrément, avec l'extrémité des trois ou quatre premières rectrices marquées de blanc ou de blanchâtre ; bec mince et pointu ; plumes du dessus de la tête susceptibles d'érection.

*Mâle adulte* : taille du moineau, longueur totale, 6 pouces.

Parties supérieures d'un gris roussâtre, avec une tache noire sur chaque plume : celles de la tête, un peu allongées, sont susceptibles d'érection ; une bande blanchâtre part du bec, passe au-dessus des yeux et entoure l'occiput ; joues roussâtres avec une petite tache triangulaire blanchâtre en devant ; parties inférieures d'un blanc lavé de jaunâtre, avec des taches brunâtres sur la poitrine, le devant et les côtés du cou, ainsi que deux petites bandes de même couleur de chaque côté de la gorge ; une tache noire et allongée placée entre deux taches blanchâtres sur le bord extérieur de l'aile ; ongles et pieds jaunâtres ; iris noisette.

*La femelle* a les parties blanches plus pures, les sourcils plus larges, et les taches de la poitrine plus multipliées.

*Les jeunes au sortir du nid* ont toutes les parties supérieures comme maillées de noir et de jaune roussâtre, les sourcils et la gorge jaunâtres, la poitrine roussâtre, avec quelques mou-



chetures brunâtres , le ventre d'un blanc pur , et le bec un peu plus court que dans les adultes.

Cette espèce , qui est sédentaire , habite de préférence les terrains maigres , les pays de landes.

Pendant la plus grande partie de l'année , et lorsque le temps est beau , le jour et même après le coucher du soleil , le mâle fait entendre un chant qui ne manque pas d'agrément , et qu'il répète long-temps , soit qu'il reste perché , ce qui lui arrive quelquefois , ou bien qu'il s'élève dans l'air à une grande hauteur , sans décrire de cercles comme le fait l'Alouette des champs ; mais bien en s'élançant par bonds répétés , ou encore en volant obliquement et en s'éloignant à droite et à gauche , souvent à une grande distance du lieu de son départ.

Après les nichées terminées , on rencontre les Lulus vivant en famille ; mais dès que l'hiver arrive , ils se réunissent par petites troupes , se rapprochent alors des habitations , où leur peu de défiance les fait tomber facilement dans les pièges qu'on leur tend.

Le nid , qui est placé à terre parmi les blés , de préférence dans les champs d'avoine , est composé d'herbes sèches et de petites racines fibreuses ; la femelle y pond quatre à cinq œufs grisâtres , tachetés de brun.

Très-commune dans les arrondissemens de Segré et de Baugé, etc.

(b) *Ongle du pouce plus court que ce doigt.*

96. ALOUETTE CALANDRELLE : *Alauda brachidactyla*, Tem.

*La calandrelle, Bonelli.* — *L'alouette calandrelle : alauda arenaria, Vieill.* — *Alouette à doigts courts ou calandrelle, Tem. pag. 284.*

Doigts et ongles très-courts ; le pouce et son ongle d'égale longueur ou environ ; bec fort, aigu et un peu arqué ; queue assez longue, un peu fourchue, avec les deux rectrices extérieures de chaque côté, bordées de blanc roussâtre.

*Mâle adulte* : taille de la farlouse ; longueur totale, 5 pouces 9 lignes ; envergure, 10 pouces ; la queue dépasse les ailes de 8 à 9 lignes.

Parties supérieures d'un roux isabelle, plus vif sur la tête, mais plus pâle sur le cou, avec une tache longitudinale d'un brun noirâtre sur le centre de chaque plume, mais très-étroite sur la tête ; gorge et sourcils blanchâtres ; poitrine et flancs d'un roux pâle ; ventre, abdomen et souscaudales d'un blanc lavé de roussâtre ; au-dessus et sur les côtés de la poitrine, une *bande courte, brunâtre et légèrement oblique* ; sur l'oreille une tache brunâtre ; une des grandes couvertures de l'aile presque aussi longue que les rémiges ; queue fourchue, à penne extérieure d'un blanc roussâtre, avec la baguette

blanche ; la suivante bordée extérieurement de blanc roussâtre ; les autres plumes sont noirâtres, liserées et terminées de roux clair ; mais les deux intermédiaires sont largement bordées de roux foncé ; bec fort et très-aigu , d'un gris un peu rougeâtre en dessus, blanchâtre en dessous, avec l'extrémité des deux mandibules et la carène noirâtre.

*La femelle* a les parties inférieures et les sourcils blancs ; point de bande brunâtre sur les côtés de la poitrine, mais de légères mouchetures sur les côtés du cou.

*Les jeunes de l'année avant leur première mue* : plumes des parties supérieures bordées et frangées de jaune roussâtre, marquées de noirâtre vers le centre et terminées par une petite tache blanchâtre ; rémiges, couvertures des ailes et rectrices noirâtres, bordées de blanc jaunâtre et terminées de blanc ; parties inférieures blanches ; mais la poitrine roussâtre, variée de quelques mouchetures noirâtres ; sourcils d'un blanc jaunâtre.

La disposition, ainsi que la forme des taches qui recouvrent les parties supérieures, font paraître ces jeunes Calandrelles comme perlées : ce qui leur donne un *facies* tout particulier, qui les éloigne beaucoup des vieux, en même temps que cette manière d'être les rapproche, sous ce rapport seulement, des *lulus* du même âge.

Cette espèce, la plus petite de nos Alouettes, habite les plaines, dont elle préfère la partie la plus élevée. Elle est de passage périodique, arrive au mois d'avril et repart à la fin de septembre.

Au moyen de ses longues ailes, d'un vol rapide et par bonds répétés, la Calandrelle s'élance dans les airs, monte presque perpendiculairement, sans décrire de cercles concentriques, comme le fait l'Alouette des champs : rarement en exécute-t-elle la moitié d'un ; mais elle s'élève à peu près comme l'Alouette lulu, en faisant entendre son chant peu varié, qui a quelques tons de ceux du proyer et du cochevis. Parvenue à une hauteur tellement considérable que l'œil la cherche presque en vain, elle se précipite obliquement, avec la vitesse d'un trait, pour arriver jusqu'à terre, où elle choisit quelquefois une petite monticule, une motte de terre, un tas de pierres, etc., pour se reposer, et d'où le plus ordinairement elle achève de chanter.

Elle niche à terre dans les blés, ainsi que parmi les plantes sauvages ou leurs débris laissés par la charrue dans les guérets. Nous n'avons point vu les œufs.

Sitôt les couvées terminées, les Calandrelles se réunissent en familles, comme le font les lulus ; on les rencontre alors par petites troupes

de 8 à 10 individus, sur les guérets, les chaumes, les jachères, d'où elles se laissent facilement approcher. Lorsqu'on les fait voler, elles font entendre chacune un petit cri de rappel, qui leur est particulier, et qui les fait distinguer facilement des autres espèces d'alouettes; bientôt après, elles vont se reposer à quelques distances du lieu de leur départ.

Habite les plaines de Montreuil, celles de Doué, ainsi qu'à Martigné, particulièrement sur le plateau ou guerouailles des Noyers, où elle est assez commune.

On la rencontre aussi dans les plaines du Poitou, où M. Desvaux l'a observée.

Cab. de MM. Court., Olliv., Guill., Mill.; le Mus.

### MÉSANGE : *PARUS*, Linn.

Bec court, conique, entier, robuste et garni de petites plumes dirigées en avant, qui recouvrent les narines; penne bâtarde courte ou moyenne; deuxième, troisième et quatrième rémiges les plus longues de toutes.

Les oiseaux qui composent ce genre, sont vifs, adroits, agiles, courageux et d'une grande fécondité; ils grimpent et se tiennent aux branches des arbres en toutes sortes de positions; vivent d'insectes qu'ils recherchent entre les écorces et les lichens, ainsi que de graines qu'ils ont soin de dépouiller de leur enveloppe, avant d'en

faire leur nourriture. On les rencontre sur les arbres, dans les bois, les champs et même parmi les joncs et les roseaux, selon les espèces. Leur mue est simple.

On peut diviser les Mésanges en deux sections : celles qui composent la première, préfèrent aux insectes les semences oléagineuses, telles que celles de chanvre, de soleil, de chardons, d'arbres verts, ainsi que les noix et les amandes tendres, qu'elles percent avec leur bec, en les frappant à coups précipités, pour en retirer le fruit, après les avoir préalablement assujetties entre leurs pieds.

Elles nichent toutes dans des trous d'arbres ; sont querelleuses, se laissent facilement approcher, mais se défendent bien, lorsqu'on veut les saisir.

Les espèces qui font partie de la seconde section, vivent particulièrement d'insectes et de quelques graines d'herbes ou de joncs ; mais elles construisent, avec plus ou moins d'art, des nids qu'elles attachent à des arbres, des joncs ou des roseaux ; elles ont aussi des mœurs plus douces que celles de la première.

(a) *Penne bâtarde et queue de moyenne longueur : cette dernière coupée carrément ou légèrement fourchue ; mandibule supérieure du bec à pointe droite.*

97. MÉSANGE CHARBONNIÈRE : *Parus major*,  
Linn.

*La grosse mésange ou charbonnière, Buff. — La mésange charbonnière, Vieill. — Mésange charbonnière, Tem. pag. 287.*

Tête noire, tempes blanches, nuque jaune, dos vert-olive ; une bande transversale sur l'aile.

*Mâle adulte* : taille de la linotte ; longueur totale , 5 pouces 4 lignes.

Dessus de la tête, gorge et devant du cou d'un beau noir brillant ; côtés de la tête d'un blanc pur ; manteau d'un vert olive ; croupion d'un cendré bleuâtre ; dessous du corps jaune, avec une raie longitudinale noire, qui s'étend *jusqu'à l'anus* ; une bande transversale blanche sur l'aile.

*La femelle* a des couleurs moins vives, la raie noire du dessous du corps plus étroite, et n'arrivant que *vers le milieu du ventre*.

*Les jeunes, avant la mue*, ont la bande transversale de l'aile d'un blanc jaunâtre, et ressemblent, au reste, beaucoup à la femelle.

*Var. B.* Le noir remplacé par du gris brun, le vert olive par du gris jaunâtre ; le cendré des ailes par du blanc sale ; mais le jaune du ventre ainsi que le blanc des tempes sont restés immuables.

Pour la var. B, cab. de M. Guitet.

Dès la fin de l'hiver, le mâle fait entendre son chant :



qu'il répète souvent, et assez vivement, ainsi qu'un cri qui lui est particulier, qui imite assez bien le bruit d'une lime : d'où lui est venu sans doute, dans quelques pays, le nom de serrurier.

La Mésange charbonnière, qui est sédentaire, place son nid dans un trou d'arbre, à moyenne hauteur ; elle en garnit le fond avec de la mousse verte, qu'elle recouvre de bourre, ainsi que de quelques crins, de manière à faire un matelas de 10 à 12 lignes d'épaisseur. Vers la fin d'avril, la femelle y pond douze à quinze œufs blancs, marqués de petites taches rougeâtres, plus nombreuses vers le gros bout.

98. MÉSANGE PETITE CHARBONNIÈRE : *Parus ater*, Linn.

*La petite charbonnière, Buff. — La mésange petite charbonnière, Vieill. — Mésange petite charbonnière, Tem. pag. 288.*

Nuque blanche ; dos cendré bleuâtre ; deux bandes transversales sur l'aile.

*Mâle adulte* : taille de la Mésange bleue ; longueur totale, 4 pouces ; envergure, 6 pouces 8 lignes.



Dessus de la tête, côtés de la nuque, gorge et devant du cou d'un noir lustré; une large tache blanche sur le milieu de la nuque; une autre plus grande, de même couleur, et comme triangulaire, part du bec, et s'étend sur les côtés du cou; manteau d'un cendré bleuâtre, avec quelques nuances olivâtres, surtout sur le croupion; dessous du corps d'un blanc sale, avec les flancs et les parties postérieures d'un gris roussâtre; rémiges et rectrices noirâtres, liserées d'olivâtre; bec et iris noirâtres; pieds plombés.

*La femelle* a moins de blanc sur les côtés du cou, et le noir de la gorge est moins étendu.

Cette espèce, qui est rare et de passage périodique, arrive en Anjou vers le mois de décembre, et repart à la fin de mars. Pendant tout cet espace de temps, on la rencontre au Jardin des Plantes d'Angers, de préférence sur les arbres verts, dont elle mange les fruits; elle y revient tous les ans; et c'est là aussi que M. Desvaux l'a observée pour la première fois. On la retrouve encore, dit-on, aux environs de Corzé, ainsi que sur les arbres verts de la forêt de Chambiers.

Cab. de MM. de la Perr., Court., Mill.; le Mus.

#### 99. MÉSANGE BLEUE : *Parus coeruleus*, Linn.

*La mésange bleue*, Buff. — *La mésange bleue*, Vieill. — *Mésange bleue*, Tem. pag. 289.

Front blanc ; vertex bleu azuré, entouré d'un cercle blanc ; un collier bleu foncé ; une bande blanche sur l'aile.

*Mâle adulte* : taille du précédent ; longueur totale, 4 pouces 5 lignes ; envergure, 7 pouces 2 lignes.

Sommet de la tête bleu azuré, bordé de blanc sur l'occiput, ainsi que par les sourcils et le front qui sont de cette dernière couleur ; tempes blanches surmontées d'un trait noir qui traverse les yeux ; un collier bleu foncé sur la nuque, se réunit au noir de la gorge et du cou ; dessus du corps d'un vert olive ; ailes et queue bleuâtres ; dessous du corps jaune, avec une raie longitudinale intermédiaire bleue.

*La femelle* un peu plus petite que le mâle, a les teintes moins vives, la couleur bleue nuancée de cendré, et la raie longitudinale bleue du ventre peu marquée.

*Les jeunes, avant la mue*, ont le blanc remplacé par du jaunâtre, le bleu par du cendré bleuâtre ; et les autres couleurs sont moins vives.

Cette espèce, qui est sédentaire, et dont le chant : *ti ti-ti ti ti ti*, n'a rien de bien remarquable, est assez commune. Elle a toutes les habitudes et les mœurs des précédentes ; se réunissant néanmoins plus en famille ; mais plaçant comme elles, son nid dans un trou d'arbre, le confectionne de matériaux semblables, et y

ajoute une grande quantité de plumes. Vers le mois d'avril, la femelle y pond dix à douze œufs blancs, avec des mouchetures irrégulières rougeâtres, plus rapprochées vers le gros bout.

100. MÉSANGE HUPPÉE : *Parus cristatus*,  
Linn.

*La mésange huppée*, Buff. — *La mésange huppée*, Vieill. — *Mésange huppée*, Tem. pag. 290.

Sur la tête une huppe de plumes acuminées, étagées, et un peu arquées en devant.

*Mâle adulte* : taille de la Mésange bleue ; longueur totale, 4 pouces 4 lignes ; envergure, 7 pouces.

Plumes du dessus de la tête noires, bordées de blanchâtre : s'allongeant vers l'occiput, pour former une huppe étagée, acuminée et susceptible d'érection ; joues, côtés du cou et milieu du ventre d'un blanc grisâtre ; flancs roussâtres ; gorge et devant du cou noirs, ainsi qu'un collier qui remonte en se courbant vers l'occiput, et un demi-cercle sur les tempes, de même couleur ; parties supérieures d'un gris roussâtre ; iris rouge, formant un cercle étroit ; bec noir ; pieds plombés.

*La femelle* a la huppe moins longue, et le noir de la gorge moins étendu que dans le mâle.

Cette espèce, qui est sédentaire, quoiqu'elle

s'éloigne pendant l'hiver (1) des lieux qui l'ont vu naître, n'est pas très-rare dans l'arrondissement de Segré, ainsi que dans le Craonnais; on la rencontre moins ordinairement ailleurs; cependant nous l'avons observée aux environs d'Avrillé, de Juigné, de même que dans la forêt de Monnoie; elle a encore été vue dans des bois entre Mazières et Nuaille, etc.

On la rencontre ordinairement sur les pommiers, où elle vit à la manière de ses congénères, mais seule; rarement voit-on deux individus sur le même arbre, qu'ils quittent bientôt pour passer sur un second, ou seulement d'une branche à une autre, en faisant entendre un cri ou bruissement particulier *tre*, qui se rapproche, quoique faiblement, de celui de la Mésange bleue, et qui la précède aussitôt.

C'est aussi dans un trou de pommier qu'elle établit ordinairement son nid, qu'elle compose de mousse, de bourre et de plumes. La femelle y pond dix à douze œufs blancs, marqués de petites taches et de points rouges, surtout vers le gros bout.

Cab. de MM. de la Perr., Guit., Olliv., Court., Guill., Mill.; le Mus.

---

(1) Et même sitôt les couvées terminées, comme le font les autres espèces de ce genre.

101. MÉSANGE NONNETTE : *Parus palustris*,  
Linn.

*La nonnette cendrée*, Buff. — *La mésange nonnette cendrée et mésange nonnette*, Vieill. — *Mésange nonnette*, Tem. pag. 291.

Dessus de la tête, nuque et gorge noirs ; dos cendré ; taille de la mésange bleue.

*Mâle adulte* : longueur totale, 4 pouces 3 lignes.

Dessus de la tête, et partie de la nuque d'un noir profond ; les autres parties supérieures d'un cendré brun ; tempes blanchâtres, avec l'origine de chaque plume noire ; gorge noirâtre ; toutes les autres parties inférieures d'un blanc grisâtre lavé de roussâtre.

*La femelle* a le noir de la tête moins foncé, et le noirâtre de la gorge peu apparent, mais marqué de petites taches grises.

*Les jeunes* ont les couleurs moins vives, et le dessus du corps plus rembruni.

Cette espèce, qui est sédentaire, n'est pas très-répan due ; elle a les mêmes mœurs et les mêmes habitudes que les précédentes : vivant comme elles dans les bois, les champs et les vergers ; préférant néanmoins les lieux frais et même le bord des eaux. Elle fait un nid semblable à celui de la Mésange bleue, dans lequel la femelle pond douze à quinze œufs blancs, marqués de

points rougeâtres, plus rapprochés vers le gros bout, où ils forment une espèce de couronne.

(b) *Queue longue et étagée; mandibule supérieure du bec à pointe droite ou bien recourbée sur l'inférieure.*

**102. MÉSANGE A LONGUE QUEUE : *Parus caudatus*, Linn.**

*La mésange à longue queue, Buff. — La mésange à longue queue, Vieill. — Mésange à longue queue, Tem. pag. 296. — Vulg. la queue de poëlon, la queue de poêle.*

Vertex blanc; queue plus longue que le corps; bec droit, cultriforme en dessus, noir, ainsi que les pieds.

**Mâle adulte :** grosseur du roitelet; longueur totale, 5 pouces 7 lignes; de la queue, 3 pouces 6 lignes, laquelle dépasse les ailes de 2 pouces 6 lignes.

Tête, cou, gorge et poitrine d'un blanc pur: cette dernière ombrée quelquefois de noirâtre; ventre, flancs et plumes anales d'un blanc teint de rougeâtre; dos et croupion noirs; scapulaires rougeâtres; grandes couvertures des ailes cendrées, bordées de blanc pur; rémiges, ainsi que les six rectrices intermédiaires noires; les six autres pennes de la queue, ou les latérales, sont blanches sur leurs barbes extérieures, de même qu'à leur extrémité.

**La femelle,** un peu plus petite que le mâle,

s'en distingue encore par une large bande noire au-dessus de chaque œil, qui se prolonge sur la nuque et se réunit au noir du dos.

*Les jeunes de l'année* sont tachetées de noir à la tête, de brun à la poitrine, et ont toutes leurs teintes moins pures.

Cette espèce, qui est sédentaire, paraît beaucoup plus grosse qu'elle n'est réellement, au moyen des plumes du corps qui sont comme décomposées, et qu'elle tient presque toujours hérissées.

Elle habite les bois pendant l'été, où elle est assez commune ; mais à l'automne elle se rapproche des habitations, vient quelquefois jusque dans les villes ; on la rencontre alors par petites troupes (celles des nichées), qui ne se séparent que vers la fin de mars, époque où chaque couple va bientôt commencer un nid en commun, qu'il place à quelques pieds de terre, soit accolé contre un tronc d'arbre ou bien dans un buisson. Ce nid, qui est composé de mousse, de lichens, de laine, et garni intérieurement d'une grande quantité de plumes, est de forme ovale, long de 7 à 8 pouces, parfaitement façonné, et ayant ordinairement deux ouvertures étroites placées sur les côtés. La femelle y pond quinze à vingt œufs ovales, longs de 6 lignes, blancs et marqués de points rougeâtres épars, mais confluens et réunis en couronne sur le gros bout.

103. MÉSANGE MOUSTACHE : *Parus biarmicus*,  
Linn.

*La mésange barbue* ou *moustache*, Buff. — *La mésange moustache*, Vieill. — *Mésange moustache*, Tem. pag. 298.

Penne bâtarde presque nulle ; bec jaune ; mandibule supérieure légèrement courbée sur l'inférieure ; corps varié de roux ; des moustaches noires au mâle adulte.

*Mâle adulte* : taille de la linotte ; longueur totale , 6 pouces 2 lignes.

Dessus de la tête et du cou gris de perle ; dos, croupion, couvertures supérieures de la queue et flancs d'un beau roux ; grandes couvertures des ailes d'un noir foncé, bordées de roux extérieurement ; une longue moustache d'un beau noir de velours, prend naissance entre le bec et l'œil, et descend en pointe de chaque côté du cou ; gorge et devant du cou d'un blanc pur, qui se nuance en gris ou quelquefois en rose sur la poitrine et le milieu du ventre ; plumes anales et souscaudales noires ; queue longue de 2 pouces 9 lignes, très-étagée, rousse, avec la première penne noirâtre à sa base ; iris et bec jaunes : ce dernier de couleur orange pendant la vie seulement ; pieds et ongles noirs.

*La femelle* n'a point de moustaches ; dessus de la tête et du corps d'un roux brun, ordinairement tacheté de noir, surtout vers le milieu du dos ; souscaudales roussâtres.



*Les jeunes, avant leur première mue, sont d'un roussâtre très-clair, avec une large plaque noire sur le dos, et les plumes alaires et caudales bordées de cette dernière couleur.*

*Les jeunes, après leur première mue, ont la plaque noire du dos remplacée par quelques taches longitudinales de même couleur.*

Cette espèce, de passage périodique, est rare en Anjou. Elle arrive au printemps, et repart à l'automne; n'habite que les marais, parmi les joncs et les roseaux, dans lesquels elle s'enfonce au moindre danger, en proférant son cri : *theïm, theïm*, qui imite, en quelque sorte, une espèce de timbre argentin, et qu'elle répète toujours deux fois de suite. Outre ce cri de rappel et d'inquiétude, propre aux deux sexes, le mâle, dès son arrivée, fait entendre son chant : *piou, piou, piou....* qu'il répète six à sept fois de suite, sur le même ton.

C'est aussi dans l'épaisseur des joncs et des roseaux, ou bien au bord de quelque massif de différentes plantes, que la Moustache établit son nid; elle le place, pour l'ordinaire, à 10 ou 15 pouces au-dessus de l'eau ou du sol, sur des broussailles, en l'attachant à quelques tiges; ce nid, qui est composé de mousse en dessous, ensuite d'herbes sèches dont les plus menues garnissent l'intérieur, a ses bords épais, et l'ou-

verture qui est large, réservée en dessus. La femelle y pond quatre à cinq œufs blancs, variés de traits rougeâtres.

Elle a été observée, pour la première fois, en Anjou, par MM. Courtiller et Ollivier, qui l'ont rencontrée parmi les plantes aquatiques de l'étang de Marçon, où nous l'avons revue depuis; M. Boguais l'a reconnue aux étangs de la Haie et de S.t-Nicolas; elle habite aussi, dit-on, les marais de l'Authion.

Cab. de MM. Court., Olliv., Guitt., Mill.

### BRUANT : *EMBERIZA*, Linn.

Bec court, conique, entier; mandibules à bords rentrés en dedans, la supérieure plus étroite que l'inférieure.

Les oiseaux qui composent ce genre ont les ailes de moyenne longueur, la penne bâtarde nulle, la queue longue et fourchue et les tarses courts. Dans un grand nombre la mue est simple et raptile, et seulement simple dans d'autres. Ils vivent de graines farineuses ainsi que d'insectes. En général ils sont d'un caractère stupide et peu défiants; et leur chant, qui est peu varié, n'a rien d'agréable.

Parmi les petits oiseaux, les gastronomes recherchent ceux-ci de préférence, à cause de leur chair savoureuse.

(a) *Ongle du pouce plus court ou de la longueur de ce doigt; palais muni d'un tubercule osseux.*

104. BRUANT JAUNE : *Emberiza citrinella*,  
Linn.

*Le bruant, Buff. — Le bruant proprement dit et bruant jaune, Vieill. — Bruant jaune, Tem. pag. 304. — Vulg. le verdier (1), le verdier paillé, le jaunereau.*

Première rémige plus courte que la deuxième et aussi longue que la quatrième (2).

*Vieux mâle* : taille du moineau; longueur totale, 6 pouces 3 lignes; envergure, 10 pouces.

Tête et parties inférieures du corps d'un beau jaune (3); avec des taches d'un fauve rougâtre sur la poitrine et sur les flancs : ces derniers rayés en même temps de noirâtre; croupion d'un marron clair, avec chaque plume terminée de gris blanchâtre.

*La femelle*, un peu moins grande que le mâle, a les teintes jaunes moins vives; beau-

---

(1) Cette espèce, ainsi que la suivante, sont connues dans le département de Maine et Loire, sous le nom de *verdier*, tandis que le véritable verdier porte celui de *bruant*.

(2) La proportion des rémiges est ici pour faciliter la distinction des femelles dans les trois premières espèces.

(3) Le dessus de la tête n'est bien d'un beau jaune pur et sans taches, qu'après l'âge de deux ans; dans un âge moins avancé, cette partie est variée de brun.

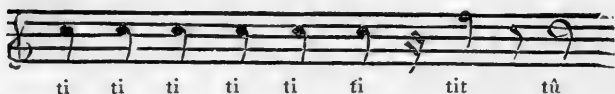
coup de taches brunes et olivâtres sur la gorge et le cou ; le jaune du ventre *pâle* ; et les ouvertures supérieures de la queue *fauves*.

*Les jeunes, avant la mue*, ressemblent beaucoup à la femelle, mais ils n'ont point de jaune à la tête.

*Var. B.* Complètement d'un jaune isabelle.

Cette espèce, qui est sédentaire et très-commune, habite les lieux découverts, les landes défrichées, ainsi que les bois et leurs lisières, etc.; recherchant néanmoins les champs d'avoine, dont ils aiment beaucoup les semences.

Dès le mois de mars, et jusqu'à la fin de l'été, le mâle, placé à la pointe d'un petit arbre, ne cesse de faire entendre son chant monotone :



dont il supprime quelquefois les deux dernières notes ; néanmoins il chante plus rarement après les couvées terminées ; mais en tous temps il conserve son petit cri de ralliement *trit*.

Ce Bruant place son nid près de terre, au pied d'une haie ou d'un buisson ; il le compose de mousse, d'herbes sèches, de menues racines, et le garnit en dedans de laine et de crins. La femelle, qui fait deux ou trois pontes par an-

née, y dépose quatre à cinq œufs blancs, tachetés et marqués de lignes irrégulières et en zigzag, brunâtres et noirâtres.

Nous avons observé la var. B. aux environs de Chemillé.

**105. BRUANT ZIZI OU DE HAIE : *Emberisa cir-lus*, Linn.**

*Le bruant de haie ou zizi, Buff. — Le bruant zizi, Vieill. — Bruant zizi ou de haie, Tem. pag. 313. — Vulg. le verdier de haie.*

Première rémige plus courte que la deuxième et la quatrième.

*Vieux mâle en plumage de printemps :* taille du précédent ; longueur totale, 6 pouces 2 lignes.

Dessus de la tête et du cou olivâtre, avec de petites raies longitudinales noires, dessus du corps varié de roux marron et de noirâtre ; gorge et haut du cou d'un noir pur ; yeux traversés par une bande noire ; sourcils, joues, devant du cou d'un jaune pur ; poitrine d'un cendré olivâtre, avec les parties latérales de celle-ci et du ventre d'un beau roux ; ventre et abdomen d'un jaune clair ; flancs d'un gris rousâtre.

*La femelle adulte*, moins longue de 3 lignes que le mâle, n'a point de jaune à la tête et au cou, ni de noir à la gorge ; les joues, le dessus de

la tête et du cou sont olivâtres et tachetés de noir ; le dos est varié de noir et de roux clair ; les parties inférieures d'un olivâtre pâle , sont maculées de roussâtre sur la poitrine et de brunâtre sur les flancs ; couvertures supérieures de la queue d'un gris olivâtre.

*Les jeunes de l'année, avant la mue, sont bruns et tachetés de noir en dessus ; d'un jaunâtre lavé d'olivâtre, et maculés de noir en dessous.*

*Les vieux et les jeunes mâles, après la mue d'été, diffèrent des vieux en plumage de printemps, principalement par les plumes de la gorge, qui sont toutes terminées de blanchâtre, ce qui fait paraître cette partie comme striée ou couverte de petites hachures de cette dernière couleur ; mais au printemps et au moyen de la mue raptile, toutes ces fines barbes blanchâtres tombent, et le noir de la gorge paraît alors dans sa pureté.*

*Nota.* La femelle de cette espèce a beaucoup de rapports avec la précédente ; cependant on la distinguera facilement, en observant que le dessous de son corps est d'un *olivâtre pâle*, et que les couvertures supérieures de la queue sont d'un *gris olivâtre* ; tandis que la femelle du Bruant jaune a le dessous du corps *jaune*, et les couvertures supérieures de la queue *fauves*.

Cette espèce, qui est sédentaire, a le même genre de vie, les mêmes habitudes, et habite les mêmes lieux que la précédente; mais le chant du mâle est bien différent: c'est une espèce de bruissement ou roulement prolongé qu'il fait entendre sur le même ton.

Le Zizi place son nid à 2 ou 3 pieds de terre, dans un buisson d'ajones de préférence; il le compose à l'extérieur de larges brins d'herbes, ensuite d'herbes plus fines et de menues racines, et le garnit de crins en dedans. La femelle y pond quatre à cinq œufs en tout semblables à ceux du Bruant jaune, seulement ils sont un peu moins gros.

A la fin de l'automne, les Zizis, qui sont assez répandus, se réunissent aux Bruans jaunes, ainsi qu'aux pinsons, etc., pour vivre de la sorte pendant l'hiver, se rapprochant alors des habitations où ils donnent bientôt dans les pièges que leur tendent les gens de la campagne.

**106. BRUANT ORTOLAN : *Emberisa hortulana*,  
Linn.**

*L'ortolan, Buff. — Le bruant ortolan, Vieill. — Bruant ortolan, Tem. pag. 311. — Vulg. le binetu.*

Première rémige aussi longue que la deuxième et plus longue que la quatrième; bec droit en dessus, caréné entre les narines et ordinairement rougeâtre.

*Vieux mâle*: taille du précédent; longueur totale, 6 pouces 3 lignes; envergure, 10 pouces.

Tête et cou d'un gris olivâtre, quelquefois marqués de petites taches brunes; les plumes des autres parties supérieures d'un gris roussâtre sur les bords, et noires au milieu; croupion et couvertures supérieures de la queue d'un gris roussâtre uniforme; gorge, devant du cou et tour des yeux d'un jaune paille: cette couleur s'étend et se fond en jaune olivâtre sur le haut de la poitrine; le reste du dessous du corps d'un roux tanné, plus ou moins vif, sans tache, mais qui s'affaiblit sur les couscaudales; un trait gris olivâtre sur les parties latérales de la gorge; dessous de l'aile jaune; iris et pieds noisettes; bec ordinairement d'un brun rougeâtre.

*La femelle*, plus petite d'une ligne que le mâle, a toutes les parties supérieures moins foncées: elles sont, ainsi que le cou et la poitrine, marquées de grandes taches noirâtres, qui occupent le centre de chaque plume; gorge d'un *jaune pâle*; les autres parties inférieures d'un roux pâle, avec un *trait noirâtre* au milieu de chaque plume.

*Les jeunes, avant la mue*, ressemblent beaucoup à la femelle, mais ils ont la gorge d'un *cedré clair* et les pieds *jaunâtres*.

Cette espèce, qui varie quelquefois, est de passage périodique. Dès son arrivée, qui a lieu



dans les premiers jours d'avril, elle se répand dans les vignobles de la partie méridionale de l'Anjou, et n'en repart qu'en septembre. Pendant tout cet espace de temps, le mâle, placé à l'extrémité d'un petit arbre, ne cesse de faire entendre son chant, mais moins fréquemment après les nichées terminées, qu'il répète même après le coucher du soleil, et qui a beaucoup de rapport avec celui du Bruant jaune, mais dont on peut néanmoins le distinguer facilement, en remarquant que l'ortolan ne fait jamais entendre que cinq notes, dont la dernière est d'une seconde plus élevée que les quatre premières, et qu'il semble exprimer ainsi :



ti ti ti ti tû

quelquefois il prononce *tieu tieu tieu tieut tî*, mais avec les mêmes notes; rarement prend-il l'inverse de son chant habituel, c'est-à-dire, en le variant par *re re re re ut*; tandis que le Bruant jaune articule un plus grand nombre de sons, et dont la finale est bien différente.

L'Ortolan place son nid sur les seps, rarement à terre parmi les blés; il le compose d'herbes sèches, de menues racines, et le garnit de quelques crins en dedans. La femelle y pond quatre à cinq œufs d'un gris rougeâtre, avec de petites taches et des raies irrégulières brunes.

Cet oiseau, qui n'est pas très-répandu en Anjou, habite particulièrement les vignes des environs de Saumur, de Doué, du Puy-Notre-Dame, de Tigné, d'Aubigné, de Soulaines, d'Erigné, de Murs, etc.

A Martigné et à Aubigné, on le connaît sous le nom de *binetu*, tandis que le nom d'*Ortolan* est donné au *tarier* dans ces deux communes, comme dans toutes celles de l'arrondissement de Saumur.

Cab. de MM. Court., Olliv., Mill.; le Mus.

**107. BRUANT DE ROSEAUX : *Emberiza schoeniculus*, Linn.**

*L'ortolan de roseaux et la coqueluche*, Buff. — *Le bruant de roseaux*, Vieill. — *Bruant de roseau*, Tem. pag. 307. — *Vulg.* le verdier d'osiers, la paisse de pré, le cray, le charbonnier.

*Vieux mâle en plumage de printemps* : taille du moineau ; longueur totale , 5 pouces 9 lignes ; envergure , 7 pouces 6 lignes.

Tête, occiput, joues, gorge et devant du cou d'un noir pur ; dos et ailes d'un beau roux, avec une tache longitudinale noire au milieu de chaque plume ; un collier sur le dessus et les côtés du cou, une moustache qui s'y réunit, milieu du ventre, abdomen et souscaudales, le tout d'un blanc pur ; flancs marqués de traits noirâtres.

*La femelle adulte*, un peu moins grande que le mâle, en diffère encore par la privation du collier blanc, qui est remplacé par du cendré brun; le dessus de la tête et les joues sont d'un roux varié de noirâtre; la gorge et le devant du cou d'un blanc roussâtre, sont entourés d'un cordon noirâtre; moustaches et sourcils d'un blanc lavé de roussâtre; poitrine et flancs variés de taches oblongues, brunâtres; dos, ailes et queue comme dans le mâle.

*Le jeune mâle de l'année, avant la mue d'été*, ressemble beaucoup à la femelle adulte, mais s'en distingue par des taches noires sur la tête et au devant du cou.

*La jeune femelle de l'année, avant la mue d'été*, a plus de roux sur ses parties inférieures que le jeune mâle, et un grand nombre de taches noires sur la gorge, la poitrine et les flancs.

*Les vieux et les jeunes mâles, après la mue d'été*, diffèrent des vieux mâles en plumage de printemps, par les plumes noires et les plumes blanches de la tête et du cou, qui sont frangées de blanc ou de roussâtre; mais au printemps, et au moyen de la mue raptile, ces couleurs, qui n'occupent que la fine pointe des barbes, tombent pour laisser voir alors le noir et le blanc purs de ces différentes parties.

Les Bruans de roseaux habitent les prairies

qui bordent les rivières, parmi les grandes herbes et les roseaux, sur lesquels ils se perchent ordinairement; rarement les voit-on sur les arbres. Lorsque les foins sont coupés, ces oiseaux se répandent dans les champs voisins, ou bien se tiennent près des fossés ou sur les saules qui bordent les prairies. A l'automne on les rencontre aussi dans les plaines: à cette époque, un grand nombre voyage; mais quelques individus restent toute l'année.

Leur nid, qu'ils placent à terre, dans les prairies, est composé d'herbes sèches; la femelle y pond quatre à cinq œufs grisâtres, marqués de taches et de raies angulaires noirâtres, et un peu moins gros que ceux du zizi.

Pendant le temps que dure les couvées, le mâle, en habit de noces et perché sur un brin d'herbe, ne cesse de faire entendre son chant rauque :



dzi dzi tritz zi

qu'il continue dit-on même pendant la nuit.

Très-commun dans toutes les prairies et les roseaux qui bordent les rivières de l'Anjou.

108. BRUANT PROYER : *Emberiza miliaria*,  
Linn.

*Le proyer*, Buff. — *Le bruant proyer*, Vieill. — *Bruant proyer*, Tem. pag. 306. — *Vulg.* l'ortolan, le pétégis, le tartari.

Point de taches blanches à la queue ; taille du cochevis.

*Vieux mâle* ; longueur totale, 7 pouces 6 lignes ; envergure, 11 pouces.

Parties supérieures d'un brun cendré, avec une tache longitudinale noire sur le milieu de chaque plume ; les inférieures blanches, marquées sur les côtés de la gorge et au centre de la poitrine, de petites taches angulaires noirâtres, et de traits de même couleur sur les flancs ; ailes et queue d'un cendré noirâtre ; leurs couvertures supérieures et les pennes liserées de blanchâtre.

*La femelle* ressemble beaucoup au mâle ; mais elle s'en distingue néanmoins par son croupion gris, lavé de roux.

*Les jeunes, avant la mue*, sont d'un cendré roussâtre en dessus, avec chaque plume marquée d'une tache longitudinale noire, et les couvertures des ailes bordées de roux ; parties inférieures d'un blanc jaunâtre, avec des taches angulaires noirâtres sur la gorge, au cou et à la poitrine ; où sur cette dernière partie elles sont plus larges et plus rapprochées que chez les vieux ; flancs rayés de cette même couleur.

Cette espèce, une des plus grandes du genre, est de passage périodique; elle arrive dès les premiers jours d'avril, ou un peu plutôt, et repart en octobre; rarement la rencontre-t-on plus tard.

A leur arrivée, ces oiseaux se jettent dans les prairies qui bordent les rivières, ou dans les champs environnans; recherchant les brins d'herbes les plus élevés, ainsi que les grands ou les petits arbres, indifféremment; passant des uns aux autres, en volant les pieds ballans; mais, pour se reposer, ils choisissent toujours la branche la plus haute; d'où le mâle, pendant toute la journée, ne cesse de faire entendre son chant monotone : *tri tri tri, tiritzi*, qu'il répète à chaque instant.

Indépendamment de ce chant qu'il discontinue avec les couvées, on lui connaît un cri de rappel : *pet pet pet....* qu'il n'articule qu'en volant.

Vers le mois de mai, le Proyer établit son nid dans les prairies, rarement dans les blés; il le place à terre, dans une touffe d'herbes; le compose d'herbes sèches et de quelques crins en dedans. La femelle y pond cinq œufs de 10 à 11 lignes de long sur 8 de diamètre; ils sont d'un cendré blanchâtre, avec des taches, des points et des raies d'un rouge brun; on y voit

aussi d'autres taches d'un gris violacé, peu apparentes et comme fondues dans la coquille.

Après les foins coupés, les jeunes et les vieux Proyers se réunissent par bandes plus ou moins nombreuses, et se répandent alors dans les vignes, les chaumes, ainsi que dans les champs d'orge, dont ils aiment beaucoup les grains.

Très-commun dans tout le voisinage des différentes rivières de l'Anjou, où il est connu, surtout aux environs d'Angers, sous le nom d'*Ortolan*, tandis qu'il porte ceux de *Pétégris* et de *Tartari* dans l'arrondissement de Saumur.

(b) *Ongle du pouce plus long que ce doigt; palais non tuberculeux.* (Les Passerines de M. Vieillot.)

**109. BRUANT DE NEIGE : *Emberiza nivalis*,  
Linn.**

*L'ortolan de neige, Buff. — La passerine de neige : Passerina nivalis, Vieill. — Bruant de neige, Tem. pag. 319.*

Les trois plumes latérales de la queue en partie blanches; pieds et ongles noirs; une large bande longitudinale blanche sur l'aile.

Le mâle de cette espèce, sans éprouver une double mue, subit néanmoins un changement considérable dans ses couleurs, à certaines époques de l'année : de façon que son plumage d'été ou de noces n'a plus de rapport avec

celui d'hiver ; il en est de même des jeunes de l'année : ils ne ressemblent point à leur père, et n'ont qu'une légère analogie avec leur mère ; mais comme il n'y a que ceux-ci à venir en Anjou, nous les décrirons seuls, sans nous arrêter aux autres.

*Les jeunes de l'année* : taille du pinson ; longueur totale, 6 pouces 5 lignes.

Sommet de la tête couleur de cannelle ; les oreilles et un large plastron sur la poitrine, d'un roux plus ou moins foncé ; flancs d'un roux clair ; sourcils, gorge et devant du cou blanchâtres ; le reste des parties inférieures et le milieu de l'aile d'un blanc pur ; nuque d'un roux cendré ; plumes des autres parties supérieures noires dans le milieu, avec une large bordure d'un roux foncé ; rémiges et les six rectrices intermédiaires noires, mais bordées de blanchâtre ; les trois rectrices extérieures blanches, chacune avec une tache noire vers son extrémité ; iris rougeâtre.

Cette espèce, de passage accidentel en Anjou, n'y paraît que pendant les hivers rigoureux ; venant sans doute des montagnes du Spitzberg, du Groenland, etc., qu'elle habite ordinairement. Mais, lorsque la neige, qui domine ces régions, en recouvrant leur nourriture, force ces oiseaux à s'éloigner, c'est alors que quelques-uns



arrivent par petites troupes de six à huit individus, plus ou moins, sur les grèves de la Loire, de la Mayenne et de la Sarthe, où on les voit courir avec assez de vitesse et se rallier à un petit cri de rappel, qui leur est particulier; ils disparaissent bientôt, si la température vient à s'adoucir.

Ces oiseaux ont paru aux Ponts-de-Cé, le 16 janvier 1820; à Ecoflant, le 1.<sup>er</sup> février 1823; à Saumur, le 10 février 1823; à la Baumette, près Angers, le 14 janvier 1826.

Cab. de MM. Court., Mill.

**FRINGILLE : *FRINGILLA*, Illiger.**

Bec épais à la base, entier, court, conique et à bords droits.

Les oiseaux qui composent ce genre, ont le bec variable dans son épaisseur seulement; leur langue est charnue, arrondie et terminée par une pointe cornée et un peu fendue; les narines sont arrondies, en partie cachées par les plumes du front. Ils ont les ailes et les tarses courts, les deuxième ou troisième rémiges étagées, les troisième ou quatrième les plus longues. Dans le plus grand nombre, la mue est simple et ruptile; dans quelques-uns, elle est double. Les jeunes de l'année diffèrent des vieux, seulement avant leur première mue. Leur nourriture con-

siste en graines et semences de toutes espèces, qu'ils dépouillent préalablement de leur enveloppe, avant de les avaler; rarement y ajoutent-ils des insectes, si ce n'est pour élever leurs petits.

A l'approche de l'hiver, presque toutes les espèces se réunissent, soit entr'elles, soit en se mêlant les unes avec les autres, pour émigrer ainsi ou bien rester dans le pays qui les a vu naître.

Plusieurs auteurs ont essayé de diviser ce genre, nombreux en espèces, en plusieurs autres genres; mais il était difficile de trouver des caractères assez prononcés pour réussir convenablement dans un semblable travail. Nous suivrons les coupes données par M. Temminck, qui sont autant de sous-genres établis dans l'ouvrage de M. Cuvier : *le Règne animal distribué dans son organisation*.

(a) *Bec grêle, alongé, très-aigu, comprimé latéralement vers sa pointe.* ( Les Chardonnerets et Tarins. )

**110. FRINGILLE CHARDONNERET : *Fringilla carduelis*, Linn.**

*Le chardonneret, Buff.—La fringille chardonneret, Vicill.—Grosbec chardonneret, Tem. pag. 376. — Vulg. le chardonné.*

*Mâle adulte* : taille de la linotte ; longueur totale, 5 pouces 4 lignes.

Un masque d'un beau rouge ; occiput et nuque d'un noir pur ; d'un brun tanné sur le dos ; ailes noires , avec une large bande d'un beau jaune ; pointe des rémiges et des rectrices intermédiaires blanche.

*La femelle* a le noir de la tête et des petites couvertures des ailes d'un brun noirâtre , et en général toutes les couleurs moins vives que dans le mâle.

*Les jeunes de l'année, avant la mue* , sont mélangés de brunâtre et de grisâtre ; mais le jaune des ailes ainsi que les taches blanches des rémiges et de la queue , sont semblables et disposés comme ceux des vieux. Ils n'ont point de rouge à la tête : cette couleur , qui paraît à la première mue , n'est bien vive que dans leur seconde année.

Les oiseleurs d'Angers , connus aussi sous le nom de *birlutiers* , désignent les Chardonnerets par l'épithète de *quatrains* ou de *sixains* , selon que ces oiseaux ont quatre ou bien six larges taches blanches à la queue (1) ; en accordant à ces derniers une préférence marquée pour les élever en cage.

---

(1) Ces taches sont placées , une au milieu de chaque barbe intérieure des quatre ou des six rectrices latérales , tandis que les intermédiaires ont cette couleur , qui est moins étendue , à leur extrémité.

Cette espèce, qui est sédentaire et dont la mue est simple, possède un chant mélodieux qui la fait rechercher des habitans des villes, où elle forme, particulièrement à Angers, un objet de commerce, conjointement avec la linotte, le pinson, le verdier, le bruant jaune, le tarin, le serin, le bouvreuil et l'alouette lulu.

Elle place son nid, qui est d'un tissu serré et fort bien confectionné, ordinairement sur les arbres fruitiers, les charmilles, etc.; le compose de lichens, de laine, de menues racines et de brins d'herbes, entrelacés et liés ensemble par des toiles d'araignée; l'intérieur est garni de coton de saule, de peuplier ou d'aigrettes de chicoracées, retenus et refoulés vers les parois intérieurs du nid par les ressorts de quelques crins. La femelle y pond quatre à cinq œufs d'un blanc légèrement verdâtre, marqués de taches et de petits points rougeâtres, plus rapprochés vers le gros bout, et sur lequel on remarque encore quelques traits d'un noir rougeâtre.

Après les couvées terminées, tous les individus d'un même canton se réunissent en bandes, quelquefois très-nombreuses, qui ne se séparent qu'au printemps; on les rencontre surtout sur les chardons et les chicoracées, dont ils mangent les graines.

111. FRINGILLE TARIN: *Fringilla spinus*, Linn.

*Le tarin*, Buff. — *La fringille tarin*, Vieill. — *Gros-bec tarin*, Tem. pag. 371.

*Vieux mâle*: un peu moins grand que le chardonneret; longueur totale, 4 pouces 6 lignes; envergure, 7 pouces 8 lignes.

Dessus de la tête, gorge, partie des ailes et de la queue d'un noir pur; joues, une bande derrière les yeux, poitrine, haut du ventre, base des rectrices et des rémiges d'un beau jaune; dos et scapulaires olivâtres, nuancés de cendré et de noirâtre; croupion d'un jaune olivâtre.

*La femelle* a le dessus de la tête et le dos d'un gris olivâtre, avec des taches longitudinales noirâtres; les parties inférieures sont blanchâtres, légèrement lavées de jaune à la poitrine et sur les côtés du cou, et marquées de taches longitudinales noires, particulièrement à la poitrine et sur les flancs; le jaune est moins vif et moins étendu, et les autres couleurs sont plus sombres que dans le mâle.

*Les jeunes, avant la mue*, ressemblent beaucoup à la femelle; mais *les jeunes mâles* n'ont des couleurs bien vives qu'à la seconde année; ils ont, ainsi que *les vieux mâles après la mue d'été*, et jusqu'au printemps, toutes les plumes de la tête, du cou et du dos, ainsi que celles des parties inférieures, frangées de blanchâtre;

mais au moyen de la mue raptile, ces franges disparaissent peu à peu et laissent voir alors, dans toute leur pureté, les couleurs qu'elles recouvraient en partie.

Cette espèce, de passage périodique, arrive par troupes plus ou moins nombreuses, vers la mi-septembre, et repart de même à la fin de mars, ainsi que dans les premiers jours d'avril.

On rencontre les Tarins sur les arbres verts, les aunes, etc., dont ils mangent les semences, et aux branches desquels ils se suspendent et se cramponnent à la manière des mésanges; ils aiment aussi beaucoup les graines de chanvre, ainsi que celles de seneçon, avec lesquelles on les nourrit en cage.

Les oiseleurs les recherchent pour leur chant, de même que pour les apparier avec les canaris.

Commune.

(b) *Bec court et aigu à la pointe, qui est légèrement comprimée.* ( Les linottes et size-rins. )

#### 112. FRINGILLE LINOTTE: *Fringilla cannabina*, Linn.

*Fringilla linotta et fringilla cannabina*, Gmel. — *La linotte ordinaire et la grande linotte de vignes*, Buff. — *La fringille linotte*, Vieill. — *Gros-bec linotte*, Tem. pag. 364. — *Vulg. le luncau, le lineau.*

Gorge blanchâtre, marquée au milieu de quelques taches brunes; rémiges bordées extérieurement de blanc.

*Vieux mâle en plumage de printemps* : taille du moineau friquet ; longueur totale , 5 pouces 2 lignes ; envergure , 8 pouces 9 lignes.

Front et poitrine d'un rouge cramoisi ; gorge et devant du cou blanchâtres , avec des taches brunes réunies au milieu ; nuque , côtés et dessus du cou gris-cendré ; dessus du corps d'un brun châtain ; flancs d'un brun rougeâtre ; milieu du ventre blanc ; queue fourchue , avec chaque penne bordée extérieurement et intérieurement de blanc ; rémiges noires , dont quelques-unes largement bordées de blanc ; pieds d'un brun rougeâtre.

*La femelle* , qui est moins grande d'une ligne que le mâle , et dont les couleurs sont permanentes , ne porte jamais de rouge. Toutes ses parties supérieures sont d'un cendré jaunâtre , tacheté de brun noirâtre , avec les couvertures supérieures des ailes d'un roux terne ; parties inférieures d'un roussâtre clair , un peu blanchâtre sur le milieu du ventre , avec des taches d'un brun noirâtre sur la poitrine et les flancs.

*Les jeunes de l'année , avant la mue* , ressemblent à la femelle ; mais le blanc des rémiges est plus étendu chez le mâle.

*Les vieux et les jeunes mâles , après la mue d'été* , ont les plumes du dos , de la poitrine et du front bordées de blanchâtre ; de ma-

nière que ces bordures, qui sont assez larges au front et à la poitrine, recouvrent presque totalement le rouge de ces parties; mais au printemps, et au moyen de la mue ruptile, ces bordures tombent peu à peu, et laissent voir alors le rouge pur qu'elles masquaient, et dont la vivacité augmente encore jusqu'au mois de mai, surtout dans le mâle de deux ans. Il en est de même des plumes du dos, qui, en perdant leurs bordures blanchâtres, deviennent d'un brun châtain uniforme.

Au reste, le mâle et la femelle peuvent être encore facilement distingués, dans tous les âges et dans toutes les saisons, où on peut les rencontrer, à la *bordure blanche et extérieure des rémiges*. Dans le mâle, vieux ou jeune, cette couleur s'étend presque jusqu'à la baguette : ce qui lui donne beaucoup plus de largeur que dans la femelle, où le blanc de ces parties ne forme qu'un léger liseré extérieur.

*Var. B. Linotte orangée* : cette variété, qui est rare, ne diffère du type de l'espèce, qu'en ce que le rouge de la tête et de la poitrine est remplacé par une couleur d'un jaune orange, plus ou moins intense.

Cette espèce, qui est sédentaire, et dont le mâle de deux ans (*Fringilla cannabina*, Gmel.) avait été pris pour une espèce parti-



culière, habite de préférence les lieux découverts; dans les landes, les vignes, etc. C'est aussi dans ces endroits, sur un buisson d'ajoncs, un cep, etc., que ces oiseaux placent leur nid, qui est ordinairement composé de filagos à l'extérieur, ensuite de menues racines et de quelques crins en dedans. La femelle, qui fait deux ou trois couvées par année, y pond quatre à cinq œufs d'un blanc bleuâtre, marqués de petits traits et de points violacés.

Les couvées terminées, tous les individus d'un même canton se réunissent pour ne se séparer qu'au printemps. Ces bandes, quelquefois très-nombreuses, tombent sur les champs de ramberge (*Mercurialis annua*, Linn.), ainsi que sur les chenevières, dont elles aiment beaucoup les fruits, en s'abattant toutes ensemble; et se relèvent de même, lorsqu'elles éprouvent quelque crainte.

Le chant agréable de cet oiseau le fait rechercher des oiseleurs.

Plusieurs individus de la var. B. ont été pris en S.<sup>te</sup>-Gemmes-sur-Loire, le 1.<sup>er</sup> avril 1823; un semblable le fut en Saint-Laud, le 16 avril 1824.

113. FRINGILLE SIZERIN : *Fringilla linaria*,  
Linn.

*Le sizerin et le cabaret*, Buff. — *Le sizerin cabaret*: *linaria rufescens* et *le sizerin proprement dit* ou *boréal*; *linaria borealis*,

*Vieill.*, *Dict. d'Hist. Nat.*, 2.<sup>e</sup> édition; *fringilla rufescens*,  
*Vieill.*, *Faune franç.* — *Gros-bec sizerin*, *Tem.* pag. 373.

Gorge noire ou noirâtre; deux bandes transversales sur l'aile; le bec couvert à sa base de petites plumes décomposées, plus longues qu'à la linotte.

*Vieux mâle, en plumage de printemps*: taille du tarin; longueur totale, 4 pouces 2 lignes; envergure, 7 pouces 6 lignes.

Sommet de la tête d'un beau rouge cramoisi brillant; lorums, gorgerette et un peu le front noirs; parties latérales de la gorge, devant du cou, poitrine, parties latérales du ventre et croupion d'un beau rouge pourpré tirant sur le rose; milieu du ventre, abdomen et souscaudales blancs: ces dernières sont en outre, ainsi que les flancs, marquées de taches longitudinales noirâtres; parties supérieures variées de roussâtre, de gris blanchâtre et de noir; plumes alaires et caudales noires, liserées ou bordées de blanc roussâtre pâle; bec jaune, avec l'arête noire; pieds et ongles brunâtres; iris noisette foncée.

*La vieille femelle* diffère du mâle par l'absence de rouge aux parties inférieures ainsi qu'au croupion; le noir de la gorge est un peu plus étendu que dans le mâle, tandis que le rouge du sommet de la tête occupe un moins grand espace.

*Les jeunes* ont du roux clair où les vieux ont du cramoisi rose, et un peu de rouge foncé sur la tête.

*Après la mue d'été*, les mâles ont toutes les plumes rouges des parties inférieures bordées de franges blanchâtres, qui disparaissent au printemps, au moyen de la mue raptile.

Cette espèce, de passage accidentel, ne paraît en Anjou que de loin en loin; elle y arrive par troupes plus ou moins nombreuses vers le mois de décembre, et repart avec les tarins, auxquels elle se mêle ordinairement, et dont elle a les mœurs et les habitudes; mais le chant se rapproche un peu de celui de la femelle du serin.

Voici les époques auxquelles ces oiseaux ont été remarqués en Anjou : le 25 janvier 1810, à S.<sup>te</sup>-Gemmes-sur-Loire; le 28 mars 1823, en S.<sup>t</sup>-Laud; le 14 décembre 1825, en S.<sup>t</sup>-Laud; du 23 janvier au 6 février 1826, à Lesvières, près Angers; de décembre à mars 1826, aux environs de Cholet, une troupe nombreuse, réunie avec des tarins, sur des aunes, dont ils mangeaient les semences.

Cab. de MM. de la Perr., Guill., Court., Olliv., Mill.; le Mus.

(c) *Bec fort, conico-cylindrique, non comprimé à sa pointe, et moins arqué que celui des moineaux* (les Pinsons).

**114. FRINGILLE PINSON : *Fringilla cœlebs*, Linn.**

*Le pinson, Buff. — La fringille pinson proprement dit, et fringille pinson, Vieill. — Gros-bec pinson, Tem. pag. 357. — Vulg. le bidon, le bolin.*

Une tache blanche sur chacune des deux penes extérieures de la queue ; croupion d'un vert plus ou moins pur.

*Mâle au printemps* : taille du moineau ; longueur totale, 6 pouces 3 lignes.

Front noir ; dessus de la tête et nuque d'un bleu cendré pur ; dos et scapulaires d'un roux châtain, légèrement lavé d'olivâtre ; croupion vert ; parties inférieures d'un roux vineux, qui s'éclaircit vers la queue ; queue et ailes noires, avec deux bandes transversales blanches sur ces dernières ; bec bleuâtre.

*La femelle*, un peu plus petite que le mâle, a toutes les parties supérieures d'un cendré brun lavé d'olivâtre, avec de légères taches brunâtres sur la tête ; les inférieures d'un cendré pâle ; bec brunâtre au printemps, mais blanchâtre en hiver.

*Les jeunes de l'année* ressemblent à la femelle ; mais les *vieux et les jeunes mâles, après la mue d'été*, ont toutes les plumes de la tête,

du cou, du dos, de la gorge, de la poitrine et du haut du ventre, bordées de franges d'un cendré clair, qui disparaissent au printemps, au moyen de la mue raptile : laissant voir alors les couleurs pures que ces franges recouvraient en partie.

*Var. B. Pinson isabelle* : couleur isabelle plus ou moins pure, avec ou sans taches brunes.

La femelle qui, dit-on, travaille seule à la confection du nid, le place ordinairement sur quelque arbre fruitier; elle le compose extérieurement de lichens et de menues racines liées ensemble avec des toiles d'araignées; l'intérieur est garni de laine, de plumes et de crins. Ses œufs, au nombre de quatre à cinq, sont d'un gris rougeâtre, marqués de petites taches noires, plus nombreuses vers le gros bout.

Cette espèce, qui est sédentaire et très-commune, se réunit pendant l'hiver en troupes plus ou moins nombreuses, avec les bruans, verdiers, moineaux, etc.

#### 115. FRINGILLE D'ARDENNES: *Fringilla montifringilla*, Linn.

*Le pinson d'ardennes*, Buff. — *La fringille pinson d'ardennes* et *fringilles d'ardenne*, Vieill. — *Gros-bec d'ardennes*, Tem. pag. 360. — *Vulg. la paise de mer, le bidon de mer.*

Dessous de l'aile d'un beau jaune pur; un petit miroir blanc sur les rémiges.

*Mâle au printemps*: taille du verdier ; longueur totale , 6 pouces 6 lignes.

Tête, haut du dos, côtés et dessus du cou d'un *noir bleuâtre pur et brillant* ; gorge, devant du cou, poitrine, scapulaires, et une des bandes transversales de l'aile d'un beau roux-orange ; une autre bande transversale, mais blanchâtre, sur le haut de l'aile ; ventre et croupion blancs ; plumes anales roussâtres ; du blanc à la seule rectrice extérieure ; bec d'un noir bleuâtre.

*La femelle*, moins grande de 6 lignes que le mâle, a la tête, les côtés et le dessus du cou, ainsi que le haut du dos, d'un *gris roussâtre*, plus pâle sur le cou et les joues, avec chaque plume marquée de noirâtre vers le centre ; *une bande noirâtre au-dessus des yeux descend sur les côtés du cou* ; croupion et ventre blancs ; le roux du cou, de la poitrine et des ailes moins vif que dans le mâle.

*Les jeunes de l'année* ressemblent à la femelle, mais les *vieux et les jeunes mâles après la mue d'été*, ont toutes les plumes de la tête, des côtés et du dessus du cou, ainsi que celles du haut du dos, largement bordées ou frangées de *roussâtre ou de cendré*, jusqu'au printemps, époque à laquelle ces bordures ou franges disparaissent, au moyen de la mue raptile, pour ne laisser voir que le noir pur de ces dif-

férentes parties ; le bec alors est jaunâtre, avec la pointe noire.

*Var. B.* Devant du cou noir, mais les plumes frangées de roux après la mue d'été ; croupion jaune, moucheté de noir ; deux bandes transversales sur l'aile, et le miroir blanc : au reste comme dans le type de l'espèce.

Cette variété, rare, est dans mon cabinet.

Cette espèce, de passage périodique, paraît d'autant plus abondante que le froid a plus d'intensité. Elle arrive pendant l'hiver et repart au printemps. On la rencontre dans les champs, par troupes plus ou moins nombreuses, avec les pinsons, bruans, etc.

(d) *Bec conique, incliné, obtus et à pointe épaisse.* ( Les Moineaux. )

116. FRINGILLE MOINEAU : *Fringilla domestica*,  
Linn.

*Le moineau franc, Buff.* — *La fringille moineau proprement dit et fringille moineau, Vieill.* — *Gros-bec moineau, Tem. pag. 350.*  
— *Vulg. le moineau domestique, la paisse, la paisse de pot.*

Dessus de la tête d'un cendré bleuâtre dans le vieux mâle, d'un cendré brun dans la femelle et les jeunes ; une bande transversale sur l'aile.

*Vieux mâle* : taille du verdier ; longueur totale, 5 pouces.

Dessus de la tête et occiput d'un cendré

bleuâtre; une large bande d'un marron pur part du dessus des yeux, descend sur l'oreille, et se dilate sur les côtés du cou; plumes du haut du dos moitié noires et moitié marron; une bande blanche sur l'aile; lorums, gorge, devant du cou et milieu de la poitrine d'un noir foncé: les plumes de cette dernière partie bordées de blanc-cendré; le dessous du corps, ainsi que les tempes, d'un cendré blanchâtre; bec noir.

*La femelle* a le dessus de la tête et l'occiput d'un cendré brun; une bande d'un jaune d'ocre au-dessus et derrière les yeux; sur l'aile une bande de même couleur; lorums, gorge, devant du cou et milieu du ventre blanchâtre; les autres parties inférieures d'un cendré roussâtre; bec brun.

*Les jeunes, avant la mue*, ressemblent beaucoup à la femelle, mais ils n'ont point les sourcils jaune d'ocre: cette couleur est remplacée par du gris légèrement roussâtre; et la bande de l'aile est peu marquée; le bec est jaunâtre; les pieds sont livides.

*Var. B.* D'un blanc plus ou moins pur, avec le bec noir dans le mâle.

*C.* De couleur isabelle.

*D.* A queue blanche.

Cette espèce, qui est sédentaire et très-com-



mune, et qu'on ne rencontre que dans le voisinage des habitations, fait quatre à cinq pontes par année, de cinq à huit œufs très-variables, tant pour le fond que pour la disposition des taches.

Les variétés sont rares ; la deuxième l'est encore davantage que la première et la troisième.

**117. FRINGILLE FRIQUET : *Fringilla montana*,  
Linn.**

*Le friquet*, Buff. — *La fringille friquet*, Vieill. — *Gros-bec friquet*, Tem. pag. 354. — *Vulg. la paisse de saule.*

Dessus de la tête et occiput d'un rouge bai ; deux bandes transversales sur l'aile.

*Vieux mâle* : taille de la linotte ; longueur totale, 5 pouces.

Dessus de la tête et occiput d'un rouge bai ; plumes du haut du dos moitié noires et moitié marron ; lorums, gorge et devant du cou, ainsi qu'une tache sur l'oreille d'un noir pur ; tempes et un collier interrompu sur la nuque blancs ; ventre et abdomen blanchâtres ; bec noir ; iris et pieds noisette.

*La femelle* est moins foncée en couleur ; le collier blanc est moins apparent, et le noir de la gorge moins étendu que dans le mâle.

*Les jeunes, avant la mue*, ont les teintes encore moins vives que celles de la vieille femelle ; la tache de la gorge et celle de l'oreille d'un

gris noirâtre et peu étendu ; le dessus de la tête et l'occiput d'un roux un peu grisâtre, le marron du dos remplacé par du gris jaunâtre, et le bec, qui est gris de corne, est jaune à sa base.

Cette espèce, qui est sédentaire et assez commune, se tient de préférence sur les petits arbres, les buissons, dans les lieux frais, les saulaies, le voisinage des rivières, etc., où elle vit en troupes plus ou moins nombreuses ; elle place son nid, qui est composé d'herbes sèches et de plumes, dans un trou d'arbre. La femelle y pond cinq à six œufs finement pointillés et tachetés de cendré et de rougeâtre, sur un fond d'un blanc sale.

(e) *Bec très-gros, pointu, et presque aussi épais que la tête à son origine.* (Les verdiers, gros-becs, etc.)

**118. FRINGILLE SOULCIE : *Fringilla petronia*,  
Linn.**

*Le moineau des bois ou soulcie, Buff. — La fringille soulcie, Vieill.*  
— *Gros-bec soulcie, Tem. pag. 348. — Vulg. paise de noyer.*

Une tache blanche, arrondie vers l'extrémité des barbes intérieures de chaque rectrice ; une tache d'un jaune citron au-devant du cou ; moins vive dans la femelle, et peu apparente dans les jeunes de l'année.

*Vieux mâle* : taille de l'alouette des champs ; longueur totale, 5 pouces 9 lignes ; tarses courts.

Varié de blanc, de blond et de noir en dessus; sourcils d'un blanc roussâtre, surmontés d'une bande brune plus étendue; parties inférieures d'un blanc sale, varié de gris brun; une tache d'un jaune citron et de la largeur de l'ongle, au-devant du cou; dessous du bec et pieds jaunâtres.

*La femelle*, un peu moins grande que le mâle, en diffère peu au reste.

*Les jeunes* ressemblent beaucoup aux vieux, mais la tache jaune du devant du cou ne paraît bien qu'après leur première mue.

La Soulcie, qui est sédentaire et très-rare en Anjou, habite les bois et les forêts, dont elle s'éloigne rarement, si ce n'est en hiver, qu'elle se répand dans la campagne, pour y chercher des alimens; se réunissant alors quelquefois aux bruans, verdiers et pinsons, avec lesquels on la prend de temps à autre.

Pendant l'été, elle n'a encore été observée en Anjou, que dans les forêts de l'arrondissement de Baugé, où elle niche, mais dans des trous d'arbres; et, durant l'hiver, on la voit quelquefois aux environs d'Angers, de Saumur et de Doué, où dans cette dernière commune elle est connue sous le nom de *paisse de noyer*, à cause, sans doute, de l'habitude qu'elle a de se tenir sur cette espèce d'arbre.

Cab. de MM. Guit., Court., Olliv., Guill., Mill.; le Mus.

**119. FRINGILLE VERDIER : *Fringilla chloris*, Tem.**

*Loxia chloris*, Linn. — *Le verdier*, Buff. — *La fringille verdier*, Vieill. — *Gros-bec verdier*, Tem. p. 346. — *Vulg. le bruant* (1), *le lunea bruant*.

Base de la queue, ainsi qu'une longue tache sur les rémiges d'un jaune pur; point de bande transversale sur l'aile.

*Vieux mâle au printemps* : taille du moineau; longueur totale, 5 pouces 6 lignes.

D'un vert olive en dessus et en dessous; gorgerette, milieu du ventre, bord de l'aile, haut des rémiges et les trois quarts de la queue d'un beau jaune; bec et pieds carnés.

*La femelle*, qui est d'un vert olive un peu cendré, a le jaune des ailes et de la queue beaucoup plus pâle et moins étendu que dans le mâle, et le bec brun.

*Les jeunes, avant la mue*, sont d'un brun ondé de verdâtre en dessus, d'un blanc jaunâtre et varié de taches oblongues brunes en dessous; le bec est brun, et le jaune des ailes et de la queue comme dans les vieux.

---

(1) Le verdier n'est connu des oiseleurs de l'Anjou, que sous le nom de bruant; tandis qu'ils donnent ce dernier nom aux véritables verdiers.

*Les vieux et les jeunes mâles, à la mue d'été, prennent de légères franges cendrées en dessus et en dessous, qui disparaissent au printemps, au moyen de la mue raptile.*

Cette espèce, qui est sédentaire et très-commune en Anjou, se tient de préférence sur les grands arbres qui bordent les prairies et les rivières, d'où elle fait entendre un gazouillement assez agréable, ainsi qu'un petit bruissement : *tiritirit*, qui est son cri de rappel ou de réclame. Son nid, qu'elle place à deux ou trois pieds de terre, souvent dans un buisson d'ajoncs, est composé à l'extérieur d'herbes sèches et de mousse verte; l'intérieur est garni d'un peu de laine mêlée de bourre et de quelques crins. La femelle y pond quatre à cinq œufs d'un blanc bleuâtre, avec des points violâtres sur le gros bout seulement.

**120. FRINGILLE GROS-BEC : *Fringilla coccothraustes*, Tem.**

*Loxia coccothraustes*, Linn. — *Le gros-bec*, Buff. — *Le gros-bec proprement dit et gros-bec d'Europe* : *coccothraustes vulgaris*, Vieill. — *Le gros-bec*, Tem. pag. 344. — *Vulg. le pinson de mer, le pinson royal, l'éboutonneux.*

Bec nacré, aussi gros que la tête; barbes extérieures des cinquième, sixième, septième et huitième rémiges coupées carrément.

*Vieux mâle* : taille du proyer; longueur

totale, 6 pouces 9 lignes; envergure, 11 pouces 5 lignes.

Tour du bec et des yeux, gorge et *lorums noirs*; dessus et côtés de la tête d'un marron clair; un large collier cendré sur la nuque; manteau d'un brun marron foncé; sur l'aile une tache longitudinale blanche; les cinquième, sixième, septième et huitième rémiges jettent un reflet violet métallique: elles ont leur extrémité tronquée sur les barbes extérieures, et échancrée sur les intérieures; rectrices courtes, avec une large tache blanche sur chaque barbe intérieure; parties inférieures d'un roux vineux, mais les plumes anales et les souscaudales blanches; iris d'un cendré clair; pieds carnés.

*La femelle*, qui est un peu moins grande que le mâle, en diffère encore par ses couleurs qui sont moins vives, ainsi que par *le lorum et la tache de l'aile, qui sont d'un gris blanchâtre.*

*Les jeunes, avant leur première mue*, ont la gorge jaune; la tête d'un jaunâtre sale; les parties inférieures blanchâtres, avec les flancs marqués de petits traits bruns.

Cet oiseau, d'un naturel stupide, est sédentaire en Anjou; il habite les bois, qu'il ne quitte que pendant l'hiver, pour s'approcher des habitations; on le rencontre alors par petites troupes

( celles des nichées ), sur les arbres fruitiers de préférence , dont ils mangent les boutons ; au printemps, ils s'en retournent par couples dans les bois pour y nicher ; c'est ordinairement à l'extrémité des arbres élevés , ou près de leur tronc , parmi le lierre , que ces oiseaux établissent leur nid , qui est composé de petites racines entrelacées avec de la mousse ; le dedans est garni d'herbes , de laine et de crins. La femelle y pond quatre à cinq œufs d'un blanc légèrement lavé de bleuâtre , et tachetés de brunâtre.

Niche dans les forêts de Baugé , de Cholet ; quelquefois dans les îles de la Loire ; rarement sur les arbres champêtres.

Assez rare.

Cab. de MM. Court., Olliv., Guit., de la Perr., Mill. ; le Mus.

### **BOUVREUIL : *PYRRHULA*, Briss.**

Bec court , gros et bombé en tous sens ; mandibule supérieure courbée vers le bout , l'inférieure plus courte et un peu relevée à sa pointe.

Les Bouvreuils ont quelques rapports avec les fringilles ; comme eux ils ont les ailes et les tarses courts , les narines en partie cachées par les plumes du front ; mais leurs doigts sont entièrement divisés. La mue est double dans presque toutes les espèces. Le mâle ne ressemble point

à la femelle, et les jeunes différent des vieux jusqu'à la mue d'été.

Leur nourriture consiste en graines, quelquefois fort dures, qu'ils débarrassent de leur enveloppe; ainsi que de boutons d'arbres fruitiers.

**121. BOUVREUIL COMMUN : *Pyrrhula vulgaris*,  
Briss.**

*Loxia pyrrhula*, Linn. — *Le bouvreuil*, Buff. — *Le bouvreuil proprement dit et bouvreuil d'Europe*, Vieill. — *Bouvreuil commun*, Tem. pag. 338. — *Vulg. le boutonier, l'ébourgeonneur, le casse-boutons.*

Abdomen et croupion blancs; une bande blanchâtre sur l'aile.

*Mâle adulte*: taille du moineau; longueur totale, 6 pouces 3 lignes.

Sommet de la tête, tour du bec, gorge, ailes et queue d'un noir brillant; nuque et manteau cendrés; parties inférieures rouges, avec l'abdomen et le croupion d'un blanc pur.

*La femelle* diffère du mâle par le *brun roussâtre* qui remplace le rouge des parties inférieures.

*Les jeunes, avant la mue*, ont la gorge et la poitrine d'un gris roussâtre, le ventre fauve, la bande transversale de l'aile roussâtre.

Cette espèce, qui est sédentaire, et dont le chant: *pirout, pitte, pirout, pirot.....*, qui est



propre aux deux sexes, et qu'ils font entendre en toutes saisons, ne manque pas d'agrément.

On la rencontre, par petites familles, dans les champs, les vergers, etc. ; mais au printemps chaque couple se retire dans les bois pour y nicher.

Le nid qui est placé à 1 ou 2 pieds de terre, dans un buisson, est composé à l'extérieur de petits brins de bruyères, ensuite de quelques racines chevelues et d'un peu de crin en dedans. La femelle y pond quatre à cinq œufs d'un blanc bleuâtre, avec quelques petites taches rouges, et d'autres d'un rouge obscur, plus rapprochées vers le gros bout. Elle fait deux pontes par année.

### BEC-CROISÉ : *LOXIA*, Briss.

Bec robuste, à mandibules croisées ou recourbées en sens inverse ; tarses courts.

Les Bec-croisés vivent particulièrement de semences des arbres verts, qu'ils retirent facilement de leurs cônes avec l'une de leur mandibule, tandis que l'autre sert de point d'appui.

### 122. BEC-CROISÉ DES SAPINS : *Loxia pytiopsittacus*, Bechst.

*Le bec-croisé des sapins*, Vieill. *Encycl.* — *Bec-croisé perroquet ou des sapins*, Tem. pag. 325.

La pointe croisée de la mandibule inférieure ne dépasse point le dessus du bec.

*Vieux mâle* : taille de la pic-grièche rousse; longueur totale, 6 pouces; envergure, 10 pouces 3 lignes.

Bec fort et très-courbé; plumes du dessus de la tête brunes, bordées de cendré-verdâtre; joues, côtés du cou et gorge cendrés; croupion d'un jaune olivâtre; poitrine et ventre d'un jaune olivâtre, nuancé de cendré; sur les flancs, des taches longitudinales d'un cendré foncé; couvertures inférieures de la queue brunes, avec chaque plume bordée d'une couleur plus claire; iris et pieds bruns; bec noirâtre, moins foncé sur les côtés.

*La femelle* ressemble beaucoup au mâle adulte; parties supérieures d'un cendré olivâtre, moucheté de brun cendré; joues d'un cendré noirâtre; gorge et côté du cou d'un gris cendré, nuancé de brun; poitrine et ventre d'un jaune olivâtre, nuancé de cendré; croupion jaunâtre, nuancé de cendré; souscaudales blanchâtres, avec une large tache noirâtre au milieu de chaque plume.

*Les jeunes de l'année* sont d'un brun cendré en dessus, avec des taches plus foncées sur la tête et sur le dos; parties inférieures d'un gris blanchâtre, avec des taches longitudinales brunes; croupion et couvertures supérieures de la queue d'un cendré jaunâtre.

*Le mâle, après sa première mue*, est en

dessus et en dessous d'un rouge ponceau, plus ou moins pur: plus foncé sur le dos, plus clair et nuancé de jaune sur le croupion; souscaudales d'un blanc lavé de rose, avec une large tache brunâtre au centre de chaque plume.

Ces descriptions sont faites sur des individus qui n'ont que 6 pouces de longueur, et dont la base du bec n'a que 5 lignes d'épaisseur : caractère essentiel que M. Temminck donne au *Bec-croisé commun* (*Loxia curvirostra*, Linn.). Néanmoins, je n'hésite point à réunir les individus que je décris ici, au *Bec-croisé des sapins* (*Loxia pytiopsittacus*, Bechst.); regardant comme le meilleur caractère essentiel de ces deux espèces, *le croisement parfait ou non du bec*. D'après cela, le *Bec-croisé*, dont il est question, formera seulement une race de moindre taille du *Bec-croisé perroquet* ou *des sapins* de M. Temminck.

Cette variété, que nous avons été à même d'observer un grand nombre de fois, est la seule qu'on ait rencontrée en Anjou. Elle est de passage accidentel, voyage par petites troupes de six à sept individus, et ne reste que quelques jours en chaque lieu.

Ces oiseaux ont un petit cri de rappel, *guip, guip, guip*, qui les fait reconnaître en volant.

Voici l'époque de leur apparition en Anjou :

le 20 juillet 1818, sur des souches de peuplier, près la Baumette ; le 28 août 1821, sur des arbres, près la rivière, à Villevêque ; le 11 novembre 1821, le 20 septembre 1822, le 15 novembre 1825, et le 4 décembre 1826, sur les arbres verts du Jardin des Plantes d'Angers, où M. Desvaux les a observés.

Cab. de MM. Guit., Mill.; le Mus.

### ETOURNEAU : *STURNUS*, Linn.

Bec droit, entier, déprimé, formant un angle étroit dans les plumes du front ; à pointe obtuse et aplatie.

Les Etourneaux sont des oiseaux de moyenne taille, dont le bec est presque aussi long que la tête. Ils ont les ailes et les tarses longs, la penne bâtarde extrêmement courte et grêle ; les narines basales et à moitié fermées par une membrane voûtée.

Leur nourriture consiste en insectes et en baies. Ils vivent par troupes plus ou moins nombreuses. Indépendamment de leur mue, qui est simple et raptile, ces oiseaux éprouvent encore un changement périodique dans la couleur du bec et des pieds.

### 123. ETOURNEAU VULGAIRE : *Sturnus vulgaris*, Linn.

*L'étourneau* ou *sansonnnet*, Buff. — *L'étourneau* proprement dit et *étourneau* commun, Vieill. — *Etourneau vulgaire*, Tem. pag. 132. — *Vulg.* le *sansonnnet*.

*Vieux mâle au printemps* : taille du mauvais ; longueur totale , 8 pouces 4 lignes ; envergure , 14 pouces.

D'un noir brillant , changeant en vert et en violet , avec toutes les plumes de la tête , du cou et du corps effilées , et terminées sur les parties supérieures par une petite tache triangulaire d'un blanc roussâtre ; bec jaune (1) ; pieds couleur de chair.

*La femelle , au printemps* , a beaucoup de points blancs sur les parties inférieures , et le bec est moins jaune que celui du mâle.

*Les vieux et les jeunes mâles , après la mue* , ont , avec les couleurs brillantes du vieux mâle au printemps , les taches des parties supérieures plus allongées et d'un roux clair ; et celles des inférieures , de même forme , mais blanches. Les pennes alaires et caudales sont bordées de roussâtre ; le bec est d'un noir bleuâtre , et les pieds sont d'un brun rougeâtre.

*Les vieilles et les jeunes femelles , après la mue* , diffèrent des mâles à la même époque , par un plus grand nombre de taches , qui sont lunulées et très-rapprochées : rousses sur les parties supérieures , et blanches sur les inférieures.

---

(1) Chaque année , le bec perd sa couleur jaune à l'époque de la mue , qui a lieu vers le mois de juillet , et la reprend vers celui de janvier.

*Les jeunes, avant la mue*, sont sans taches, mais entièrement d'un brun cendré, avec la gorge et un peu le ventre blanchâtres; le bec et les pieds sont grisâtres.

Cette espèce, qui est sédentaire en Anjou, vit en troupes nombreuses qu'on rencontre dans les pâturages, les prairies; souvent parmi les troupeaux ou bien réunies avec les corneilles.

Ces oiseaux s'élèvent facilement, et apprennent à parler.

Les Etourneaux passent la nuit dans l'épaisseur des roseaux, des saules et même sur les grands arbres, où on les entend gazouiller, le soir et le matin. Vers la fin de mars, chaque couple se sépare pour s'occuper de la construction de son nid, qu'il place soit dans un trou d'arbre ou de vieux mur, ou bien sous le toit d'une maison; il le compose de paille, de foin, et le garnit de plumes à l'intérieur. La femelle, qui fait deux couvées par année, y pond cinq à six œufs, de la grosseur de ceux de la grive, d'un bleu tendre lavé de vert clair et sans taches.

(2) *Bec comprimé, cultriforme.*

Les oiseaux qui composent cette section, sont de moyenne ou d'assez forte taille; ils vivent de fruits, de graines, d'insectes, etc. Leur mue

est simple ; leur bec fort , tranchant et imitant , quoique grossièrement , une lame de couteau , les distingue parfaitement.

### **CORBEAU : *CORVUS*, Linn.**

Bec robuste , droit , à bords tranchans , arrondi en dessus , comprimé latéralement , légèrement courbé et ordinairement échancré vers sa pointe ; narines basales , recouvertes par des plumes sétacées , dirigées en avant.

Les oiseaux qui composent ce genre , ont les ailes et les tarses longs. Leur odorat très-fin , qui fait découvrir à quelques espèces les cadavres dont elles aiment à se repaître , joint à une défiance extrême , leur sert à éviter les pièges qu'on peut leur tendre. Les Corbeaux ont beaucoup d'intelligence , sont susceptibles d'éducation , deviennent familiers , apprennent facilement à parler , et jouissent , pour la plupart , d'un instinct particulier , qui les porte à cacher les choses même qui leur sont inutiles. Ils ne font qu'une couvée par année , dont le mâle et la femelle , qui se ressemblent d'ailleurs , partagent l'incubation. Lorsqu'on les saisit , ils hérissent les plumes de la tête , et se défendent avec les ongles et le bec , dont il faut éviter les atteintes.

On les divise en trois sections : les Corbeaux proprement dits , les Pies et les Geais.

(a) *Corbeaux proprement dits.*

Bec gros et fort ; queue de moyenne longueur , arrondie ou coupée carrément ; penne bâtarde longue ; troisième et quatrième rémiges les plus longues.

Les oiseaux qui composent cette section , ont une marche grave et posée , et ne sautent point comme font les pies et les geais. A l'automne , ils se réunissent en sociétés très-nombreuses (1), dont quelques espèces se séparent au printemps. Ils vivent de fruits , de graines , d'insectes , et quelques-uns de petits mammifères , d'œufs et de voirie , etc.

124. CORBEAU NOIR : *Corvus corax* , Linn.

*Le corbeau* , Buff. — *Le corbeau proprement dit* , Vieill. — *Corbeau noir* , Tem. pag. 107.

Plumes de la gorge , du devant du cou et de la poitrine , étroites et terminées en pointe ; celles du dessus de la tête et de la nuque , soyeuses et comme décomposées ; première et septième rémiges égales ; la deuxième plus courte que la quatrième , et la troisième la plus longue de toutes.

*Mâle adulte* : taille d'une poule ; longueur totale , 24 pouces ; envergure , 4 pieds ; la queue , qui est arrondie , dépasse les ailes de 9 lignes.

Entièrement d'un noir lustré , mais à reflets

---

(1) Le corbeau noir ne se réunit point en troupes , il vit seulement en familles jusqu'au printemps.



pourprés en dessus; pieds et bec noirs : ce dernier long de 3 pouces; iris brun.

*La femelle et les jeunes* ressemblent au mâle adulte; mais cette première n'a que 21 pouces de long, et 3 pieds 7 pouces de vol.

Cette espèce, qui est sédentaire, a une odeur très-forte et désagréable. Elle est omnivore, vit par couples, dans les forêts ou les grands bois; elle y choisit l'arbre le plus élevé pour y placer son nid, qui est composé de buchettes à l'extérieur, mais de mousse, de foin et de bourre en dedans. Vers le mois de mars, la femelle y pond trois ou quatre œufs verdâtres, marqués de taches et de traits obscurs.

Ces oiseaux, qui sont très-rares, vivent par couples, dont on ne rencontre jamais qu'un seul dans chaque canton, et qu'il habite constamment; ils ne se réunissent point en troupes nombreuses à l'automne; seulement on les rencontre en petites familles, sitôt les couvées terminées : vivant ainsi jusqu'au printemps, époque où le père et la mère forcent les jeunes à s'éloigner.

Habite les forêts de Baugé, de Cholet, de Ve-zins; les bois de la Frappinière, près Gonnord; ceux de Vaillé, etc.

Cab. de MM. Guill., Court.

**125. CORBEAU CORNEILLE : *Corvus corone*, Linn.**

*La corneille noire ou corbine, Buff. — La corneille corbine et le corbeau corbine, Vieill. — Corneille noire, Tem. pag. 108. — Vulg. la cornille, la cónille, la grolle, la grolle-charnière.*

Plumes de la gorge et du devant du cou roides et terminées en pointe; celles de la poitrine sont larges et arrondies; première rémige plus courte que la neuvième, la troisième plus courte que la cinquième, et la quatrième la plus longue de toutes; bec aussi long que la tête, entaillé et courbé à sa pointe.

*Mâle adulte* : un tiers moins grand que le précédent; longueur totale, 17 pouces; envergure, 2 pieds 8 pouces; la queue dépasse les ailes d'un pouce.

Entièrement noir, mais à reflets pourprés en dessus; pieds et bec noirs, ce dernier long de deux pouces; iris brunâtre.

*La femelle*, un peu plus petite que le mâle, lui ressemble au reste, ainsi que les jeunes.

Après les couvées terminées, les Corneilles vivent en familles jusque vers le mois d'octobre : époque où elles forment des bandes plus ou moins nombreuses, qui se réunissent quelquefois aux corbeaux mantelés, aux freux et aux choucas, pour vivre ainsi en société jusqu'au printemps. On les rencontre alors dans les prairies, les pâturages, ainsi que dans les champs nouvellement ensemencés; recherchant

les insectes ou leurs larves, ainsi que les grains de blé nouvellement germés (1). Toutefois, ces bandes plus ou moins nombreuses, ne s'abattent jamais sur un champ, avant qu'une ou plusieurs sentinelles se soient placées sur des arbres voisins, afin de pouvoir avertir la troupe, par un cri particulier, du danger qu'elle peut courir. Mais s'il vient à passer un renard, un lièvre, un chat et même une chouette, ces oiseaux se lèvent aussitôt et vont crier tous ensemble autour de l'objet de leur crainte ou de leur aversion; ces clameurs cessant, aussitôt que les objets qui les avaient fait naître disparaissent, les Corneilles ne tardent pas à s'éloigner: cependant quelques-unes d'entr'elles vont se percher sur des arbres assez rapprochés, d'où elles font entendre comme une espèce d'aboiement: *clow, clow, clow*, qu'elles répètent trois ou quatre fois de suite, et auquel, d'autres, plus éloignées, répondent par le cri: *tir-oie, tir-oie*, qu'elles

---

(1) Indépendamment de cette nourriture, la Corneille vit aussi de charognes ainsi que de poissons morts qu'elle rencontre au bord des rivières. Mais nous avons été on ne peut plus surpris, étant avec M. Desvaux, sur le bord de la Mayenne, au mois de décembre 1826, de voir sept à huit individus de cette espèce, imiter en quelque sorte les mouettes dans la manière de prendre de petits poissons vivans, surtout des ablettes; avec cette différence, qu'ils allaient les manger à terre ou bien sur un mur voisin; tandis que les mouettes avalent les poissons, sitôt après les avoir pris.

Nous avons fait les mêmes remarques en 1827, dans le même lieu, ainsi qu'à l'embouchure de l'Authion.

prolongent beaucoup, surtout dans la première syllabe.

Au mois de mars, chaque couple se retire pour vivre isolément, et s'occuper bientôt de la confection de son nid, qu'il place sur les arbres les plus élevés des bois et des forêts, ainsi que sur les grands arbres champêtres. Ce nid, que ces oiseaux commencent dès les premiers jours d'avril, est confectionné avec des racines fibreuses, de la bourre, ainsi que d'autres matières molletes qu'ils substituent au besoin; ils l'entourent ensuite de buchettes et d'épines, comme celui de la pie, mais avec cette différence qu'il est toujours découvert en dessus. La femelle y pond cinq à six œufs longs de 18 à 19 lignes, d'un vert pâle un peu bleuâtre, marqués de taches irrégulières brunâtres, plus ou moins rapprochées.

Sédentaire et très-répendue, surtout au nord de l'Anjou.

126. CORBEAU FREUX : *Corvus frugilegus*,  
Linn.

*Le freux* ou *frayonne*, Buff. — *La corbine fieux* ou *frayonne*, Vieill. — *Freux*, Tem. pag. 110. — *Vulg.* le couâs, la grolle, la grolle de guerouée.

Plumes de la tête et du cou soyeuses et comme décomposées; celles de la poitrine sont larges et arrondies à leur extrémité; première rémige plus longue que la neuvième; les

Troisième et quatrième égales et les plus longues de toutes; bec plus long que la tête, dénué de plumes à sa base (1), entier et à pointe droite; aspect du précédent.

*Mâle adulte* : un peu moins gros que le précédent; longueur totale, 17 pouces; envergure, 2 pieds 10 pouces; la queue, qui est arrondie, dépasse les ailes d'un pouce.

Entièrement d'un noir brillant, mais à reflets pourprés en dessus, si ce ne sont les rémiges et les rectrices qui ont des reflets verts; iris d'un noir bleuâtre; tour du bec nu; pieds et bec noirs, ce dernier long de deux pouces.

*La femelle* est un peu moins grande et moins brillante que le mâle.

*Les jeunes* ne diffèrent du mâle et de la femelle adultes, que par le tour du bec qui est garni de plumes : ce qui leur donne beaucoup de ressemblance avec l'espèce précédente; mais, à force d'enfoncer leur bec dans la terre, pour en retirer les larves d'insectes et les lombrics, ces plumes finissent par disparaître totalement, même dans la première année.

*Var. B.* Extrémité des rectrices, des couvertures supérieures et inférieures de la queue, ainsi que des rémiges, des grandes, moyennes et petites couvertures des ailes, d'un *cédré*

---

(1) Les jeunes n'ont point cette partie dénudée; elle est recouverte de plumes, comme dans la corneille.

*foncé*; le reste comme dans le type de l'espèce.  
Très-rare. Mon cab.

Cette espèce, qui ressemble beaucoup à la précédente, n'a pas comme elle une odeur forte et désagréable : ce qui tient sans doute à son genre de nourriture, qui ne consiste qu'en végétaux, en vers et en insectes; aussi, pour l'écriture, doit-on préférer les plumes de ses ailes à celles de la corneille, qui conservent toujours leur odeur pénétrante.

Le Freux, qui est de passage périodique, arrive par troupes nombreuses, vers la mi-octobre, un peu plutôt ou un peu plus tard, selon que la température est plus ou moins élevée, et repart vers la fin de mars. Il vit toujours en société, même pendant les nichées.

Ce sont les individus de cette espèce qui forment la plus grande partie de ces troupes presque innombrables que l'on voit sur les terres nouvellement ensemencées, ainsi que dans les pâturages, réunis avec les autres espèces de corbeaux, particulièrement avec les choucas; mais dont la voix grave et sonore les en fait distinguer facilement. Vers le soir, les Freux arrivent de différens points, souvent de plusieurs lieues, sur les arbres les plus élevés des futaies, pour y passer la nuit.

Si les Freux, par la quantité de céréales qu'ils

détruisent, lorsque celles-ci ne sont encore qu'en lait ou nouvellement germées, causent quelque perte à l'agriculteur ; d'un autre côté, ces oiseaux l'en dédommagent en quelque sorte par les larves d'insectes qu'ils recherchent avec avidité, surtout celles des différentes espèces de hannetons, qu'ils reconnaissent en terre, sans doute, par l'odorat ; car il est à penser que ce n'est point au hasard qu'ils font leurs recherches ; et que c'était bien au fond de ces petits trous coniques, qu'on remarque dans les pâturages qu'ils fréquentent, et qu'ils pratiquent avec leur bec, que gissaient ces différentes larves. Ainsi, tout se trouve compensé, tant la nature est sage et prévoyante.

Quant à la var. B, que nous ayons figurée, pl. 3, afin de mieux faire connaître cette régularité de taches qui la caractérise ; dont nous n'avons vu que le seul individu qui est dans notre collection, et qui nous a été apporté, le 12 février 1827 : peut-être n'était-il pas seul ; et il est à croire que si deux autres Freux semblables, mâle et femelle, se rencontraient au printemps, ils s'aparieraient entr'eux de préférence. S'il résultait de cette union des individus semblables à leurs père et mère, comme on peut le penser : voilà une variété bien caractérisée, qui se conserverait sans doute, par la génération, et qui pourrait être donnée en-

suite, par des Naturalistes qui n'auraient pas eu connaissance de cette aberration de la nature, pour une espèce nouvelle, modelée, il est vrai, sur l'espèce du Freux, comme l'est le corbeau mantelé sur le corbeau corneille, et dont l'existence n'est peut-être due qu'à des circonstances à peu près semblables.

**127. CORBEAU MANTELÉ : *Corvus cornix*, Linn.**

*La corneille mantelée, Buff. — La corneille mantelée et le corbeau mantelé ; Vieill. — Corneille mantelée, Tem. pag. 109.*

Noir, à manteau et ventre gris-cendré; taille de la corneille.

*Mâle adulte* : longueur totale, 19 pouces ; envergure, 35 pouces.

Tête, gorge, devant du cou, poitrine, ailes, queue, bec et pieds noirs; dessus du cou et tout le corps d'un beau gris cendré; iris d'un gris blanchâtre.

*La femelle*, un peu moins grande que le mâle, a le gris du corps nuancé de roussâtre, et le noir du devant du cou moins étendu.

Cette espèce, de passage périodique, qui a beaucoup de rapports avec la corneille, tant par la forme du bec, que par celle des plumes qui garnissent le devant du cou et de la poitrine, ainsi que par sa manière de vivre, arrive par troupes, dans les premiers jours de novembre, et repart au commencement de mars.



Elle se réunit aux corneilles, dont elle partage le genre de vie ; on la voit aussi, quoique rarement, avec les freux ; mais elle ne recherche, le plus ordinairement, que les individus de son espèce : c'est ainsi qu'on la rencontre formant des bandes nombreuses dans les plaines ou les champs de l'arrondissement de Saumur ; elle est rare ailleurs dans l'Anjou. Elle a l'odeur forte de la corneille ; mais un peu moins défective qu'elle, elle se laisse plus facilement approcher.

**128. CORBEAU CHOUCAS : *Corvus monedula*,  
Linn.**

*Le choucas*, Buff. — *La corneille-choucas* et *corbeau choucas*, Vieill. — *Choucas*, Tem. pag. 111. — *Vulg.* le chotard, le choquard.

Occiput et parties supérieures du cou cendrés ; première et quatrième rémiges égales, la troisième plus courte que la deuxième ; tarsi longs de 20 lignes ; iris blanc ; taille du geai.

*Mâle adulte* : longueur totale, 13 pouces 3 lignes ; envergure, 28 pouces.

Occiput et partie supérieure du cou d'un gris cendré, tout le reste du plumage d'un beau noir, avec des reflets violets en dessus seulement ; bec et pieds noirs.

*La femelle* est d'un noir moins foncé en dessus, et ses reflets sont moins brillants.

Les Choucas, dont une partie est sédentaire, tandis que l'autre est de passage périodique, vivent toujours en société, même pendant le temps des nichées. Ils se réunissent aux freux et rarement aux corneilles, à l'approche de l'hiver, pour former ces grandes volées, parmi lesquelles on les distingue facilement, soit par leur taille, qui est moitié moindre, ou à leur cri perçant : *tian, tian, tian...*, qu'ils ne cessent de répéter, et qui contraste avec les tons graves que font entendre les freux.

Vivant comme ces derniers, de graines, de vers et d'insectes, il était naturel que ces oiseaux se recherchassent ; aussi la portion voyageuse arrive et repart avec eux ; celle qui est sédentaire niche dans des trous de grands édifices, de vieilles tours ou des clochers ; rarement sur les arbres, mais toujours en société sur le même édifice. Dans les trous où ils veulent nicher, ils se contentent d'y rassembler quelques pailles ; mais, lorsqu'ils établissent leurs nids sur des arbres, ils les construisent à peu près comme celui de la corneille. La femelle y pond cinq à sept œufs gros comme ceux de la perdrix rouge, d'un bleu tendre, légèrement lavés de verdâtre, ordinairement marqués de petits traits et de quelques taches grisâtres ; rarement sont-ils sans taches.

Ils nichent dans les châteaux de Pouancé, de

Beaupreau, la tour d'Oudon, le clocher de S.t-Florent-le-Vieil; à la Hamonière, en Champigné; à Moriou, commune de Soulaire, etc.

A Baugé, c'est sur des arbres qu'ils établissent leurs nids.

Pendant l'hiver, ils sont communs dans les arrondissemens de Segré, de Saumur, etc.

**129. CORBEAU CHOUC : *Corvus spermologus*, Frisch.**

*Corvus monedula*, var. *Lath.*; *id. Tem.* pag. 112. — *La corneille chouc* et *corbeau chouc*, *Vieill.* — *Noms vulgaires du précédent.*

Première rémige un peu plus courte que la quatrième; les deuxième et troisième égales; tarses longs de 18 lignes; iris d'un cendré bleuâtre; de petits points blancs autour des yeux des vieux; point de gris-cendré à l'occiput ni sur le cou; moins grand que le précédent.

*Mâle adulte* : longueur totale, 1 pied; du tarse, 18 lignes; du doigt du milieu, 16 lignes; du bec, 13 lignes; envergure, 2 pieds.

Entièrement noir, avec des reflets pourpres, violets et verts sur les parties supérieures ainsi qu'à la poitrine; un croissant d'un noir très-foncé de chaque côté de la tête; queue légèrement arrondie; de petits points blancs autour des yeux; bec et pieds noirs.

*La femelle* a moins d'éclat que le mâle; et on distingue à peine les petits points blancs du tour des yeux.

*Les jeunes de l'année* sont d'un noir lavé de grisâtre, plus pâle sur les parties inférieures; iris cendré; pas un point blanc autour des yeux.

MM. Frisch, Brisson, Buffon et Montbeillard regardent le Chouc comme devant former une espèce particulière; tandis que MM. Latham, Gmelin et Temminck ne le considèrent que comme une variété du choucas. Cependant cette dissimilitude dans la taille ainsi que dans la proportion des rémiges, etc. , caractères observés avec beaucoup de soins par M. Vieillot, ont déterminé ce savant ornithologiste à le conserver comme espèce. Dans tous les cas, que cet oiseau soit considéré comme une espèce distincte du choucas, ou bien comme formant une race, ou seulement une simple variété de cette espèce, nous avons cru devoir le présenter avec les caractères qui lui sont particuliers.

Ces oiseaux ont les mœurs et les mêmes habitudes que le choucas; mais ils s'éloignent peu, dit-on, de leur demeure, et y reviennent chaque soir, tandis que les choucas n'habitent les vieux édifices que pendant l'été.

La femelle pond dans un trou de muraille cinq à sept œufs d'un blanc bleuâtre, marqués de taches et de points olivâtres, et d'autres d'un gris cendré; ils sont de la taille et de la forme

de ceux de la pie, et par cela même moins gros que ceux du choucas.

Les Choucas habitaient le château du Plessis-Bourré, avant que les choucas les en eussent fait fuir; cependant quelques couples y sont sans doute revenus, ou bien ces oiseaux résident dans d'autres lieux peu éloignés de celui-ci, si nous en jugeons toutefois par plusieurs jeunes individus apportés à Angers, et qu'on nous dit être provenus de ce côté.

(b) *Pies.*

Bec médiocre, à mandibule supérieure courbée en arc, l'inférieure droite; queue étagée, très-longue; penne bâtarde allongée et échancrée; troisième et quatrième rémiges les plus longues de toutes.

Les Pies, qui sont omnivores, ont beaucoup de rapports avec les corbeaux proprement dits; mais leur longue queue étagée les en distinguera au premier aperçu; leur marche aussi est différente, et se compose, comme celle des geais, de plusieurs sauts rapprochés.

Des Pies et des geais, M. Vieillot en a formé de chacun un genre particulier; mais que nous n'admettons avec M. Temminck que comme sections du genre corbeau.

130. PIE COMMUNE: *Corvus pica*, Linn.

*La pie*, Buff. — *La pie proprement dite et pie à ventre blanc: pica melanoleuca*, Vieill. — *Pie*, Tem. pag. 113. — *Vulg. une margot.*

*Mâle adulte* : grosseur du geai ; longueur totale , 18 pouces ; de la queue , 9 pouces.

Scapulaires , poitrine et ventre d'un blanc pur ; toutes les autres parties d'un beau noir ; mais la queue , qui est d'un noir verdâtre , a des reflets violets et bronzés ; iris , bec et pieds noirs.

*La femelle* , un peu plus petite que le mâle , a les couleurs moins vives.

*Var. B.* Pie blanche. Cab. de MM. Guit. , Olliv.

*Var. C.* Pie isabelle. Cab. de MM. Court. , Guit.

*Var. D.* Pie tapirée de blanc. Cab. de M. de la Perr.

La Pie , qui est très-commune et sédentaire , commence son nid vers la fin de l'hiver ; elle le place ordinairement au sommet des arbres les plus élevés , rarement sur un petit arbre ou un buisson. Elle le compose de racines entrelacées et cimentées avec de la terre boueuse , le garnit intérieurement de quelques matières molletes , l'entoure et le couvre de branches épineuses. La femelle , qui ne fait qu'une seule couvée par an , y pond sept à huit œufs d'un vert blanchâtre , tachetés de gris cendré et de brun olivâtre.

(c) *Geais.*

Bec médiocre , courbé brusquement à la pointe de la mandibule supérieure ; queue moyenne , coupée carrément ou légère-

ment arrondie ; penne bâtarde courte et arrondie à son extrémité ; quatrième et cinquième rémiges les plus longues de toutes.

Les Geais sont curieux, vifs et criards ; leur nourriture consiste en fruits, graines et insectes.

131. GEAI COMMUN : *Corvus glandarius*,  
Linn.

*Le geai*, Buff. — *Le geai proprement dit et geai glandivore* : *garulus glandarius*, Vieill. — *Geai*, Tem. pag. 114. — *Vulg. le ricard, un jaques*.

*Mâle adulte* : taille du choucas ; longueur totale, 13 pouces 6 lignes ; envergure, 21 pouces.

Tête couverte de plumes longues et effilées, susceptibles d'érection, d'un cendré rougeâtre, ainsi que tout le reste du corps ; sur le pli antérieur de l'aile, deux rangs de plumes rayées transversalement de noir et de bleu tendre ; bec noir ; iris bleuâtre ; une moustache noire.

*La femelle* a les couleurs moins vives, et sa huppe est moins allongée que celle du mâle.

*Les jeunes, avant la mue*, ont du bleu à la naissance de la queue, ainsi que sur les bordures des plumes alaires.

Cette espèce, dont un grand nombre est sédentaire, tandis que l'autre portion, qui est voyageuse, arrive au mois de septembre, et s'en retourne vers la fin de l'hiver, est très-répendue, surtout dans le nord de l'Anjou, où il

y a beaucoup de chênes et de châtaigniers, dont les fruits sont les alimens qu'elle préfère à toute autre nourriture.

Indépendamment du cri aigre et perçant que jette le Geai, lorsqu'il est agité par quelque passion, ou qu'il éprouve quelque crainte, il fait encore entendre, mais au printemps seulement, un léger gazouillement, à voix basse (1), qu'il remplace souvent par l'imitation de la voix des oiseaux, et même de quelques quadrupèdes, qu'il est à portée d'entendre. C'est ainsi qu'il rend parfaitement le chant de la perdrix rouge, de même que le bêlement de la chèvre.

Son nid, qu'il place sur les pommiers ou autres petits arbres, est entièrement formé de racines, dont les plus menues garnissent le dedans. La femelle y pond sept à huit œufs d'un gris verdâtre, couverts de très-petits points et de traits brunâtres très-rapprochés, qui sont plus foncés en couleurs et plus marqués vers le gros bout, où ils forment une espèce de couronne ; d'autres fois, cette couronne est placée sur le petit bout, ou bien n'existe d'aucune façon.

---

(1) Ce gazouillement n'est peut-être que le résultat de la représentation imparfaite et confuse du chant de quelques petits oiseaux, si l'on en juge par la difficulté de pouvoir bien l'exprimer.



(3) *Bec quadrangulaire ou prismatique.*

Les oiseaux de cette section sont peu nombreux en espèces, et répartis en deux genres seulement : le genre Pique-Boeuf et le genre Sittelle; ce dernier seul va nous occuper.

**SITTELE : *SITTA*, Linn.**

Bec fort, droit, entier, comprimé latéralement et cunéiforme à sa pointe; narines arrondies, recouvertes par les plumes du capistrum; langue courte, large à sa base, bifide à sa pointe; pouce long, avec son ongle très-fort et très-crochu.

Les Sittelles ont beaucoup des habitudes des pics; mais elles grimpent aux arbres dans tous les sens, tandis que les pics ne les gravissent que de bas en haut. Leur langue, non plus, n'est pas extensible, et leur queue ne les soutient point dans leurs trajets. Elles ont aussi des rapports avec les mésanges : comme elles, lorsqu'elles ont rencontré une noix, une graine de chanvre ou de soleil, qu'elles aiment beaucoup, et même un fragment d'écorce qui recèle quelque insecte, elles les assujettissent entre leurs pieds, pour pouvoir les percer ou les briser plus facilement à coups de bec. Leur mue est simple.

132. SITTELE TORCHEPOT : *Sitta europæa*,  
Linn.

*La sittelle ou torchepot*, Buff. — *La sittelle proprement dite*, Vieill. — *Sitelle torchepot*, Tem. pag. 407. — *Vulg.* l'épeic, le peic-maçon, le maçon.

*Mâle adulte* : taille du rossignol, mais plus trapu ; longueur totale, 5 pouces 3 lignes ; du bec, 8 lignes ; envergure, 9 pouces 8 lignes.

Parties supérieures d'un cendré bleuâtre ; les inférieures d'un roux fauve, qui s'éclaircit et devient blanchâtre sur la gorge, mais qui se fonce en roux-marron sur les flancs ; souscaudales blanches, bordées de roux ; une bande noire part du bec, passe par les yeux, s'étend sur l'oreille et les côtés du cou ; queue courte, coupée carrément, noire, avec une tache blanche vers le bout ; extrémité des quatre rectrices extérieures, de chaque côté, marquée de cendré ; les deux intermédiaires entièrement d'un cendré bleuâtre ; pieds robustes, jaunâtres, à tarses courts ; iris noirâtre.

*La femelle*, un peu plus petite que le mâle, a la bande de l'œil d'un noir moins foncé, et en général les couleurs moins pures.

*Les jeunes* ressemblent à la femelle.

Cette espèce, qui est sédentaire, se tient sur le tronc ou les branches des grands arbres, de préférence sur les noyers et les châtaigniers,

qu'elle parcourt dans toutes les directions, afin de rencontrer des insectes qu'elle force souvent à sortir de l'écorce, en la frappant à grands coups de bec.

En gravissant ainsi les arbres, elle fait entendre à chaque instant son cri : *tia, tia tia, tia tia, tia tia tia, tia tia tia*, qu'elle répète vivement, sur le même ton, et en le précipitant de plus en plus; mais au printemps, le mâle a un petit chant d'amour, *queric, queric*,... assez varié.

La Sittelle niche dans un trou d'arbre, dont elle diminue l'entrée avec de la terre boueuse; maçonnant aussi et fermant hermétiquement, avec la même substance, toutes les autres ouvertures qui peuvent communiquer au trou qu'elle a choisi, et dans lequel la femelle dépose, sur un lit de feuilles sèches et de bois vermoulu, d'autant plus épais que le trou est plus profond, sept œufs blancs, légèrement ponctués de rougeâtre (1). Lorsqu'on vient à l'inquiéter sur ses œufs ou sur ses petits, elle siffle comme font les mésanges en pareille circonstance. C'est aussi dans un trou d'arbre que la Sittelle se retire pour y passer la nuit.

Assez commune dans les futaies, ainsi que sur les noyers et les châtaigniers.

---

(1) Souvent deux de ces œufs sont clairs.

**FAMILLE DES TÊNUIROSTRES : *Tenuirostres*.**

Bec entier, grêle, long et généralement arqué.

Les oiseaux compris dans cette famille, sont tous de petite ou de moyenne taille, et ne vivent que d'insectes.

**HUPPE : *UPUPA*, Linn.**

Bec beaucoup plus long que la tête, entier, faiblement arqué, glâbre et triangulaire à sa base, convexe en dessus, légèrement comprimé sur les côtés et presque obtus; mandibule supérieure plus longue que l'inférieure; queue à dix rectrices; une huppe sur la tête.

Les oiseaux qui composent ce genre, sont remarquables par deux rangées de plumes allongées, qui forment une huppe sur la tête. Ils vivent d'insectes ou de leurs larves qu'ils retirent de la terre humide, au moyen de leur long bec.

Le mâle et la femelle diffèrent peu l'un de l'autre; mais les jeunes de l'année ont le bec plus droit et plus court que celui des vieux. La mue est simple.

**133. HUPPE ORDINAIRE : *Upupa epops*, Linn.**

*La huppe, Buff. — La huppe ou le puput, Viell. — La huppe, Tem. pag. 415. — Vulg. la puput.*

**Mâle adulte :** un peu moins gros que le

merle; longueur totale, 10 pouces 7 lignes; du bec, 2 pouces; envergure, 16 pouces 6 lignes.

Sur la tête, une longue huppe arquée, susceptible d'érection, composée de deux rangs de plumes allongées, rousses et terminées de noir; mais quelques-unes de celles du milieu ont du blanc entre ces deux couleurs; le reste de la tête, la gorge, le cou et la poitrine sont d'un roussâtre vineux; et les autres parties inférieures d'un blanc roussâtre, avec quelques taches oblongues sur les flancs; le dos, qui est d'un gris roux, est traversé, ainsi que les ailes, de bandes blanches et de bandes noires; croupion blanc; queue noire, avec un large croissant transversal blanc, dont les pointes sont tournées en dehors; bec noir au bout, couleur de chair à sa base; iris et pieds brunâtres.

*La femelle*, qui est un peu plus petite que le mâle, a sa huppe moins longue.

*Les jeunes de l'année* ont le bec moins long que celui des vieux.

Cette espèce, de passage périodique, arrive vers la mi-avril, quelquefois plutôt, et repart vers la fin de septembre. Elle habite les lieux sablonneux, les terrains de landes, les pâturages bas et humides, autour des bois, etc., où elle trouve, surtout en fouillant la terre avec son long bec, les vers et les insectes qui com-

posent sa nourriture; surtout beaucoup de larves de hannetons (vulg. tures), qu'elle recherche de préférence; aussi, sous ce rapport, mérite-t-elle la protection de l'agriculteur.

La huppe, qui vit solitaire, est presque toujours à terre, où elle marche gravement; rarement se perche-t-elle, si ce n'est lorsqu'on l'a fait voler; cependant, au printemps, le mâle se tient ordinairement sur les petits arbres, d'où il fait entendre son chant, *upuput*, exprimé sur le même ton, et qu'il répète une grande partie de la journée; mais vers la fin de juin, époque où les couvées sont terminées, il cesse totalement de chanter.

A chaque fois qu'il reproduit son chant, il fait un mouvement avec la tête, qui ramène son bec vers la poitrine : la huppe est alors bien redressée, comme cela arrive aussi, lorsque ces oiseaux éprouvent un mouvement de surprise ou de colère; dans toute autre circonstance, cet ornement est couché horizontalement sur la tête.

La femelle pond, sur le bois vermoulu, dans un trou d'arbre, à une moyenne hauteur, cinq à six œufs oblongs, d'un blanc légèrement bleuâtre, sans taches, mais très-légèrement ondes de cendré, et moins gros que ceux de l'é-tournéau.

L'odeur forte et musquée qui s'exhale de

ces trous, n'est pas due, comme le prétendent les gens de la campagne, à des excréments de chien qui entreraient dans la confection du nid; mais probablement elle est produite par les déjections des jeunes oiseaux, réunies aux débris des insectes qui ont servi à les nourrir.

### GRIMPEREAU : *CERTHIA*, Linn.

Bec médiocre, plus ou moins arqué, légèrement trigone, comprimé par les côtés, grêle, pointu et entier; queue roide, un peu arquée, formée de penes pointues.

Les oiseaux qui composent ce genre ont les narines basales, placées dans une rainure et à demi-close par une membrane; la langue cartilagineuse et aiguë; la penne bâtarde, les ailes et les tarses courts; la première rémige moins longue que la septième. Ils grimpent contre les arbres, à la manière des pics, en s'appuyant de leur queue. Leurs mœurs, leurs habitudes, ainsi que leur genre de nourriture, étant également semblables, il ne leur manque pour être de véritables grimpeurs, que la forme du bec, et d'avoir deux doigts disposés en avant et deux en arrière, mais les leurs sont placés 3-1.

Ils ont aussi les plus grands rapports avec les *tichodromes*, mais leur queue les en distinguera facilement.

Le mâle, la femelle et les jeunes diffèrent peu entr'eux. La mue est simple.

134. GRIMPEREAU D'EUROPE: *Certhia familiaris*,  
Linn.

*Le grimpereau*, Buff. — *Le grimpereau proprement dit*, Vieill. —  
*Le grimpereau*, Tem. pag. 410. — *Vulg.* le gravouillard, le  
gravouillou, la gravelette, le grignon.

*Mâle adulte*: taille du troglodyte; longueur  
totale, 5 pouces 3 lignes.

Parties supérieures variées de roux, de noirâtre et de blanc : cette dernière couleur occupe le milieu de chaque plume, et forme sur l'oiseau de petites hachures; tour des yeux et sourcils blanchâtres; pennes alaires brunes, terminées de blanchâtre, et marquées vers le milieu d'une petite bande transversale d'un jaune roussâtre, qui n'atteint pas les deux rémiges extérieures; croupion et dessus de la queue roux; queue étagée, roussâtre, à pennes pointues et comme usées par le bout; gorge, poitrine et ventre blancs; abdomen d'un blanc roussâtre; bec arqué, long de 6 lignes, noirâtre, avec sa base inférieure d'un blanc jaunâtre; iris et pieds noisette.

*La femelle* a ses teintes un peu plus pâles.

M. Temminck fait remarquer que *les jeunes avant la mue* ont le bec presque droit.

Cette espèce, qui est sédentaire, est très-commune partout où il y a des arbres, dont elle parcourt le tronc avec vitesse, pour se pro-



curer des insectes qui servent à sa nourriture ; en faisant entendre de temps en temps des cris assez forts, mais bien différens de ceux qu'elle profère en volant d'un arbre à un autre, et qui ne sont que de petits cris faibles, mais aigus. Elle passe la nuit dans un trou d'arbre, et c'est aussi là qu'elle niche, sur un lit de mousse et d'herbes fines. La femelle pond six à sept œufs blancs, marqués de points rougcâtres très-rapprochés vers le gros bout, un peu moins longs que ceux de la mésange nonnette, et auxquels ils ressemblent assez.

**TICHODROME : *TICHODROMA*, Illig.**

Bec très-long, grêle, entier, pointu et arqué, légèrement déprimé et triangulaire à sa base, et faiblement arrondi au reste ; langue dilatée à sa base, très-pointue, garnie de petits crochets sur les côtés, susceptible de s'allonger ; ongle postérieur grêle, courbé et aussi long que le doigt ; queue à rectrices égales et à baguettes faibles.

Le genre *Tichodrome* d'Illiger, et adopté par M. Temminck, correspond aux *échelettes* ou *grimpereaux de muraille* de M. Cuvier, de même qu'au genre *Picchion* (*petrodroma*), de M. Vieillot, et n'est qu'un démembrement de celui des *Grimpereaux* (*certhia*), de Linnée ; dont on les distinguera au premier aperçu, à leur queue légèrement arrondie et à baguettes faibles ; tandis que les grimpereaux ont les pennes de celle-ci usées, roides et piquantes.

Les Tichodromes ne grimpent pas à la manière des grimpeaux, mais se cramponnent aux rochers au moyen de leurs grands ongles, ou bien se tiennent en l'air contre leurs parois, en battant fortement des ailes; afin de découvrir les insectes dont ils se nourrissent, surtout les araignées et leurs œufs qu'ils recherchent de préférence.

135. TICHODROME ÉCHELETTE : *Tichodroma phœnicoptera*, Tem.

*Certhia muraria*, Linn. — *Le grimpeau de muraille*, Buff. — *Le picchion de muraille*: *petrodroma muraria*, Vieill. — *Tichodrome échelette*: *tichodroma phœnicoptera*, Tem. pag. 412.

*Mâle adulte* : taille de l'alouette des champs; longueur totale, 6 pouces 6 lignes; envergure, 10 pouces 6 lignes.

Tête et parties supérieures du corps d'un cendré clair; ailes noirâtres, avec une très-large tache d'un beau rouge vif, qui s'étend sur les couvertures supérieures et une partie des rémiges, qui sont les unes et les autres bordées extérieurement de blanchâtre; les rémiges sont en outre marquées à quelque distance de leur pointe et sur leurs barbes intérieures, de deux taches d'un blanc pur; queue noire, terminée de cendré et de blanc; gorge et devant du cou d'un gris blanc; mais pendant le temps des amours seulement, ces deux parties

sont d'un noir pur ; dessous du corps d'un cendré noirâtre ; bec et pieds noirs, le premier long de 13 à 14 lignes.

M. Temminck fait remarquer que cette espèce est sujette à une double mue qui ne change les couleurs qu'à certaines parties du mâle , en lui donnant au printemps du noir à la gorge et au devant du cou , ainsi que du cendré foncé sur le haut de la tête ; mais que ces couleurs disparaissent après l'éducation des petits terminée.

*La femelle* est semblable au mâle , mais la gorge et le devant du cou ne prennent jamais de noir ; ces parties sont toujours d'un cendré blanc , mais plus pâle que dans le mâle en plumage d'hiver.

Cette espèce , qui est rare en Anjou , ne fait qu'y passer périodiquement ; au printemps, vers la fin de février ou dans les premiers jours de mars ; et à l'automne , vers le commencement d'octobre ; ne s'arrêtant que quelques jours à chaque fois. On la rencontre toujours isolément, volant ou cramponnée contre les grands édifices, les vieilles murailles , les clochers , les cheminées , ainsi que les rochers coupés à pic , pour chercher les araignées dont elle se nourrit.

Les lieux où elle a été remarquée et qu'elle affectionne davantage , sont , à Angers, le château

et ses environs, le clocher de Saint Maurice, le Muséum, côté du jardin, la tour Saint Aubin, et quelques cheminées de la ville. M. le curé de Rochefort l'a aussi remarquée contre les rochers de Dieuzie, petite île de Rochefort-sur-Loire, où elle revient tous les ans.

En 1809, un individu fut pris dans une des chambres de l'Académie; il nous fut impossible de le conserver vivant, malgré la précaution que nous prîmes de lui donner des araignées, et il périt le deuxième jour de sa captivité.

Cab. de MM. Court., Guit., Mill.

#### **FAMILLE DES SYNDACTYLES : *Syndactyli.***

Bec allongé, quadrangulaire, entier, droit ou un peu arqué; jambes dénuées de plumes à leur partie inférieure; doigts 3-1, les extérieurs soudés dans une grande partie de leur longueur; queue à douze rectrices.

Les oiseaux qui composent cette famille ont les tarses très-courts; aussi ne marchent-ils point ou rarement; mais en récompense ils ont un vol rapide. Ils se reposent sur les branches du rivage, où ils attendent le moment de se jeter sur leur proie, qui consiste en poissons pour les uns et en insectes pour les autres. Leur mue est simple. Ils nichent dans des trous pratiqués en terre, au bord des eaux.

**MARTIN-PÊCHEUR : *ALCEDO*, Linn.**

Bec long, droit, fort, gros et à bords très-légèrement dentelés vers le bout ; ailes et tarses courts ; troisième rémige la plus longue.

**136. MARTIN-PÊCHEUR ALCYON : *Alcedo ispida*,  
Linn.**

*Le martin-pêcheur, Buff. — Le martin-pêcheur proprement dit, Vieill. — Martin-pêcheur alcyon, Tem. pag. 423. — Vulg. le pêcheur.*

**Mâle adulte :** taille du proyer ; longueur totale, 7 pouces ; du bec, 18 à 20 lignes ; envergure, 10 pouces.

Parties supérieures d'un vert bleuâtre, marquées de petites taches d'un bleu d'azur sur le dessus de la tête, du cou et des ailes ; tout le milieu du dos, ainsi que le croupion et les couvertures supérieures de la queue, d'un beau bleu tendre et brillant ; lorums roux, ainsi qu'une tache de même couleur derrière l'œil ; cette dernière est suivie d'une autre tache, mais blanche, qui s'étend sur les côtés du cou ; gorge et devant du cou blancs ; le reste des parties inférieures d'un beau roux, plus clair sur le milieu du ventre ; iris grand et brun ; pieds rouges en hiver, rougeâtres en été ; bec noirâtre, rougeâtre à sa base.

**La femelle,** qui est plus petite que le mâle,  
24 bis.

a ses couleurs bleues lavées de vert et ses autres teintes plus foncées.

*Les jeunes* ont le vert bleuâtre des parties supérieures très-foncé ; le roux des inférieures nuancé de jaunâtre, le bec entièrement noir, et les pieds couleur de chair nuancée de noirâtre.

Cette espèce, qui est sédentaire, habite le bord des rivières et des ruisseaux, où elle vit solitaire. Elle est très-défiante, et part bientôt en filant sur les eaux, faisant entendre alors un cri assez aigu : *tit*, qui ressemble, quoique plus fort, à celui de l'*accenteur mouchet*. Elle ne va pas loin, et se repose bientôt sur une branche qui s'avance sur les eaux, de préférence, afin d'être plus à portée de tomber sur sa proie, qui consiste en petits poissons qu'elle avale bientôt, et dont elle rejette, après la déglutition opérée, les parties dures et non digérables.

C'est au bord escarpé des rivières et des ruisseaux, dans un trou de rat d'eau ou d'hirondelle de rivage, que la femelle pond, sans faire de nid, sept à huit œufs oblongs et blancs comme de l'ivoire.

Beaucoup de personnes, dans le département de Maine et Loire, suspendent cet oiseau au plafond de leur maison, avec un fil passé au travers du corps, dans la certitude d'avoir par

ce moyen un très-bon *baromètre*; mais elles n'obtiennent qu'un *hygromètre*, qu'elles auraient pu se procurer avec tout autre corps pesant, soutenu par un fil semblable.

Très-commun sur la Loire, et un peu moins sur les autres rivières.

*Fin du premier Volume.*

1875

1875

[Faint, illegible handwritten text]

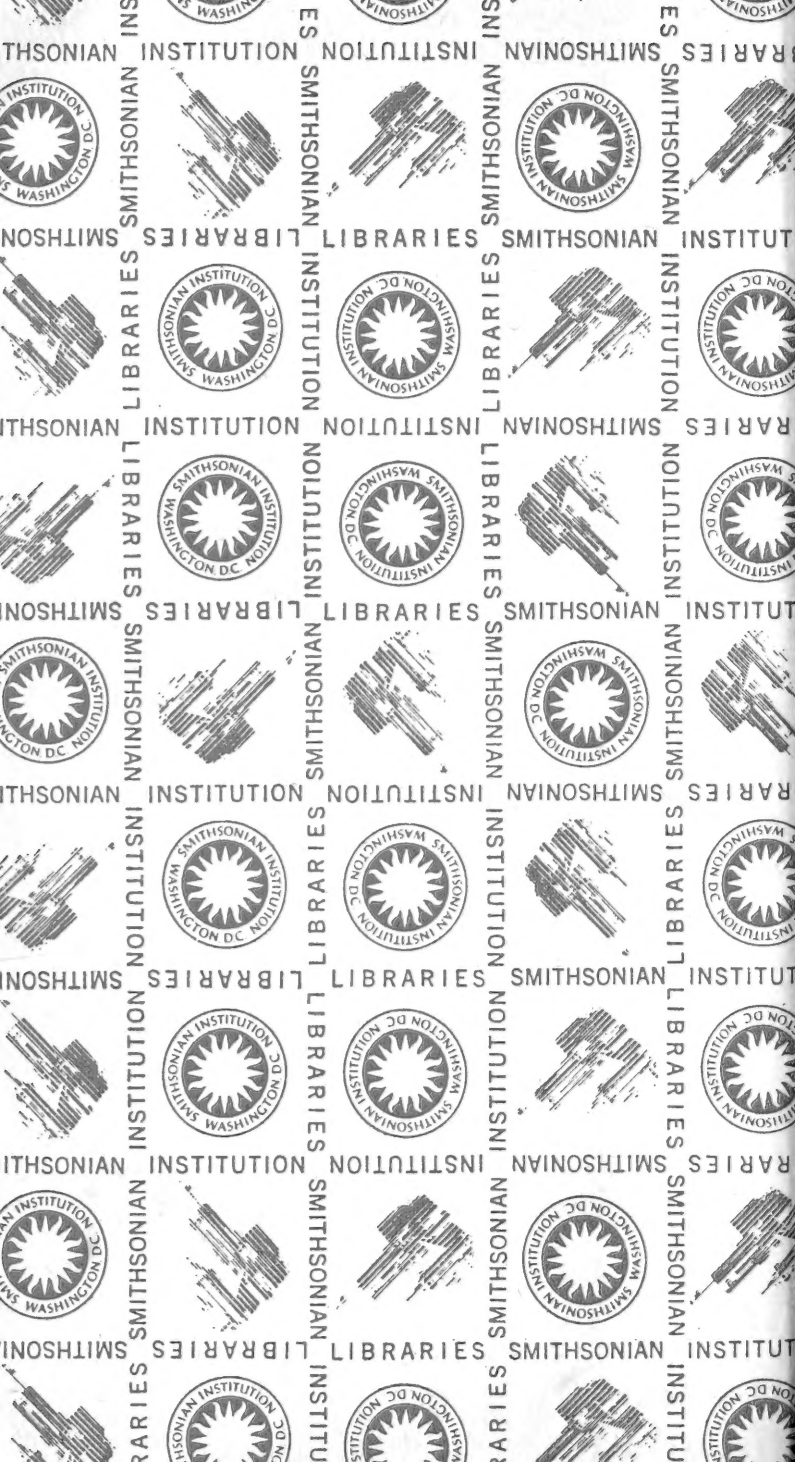
[Faint handwritten mark]



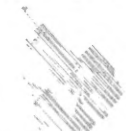








SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES



SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES



3 9088 00722 8943